



BURKINA FASO

SCHEMA NATIONAL D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE (SNADDT) 2040



TABLE DES MATIERES

LISTE DES SIGLES ET ABBREVIATIONS.....	5
LISTE DES CARTES.....	8
LISTE DES TABLEAUX.....	8
LISTE DES GRAPHIQUES.....	8
AVANT-PROPOS.....	9
INTRODUCTION GENERALE.....	10
PARTIE 1 : DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE.....	13
I. LA POPULATION.....	14
1.1. LA CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE.....	14
1.2. LES MIGRATIONS : LA BAISSSE DE L'OPTION INTERNATIONALE.....	14
1.3 LA JEUNESSE.....	15
1.4. LA SOUS-URBANISATION.....	15
1.5. LA SANTE.....	16
1.6. L'EDUCATION.....	18
1.7. L'ACTIVITE ET L'EMPLOI.....	21
1.8. DES CONDITIONS DE VIE PRECAIRES.....	22
II. LES HOMMES ET LA TERRE : L'USURE DU TERRITOIRE.....	23
2.1. L'AGRICULTURE ET L'AUTOSUFFISANCE ALIMENTAIRE.....	23
2.1.1. Les productions vivrières : l'autosuffisance alimentaire n'est pas assurée.....	23
2.1.2. Les cultures de rente.....	24
2.1.3. Les productions animales : un cheptel important et varié.....	25
2.1.4. La concurrence et la complémentarité entre agriculture et élevage.....	25
2.1.5. Des structures agraires inadaptées et un niveau de technicité encore faible.....	25
2.2. LE SURPEUPLEMENT.....	25
2.3. L'ETAT DES RESSOURCES NATURELLES.....	26
2.3.1. Les sols.....	26
2.3.2. La lutte contre la déforestation et les changements climatiques.....	28
2.3.3. Les ressources en eau.....	30
2.3.4. Les risques.....	30
2.3.5. Le potentiel des périmètres irrigués et des bas-fonds.....	33
2.3.6. La question foncière.....	33
2.3.7. Les mines.....	34
2.4. LA SÉCURITÉ.....	34
III. LE SYSTEME URBAIN : L'AMORCE D'UN PROCESSUS.....	36
3.1. LES COMPOSANTES DU SYSTEME URBAIN.....	36
3.1.1. Le niveau urbain.....	36
3.1.2. Les activités urbaines.....	37
3.2. LA TYPOLOGIE ET LA CROISSANCE URBAINE.....	38
3.2.1. L'Etat/les services publics et l'économie.....	38
3.2.2. Les fonctions et la croissance urbaine.....	39
3.2.3. Les systèmes urbains et l'insertion internationale.....	39
3.3. LES RELATIONS INTERURBAINES.....	40
3.4. LA PROBLEMATIQUE URBAINE.....	43
IV. LA GENESE ET LA CONFIGURATION DU TERRITOIRE.....	44
4.1. L'HISTOIRE TERRITORIALE.....	44
4.2. L'ORGANISATION DE L'ESPACE.....	45
V. L'ANALYSE REGIONALE.....	49
5.1. LA REPARTITION DU PIB.....	49
5.2. L'EXAMEN DES COMPTES REGIONAUX.....	50
PARTIE 2 : LES ORIENTATIONS DU SNADDT.....	52

INTRODUCTION : PARTIR DES REALITES NATIONALES.....	53
I. LA PROBLEMATIQUE ET LES SCENARII	54
1.1. LA PROBLEMATIQUE.....	54
1.1.1. La maîtrise de la démographie	54
1.1.2. La réorganisation foncière	54
1.1.3. L'enseignement public.....	54
1.1.4. Le développement agricole.....	55
1.1.5. Le désenclavement interne	55
1.1.6. La politique urbaine.....	55
1.1.7. Les mines, les industries et les infrastructures	56
1.1.8. La gestion des frontières et les enjeux sécuritaires.....	56
1.1.9. La problématique générale	57
1.2. LES SCENARII	57
1.2.1. Le scénario "fil de l'eau"	58
1.2.2. Le scénario volontariste : « correction de la trajectoire ».....	59
1.2.3. Le choix : le projet national.....	60
II. L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE POUR LE BURKINA FASO ACTUEL ET FUTUR	62
2.1. LA POSTURE DE L'AMENAGEMENT.....	62
2.2. L'ENJEU DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE AU BURKINA FASO.....	62
2.3. LA VISION ET LES OBJECTIFS DU SCHEMA NATIONAL	62
2.3.1. Définir le cadre logique du projet national	63
2.3.2. Donner une vision « globale »	63
2.3.3. Proposer une vision « proactive » du territoire	63
2.3.4. Présenter aux acteurs un projet national	63
2.4. LE CADRAGE DE LA DEMARCHE D'AMENAGEMENT.....	64
III. LES COMPOSANTES DU SNADDT	65
3.1. LES FACTEURS FONDAMENTAUX.....	66
3.1.1. La démographie et la place des femmes	66
3.1.2. L'éducation et la formation professionnelle	68
3.1.3. La production agricole et l'autosuffisance alimentaire	70
3.1.4. La sécurité	81
3.2. LES FACTEURS DECISIFS.....	81
3.2.1. L'urbanisation	82
3.2.2. Les désenclavements.....	83
3.2.3. L'électrification, l'eau potable et l'assainissement.....	91
3.3. LES VECTEURS DE CROISSANCE	93
3.3.1. Le contenu : les secteurs économiques	93
3.3.2. Le secteur informel «tronc commun» des activités économiques.....	98
3.3.3. Le contenant : les zones d'activités	99
3.4. LES FACTEURS TRANSVERSAUX.....	103
3.4.1. Le préalable foncier	103
3.4.2. L'efficacité de la gouvernance nationale.....	104
3.4.3. La réforme de l'Etat	106
3.4.4. Un nouveau système de coopération internationale.....	106
IV. LES ORIENTATIONS REGIONALES	116
4.1. LA BOUCLE DU MOUHOUN: UNE REGION NANTIE, ENCLAVEE, EN VOIE DE PAUPERISATION AVEC UNE EMIGRATION SOUTENUE.....	116
4.1.1. Les actions de réhabilitation et de sauvegarde.....	116
4.1.2. Les actions de développement.....	116
4.2. LES HAUTS-BASSINS : UNE REGION EN CROISSANCE, MAIS HANDICAPEE PAR LA CRISE DE SA METROPOLE.....	117
4.2.1. Les actions de réhabilitation et de sauvegarde.....	117

4.2.2. Les actions d'aménagement	117
4.3. LES CASCADES : UNE CROISSANCE ASSEZ SOUTENUE, BASEE SUR LES CULTURES DE RENTE : UNE DIVERSIFICATION NECESSAIRE	117
4.3.1. Les actions de réhabilitation et de sauvegarde	117
4.3.2. Les actions d'aménagement	118
4.4. LE SUD-OUEST : UNE REGION ATYPIQUE A FORT POTENTIEL AGRICOLE ET TOURISTIQUE	118
4.4.1. Les actions de réhabilitation et de sauvegarde	118
4.4.2. Les actions de développement.....	118
4.5. LE CENTRE-OUEST : UNE REGION CHARNIERE EN FAIBLE CROISSANCE	119
4.5.1. Les actions de réhabilitation et de sauvegarde	119
4.5.2. Les actions de développement.....	119
4.6. LE CENTRE-SUD : UN DEVELOPPEMENT PRECAIRE POLARISE PAR LA CAPITALE	120
4.6.1. Les actions de réhabilitation et de sauvegarde	120
4.6.2. Les actions de développement	120
4.7. LE CENTRE-EST : DEMOGRAPHIE ET ECONOMIE EN CROISSANCE MOYENNE, UN BON POTENTIEL DE DEVELOPPEMENT	121
4.7.1. Les actions de réhabilitation et de sauvegarde	121
4.7.2. Les actions de développement	121
4.8. LE CENTRE ET LE PLATEAU CENTRAL : UNE METROPOLE ET SA REGION SATELLITE	121
4.8.1. Les actions de réhabilitation et de sauvegarde	121
4.8.2. Les actions de développement.....	122
4.9. LA REGION DU NORD : UNE CROISSANCE MOYENNE, UNE FORTE EMIGRATION ET USURE DES SOLS, UN RELAIS VERS LE MALI (MOPTI)	122
4.9.1. Les actions de réhabilitation et de sauvegarde	122
4.9.2. Les actions de développement.....	122
4.10. LE CENTRE-NORD : UNE REGION RELAIS EN VOIE DE SAHELISATION, UNE ECONOMIE EN STAGNATION	123
4.10.1. Les actions de réhabilitation et de sauvegarde	123
4.10.2. Les actions de développement.....	123
4.11. LA REGION DU SAHEL : UN ROLE IMPORTANT DE L'ELEVAGE, DE LOURDS HANDICAPS ECONOMIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX	124
4.11.1. Les actions d'aménagement et de sauvegarde.....	124
4.11.2. Les actions de développement.....	124
4.12. LA REGION DE L'EST : UN RESERVOIR DE RESSOURCES NATURELLES, MAIS UNE CROISSANCE ENCORE HESITANTE	125
4.12.1. Les actions de réhabilitation et de sauvegarde	125
4.12.2. Les actions de développement.....	125
V. LA PRESENTATION DE LA CARTE DU SNADDT	126
5.1. LES RISQUES	126
5.1.1. L'environnement	126
5.1.2. Le surpeuplement	126
5.2. LES OPPORTUNITES	127
5.3. LA LECTURE DE LA CARTE DU SNADDT	128
5.3.1. Les infrastructures	128
5.3.2. L'urbanisation	130
5.3.3. Les ressources et les activités minières	130
5.3.4. Les espaces transfrontaliers	131
PARTIE 3 : LA MISE EN ŒUVRE DU SNADDT	133
I. LES ACQUIS	135
II. LES OUTILS ET INSTRUMENTS DE MISE EN ŒUVRE DU SNADDT	136

2.1. LES BASES CONCEPTUELLES.....	136
2.2. LES INSTRUMENTS JURIDIQUES.....	138
2.3. LES OUTILS TECHNIQUES OU INSTRUMENTS D'AMENAGEMENT.....	138
2.4. LES OUTILS INSTITUTIONNELS ET ORGANISATIONNELS.....	141
2.5. LES OUTILS FINANCIERS : MECANISMES DE FINANCEMENT DES PROGRAMMES DU SNADDT ..	142
III. LA MISE EN COHERENCE.....	145
3.1. LA MISE EN COHERENCE ENTRE LE SNADDT ET LES DOCUMENTS D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE EN AVAL.....	145
3.2. LA MISE EN COHERENCE ECONOMIQUE ET TERRITORIALE.....	148
IV. LA DEMARCHE DE MISE EN ŒUVRE DU SNADDT : L'APPLICATION DU SNADDT	149
4.1. LA MISE EN PLACE DU PADDT ET DE SA STRUCTURE DE COORDINATION.....	149
4.2. LA MOBILISATION DES RESSOURCES.....	150
4.3. LA MISE EN ŒUVRE D'UNE STRATEGIE DE COMMUNICATION.....	150
4.4. LA REALISATION D'ETUDES DE BASE POUR LE DEMARRAGE DES PROGRAMMES.....	151
4.5. LE SUIVI, L'EVALUATION ET LA CAPITALISATION DE LA MISE EN ŒUVRE DU SNADDT.....	151
V. LE PROGRAMME DE MISE EN ŒUVRE DU SNADDT	153
5.1. LA PRESENTATION DU PROGRAMME DE MISE EN ŒUVRE.....	153
5.2. LES PROGRAMMES PRIORITAIRES.....	154
5.2.1. Les critères	154
5.2.2. Les actions du domaine fondamental et du domaine décisif	155
5.2.3. Le bilan des programmes prioritaires.....	159
5.3. LE PROGRAMME D'APPUI : LES ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT.....	160
5.3.1. L'éducation et la formation	161
5.3.2. L'agriculture et l'élevage	161
5.3.3. Les infrastructures	161
5.3.4. L'environnement	161
5.3.5. Les villes, l'habitat et l'urbanisation	161
5.3.6. La grille des équipements collectifs de proximité	161
5.3.7. Le secteur informel.....	162
5.3.8. Les secteurs productifs : l'industrie, les mines, le tourisme, l'artisanat et le secteur privé	162
5.3.9. La promotion des Investissements Directs Etrangers (IDE)	162
5.3.10. Les enjeux de l'innovation technologique au Burkina Faso.....	163
5.3.11. Les collectivités territoriales : acteurs fondamentaux dans le processus d'aménagement du territoire	163
5.3.12. L'Etat et la gouvernance	163
5.3.13. La coopération internationale	164
CONCLUSION GENERALE.....	165

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

• AEPS	Adduction d'eau potable simplifiée
• AN	Assemblée nationale
• APC	Approche par les compétences
• BAD	Banque africaine de développement
• BRT	Bus à transport rapide
• BTP	Bâtiments et travaux publics
• CEDEAO	Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'ouest
• CGCT	Code général des collectivités territoriales
• CHN	Centre hospitalier national
• CHR	Centre hospitalier régional
• CHU	Centre hospitalier universitaire
• CIRB	Comité interprofessionnel du riz
• CM	Centre médical
• CMA	Centre médical avec antenne chirurgicale
• CNADDT	Commission nationale d'aménagement et de développement durable du territoire
• CNPD	Commission nationale de planification du développement
• CONASUR	Conseil national de secours d'urgence et de réhabilitation
• CPE	Centres de production d'eau
• CUC	Code de l'urbanisme et de la construction
• DAT	Direction de l'aménagement du territoire
• DGAT-AD	Direction générale de l'aménagement du territoire et de l'appui à la décentralisation
• DGAT-DLR	Direction générale de l'aménagement du territoire, du développement local et régional
• DGDT	Direction générale du développement territorial
• DGPC-AD	Direction générale des pôles de croissance et de l'appui à la décentralisation
• DGESE	Direction générale des études et des statistiques sectorielles
• DGPSA	Direction générale de la prévision et des statistiques agricoles
• DTA	Directive territoriale d'aménagement
• ECOLOC	Economies locales
• EICVM	Enquête intégrale sur les conditions de vie des ménages
• EMC	Enquête multisectorielle continue
• ENP	Etude nationale prospective
• FCFA	Franc de la communauté financière africaine
• FESPACO	Festival panafricain du cinéma et de la télévision de Ouagadougou
• Habts/km ²	Habitants au kilomètre carré
• HIMO	Haute intensité de main d'œuvre
• HIEQ	Haute intensité d'équipement
• IDH	Indice de développement humain
• IDL	Indice de développement local
• IEC	Information, éducation et communication
• ISF	Indice synthétique de fécondité
• INERA	Institut de l'environnement et de recherches agricoles
• INSD	Institut national de la statistique et de la démographie
• MAHRH	Ministère de l'agriculture, de l'hydraulique et des ressources halieutiques
• MARHASA	Ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques, de l'assainissement et de la sécurité alimentaire
• MCC	Millennium challenge corporation

• MEBF	Maison de l'entreprise du Burkina Faso
• MENA	Ministère de l'éducation nationale et de l'alphabétisation
• MINEFID	Ministère de l'économie, des finances et du développement
• NEPAD	New economic partnership for african development
• OAT	Observatoire de l'aménagement du territoire
• OCDE	Organisation de coopération et de développement économique
• ODD	Objectif de développement durable
• OMS	Organisation mondiale de la santé
• ONEA	Office national de l'eau et de l'assainissement
• PAGIRE	Plan d'action pour la gestion intégrée des ressources en eau
• PADDT	Programme d'appui à l'aménagement et au développement durable du territoire
• PAU	Plan d'aménagement urbain
• PCD	Plan communal de développement
• PDDEB	Plan décennal de développement de l'éducation de base
• PDM	Partenariat pour le développement municipal
• PDSEB	Programme de développement stratégique de l'éducation de base
• PER	Programme économique régional
• PIB	Produit intérieur brut
• PME	Petite et moyenne entreprise
• PMI	Petite et moyenne industrie
• PNAT	Politique nationale d'aménagement du territoire
• PNB	Produit national brut
• PNDES	Plan national de développement économique et social
• PNDS	Plan national de développement sanitaire
• PNSFMR	Politique nationale de sécurisation foncière en milieu rural
• POSICA	Politique sectorielle de l'industrie, du commerce et de l'artisanat
• PPA	Parité de pouvoir d'achat
• PPP	Partenariat public-privé
• PPTE	Pays pauvre très endetté
• PRD	Plan régional de développement
• PTF	Partenaire technique et financier
• RAF	Réorganisation agraire et foncière
• RFR	Régime foncier rural
• RGPH	Recensement général de la population et de l'habitation
• RD	Route départementale
• RN	Route nationale
• RR	Route régionale
• RTB	Radio télévision du Burkina
• SCADD	Stratégie de croissance accélérée et de développement durable
• SDAC	Schéma directeur d'aménagement de la commune
• SDADDT	Schéma Directeur d'aménagement et de développement durable du territoire
• SDAU	Schéma directeur d'aménagement urbain
• SDS	Schéma directeur sectoriel
• SIAO	Salon international de l'artisanat de Ouagadougou
• SIG	Système d'information géographique
• SITARAIL	Société internationale de transport africain par rail
• SKBO	Sikasso-Korhogo-Bobo Dioulasso
• SNC	Semaine nationale de la culture
• SNADDT	Schéma national d'aménagement et de développement durable du territoire

• SODIBO	Société de distribution de boissons
• SOCOMA	Société cotonnière du Gourma
• SOFA	Schéma d'organisation fonctionnelle et d'aménagement
• SOFITEX	Société des fibres et textiles du Burkina
• SOSUCO	Société sucrière de la Comoé
• SPADDT	Schéma provincial d'aménagement et de développement durable du territoire
• SRADDT	Schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire
• SRAT	Schéma régional d'aménagement du territoire
• TAMV	Taux annuel moyen de variation
• UEMOA	Union économique et monétaire ouest africaine
• UICN	Union internationale pour la conservation de la nature
• UNESCO	Organisation des Nations-Unies pour l'éducation, la science et la culture
• ZACA	Zone d'activités commerciales et administratives

LISTE DES CARTES

Carte 1 : Qualité des sols	27
Carte 2 : Migration des isohyètes 600 mm et 900 mm	29
Carte 3: Zones sensibles	32
Carte 4 : Ossature de l'armature urbaine nationale	42
Carte 5 : Formes de reliefs et lignes de partage des eaux.....	46
Carte 6: Coton, culture de rente et autres cultures à haut rendement	72
Carte 7 : Orientations en matière de système de production de l'élevage.....	76
Carte 8 : Riziculture sur les bas-fonds.....	78
Carte 9 : Aires de désenclavement prioritaires	89
Carte 10: Carte du SNADDT	132
Carte 11: Proposition de redécoupage du territoire en régions et provinces	164

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Evolution du nombre d'infrastructures sanitaires (2011–2015).....	17
Tableau 2 : Ratio personnel de santé/habitant de 2011 à 2015 (non compris le secteur privé).....	17
Tableau 3 : Evolution des superficies et de la production céréalière de 1984 à 2015	23
Tableau 4 : Superficies cultivées et évolution (en hectare)	24
Tableau 5 : Evaluation des ressources en eau réellement utilisables	30
Tableau 6 : PIB courant par région (en millions de FCFA)	50
Tableau 7 : Apport des différents secteurs à la formation du PIB en 2005 et 2012 (en%).....	51
Tableau 8 : Localisation de certaines spéculations.....	80
Tableau 9 : Actions du domaine fondamental	156
Tableau 10 : Actions du domaine décisif.....	157
Tableau 11: Coût du programme prioritaire	159

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1: Niveau de desserte de la population : éducation et santé	20
Graphique 2 : Accessibilité des équipements scolaires et sanitaires de base	21
Graphique 3 : Incidence de la pauvreté entre 2009 et 2014.....	22
Graphique 4 : Population rurale par hectare.....	26
Graphique 5 : Boussole de l'aménagement et du développement durable du territoire.....	110
Graphique 6 : Organigramme du SNADDT	112
Graphique 7 : Organigramme du PADDT.....	144
Graphique 8 : Articulation des documents de planification.....	147

AVANT-PROPOS



Dans le souci d'encadrer et de légitimer les interventions de tous les acteurs sur le territoire national, le Burkina Faso a adopté depuis 1984 la loi portant Réorganisation agraire et foncière (RAF), relue en 2012. La loi portant RAF décline les moyens d'ordre juridique, institutionnel et financier permettant de dynamiser les projets d'aménagement du territoire dans notre pays.

C'est dans cette optique que, dans son Projet de société « **Bâtir avec le peuple un Burkina Faso de démocratie, de progrès économique et social, de liberté et de justice** », Son Excellence Monsieur le Président du Faso, a décidé d'actualiser les grands chantiers de l'aménagement et

du développement durable du territoire afin de donner un nouveau souffle à la planification spatiale et d'en faire un instrument de réduction considérable de la pauvreté.

Le présent Schéma national d'aménagement et de développement durable du territoire (SNADDT), fruit d'un long processus pleinement participatif et inclusif entrepris depuis 2006, représente un projet national bâti sur une volonté politique qui exprime de manière forte le refus d'abandonner notre territoire à la fatalité et à la pauvreté. En effet, chacune des parties du territoire national compte et a le droit de se développer et de prospérer mais dans le cadre d'une stratégie globale, intégrée et maîtrisée.

L'opérationnalisation de cet engagement qui, d'ores et déjà prend forme avec la mise en œuvre du Plan national de développement économique et social (PNDES), devrait permettre d'assurer, dans un cadre de développement durable, l'équilibre, l'équité et l'attractivité du territoire dans toutes ses composantes, tout en tenant compte des défis actuels et futurs. Il s'agit notamment de la réduction des disparités inter et intra régionales, la promotion des pôles de développement sur la base des potentialités des régions, le renforcement des infrastructures économiques ainsi que le désenclavement du territoire national.

C'est le lieu pour moi d'adresser mes vifs remerciements aux différents départements ministériels qui ont bien voulu nous accompagner dans le processus d'élaboration de cet instrument. Je remercie également les partenaires techniques et financiers, notamment la Banque africaine de développement (BAD), l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA) pour leurs contributions aux efforts de construction de notre pays.

Aussi, voudrais-je inviter l'ensemble des Ministères et Institutions, ainsi que tous les autres acteurs de développement à faire du SNADDT une boussole pour toute action d'investissement sur l'espace territorial ; toute chose qui permettra de disposer d'une cohérence spatiale et de relever de manière significative, les défis liés au développement harmonieux du territoire national. Je formule également le vœu que le présent document de SNADDT, adopté par Décret n°2017-0170/PRES/PM/MINEFID par le Conseil des Ministres, soit un instrument de planification spatiale de référence pour l'élaboration et la mise en œuvre des différentes politiques et stratégies sectorielles au profit des populations et pour l'atteinte des objectifs de développement durable du territoire burkinabè.

Le Ministre de l'Economie, des Finances
et du Développement



Hadizatou Rosine COULIBALY/SORI
Officier de l'Ordre National

INTRODUCTION GENERALE

1- Contexte

Le présent document est le fruit d'un long processus de réflexion. En effet, la volonté de partir d'une politique d'aménagement du territoire pour conduire le développement s'est manifestée à partir des années 1970. C'est la planification régionale qui a été d'abord prise en compte avec la création de services départementaux du plan et de la statistique, suivie en 1979, par la création de la Direction de l'aménagement du territoire. Par cette mesure, il s'agissait de prendre en compte les réalités régionales dans les analyses pour mieux localiser les projets d'investissement afin d'apporter une réponse aux problèmes de l'exode rural et ses conséquences, à l'aggravation des disparités régionales en matière d'équipements et d'infrastructures et de proposer une répartition optimale des activités et des hommes sur le territoire. En effet, les sécheresses répétées, la dégradation rapide des ressources naturelles, la démographie galopante et la pression de plus en plus forte sur les terres qui se traduisent par des conflits fonciers récurrents, avaient fini par convaincre les acteurs de développement, de l'importance de prendre en compte la dimension spatiale. Il s'est alors avéré opportun de replacer les actions de développement dans un cadre national de référence et de mise en cohérence afin de rationaliser et d'améliorer l'efficacité des investissements.

Mais ce n'est qu'en 1984, sous la Révolution, que le cadre juridique de l'aménagement du territoire a vu le jour. Pour la première fois, l'aménagement du territoire a été formalisé par des textes juridiques portant Réorganisation agraire et foncière (RAF). Ces textes relus à trois reprises (1991, 1996 et 2012), définissent l'aménagement du territoire et ses instruments de mise en œuvre que sont les schémas. Appelés précédemment schémas d'aménagement du territoire, ils ont pris le vocable de schémas d'aménagement et de développement durable du territoire dans la dernière version de la Loi portant RAF afin de prendre en compte la notion de durabilité dans les actions de développement. Aussi, un lien direct est-il établi entre les problèmes fonciers (étalement urbain, compétition agriculture-élevage pour le contrôle de l'espace...) et l'aménagement du territoire. Mais cela a un sens profond et définit d'emblée une conception de l'aménagement, orientée vers le concret et vers les problèmes actuels du territoire. L'aménagement du territoire diagnostique les obstacles actuels au développement et propose des solutions immédiates. Mais, pour effectuer un diagnostic conséquent, il inscrit son analyse dans une approche « long terme ». Ceci est d'ailleurs cohérent avec la notion-clef de « développement durable ». Pour diagnostiquer les problèmes d'aujourd'hui, il faut s'interroger sur leurs conséquences probables dans une vingtaine d'années au moins.

La Politique nationale d'aménagement du territoire (PNAT), adoptée en 2006, vient confirmer le besoin de cohérence spatiale pour l'exécution efficiente des actions de développement. L'une des traductions concrètes de cette politique est le SNADDT 2040, adopté en Conseil des Ministres en janvier 2017. C'est un document qui complète deux référentiels de planification d'importance, notamment « l'Etude nationale prospective (ENP) Burkina 2025 » et la Politique nationale de développement durable (PNDD) dont le PNDES en est un instrument d'opérationnalisation.

L'ENP Burkina 2025 se fixe pour objectif « de renforcer les capacités nationales d'anticipation et de gestion concertée du développement »¹.

¹ Rapport sur les scénarii thématiques et globaux – MEDEV – sept 2004

La PNDD projette qu'à l'horizon 2050, le Burkina Faso soit « un pays émergent dans le cadre d'un développement durable où toutes les stratégies sectorielles, tous les plans et programmes de développement contribuent à améliorer le niveau et la qualité de vie des populations notamment des plus pauvres ».

Le SNADDT quant à lui répond au besoin d'introduire la dimension spatiale et temporelle devant accompagner cette vision. Ces deux documents d'orientations générales trouveront leur opérationnalisation à travers le PNDES qui est un cadre fédérateur des politiques et stratégies de développement.

La vision du SNADDT est donc d'une part, de réduire les disparités et d'autre part, de prendre en compte le développement durable dans les capacités d'anticipation et de gestion du développement.

Le SNADDT propose des réponses concrètes à la question du développement durable au Burkina Faso. La question est de savoir si le développement actuel est durable et s'il ne l'est pas, quelles sont les actions à mener pour qu'il le devienne. Les orientations et les actions qui seront alors définies par le SNADDT, en tenant compte de la vision et des scénarii de l'ENP Burkina 2025, seront prises en compte par les instruments de planification opérationnelle.

2- Approche méthodologique

Lancée depuis septembre 2006, l'étude d'élaboration du Schéma national d'aménagement et de développement durable du territoire a comporté trois phases : (i) diagnostic et orientations, (ii) élaboration du SNADDT, (iii) mise en forme finale du SNADDT.

Les trois phases se sont déroulées dans une démarche participative. Les consultations se sont faites aussi bien au niveau central (03 ateliers nationaux) qu'au niveau régional (03 fois dans chaque région, soit 39 ateliers). Les participants aux ateliers étaient des représentants de toutes les couches de la société (ministères et institutions, collectivités territoriales, société civile, secteur privé, organisations sous régionales, partenaires techniques et financiers, presse). Après chaque atelier d'amendement, il s'en est suivi des ateliers de restitution qui ont consisté à aller vers chaque institution pour exposer la synthèse résultant des ateliers afin de recueillir encore une fois les avis motivés de chaque structure en particulier. La base de cette démarche consensuelle était que le SNADDT puisse refléter au mieux les attentes et les aspirations de tout un peuple et qu'il devienne un Projet National et un cadre de référence spatiale pour les politiques sectorielles en vue de construire les fondements d'une économie solide résolument ancrée sur les potentialités du pays. De ce fait, le SNADDT ne se substitue pas aux politiques sectorielles ; bien au contraire, il permet aux départements ministériels et aux institutions publiques et privées de se repositionner dans une cohérence concertée accroissant leurs synergies mutuelles.

L'étude est entrée dans sa phase officielle d'approbation depuis l'année 2010, année au cours de laquelle les résultats ont été introduits à la Commission nationale d'aménagement et de développement durable du territoire (CNADDT) qui a examiné et adopté l'ensemble des neuf (09) rapports suivants :

- premier rapport : bilan diagnostic ;
- deuxième rapport : orientations ;
- troisième rapport : programmes prioritaires ;
- quatrième rapport : atlas du SNADDT ;
- cinquième rapport : observatoire du SNADDT ;

-
- sixième rapport : fonds national d'aménagement du territoire ;
 - septième rapport : plan de communication ;
 - huitième rapport : outils et techniques de mise en œuvre du SNADDT ;
 - neuvième rapport : plaquette du SNADDT.

Les neuf rapports ont été synthétisés en un rapport unique qui met en avant la vision, les orientations stratégiques et le programme prioritaire du SNADDT.

Avec la mise en place du nouveau gouvernement issu des élections présidentielles du 29 novembre 2015, il est apparu nécessaire de se pencher sur les grandes problématiques d'aménagement du territoire, d'où l'actualisation et la finalisation du projet du SNADDT.

A cet effet, un groupe de travail a été mis en place et a conduit ce processus à travers la collecte, le traitement et l'analyse des données, la révision des cartes thématiques et des graphiques. Cet exercice a fait l'objet d'une approche participative à travers l'organisation d'ateliers techniques ayant regroupé l'ensemble des départements ministériels, les collectivités territoriales, les structures déconcentrées, la société civile et les partenaires techniques et financiers. Par ailleurs, une équipe de personnes ressources (experts en aménagement du territoire et en développement local, experts du foncier, juristes, sociologues, économistes, géographes...) a été mise à contribution et a conduit les différents ateliers.

En outre, le projet de SNADDT a été ensuite soumis à la Commission nationale de planification du développement (CNPd) qui l'a examiné et validé. Enfin, le Conseil des Ministres l'a adopté en sa séance du 05 janvier 2017.

Le présent document de SNADDT est articulé en trois parties :

- le diagnostic du territoire ;
- les orientations du SNADDT ;
- la mise en œuvre du SNADDT.

PARTIE 1 : DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

I. LA POPULATION

1.1. LA CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE

Estimée à 2 135 000 en 1890, à 4 432 647 habitants en 1960 et à 19 034 397 habitants en 2016, la population du Burkina Faso pourrait atteindre 37 millions en 2040, selon l'Institut national de la statistique et de la démographie (INSD). La population du Burkina Faso a augmenté lentement jusqu'au milieu du 20^{ème} siècle, avant d'entrer dans un cycle de croissance accélérée. En effet, le cap des 5 millions d'habitants a été atteint en 1970 et celui des 10 millions en 1996. Selon les résultats du RGPH de 2006, le Burkina Faso compte 14 017 262 d'habitants.

Le taux annuel d'accroissement moyen de la population est de 2,4% dans la période 1985/1996, 3,1% dans la période 1996/2006 et de 3,29% entre 2006 et 2014² suivant les prévisions statistiques. Le surcroît annuel de population est de l'ordre de 370 000 personnes, au lieu de 170 000 vers la fin des années 70.

Dans l'hypothèse du maintien du taux naturel au niveau actuel, il sera de 1 500 000 personnes vers 2040. Avec un taux d'accroissement moyen de 1,3%, le Burkina Faso aura près de 37 millions d'habitants en 2040. Le rythme d'accroissement élevé de la population doit être pris en compte dans la mise en œuvre du SNADDT.

L'évolution de la population est également perceptible au niveau régional avec toutefois des situations plus ou moins disparates. Selon l'annuaire statistique de l'INSD (estimations de 2014), la région du Centre a connu un taux d'accroissement annuel moyen de l'ordre de 4,4% entre 2006 et 2014. Durant la même période, ce taux a été de 3,7% pour la région des Cascades et 3,3% pour les Hauts-Bassins. La région du Centre-Sud a le plus bas taux, à savoir 2,5%.

La densité totale du Burkina Faso, qui était de 29 habts/km² en 1985 et de 51,8 habts/km² en 2006 est estimée à 65 habts/km² en 2014. D'une manière générale, les densités connaissent une augmentation dans toutes les régions. Les régions de l'Est, du Sahel, des Cascades et du Sud-ouest, ont des densités inférieures à 50 habts/km². Pour le reste des régions, les densités varient entre 52 habts/km² (Boucle du Mouhoun) et 866 habts./km² (région du Centre).

Selon les résultats du RGPH (1985, 1996, 2006) et l'annuaire statistique 2014 de l'INSD, les espaces de forte croissance, supérieure à la moyenne nationale, absorbent 43% de la population du pays, soit 5,2 points de moins que la période intercensitaire précédente. Néanmoins, c'est un apport encore insuffisant pour soulager les territoires ruraux les plus densément peuplés, qui en absorbent aussi 46%.

1.2. LES MIGRATIONS : LA BAISSSE DE L'OPTION INTERNATIONALE

Les migrations au Burkina Faso revêtent deux formes principalement : interne et internationale.

Sur le plan interne, à l'exception de la province du Kadiogo, les taux de départs sont élevés dans la plupart des provinces de la zone centrale, avec des taux dépassant parfois 4% de la population. La région de l'Est (à l'exception de la province du Gourma) enregistre les taux de départs les plus bas.

²INSD : RGPH 1985, 1996, 2006 et annuaire statistique 2014

Les principaux foyers de départs en matière de migrations internes en 2012 sont les régions du Centre (16,6% de l'ensemble des départs), des Hauts-Bassins (15,8%), du Nord (11%) et de la Boucle du Mouhoun (8,3%). Les principales destinations sont la région du Centre qui enregistre l'essentiel des migrants internes récents (21,2% du total des entrants). Elle est suivie par les Hauts-Bassins (13,1%). Les régions ayant reçu le moins de migrants récents sont le Sud-ouest (4,3%) et le Centre-sud (4,4%).

Parallèlement à ces mouvements internes, principalement à vocation agricole, l'exode rural connaît également un essor important. Ces mouvements sont polarisés sur Ouagadougou et Bobo Dioulasso, les deux grandes villes du pays.

Parmi les problèmes causés par les migrations internes, figurent entre autres la fuite des cerveaux au détriment des zones de départ, la dégradation de l'environnement, les conflits souvent meurtriers entre migrants et non migrants, entre éleveurs et agriculteurs et l'occupation illégale des réserves.

S'agissant des migrations internationales, l'émigration constitue un des traits majeurs de la démographie burkinabè. Cependant, la détermination du nombre des émigrés burkinabè reste difficile. Ni les recensements généraux de la population, ni les enquêtes spécifiques sur les migrations, encore moins les données des sources consulaires et diplomatiques, ne permettent de connaître avec exactitude le volume des Burkinabè vivant hors du territoire national.

La péréquation population/ressources qui s'opérait structurellement par l'ajustement migratoire avec la Côte d'Ivoire a donc cessé de fonctionner. Les candidats à l'émigration cherchent de nouvelles destinations (Pays du Golfe persique, Afrique centrale, Europe...), mais cela ne pourra pas concerner des flux aussi importants que par le passé, à un moment où le surcroît annuel de population n'a jamais été aussi élevé.

1.3 LA JEUNESSE

La population burkinabè est majoritairement composée de jeunes. En effet, l'âge moyen de la population est de 21,7 ans, avec la moitié de la population qui a moins de 16 ans et 70% a moins de 25 ans. Ces jeunes qui représentent 47,5% de la population active selon l'Enquête intégrale sur les conditions de vie des ménages (EICVM 2009) constituent a priori un atout important de développement économique et social.

Cependant, cette jeunesse est malheureusement confrontée à d'énormes difficultés, entravant ainsi sa contribution au processus de développement national. Les principaux problèmes auxquels elle est confrontée sont le chômage et le sous-emploi. En effet, malgré les bonnes performances macro-économiques de l'ordre de 5% en moyenne par an enregistrées ces dernières années, le chômage et le sous-emploi continuent de frapper de façon drastique les populations, surtout la frange jeune.

Cela s'explique non seulement par la faiblesse du tissu économique qui ne peut supporter la trop forte demande d'emploi, mais également par l'inadéquation du système éducatif par rapport aux besoins de l'économie.

1.4. LA SOUS-URBANISATION

En matière d'urbanisation, le Burkina Faso peut être caractérisé de quatre manières. Premièrement, c'est un pays sous-urbanisé : 29% de la population réside dans les villes en 2014. Deuxièmement, il y a une part élevée de la population active agricole dans les villes : 26,7% de la population active urbaine s'adonne à l'agriculture. Hormis Ouagadougou et Bobo Dioulasso, les autres communes urbaines sont de grosses bourgades rurales. Troisièmement, on note une forte concentration de la population urbaine dans les deux

premières agglomérations du pays, surtout la capitale. Le territoire du Grand Ouaga³ et Bobo Dioulasso regroupent plus de 64% de la population des communes urbaines en 2014. La quatrième caractéristique porte sur la dynamique de la croissance de la population urbaine depuis 2006. Avec un taux annuel de 6,32% (RGPH 2006), soit plus du double du taux d'accroissement naturel du pays, Ouagadougou se détache nettement de toutes les autres localités, y compris de Bobo Dioulasso. Dans l'hypothèse où le taux d'accroissement de la population de Ouagadougou resterait le même, la capitale aura 6 à 8 millions d'habitants en 2040.

La population urbaine du pays atteindra près de 17,96 millions en 2040 dont 8,86 millions d'hommes et 9,10 millions de femmes.

Par ailleurs, le tissu urbain du pays ne dispose pas de capacité d'attraction suffisante pour organiser les flux migratoires, en dehors de la capitale et dans une certaine mesure, Bobo Dioulasso. La forte pression sur Ouagadougou risque de s'accroître et devenir une situation problématique.

1.5. LA SANTE

Le budget alloué à la santé a connu une progression ces dernières années pour s'établir à 12,6% en 2015. Cependant, il reste en deçà de l'objectif de 15% du budget de l'Etat, pris par les Chefs d'Etat lors du sommet d'Abuja relatif au financement du secteur de la santé. Selon l'annuaire statistique de 2015 du Ministère de la santé, l'évolution du nombre d'infrastructures entre 2011 et 2015 a permis d'accroître l'offre de services sur le territoire national. En effet, le nombre de formations sanitaires de base est passé de 1 443 en 2011 à 1 698 en 2015. Le rayon moyen d'action théorique est passé de 7,4 km en 2011 à 6,5 km en 2015 pour une cible de 6 km en fin 2015 et pour une norme OMS de 5 km. Les nouvelles ouvertures des formations sanitaires en 2016, la programmation des nouvelles réalisations (2017-2020), ainsi que la normalisation des dispensaires et maternités isolés en CSPS complets, la transformation des CSPS des chefs-lieux des communes en centres médicaux, permettront d'accroître la couverture sanitaire et d'atteindre la norme OMS de 5 km.

La construction des CMA dans les districts sanitaires qui n'en disposent pas et des CHR à Ziniaré et à Manga, ainsi que la mise en œuvre de projets de reconstruction des CHR de Dédougou, de Fada, de Gaoua et des centres spécialisés (cancérologie, hémodialyse, neurochirurgie, etc.) viendront améliorer de façon quantitative et qualitative, la prise en charge des patients dans les structures de référence.

Quant au ratio d'habitants par CSPS, il évolue en dents de scie, soit respectivement 9 730, 9 677, 9 759, 10 883 et 9 856. Il est à noter que depuis 2009, la norme de l'OMS est d'un CSPS pour 5 000 habitants.

³ Territoire qui couvre la commune urbaine de Ouagadougou et les communes rurales de Koubri, Saaba, Pabré, Komsilga, Tanghin Dassouri, Loumbila et Komki-Ipala.

Tableau 1 : Evolution du nombre d'infrastructures sanitaires (2011–2015)

<i>Infrastructures sanitaires</i>	<i>2011</i>	<i>2012</i>	<i>2013</i>	<i>2014</i>	<i>2015</i>
CHU	3	3	3	3	4
CHN	1	1	1	1	0
CHR	9	9	9	9	9
CMA	44	44	45	47	47
CM	36	51	32	35	43
CSPS	1443	1495	1606	1643	1698
Dispensaires isolés	165	164	123	127	119
Maternités isolées	26	24	14	15	12
Etablissements sanitaires privés de soins hospitalisés	80	79	78	84	94
Etablissements sanitaires privés de soins non hospitaliers	301	306	306	323	301
Officines			174	191	193
Dépôts pharmaceutiques privés			519	525	524
Ratios habitant/infrastructure	9730	9677	9759	10883	9856
Rayons d'action moyenne théorique en km (y compris le privé)	6,5	6,4	6,5	6,4	6,2

Source : Ministère de la Santé/DGESS, annuaire statistique 2015

La fréquentation des structures sanitaires, qui avait connu un recul au cours des années 90, est à nouveau en augmentation. De 56,5% en 2009, elle est passée à 62,5% en 2014 (EMC, 2014). Dans la même période, la couverture prénatale est passée de 80% à 90,5%. La mortalité infantile, après une recrudescence dans les années 90 (93,7‰ en 1995, 107‰ en 1998, 105‰ en 2002, 81,7‰ en 2006) se situe autour de 68‰ en 2010. La couverture vaccinale, qui avait elle aussi reculé dans les années 90, est totale pour le BCG, et a atteint 105,3% pour la poliomyélite, et 99,7% pour la rougeole et la fièvre jaune (Annuaire statistique 2015 du Ministère de la santé). En outre, on note des progrès dans le renforcement de la collaboration avec les acteurs du secteur privé et de la pharmacopée traditionnelle dans l'offre de service de santé avec l'adoption et la mise en œuvre de la politique nationale en matière de médecine et de pharmacopée traditionnelle ainsi que celle des textes réglementant l'exercice de la profession et la mise sur le marché de médicaments traditionnels.

Des efforts sont entrepris pour le renforcement du système de santé. Pour ce faire, un audit du personnel de santé, des infrastructures et des équipements, a été réalisé, ainsi que la révision des normes en personnel de santé par niveau de soins. Ceci permettra une meilleure planification afin de rehausser le plateau technique à tous les niveaux du système de soins.

Tableau 2 : Ratio personnel de santé/habitant de 2011 à 2015 (non compris le secteur privé)

	2011	2012	2013	2014	2015
Population	16 248 558	16 779 207	17 322 796	17 880 386	18 450 494
Ratio habitants/médecin	22 017	21 320	21 573	20 864	15 518
Ratio habitants/pharmacien	72 863	82 656	83 685	82 398	71 514
Ratio habitants/infirmier d'Etat	5 056	5 280	4 965	4 809	4 243
Ratio habitants/infirmier (IB+IDE)	2 679	2 793	2 796	2 812	2 669
Ratio habitants/SFE-ME	12 754	12 702	10 888	10 253	7 743

Source : Ministère de la Santé/DGESS, annuaire statistique 2015

Le ratio habitants/médecin (15 518 pour une norme de 10 000) et le ratio habitants/SFE-ME (7 743 pour une norme de 5 000) restent toujours élevés. L'augmentation du nombre de recrutements des médecins et

des sages-femmes permettra de résorber progressivement ce déficit. Le ratio habitants/infirmier (IB+IDE) qui est de 2 669 est largement en-dessous de la norme OMS qui est de 5 000.

Des efforts restent à faire pour assurer une meilleure répartition du personnel, car on note une disparité notoire dans la répartition du personnel entre d'une part, les villes de Ouagadougou et de Bobo Dioulasso et d'autre part, le reste du pays. En 2009, ces deux villes regroupaient à elles seules 23% des médecins, 34% des sages-femmes, 35% des attachés de santé, 17% des infirmiers diplômés d'Etat et autant des infirmiers brevetés, alors qu'elles n'abritent qu'environ 17% de la population du pays. Ceci sans compter les structures privées de soins, concentrées en quasi-totalité dans ces deux villes.

Les conditions de vie et de travail ne sont pas satisfaisantes surtout au niveau des CSPS ruraux ; ce qui constitue une source de démotivation et contribue au faible niveau des performances et à la mauvaise qualité des soins, en particulier les soins curatifs dans les structures sanitaires publiques.

Par ailleurs, le système de santé s'adresse, en particulier dans le monde rural, à une population dont la mobilité est réduite (absence de moyens de transports personnels et/ou collectifs, pistes en mauvais état, impraticables pendant la saison des pluies...). Selon l'EMC, 71,2% de la population est considérée comme ayant accès aux services de santé en 2014 (car résidant à moins de 5 km d'un centre de santé au niveau national), avec une inégalité très forte entre la ville et la campagne respectivement de 89% et 65,4%.

Les disparités régionales sont considérables. Ainsi, la répartition spatiale des médecins indique que seule la région du Centre (un médecin pour 6 942 habitants) respecte la norme OMS qui est d'un médecin pour 10 000 habitants, tandis que les centres hospitaliers régionaux se caractérisent par une insuffisance notoire de spécialistes.

La répartition des infirmiers révèle que sept régions sur treize respectent la norme OMS. Toute la partie centrale du pays, la plus densément peuplée, est en état de sous-encadrement ; il en va de même pour les régions de l'Est et du Sahel.

Actuellement, le PNDS 2011-2020 fixe l'objectif pour 2020 à un CSPS dans un rayon de 5 km. Cet objectif est déjà atteint dans trois régions à savoir le Centre, le Nord et le Plateau central et devrait être atteint pour les autres régions d'ici à 2040.

1.6. L'EDUCATION

Aux termes des articles 2, 19 et 27 de la loi n°013-2007/AN du 30 juillet 2007 portant loi d'orientation de l'éducation, l'éducation de base formelle comprend l'enseignement préscolaire, l'enseignement primaire et l'enseignement post-primaire.

S'agissant du **préscolaire**, au titre de l'année scolaire 2014-2015, sur une population pré-scolarisable estimée à 1 863 378 enfants, l'on dénombre 74 394 auditeurs inscrits dont 36 894 filles, soit un taux de préscolarisation de 3,99%.

Concernant le **primaire**, la mise en œuvre du Plan décennal de développement de l'éducation de base (PDDEB) depuis 2002, remplacé par le Programme de développement stratégique de l'éducation de base (PDSEB) à partir de 2010 a permis de relever significativement le niveau de la scolarisation avec un taux brut de scolarisation de 80,7%, sauf au Sahel où il se situe autour de 51,9% en 2014-2015. Cependant, sur le plan des équipements, des difficultés demeurent. Le nombre d'écoles sous paillotes est estimé à plus de 4 000 en 2015. Le déficit en places assises est passé de 250 583 en 2005-2006 à 429 976 en 2009-2010, puis

475 866 en 2013-2014. Cette situation affecte essentiellement le milieu rural où le taux de scolarisation, en augmentation, est obtenu au prix de mauvaises conditions d'accueil.

Au niveau de **l'enseignement post-primaire et secondaire**, le Taux brut de scolarisation (TBS) au post primaire a évolué progressivement de 23,9% en 2010-2011 à 44,9% en 2014-2015.

En ce qui concerne les infrastructures scolaires, on note un total de 2 720 établissements d'enseignements post-primaires et secondaires, dont 1 521 pour le public et 1 199 pour le privé. Les régions du Centre et des Hauts-Bassins disposent de 29,15% des établissements d'enseignements post-primaires et secondaires. Le milieu rural qui compte plus de 85% de la population active demeure encore peu scolarisé.

Pour ce qui est de **l'enseignement supérieur**, le nombre d'étudiants pour 100 000 habitants est passé de 424 en 2011/2012 à 513⁴ en 2015/2016. Il est inférieur à la norme CEDEAO qui est de 824 étudiants pour 100 000 habitants.

L'enseignement et la formation technique et professionnelle (EFTP) sont faiblement développés au Burkina Faso. En effet, selon les résultats de l'EICVM 2009/2010, seulement 4,5% de la population de 16 à 64 ans a bénéficié d'EFTP dont 6,3% d'hommes et 3,1% de femmes.

L'EFTP demeure qualitativement et quantitativement faibles, avec des disparités régionales. Ainsi, on note une concentration de l'offre de formation publique et privée à Ouagadougou (51%) et Bobo Dioulasso (20%). Les disparités de genre sont également accentuées avec une légère dominance masculine des effectifs soit 52%.

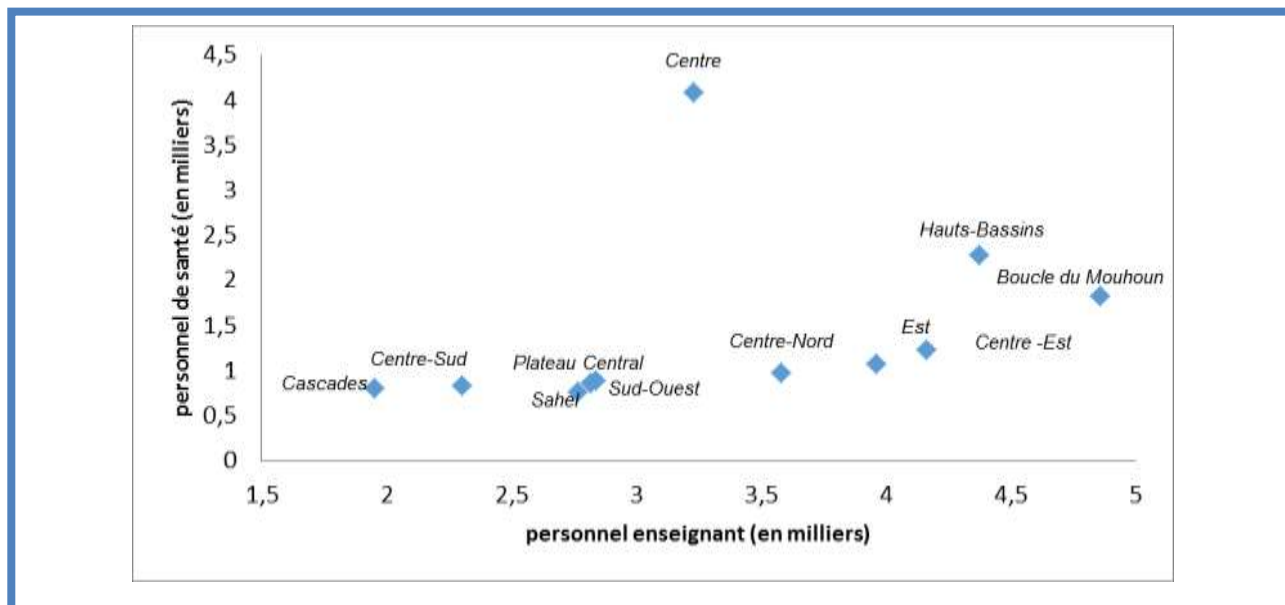
Les défis de l'EFTP sont les suivants : l'accroissement et l'amélioration de la qualité et de l'offre, la réduction des disparités, l'amélioration de l'accès et de la qualité de l'EFTP et de l'apprentissage, la réforme de l'EFTP pour les adapter aux besoins de la transformation structurelle de l'économie, le renforcement des capacités humaines et matérielles.

Dans le secondaire, l'enseignement technique ne représente que 3,35% des élèves en 2014 et l'Etat n'en scolarise que 31,43%. Le secteur rural, avec 85% de la population active, n'est pas suffisamment représenté. En effet, la filière agro-sylvo-pastorale et halieutique ne pèse que 6% dans l'ensemble de la capacité de formation en 2009/2010.

L'éducation non formelle vise essentiellement à éradiquer l'analphabétisme et à orienter la formation vers le développement local dans les différents domaines d'activités des apprenants. Elle est orientée vers trois groupes d'apprenants : les adultes (plus de 15 ans), les adolescents (9 à 16 ans) et la petite enfance (moins de 9 ans). L'accès à cette forme d'éducation s'est amélioré progressivement avec la mise en œuvre du PDDEB en 2002.

Le croisement entre l'éducation et la santé permet d'apprécier la répartition spatiale des infrastructures éducatives et sanitaires d'une part, et vise à améliorer les conditions sanitaires des enfants en milieu scolaire, d'autre part.

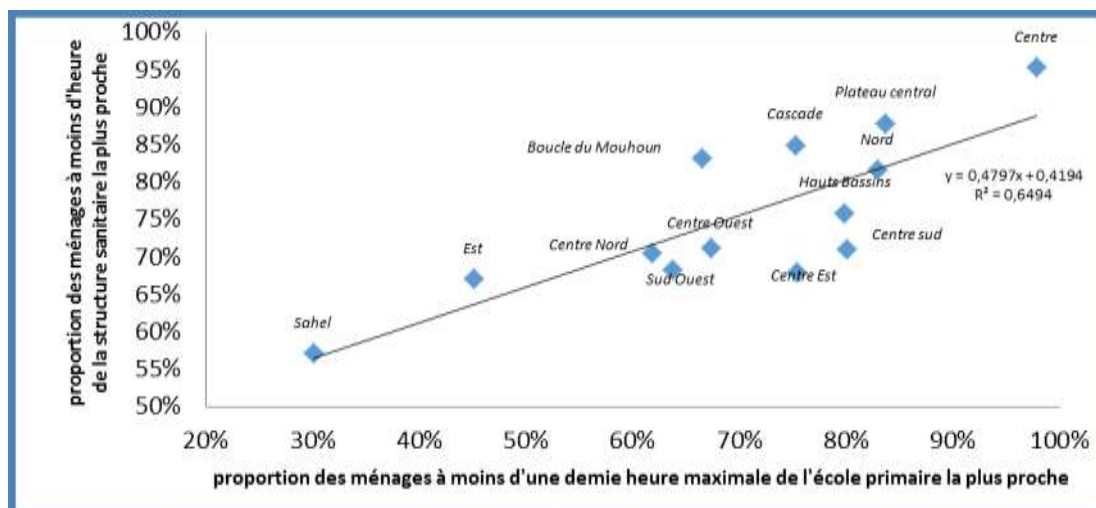
⁴ MESRI, Annuaire statistique, septembre 2016

Graphique 1: Niveau de desserte de la population : éducation et santé

Source: DGESS/Santé et MENA 2014

Le graphique 1 montre que l'encadrement scolaire et l'encadrement sanitaire ne sont pas répartis de façon homogène. La mise en relation de deux ratios (effectif du personnel soignant des CM/CMA et des CSPS) et de l'enseignement primaire (effectif des maîtres) livre un diagnostic synthétique du niveau des services rendus à la population. Il ressort que la région du Centre se distingue largement des autres régions du pays. Elle présente un niveau d'encadrement scolaire et d'accès aux infrastructures sanitaires très satisfaisant. En bas de l'échelle, se trouvent les régions des Cascades, du Centre-sud, du Sahel et du Plateau central qui présentent un faible niveau d'encadrement scolaire et d'accès aux infrastructures sanitaires.

Le graphique 2 est la représentation de l'accessibilité en temps aux infrastructures scolaires et sanitaires.

Graphique 2 : Accessibilité des équipements scolaires et sanitaires de base

Source : EMC 2014

Ce graphique met en relief le temps mis pour accéder à l'école primaire la plus proche (1/2 heure maximum) et à l'infrastructure sanitaire la plus proche (1 heure maximum). On constate que l'accès à ces infrastructures dans la région du Centre est plus facile par rapport au reste du pays. De plus, des contraintes physiques sur le terrain peuvent allonger le parcours pour accéder auxdites infrastructures dans certaines régions. L'accès à ces infrastructures est beaucoup plus difficile dans les régions de l'Est et du Sahel respectivement à cause de la densité des formations végétales (forêts), des cours d'eau, des collines et de la nature du substratum (dunes de sable).

1.7. L'ACTIVITE ET L'EMPLOI

La population active du Burkina Faso en 2014 est de 86%. Selon l'enquête multisectorielle continue (EMC 2014), le taux de chômage est estimé à 6,6% de la population active âgée de 15 à 23 ans. Ce taux est de 8,6 % chez les jeunes de 15 à 24 ans. Il est encore plus élevé chez les jeunes filles (30%).

Quant au taux net d'activité, il se situe à 67,9% au plan national. Ce taux est plus élevé en milieu rural (69%) qu'en milieu urbain (64,8%). Force est de constater que ces actifs ont un emploi précaire de façon générale.

Ce phénomène essentiellement urbain qu'est le chômage affecte principalement les jeunes. Ainsi, selon les données de l'EICVM 2009/2010, 13,2% des jeunes urbains de 16 à 24 ans sont les plus touchés. Environ 9,5% des jeunes femmes sont au chômage, contre une moyenne nationale de 11,5% pour l'ensemble des jeunes de 16 à 35 ans. Au total, environ 54% des chômeurs sont des femmes et 82% des chômeurs sont des jeunes de 16 à 35 ans.

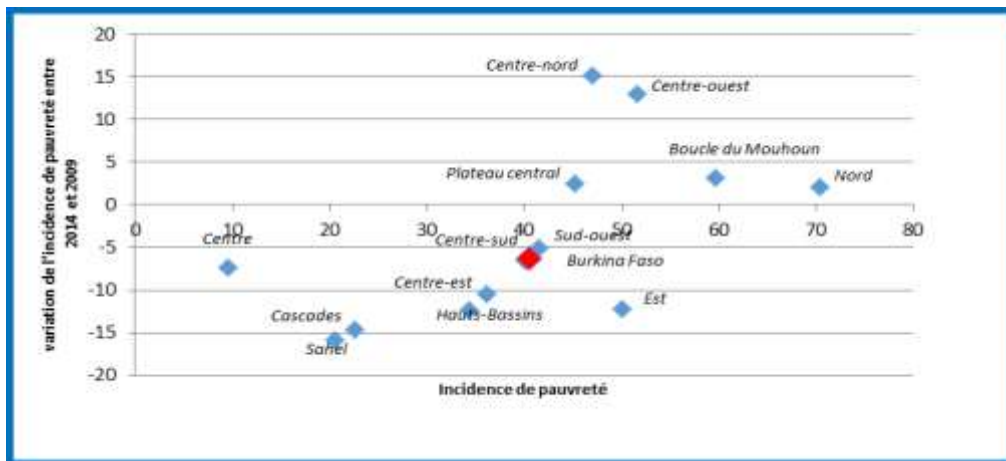
Par ailleurs, les emplois ont un caractère saisonnier et temporel. Selon l'INSD (2007), 78,5% des actifs sont sous-employés. La majeure partie des emplois créés relève de l'économie informelle qui constitue une part importante du tissu économique du Burkina Faso. Elle contribue considérablement à la distribution des revenus. Sa logique relève plus de la création d'emplois que d'une véritable dynamique d'entreprise. Les femmes constituent plus de 60% de la main-d'œuvre de l'économie informelle. Elle est caractérisée par la faiblesse du capital et de l'investissement dans le processus de production.

1.8. DES CONDITIONS DE VIE PRECAIRES

Selon l'Enquête multisectorielle continue (EMC, 2014), 40,1% de la population se situe en dessous du seuil de pauvreté, estimé à **153 530 F CFA/an**. L'analyse de la pauvreté en 2014 selon le milieu de résidence montre qu'en milieu urbain, 13,7% de la population se situe en dessous du seuil de pauvreté contre 47,5% pour le rural.

Globalement, l'incidence de la pauvreté a reculé de 3,8% entre 2009 et 2014. Toutefois, cette baisse masque les disparités entre régions. En effet, si dans huit des treize régions, on a observé un repli plus ou moins significatif de la pauvreté, dans les cinq autres régions, on a plutôt assisté à son aggravation. Il s'agit des régions où l'incidence de la pauvreté a progressé de 2 à 15 points de pourcentage comme le montre le graphique 3 : Centre-nord (+15,2), Centre-ouest (+13), Plateau-central (+2,5), Boucle du Mouhoun (+3,2) et Nord (+2,1).

Graphique 3 : Incidence de la pauvreté entre 2009 et 2014



Source: INSD, EMC 2014

Selon les résultats de l'EMC 2014, les régions les plus pauvres du pays durant cette période sont les régions du Nord (70,4%), de la Boucle du Mouhoun (59,7%), du Centre-Ouest (51,6%) et de l'Est (50,1%). Les régions les moins pauvres sont le Centre (9,6%), le Sahel (20,6%) et les Cascades (22,6%).

Au regard de ce qui précède en matière de démographie, d'urbanisation, de santé, d'éducation, d'emploi et des conditions de vie, il est impérieux d'agir sur la démographie et cela doit se faire rapidement si l'on veut garder une marge de manœuvre.

II. LES HOMMES ET LA TERRE : L'USURE DU TERRITOIRE

Le monde rural représente 85% de la population du Burkina Faso. L'agriculture et l'élevage occupent 90% environ de la population active (Annuaire statistique 2014 du MAHRH). La production agricole augmente régulièrement. Compte tenu de la prépondérance de l'agriculture dans l'économie du pays, on peut dire que la croissance économique relativement importante observée au cours des dernières années (au rythme de 5% en moyenne par an) repose en grande partie sur la croissance de ce secteur.

L'agriculture tire toute l'économie du pays. En effet, la part du secteur primaire dans le PIB en 2015 est de 30,3%⁵. Cependant, il faut noter que le système rural traditionnel a atteint ses limites : agriculture extensive, forte pression démographique, système foncier régulé par la chefferie coutumière, etc. Il convient de trouver de nouveaux équilibres, afin de garantir la paix civile et sociale. Il s'agit d'une question fondamentale d'aménagement du territoire.

2.1. L'AGRICULTURE ET L'AUTOSUFFISANCE ALIMENTAIRE

D'une façon générale, les chiffres de la production montrent une tendance à l'amélioration. Toutefois, sur une période de 30 ans, l'analyse des évolutions montre que l'accroissement de la production est essentiellement dû à l'extension des terres cultivées et non à une amélioration des rendements.

2.1.1. Les productions vivrières : l'autosuffisance alimentaire n'est pas assurée

Selon l'annuaire statistique 2014 du MAHRH, les céréales constituent la base des cultures vivrières dont elles représentent plus de 94% des superficies. Les légumineuses vivrières (niébé, voandzou) et les tubercules (igname, patate) occupent une faible proportion (5,9%). Le mil et le sorgho répandus partout représentent la base alimentaire des ruraux. Il s'agit de céréales rustiques adaptées aux conditions climatiques mais à faible rendement. Le maïs et le riz entrent de plus en plus dans l'alimentation quotidienne et sont également destinées à la vente sur les marchés urbains.

L'accroissement de la production est obtenu davantage par l'augmentation des superficies emblavées que par l'intensification. Selon l'annuaire statistique 2015 du Ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques, de l'assainissement et de la sécurité alimentaire (MARHASA), les superficies emblavées représentaient 59,09% des superficies cultivables (estimées à 9 000 000 ha). Le tableau 3 présente l'évolution des superficies et de la production céréalière des 30 dernières années.

Tableau 3 : Evolution des superficies et de la production céréalière de 1984 à 2015

Evolution		1984	1993	2004	2009	2013	2014	2015
En hectare	Superficies	1 935 505	2 699 678	3 084 961	3 619 257	4 447 644	3 646 007	3 584 231
En tonne	Productions	1 130 020	2 527 359	2 901 973	3 626 638	4 898 544	4 469 300	4 189 665
En tonne/ha	Rendements	0,58	0,94	0,94	1,00	1,10	1,22	1,19
Evolution selon les quintiles		1984/1993	1993/2004	2004/2009	2009/2014			
En hectare	Superficies	764 173	385 283	534 296	26 750			
En tonne	Production	1 397 339	374 614	724 665	842 662			

Sources : DGESS/MARHASA, annuaire statistique 2014

Au total, sur une période de plus de 30 ans, on observe une augmentation de la production et des superficies. Les rendements ont également augmenté de 0,61 tonne/ha sur la période 1984/2015. Mais cela

⁵ PNDES 2016-2020

reste encore très faible par rapport aux possibilités offertes par la recherche nationale et la technologie (entre 3 et 5 tonnes/ha).

Dans le domaine de l'autosuffisance alimentaire, il ressort que le bilan céréalier est resté globalement positif sur la période 1997-2015. En effet, les disponibilités cérésières se sont établies à 3 061 311 tonnes en moyenne annuelle pour des besoins moyens de 2 711 173 tonnes dégageant ainsi un excédent moyen de 350 138 tonnes.

2.1.2. Les cultures de rente

En 2014, les cultures de rente ont couvert une superficie de 1 297 790 ha soit, environ 1/4 des terres cultivées. En 30 ans, la part de ces cultures de rente a plus que doublé passant de 9% en 1984 à 24,5% du total des superficies cultivées en 2014.

Tableau 4 : Superficies cultivées et évolution (en hectare)

	Moyenne 2005-2009	Moyenne 2010-2014	Coefficient multiplicateur
Total surfaces cultivées	4 572 109	5 300 000	1,2
Rente sans coton	440 338	668 330	1,3
Coton	502 349	629 460	1,3
Total rente	942 686	1 297 790	1,4
% Rente sans coton	9,6	12,6	-
% Coton	11,0	11,9	-
% Total rente	20,6	24,5	-

Source : MARHASA, 2014

Comme pour les céréales, la croissance de la production des cultures de rente n'est due qu'à l'extension des superficies. Les rendements stagnent. Le caractère extensif de l'agriculture concerne tout autant les cultures de rente que les cultures vivrières.

Les productions maraîchères et fruitières sont destinées à la mise sur le marché urbain et parfois à l'exportation. Les superficies sont certes très faibles (de 8 000 ha en 2004 à 17 601,9 ha en 2014) et la production reste modeste (de 166 000 tonnes en 2004 à 747 476 tonnes en 2014), mais suffisent à assurer un revenu non négligeable aux producteurs. Les deux facteurs favorables à ce type d'activité sont d'une part, la possibilité d'approvisionnement en eau et d'autre part, la proximité d'un marché urbain.

Les principales zones maraîchères se localisent le long des cours d'eau aménagés par des ouvrages hydrauliques de grande superficie (Sourou, Boulgou, Oubritenga, Sanmatenga, Sanguié, Boulkiemdé, Yatenga, Loroum) ou dans des bas-fonds aménagés proches des principales villes (Ouagadougou, Bobo Dioulasso).

Le coton est le prototype de la culture moderne du Burkina Faso. Sa culture est intensive, bien encadrée techniquement par les sociétés cotonnières, principalement la Société des fibres textiles (SOFITEX). Depuis quelques années, la SOFITEX est accompagnée dans la commercialisation du coton par la Société cotonnière du Gourma (SOCOMA) et FASO COTON. La production connaît une progression depuis 5 ans (2010/2015), au rythme de 7,8% en moyenne par an, bien soutenue par le gouvernement qui voit en elle un des facteurs primordiaux de la croissance économique et de soutien de la balance commerciale du pays. Avec l'or, le coton est parmi les premiers produits d'exportation du Burkina Faso.

Le coton au Burkina Faso, comme dans les autres pays africains, est soumis à la crise de surproduction mondiale qui se traduit par une baisse des prix et qui se répercute directement sur les centaines de milliers d'exploitants burkinabè par une baisse de leur revenu.

2.1.3. Les productions animales : un cheptel important et varié

Avec un cheptel numériquement important et varié, l'élevage occupe plus de 80% des ménages et leur procure tout ou partie de leurs revenus monétaires. Il contribue pour plus de 18% à la formation du PIB et pour près de 26% des exportations en valeur.

Concernant l'élevage traditionnel, le système de production demeure extensif et est confronté à de nombreuses difficultés liées au foncier, à l'alimentation, à la mortalité, etc. L'élevage de type transhumant est pratiqué par les pasteurs et agropasteurs et concerne surtout les bovins. Quant à l'élevage sédentaire, il est généralement pratiqué par les agro-éleveurs et se subdivise en un système agropastoral à gros ruminants et un système mixte intégré agriculture-élevage.

A côté des systèmes traditionnels, on note l'émergence de systèmes d'élevage améliorés, surtout en zones périurbaines. Ces initiatives sont le fait de nouveaux acteurs (fonctionnaires, retraités, commerçants, hommes d'affaires, décideurs politiques, etc.) qui investissent dans l'élevage à visée commerciale.

2.1.4. La concurrence et la complémentarité entre agriculture et élevage

L'agriculture et l'élevage devraient être logiquement complémentaires. Cependant, ils entrent souvent en concurrence pour l'utilisation de l'espace rural et dans la conquête de nouvelles terres. Des conflits parfois violents se multiplient dans ces deux types d'espaces ruraux. Ce fait rappelle l'urgence de la promotion de stratégies locales de gestion des ressources naturelles.

2.1.5. Des structures agraires inadaptées et un niveau de technicité encore faible

Estimée à plus de 7 millions en 2003, la population active agricole est passée en 2006 à 12 146 247 soit 87% de la population totale du pays. Son effectif est aujourd'hui estimé à plus de 14 millions.

Le niveau d'équipement des exploitations reste très faible, même s'il y a des améliorations. Les petites exploitations sont souvent dépourvues d'outils modernes et le labour se fait encore à la daba. La traction animale pour le labour se répand néanmoins. Les machines agricoles (tracteurs) se diffusent surtout à l'Ouest, mais le parc est encore restreint. L'utilisation de l'engrais se propage, mais globalement, l'agriculture reste extensive.

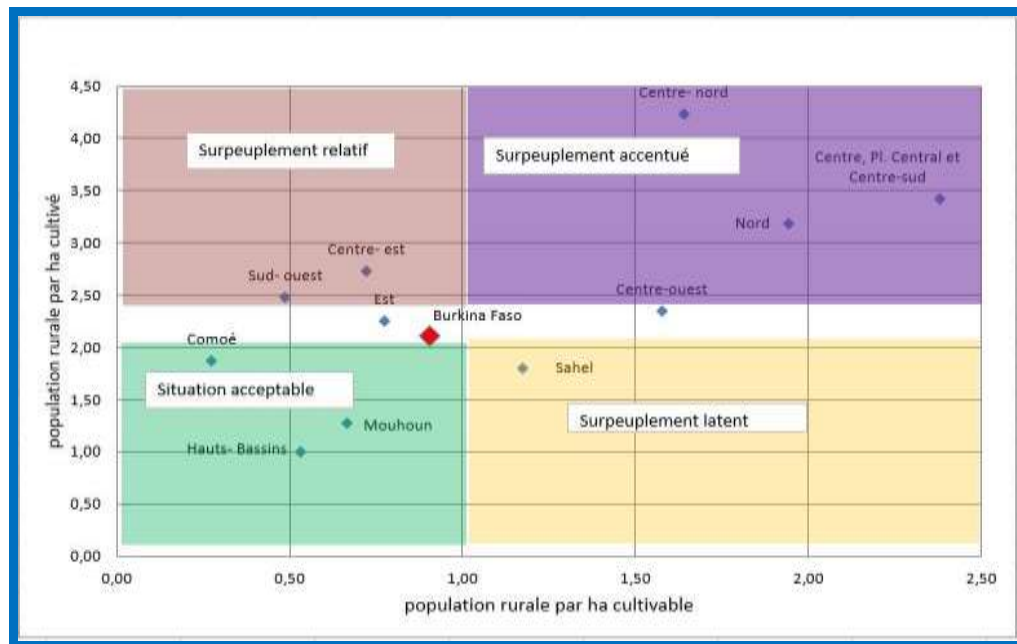
2.2. LE SURPEUPLEMENT

De l'analyse des densités de la population rurale par rapport à la superficie cultivable et par rapport à la surface cultivée (période 2015-2016) et en considérant qu'il y a deux seuils significatifs à savoir 1 habitant par hectare cultivable et 2,4 habitants par hectare cultivé, on obtient quatre situations :

- a. Situation acceptable : la densité est comprise entre 0,35 hectare cultivable et 1,90 habts/ha d'espace cultivé. Il s'agit des régions de la Boucle du Mouhoun et des Hauts-Bassins, des Cascades et de l'Est (3 736 722 ruraux) ;

- b. Surpeuplement latent : la densité à l'hectare cultivé reste raisonnable mais le ratio à l'hectare cultivable dépasse 1. Il concerne la région du Sahel avec 885 619 ruraux ;
- c. Surpeuplement relatif : il s'agit des régions qui dépassent nettement les 2,5 habitants à l'hectare cultivé. C'est le cas des régions du Centre-est et du Sud-ouest (1 425 051 ruraux) ;
- d. Surpeuplement accentué : les deux ratios sont dans la zone critique ; c'est le cas des régions du Nord, du Centre-nord, du Centre, du Centre-sud, du Plateau central et du Centre-ouest (3 431 233 ruraux).

Graphique 4 : Population rurale par hectare



Source : DGDGT à partir des données de la DGESS/MAAH 2016

Au total, tous les problèmes sont liés et débouchent sur la question cruciale du développement durable. L'accroissement trop rapide de la population rurale absorbe la totalité de l'augmentation de la production. Pour la population, il s'agit d'une croissance zéro en termes d'alimentation et de niveau de vie. **Ce développement conduit inéluctablement à la poursuite du processus déjà largement engagé de destruction et d'érosion des sols dans un contexte de péjoration climatique qui aggrave les risques.**

Au regard de ce qui précède, le Burkina Faso reste dans un processus de développement non durable en dépit des actions entreprises ces dernières années par le Gouvernement.

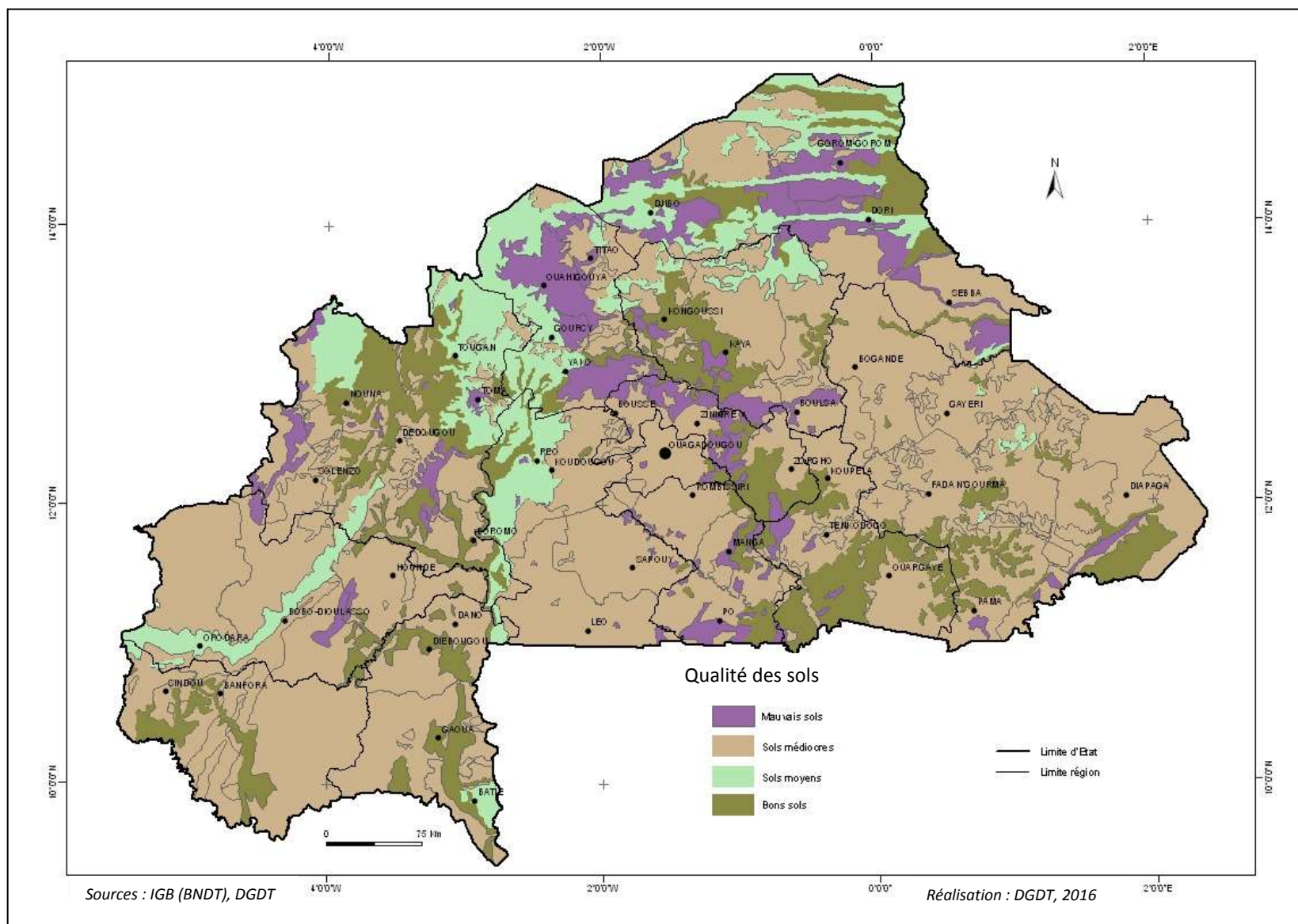
2.3. L'ETAT DES RESSOURCES NATURELLES

2.3.1. Les sols

D'une façon générale, les sols du Burkina Faso sont fragiles et d'une fertilité naturelle médiocre. La profondeur du sol, limitée par la présence d'horizons gravillonnaires ou indurés (cuirasse ou carapace), constitue un obstacle à la mise en valeur agricole.

Cependant, on rencontre des sols profonds (sols bruns, vertisols, sols hydromorphes) qui sont d'une bonne aptitude agronomique pour toutes les cultures tropicales (céréales, cultures maraîchères et fruitières), mais ils sont principalement utilisés pour la culture du coton.

Carte 1 : Qualité des sols



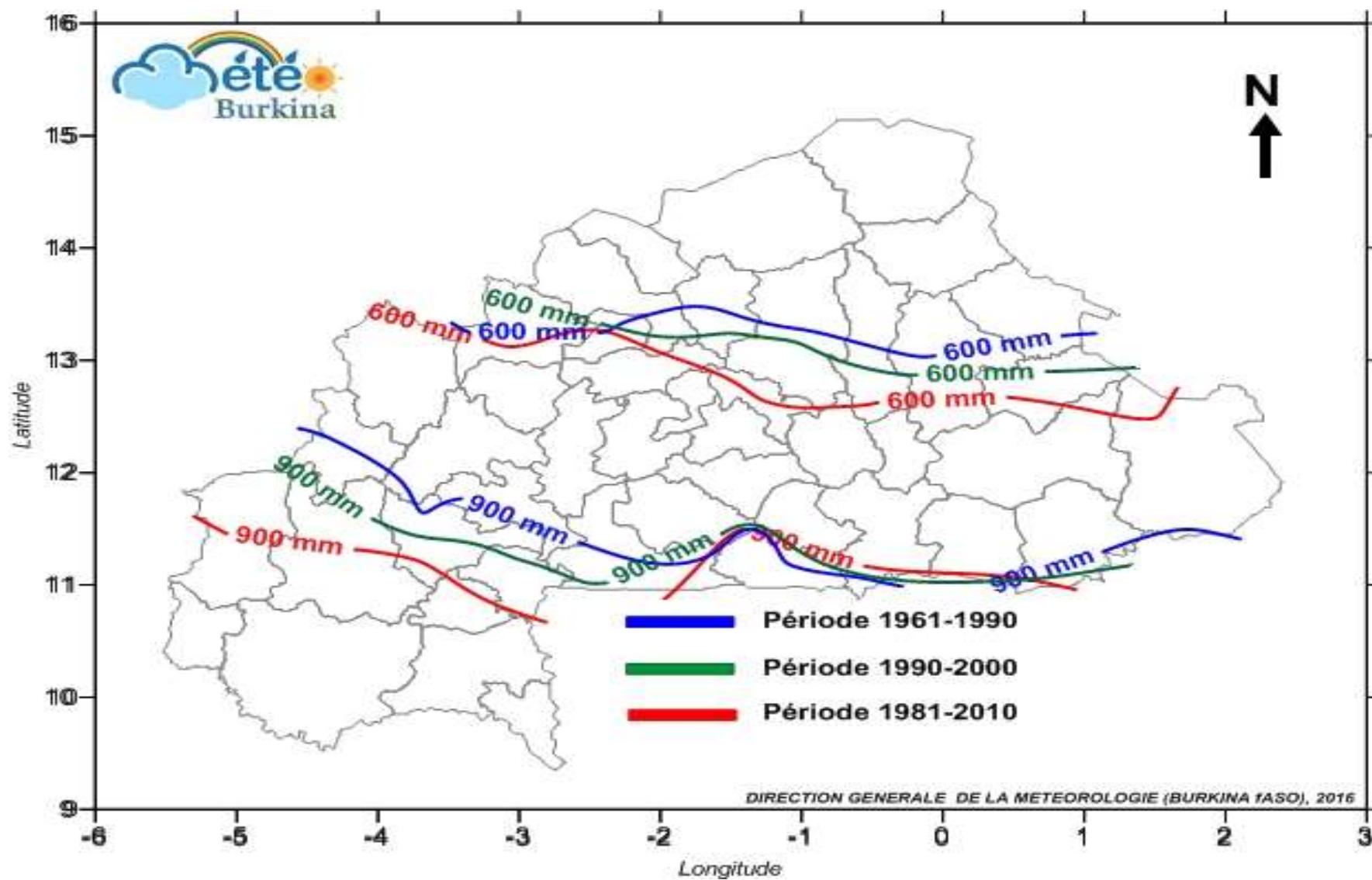
2.3.2. La lutte contre la déforestation et les changements climatiques

Les superficies forestières au Burkina Faso étaient estimées en 1980 à 15 420 000 ha. En 2002, l'ensemble des formations forestières couvrait une superficie de 13 305 238 ha, soit 48,75% du territoire national dont 14% seulement était classé ; la norme internationale étant de 30%. Ce couvert forestier subit une diminution moyenne annuelle de 110 500 ha, soit 4,04% en moyenne par an. A ce rythme, on estime les réserves forestières nationales à environ 11 979 000 ha en 2014. Les formations forestières connaissent une régression pour deux causes principales : d'une part, les sécheresses répétitives qui entraînent un recul général et la disparition de certaines espèces ; d'autre part, la pression anthropique qui accentue les effets de la dégradation climatique.

Aussi, la répartition des pluies obéit-elle au rythme tropical à deux saisons : une saison sèche d'octobre à avril et une saison humide de mai-juin à septembre. Les maxima de précipitations sont généralement observés en août ou septembre. La pluviométrie moyenne annuelle décroît du Sud-ouest au Nord, allant de 1 200 mm au sud de la région des Cascades à moins de 400 mm au nord du Sahel (confère carte 1). Le nombre de jours de précipitations varie de 150 jours au sud à 70 jours au nord. Cette évolution climatique est préoccupante car ses effets s'ajoutent aux autres facteurs de dégradation des conditions naturelles, en particulier celles des ressources végétales.

L'accroissement de la fréquence et de l'amplitude des catastrophes naturelles constitue la première dimension du bilan du risque lié aux changements climatiques. Les inondations qui frappent le pays ces dernières années sont révélatrices des effets pervers des changements climatiques au Burkina Faso. Les inondations entraînent régulièrement le déplacement de nombreuses populations des localités touchées, avec leur corollaire de problèmes humanitaires. Elles sont également à l'origine d'importantes pertes économiques.

Carte 2 : Migration des isohyètes 600 mm et 900 mm



2.3.3. Les ressources en eau

Le Burkina Faso reçoit en moyenne 750 mm de pluies par an ; ce qui représente un volume d'eau de 207 milliards de m³. En apparence, le pays ne manque pas d'eau. Mais, au cours de la saison sèche, l'évaporation est intense. C'est pourquoi, la presque totalité des cours d'eau sont temporaires, hormis le Mouhoun, la Comoé et son affluent la Léraba. Ce rythme saisonnier, corrélé avec les hautes températures et l'intensité de l'évaporation, est responsable de l'assèchement rapide des puits et des plans d'eau dès le début de la saison sèche.

Le bilan hydrique du pays réalisé dans le cadre du PAGIRE sur la période 1990-2014 a permis de conclure que le Burkina Faso est dans une situation de stress hydrique à savoir 850 m³/an/habitant alors que le seuil de pénurie est fixé à 1000 m³ par les instances internationales.

De la même façon, les ressources en eaux souterraines ont été surestimées. Le PAGIRE conclut l'analyse ainsi : « la baisse sensible du niveau des aquifères depuis 30 ans montre qu'il n'existe pas de ressources renouvelables en eau souterraine : l'eau infiltrée chaque année ne suffit pas à maintenir les aquifères ».

Le tableau 5 donne une évaluation des ressources réellement utilisables.

Tableau 5 : Evaluation des ressources en eau réellement utilisables

Bassin versant	Superficie (km ²)	Pluie (mm/an)	Pluie (milliards de m ³ /an)	Ecoulement (million de m ³ /an)	Pertes (infiltration + évaporation million de m ³ /an)	Volume total des retenues (milliards de m ³)	Eau utilisable des barrages (milliards en m ³)
Comoé	17 590	1077,45	18,95	1 384	17,57	1,06	0,53
Mouhoun	91 036	885,98	80,65	4 192	76,46	8	4
Nakanbé	81 932	780,56	63,95	1 858	62,09	4,4	2,2
Niger	83 442	579,27	48,33	1 552	46,78	1,5	0,75
Total	274 000	3323,26	211,88	8 986	202,9	14,96	7,48

Source : PAGIRE, période 1990-2014

2.3.4. Les risques

La confrontation des risques de déséquilibre écologique (pédologiques, climatiques, hydrauliques) avec les besoins humains révèle plusieurs types de phénomènes et plusieurs niveaux de problème. L'usure des zones centrales est le trait majeur du territoire. La saturation spatiale est atteinte dans les régions centrales.

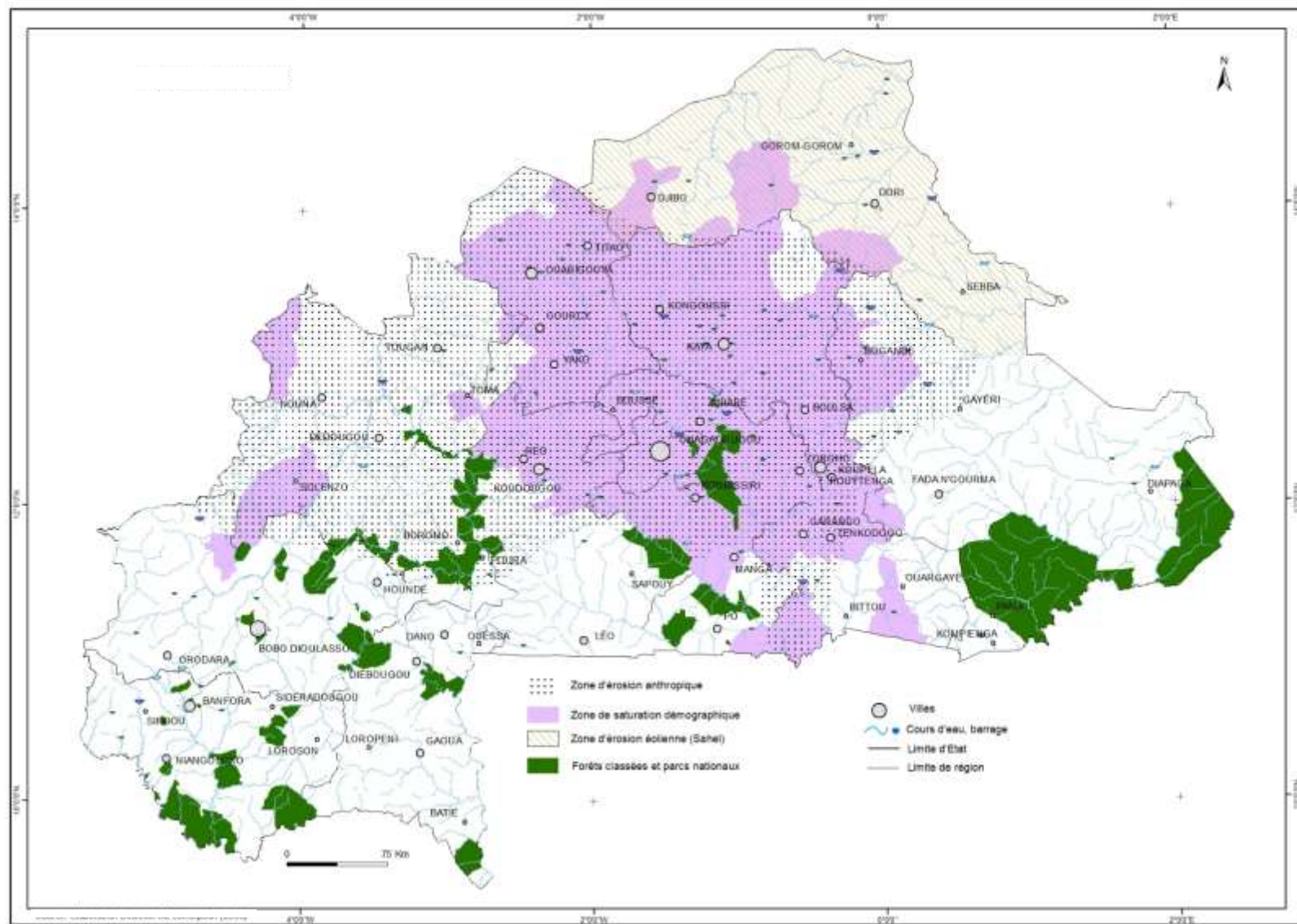
Au Sahel et dans les provinces du Nord, on se trouve dans une situation de même type mais d'une autre nature. Les densités de population sont plus faibles, mais avec la dégradation climatique, l'élevage extensif en croissance accentue la vulnérabilité des sols et de la végétation. Le surpâturage et l'émouillage fourrager entraînent la disparition d'espèces végétales utiles comme l'acacia. L'émigration et le déplacement des troupeaux vers le Sud ne contrebalancent pas les effets du surcroît démographique. Le Sahel est aussi en situation de saturation.

Dans les autres régions à la limite de la saturation (sud, ouest et est), les risques sont à venir même si dans quelques provinces, l'afflux de nouveaux arrivants provoque déjà des phénomènes d'usure des sols. Le

principal danger aujourd'hui est lié à la culture du coton et l'utilisation des pesticides et des herbicides qui conduit rapidement à une dégradation des sols sur les exploitations des agriculteurs.

Les Hauts-Bassins, les Cascades et la Boucle du Mouhoun sont les régions qui cumulent le plus d'avantages relatifs : bons sols, disponibilité de l'eau, densité de population modérée. Le souci ici est de ne pas gaspiller ces avantages par une exploitation anarchique des sols par les populations notamment de nouveaux migrants. Les deux autres problèmes à résoudre sont ceux du foncier et des changements climatiques.

Carte 3: Zones sensibles



Source : BNDT (IGB), Etude SNADDT

Réalisation : DGD, 2016

2.3.5. Le potentiel des périmètres irrigués et des bas-fonds

Au Burkina Faso, les périmètres aménagés sont classés en quatre catégories :

- les grands périmètres : il s'agit du périmètre sucrier industriel de Banfora (3 900 ha) et des périmètres de la vallée du Kou, de Karfiguèla, de Banzon, de Douna ainsi que ceux des grandes plaines du Sourou, de Samendeni et de Bagré (72 000 ha) ;
- les périmètres moyens : ce sont surtout des périmètres gravitaires en aval de petits barrages ou par pompage autour de lacs naturels (exemple: Dakiri, Zoungou, Tapoa, etc.) ;
- la petite irrigation correspond aux périmètres de moins d'un hectare à une centaine d'hectares ;
- les aménagements de bas-fonds : ces exploitations sont petites, moins d'1 ha en général.

Le Burkina Faso dispose d'un potentiel de 25 600 bas-fonds répertoriés dont 5 000 exploitables en irrigué couvrant une superficie de 660 000 ha. Ce potentiel peut être largement augmenté. Les études sur les bas-fonds, coordonnées par l'Institut de l'environnement et de recherches agricoles (INERA) détaillent avec précision la localisation, les possibilités d'aménagement, la disponibilité en eau d'une grande moitié. En s'en tenant aux bas-fonds étudiés (sud du territoire) « facilement aménageables » et « facilement irrigables » selon la classification de l'INERA, on obtient 320 000 ha en grande partie vide, qui s'ajoutent donc aux 233 500 ha de périmètres répertoriés officiellement. Ces 553 500 ha constituent une marge de manœuvre qui est loin d'être négligeable.

L'extension rapide des périmètres et l'intensification des systèmes de culture sont une nécessité vitale. Quels sont les obstacles et les freins à vaincre pour que la mise en valeur s'accélère ? Comment parvenir dans les prochains 25 ans à 200 000 ha de terres irriguées, qui soient intensivement cultivées ? Telles sont entre autres les grandes questions d'aménagement du territoire national.

Aujourd'hui, on estime à 233 500 ha la superficie des terres irrigables dont 12 à 14% sont actuellement exploités.

Par ailleurs, le diagnostic révèle de sérieux problèmes de gestion au niveau des bas-fonds et des périmètres :

- de gros investissements et équipements sont inexploités et laissés à l'abandon. Le problème de la gestion hydraulique et de la maintenance des investissements mérite d'être traité en urgence ;
- la "Sécurisation foncière en milieu rural" est souvent posée en termes de cohabitation entre deux groupes : d'une part, les paysans traditionnels qui représentent la masse de la population et la base de l'économie et d'autre part, les "nouveaux acteurs de l'agrobusiness" qui sont considérés comme le fer de lance de la modernisation et de l'économie de marché.

2.3.6. La question foncière

Le statut juridique de la terre a été traité par la loi portant RAF relue en 2012 et la loi 034/2009 portant régime foncier rural. Mais, dans les faits et sur le terrain, les situations conflictuelles se multiplient et sont essentiellement dues à la pression démographique, à la précarité des statuts fonciers, au non-respect des vocations des divers espaces, à l'accaparement et à la monopolisation de terres, surtout en milieu rural.

En outre, les dynamiques transfrontalières traditionnelles (transhumances, fréquentations des marchés, champs de part et d'autre des frontières) ne prennent pas en compte le découpage des frontières ; ce qui crée des problèmes entre le Burkina Faso et certains de ses voisins.

2.3.7. Les mines

Depuis le milieu de la décennie 2000, le Burkina Faso connaît un boom minier qui a fait passer la part du secteur dans le PIB de 0,7% en 2006 à 11,5% en 2011 et 9,3% en 2013 ; toute chose qui a propulsé les mines au premier rang des produits d'exportation du pays. La contribution des activités minières au budget de l'Etat est considérable. En 2015, elles ont rapporté au Trésor Public, un montant total d'environ cent soixante-huit milliards (168 000 000 000) de francs CFA.

Le pays dispose de potentialités minières aussi importantes que variées et réparties sur l'ensemble du territoire. Les principales ressources minières sont : l'or, le cuivre, le zinc, le manganèse, le phosphate et les calcaires. Des indices de diamant, de bauxite, de nickel et de vanadium ont été répertoriés dans des formations géologiques diverses.

En 2016, le Burkina Faso compte neuf sites miniers industriels en exploitation : huit mines d'or et une mine de zinc. L'or reste le minerai le plus exploité avec une production d'environ 44 000 kilogrammes en 2015.

Outre les sites industriels, des sites artisanaux existent et procurent des revenus substantiels à des milliers d'orpailleurs. On peut citer, entre autres, Solhan, Gangaol, Djomga.

Malgré les importants acquis, le secteur minier connaît cependant un certain nombre de problèmes au nombre desquels les risques sur la santé humaine et sur l'environnement, dus à l'utilisation de produits chimiques dangereux pour le traitement des minéraux. L'exploitation artisanale et la multiplication des sites sauvages sont sources de multiples problèmes dont les conflits avec les populations locales, l'insécurité, la drogue, la prostitution et enfin le fait que les populations locales bénéficient peu des retombées économiques générées par l'exploitation minière.

2.4. LA SÉCURITÉ

Le dispositif sécuritaire mis en place au Burkina Faso depuis les indépendances a permis de faire face, pendant des décennies, aux problèmes de sécurité. Il a permis également d'instaurer un climat sécuritaire relatif avec des acquis indéniables au nombre desquels :

- l'ancrage des services de sécurité au sein des institutions républicaines ;
- la volonté politique des premières autorités d'éradiquer l'insécurité ;
- la création d'un département spécifiquement chargé des questions de sécurité ;
- l'existence de structures de formation des personnels de sécurité ;
- le dévouement, l'esprit de sacrifice et l'engagement des personnels dans l'accomplissement des missions, parfois aux périls de leurs vies ;
- l'amélioration constante du ratio personnel de sécurité/population à travers les recrutements massifs ;
- le lancement et la mise en œuvre de la police de proximité ;
- la prise en compte des personnels féminins dans les recrutements ;
- l'existence d'une expertise nationale reconnue en matière de sécurité.

Malgré ces acquis, force est de reconnaître que les populations et partant l'Etat, aspirent de nos jours à davantage de sécurité.

Dans le contexte du Burkina Faso, la sécurité est entendue dans un double sens : sécurité nationale et sécurité intérieure.

La sécurité intérieure a pour objet :

- d'assurer la protection permanente des personnes et des biens sur toute l'étendue du territoire national ;
- de veiller à la sûreté des institutions de l'Etat ;
- de veiller au respect des lois et au maintien de la paix et de l'ordre public.

D'une manière générale, le contexte international, sous régional et national de la sécurité est peu reluisant.

Primo, au plan international, le contexte est marqué par une situation économique et financière difficile, la prolifération des armes, la propagation des maladies épidémiques et endémiques et les effets du changement climatique.

Secundo, au plan sous régional, il se manifeste par des conflits armés, la prolifération des armes légères et de petit calibre, les crimes transfrontaliers, l'insécurité maritime et la xénophobie.

Tertio, le contexte national se caractérise par **une forte croissance démographique, une urbanisation galopante, la menace terroriste, la traite des êtres humains et le blanchiment de capitaux.**

Le diagnostic de la situation sécuritaire sus - mentionné au plan national montre des insuffisances et des failles dans ledit dispositif ; toute chose qui influe négativement sur la qualité de la sécurité attendue aussi bien par l'Etat que par les populations.

Ces insuffisances et failles se situent d'une part au niveau de la coordination des activités avec la dispersion des forces de sécurité intérieure, l'implantation sans concertation des services de police et de gendarmerie, la confusion d'attributions entre la Police nationale et la Police municipale, l'insuffisance de prévention et de répression, les difficultés de mise en œuvre de la participation communautaire et le déficit de communication. D'autre part, elles se situent au niveau de l'insuffisance et de la gestion des ressources humaines, matérielles, financières et de la formation continue⁶

⁶ Ministère de la Sécurité, Stratégie nationale de sécurité intérieure 2010-2019

III. LE SYSTEME URBAIN : L'AMORCE D'UN PROCESSUS

Le concept de l'armature urbaine semble inadapté pour le cas du Burkina Faso où l'on observe une grande disparité entre les villes. En effet, Ouagadougou et Bobo Dioulasso apparaissent comme de véritables centres urbains à côté d'une dizaine de petites villes qui gardent une forte dimension rurale.

Aussi, le choix a-t-il été porté sur le terme de "système urbain" en lieu et place de l'armature urbaine parce qu'il ne préjuge pas du niveau auquel on se situe et a l'avantage de considérer les unités urbaines comme appartenant à un système dont il s'agit d'apprécier la consistance, la cohérence et l'efficacité.

Toutefois, l'évolution du secteur de l'urbanisme et de l'habitat amène à privilégier davantage l'armature urbaine. Elle se définit comme l'organisation de l'espace qui résulte des types de centres urbains de services et de leurs zones et forces d'influence. Elle est analysée en noyaux et trajectoires en liaison les uns avec les autres selon la puissance de polarité des noyaux. L'armature urbaine pourrait contribuer à l'amélioration de la planification urbaine au Burkina Faso.

Partant de là, la présente analyse diachronique porte sur la liste des 49 villes, chefs-lieux des 49 communes urbaines. L'ensemble des résultats se présente comme suit.

3.1. LES COMPOSANTES DU SYSTEME URBAIN

La configuration du système urbain montre qu'après Ouagadougou et Bobo Dioulasso, suivent les huit villes ci-après : Koudougou, Banfora, Ouahigouya, Pouytenga, Kaya, Tenkodogo, Fada N'Gourma et Dédougou. A cette liste de base, peuvent s'adjoindre Gaoua et Koupéla ainsi que Houndé et Dori. En dehors donc de Ouagadougou et Bobo Dioulasso, les autres localités ne sont pas vraiment des villes. Le système urbain observé ressemble à un placage de deux sous-systèmes non intégrés, celui des capitales et celui des villes locales. Le premier dispose plus ou moins d'infrastructures à caractère urbain, alors que le second est immergé dans la ruralité. L'absence de villes intermédiaires ou régionales est une donnée de structure qui traduit le niveau du non développement.

3.1.1. Le niveau urbain

Le niveau urbain est mesuré à partir de quatre indicateurs : eau, électricité, téléphone fixe, ressources du budget local. L'indicateur le plus significatif est celui du branchement électrique.

Ouagadougou et Bobo Dioulasso se détachent, Koudougou et Banfora sont proches de la moyenne urbaine nationale; Ouahigouya est en position intermédiaire puis vient un groupe assez homogène de sept villes : Koupéla, Gaoua, Gorom-Gorom, Niangoloko, Kaya, Fada N'Gourma et Tenkodogo. Sur cette liste de douze villes, neuf sont des capitales régionales.

Les quatre capitales régionales restantes peinent à devenir des villes en tant que telles :

- Manga dans le Centre-sud et Ziniaré dans le Plateau central : la proximité de la capitale Ouagadougou et l'insuffisance des infrastructures et des équipements pourraient expliquer cette situation ;
- Dori dans le Sahel pose un problème singulier. C'est Gorom-Gorom et non pas Dori qui figure dans la liste. Dori peine à s'affirmer comme capitale de région alors que Gorom-Gorom y joue un rôle important.

- La région de la Boucle du Mouhoun pose un vrai problème du fait de la carence grave en infrastructures économiques de Dédougou. Il y a là une urgence à urbaniser cette ville, d'autant plus que la région présente des atouts économiques.

3.1.2. Les activités urbaines

Les activités urbaines qui ont été mises en exergue ici concernent, l'équipement public, l'industrie, le commerce et les services et l'économie numérique.

▪ L'équipement public

La carte de synthèse de l'équipement public fait ressortir la faiblesse des centres régionaux en matière d'encadrement et de services publics, alors qu'ils devraient se situer en position forte dans ce domaine.

Cela concerne au premier chef Bobo Dioulasso, mais aussi Koudougou, Banfora, Ouahigouya, Kaya, Dori et Dédougou. Seules Fada N'Gourma et Tenkodogo tirent leur épingle du jeu et encore à un niveau modeste. La situation ne s'améliore relativement qu'au niveau des petites villes. Cette faiblesse de l'encadrement est un obstacle majeur à l'aménagement et au développement durable du territoire.

▪ L'industrie

L'activité industrielle est très réduite. On compte officiellement 66 établissements industriels, dont 34 à Ouagadougou, 28 à Bobo Dioulasso, 02 à Banfora, 01 usine à Fada N'Gourma et 01 à Houndé. Le Burkina Faso a connu ces dernières années une forte désindustrialisation, notamment à Bobo Dioulasso. On assiste actuellement à un effort pour développer le traitement du coton-graine et pour sauver ce qui peut l'être du textile, comme à Koudougou.

▪ Le commerce et les services

Les activités commerciales et de services par ville peuvent être résumées de la manière suivante :

- les deux métropoles économiques sont en position moyenne, en particulier Bobo Dioulasso ;
- en dehors de la capitale, la zone centrale est d'une très grande pauvreté commerciale, notamment dans sa partie septentrionale. Les deux régions (Nord et Centre-nord) sont particulièrement dépourvues. Ce résultat n'a rien de surprenant ; il y a une corrélation presque parfaite entre le surpeuplement et l'étouffement de l'activité marchande ;
- à l'Ouest du Mouhoun, l'activité marchande est largement répandue, à la seule exception de Banfora. Toutes les villes, même les plus modestes, présentent des indicateurs positifs ;
- les parties Nord et Est du territoire sont contrastées : sur un fond de faiblesse assez généralisée, on voit se dégager le groupe compact de Fada N'Gourma-Koupéla-Pouytenga-Zorgho. Cet ensemble se prolonge plus loin avec deux centres forts, Bogandé et Diapaga.

Le seul changement important serait la montée de Bobo Dioulasso qui dépasse fortement Ouagadougou. Cependant, les évolutions observées au cours de la dernière décennie semblent infirmer cette tendance. Pour le reste, la tripartition classique du pays se présente comme suit :

- l'atonie des échanges de la zone centrale du pays ;

- la faiblesse du Nord et de l'Est, à l'exception des deux axes relationnels, la route nationale n°4 (RN4) dans le sens Est-Ouest et l'axe Pouytenga-Bogandé dans le sens Nord-Sud ;
 - la situation relativement meilleure à l'Ouest du Mouhoun, où il n'y a pas que Bobo Dioulasso, mais aussi Dédougou et même Batié, Orodora, Nouna. Banfora, Niangoloko et Gaoua affichent des indices inférieurs à la moyenne.
- **L'économie numérique**

Les résultats de l'enquête multisectorielle continue, publiés en 2015, pour la partie traitant de l'accès aux technologies de l'information et de la communication, traduisent une croissance dans le taux d'équipement et d'utilisation de la téléphonie mobile et un taux d'utilisation beaucoup plus limité de l'ordinateur connecté à Internet.

Le parc d'abonnés téléphoniques a crû rapidement sous l'effet du déploiement du réseau mobile. Avec un total estimé à plus de 14 millions à fin 2015, la télé-densité mobile serait proche de 77% (contre 25% en fin 2009). La pénétration mobile apparaît toutefois sensiblement en-deçà de la moyenne régionale et le pays dispose d'un important réservoir de croissance. A l'inverse, le parc de lignes téléphoniques fixes est en diminution depuis 2010, même si le nombre de localités couvertes a continué de progresser (527 en fin 2012). Comme pour l'Internet, ces lignes ne comptent plus que pour moins de 1% du parc téléphonique total.

Le paysage audiovisuel quant à lui est composé d'une société publique, la Radiotélévision Burkinabè (RTB), qui diffuse en analogique sur 53% du territoire, et également de quelques chaînes privées qui diffusent essentiellement sur Ouagadougou et dans une moindre mesure sur Bobo Dioulasso. Par ailleurs, la radio ne couvre que 40% du territoire. Toutefois, l'avènement et la vulgarisation de plus en plus des bouquets (canalsat, Neerwaya) améliorent la couverture du territoire. En effet plusieurs chaînes de télévision (RTB, BF1, BurkinaInfos, etc.) et de radios (Ouaga FM, Savane FM, etc.) peuvent être captées depuis de longues distances via ces canaux.

3.2. LA TYPOLOGIE ET LA CROISSANCE URBAINE

3.2.1. L'Etat/les services publics et l'économie

L'analyse des villes dans les deux grands domaines, Etat et Services publics d'une part, Economie d'autre part, fait apparaître clairement trois orientations :

- les villes d'obédience économique : Bobo Dioulasso puis dans un tout autre genre, Diébougou et Houndé (usines d'égrenage du coton) et Pouytenga (marché) ;
- les villes mixtes associant de façon assez égale, l'Etat et l'Economie : Ouagadougou, Banfora, Fada N'Gourma, Dédougou et Koupéla ;
- les villes d'Etat (administratif) : Koudougou, Ouahigouya, Tenkodogo, Kaya et Gaoua.

Les quatorze entités qui viennent d'être citées représentent 85% de l'urbanisation du Burkina Faso ; les trente-cinq petites villes se partagent le reste du territoire selon deux grandes familles : les villes mixtes et les villes d'Etat.

3.2.2. Les fonctions et la croissance urbaine

Compte tenu d'une croissance globale à près de 3% par an et de la sous-urbanisation massive du pays, un taux de croissance urbaine d'un peu moins de 4% est un taux faible. Seule la capitale dépasse les 5% et Bobo Dioulasso se contente de 3,5%.

La catégorie des villes d'obédience économique n'est pas significative puisqu'elle ne compte que deux unités de taille réduite, Houndé et Diébougou. Toutes les autres catégories sont en dessous de 3% et le total national (en dehors des deux métropoles) se situe à 2,96% c'est-à-dire au niveau de la croissance naturelle. Ces villes ont très peu d'attractivité et, dans l'état actuel des choses, seules les capitales et en particulier Ouagadougou, peuvent absorber une part de l'excédent rural.

L'accroissement urbain pendant la décennie a été de 880 000 personnes, dont plus des deux tiers dans les deux capitales (53,1% pour Ouagadougou et 14,2% pour Bobo Dioulasso). Les autres villes se sont accrues de moins de 300 000 habitants.

Les villes mixtes ont crû à un rythme moyen de 3,3% par an, alors que les villes d'Etat sont à 2,7%. Autrement dit, les villes qui combinent le service public avec une économie marchande parviennent à croître légèrement plus vite que la croissance naturelle, alors que celles qui ne peuvent compter que sur l'Etat sont nettement en dessous et n'absorbent pas leur propre accroissement naturel.

Il apparaît donc que le grand déficit des centres régionaux se situe au niveau des activités marchandes. Ces centres ne jouent pas leur rôle d'impulsion de l'activité économique. De plus, il n'y a pas beaucoup de consommateurs des productions locales.

3.2.3. Les systèmes urbains et l'insertion internationale

La structure spatiale du dispositif urbain présente deux espaces qui se situent en position de marge :

- le Sahel où la faiblesse urbaine est patente et traduit bien le niveau de développement de la zone ;
- la Boucle du Mouhoun est une zone à urbanisation réduite ; si Dédougou présente un profil économique intéressant, son niveau urbain est nul.

Sur le reste du territoire par contre, apparaît une structure spatiale cohérente qui exprime assez exactement l'organisation de l'espace du Burkina Faso ; il y a emboîtement des deux systèmes urbains autour du même point focal :

- d'une part, la couronne des villes d'Etat du centre du pays, et en particulier les quatre capitales historiques, Koudougou, Ouahigouya, Kaya et Tenkodogo ;
- d'autre part, les axes économique-urbains de Zorgho-Koupéla-Fada N'gourma (RN4), de Diébougou-Gaoua (RN12) et surtout celui de Bobo Dioulasso-Banfora-Niangoloko (RN1) qui est tout à la fois le principal couloir de sortie vers l'océan et le cœur de la zone économique la plus active du Burkina Faso. Tous ces axes sont orientés vers l'extérieur ; ils sont les produits combinés de l'économie locale et des relations internationales. Les deux systèmes convergent sur Ouagadougou.

En matière de relations extérieures, un classement des villes peut se faire facilement de la manière suivante :

- insertion dans la mondialisation par l'Etat, les grandes institutions et la finance : c'est le rôle de Ouagadougou et c'est le premier moteur de son développement ;

- insertion internationale par le commerce de voisinage dans la sous-région : c'est le cas de Bobo Dioulasso où il y a un potentiel de croissance qui devra se développer avec l'intégration au sein de l'UEMOA. ;
- positionnement dans les relations transfrontalières : Fada N'Gourma, Koupéla, Batié, Niangoloko, Diapaga, etc. Il concerne toute la frontière méridionale, celle des relations avec les pays maritimes. Et cela pose d'ailleurs un problème majeur pour le développement du territoire : les atouts sont au Sud, que ce soit le climat ou les relations extérieures - et c'est le Nord qui cumule les handicaps de toutes natures ;
- international de l'informel : le marché de Pouytenga est un pôle économique important qui a une place à tenir dans le système urbain national et qui mérite, en l'associant à Koupéla, d'être mieux traité qu'il ne l'est aujourd'hui ;
- carence des relations extérieures : la liste des villes handicapées par le manque d'ouverture vers l'extérieur est longue ; cela explique pour une large part l'atonie de Koudougou, de Kaya et de bien d'autres. A Ouahigouya, la relance des relations avec le Mali pourrait modifier la donne; la richesse d'antan, celle de l'ancienne capitale du Yatenga, reposait en premier lieu sur les rapports avec le Macina.

Le développement complet du territoire passe par le déploiement des relations extérieures dans toutes les directions.

3.3. LES RELATIONS INTERURBAINES

L'analyse des relations interurbaines constitue l'aspect le plus intéressant de la notion de système. Comment ces villes sont-elles interconnectées ?

Le trafic routier a été utilisé pour le chapitre consacré à l'organisation de l'espace national. Il est traité ici du flux téléphonique ou plus exactement de l'infrastructure du téléphone fixe. Vingt-quatre villes sont concernées : la moitié dans l'aire centrale et une autre moitié pour les deux espaces latéraux du pays, avec une forte dissymétrie entre les deux flancs, puisque le Nord et l'Est ne comptent que quatre entités téléphoniques (Djibo et Dori au Sahel, Fada N'Gourma et Diapaga à l'Est) alors que le flanc Ouest en compte huit (trois pour la Boucle du Mouhoun et cinq dans l'espace des Hauts-Bassins et du Sud-ouest).

Le fait majeur qui résume ce dispositif, c'est la dissymétrie des deux flancs Est et Ouest. L'Est au sens large (avec le Sahel) est un espace vide ou seule Fada N'Gourma émerge, en prolongement de l'axe Ouagadougou-Koupéla.

Ouagadougou polarise complètement l'espace central et intervient dans tout le flanc Ouest, en complémentarité avec Bobo Dioulasso. Celle-ci est bien la deuxième capitale du pays, avec un système propre qui déborde même du Grand-Ouest, puisqu'il va jusqu'à Ouahigouya.

Il y a donc bien un système urbain burkinabè, avec deux pôles complémentaires, mais qui malheureusement ne couvrent pas l'ensemble du territoire. **Le Sahel et l'Est ne sont pas intégrés et tout le flanc Sud est en situation paradoxale, puisque c'est la grande zone du trafic de marchandises mais sans que cela n'entraîne un développement urbain; il ne s'agit que de transit.**

Certes, à partir de 2015, l'armature urbaine nationale se caractérise par une articulation d'éléments mais fonctionnant en systèmes assez petits, sans qualification dominante véritable et sans hiérarchisation visiblement affirmée (carte n°4). Toutefois, trois sous-systèmes peuvent être distingués (Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme, novembre 2016) :

- **Le sous-système central** regroupe les noyaux du plateau moaga : (du Nord au Sud) Ouahigouya, Kaya, Ougadougou, Koudougou, Fada N'Gourma et Tenkodogo. A côté de ces pôles urbains principaux, des pôles relais se constituent à savoir : (du Nord au Sud) Kougoussi, Koupéla-Pouytenga, Manga, Pô, Léo.

- **Le sous-système Ouest** se déploie sur trois pôles majeurs que sont (du Nord au Sud) Dédougou, Bobo Dioulasso et Banfora et des Centres relais que sont Boromo, Houndé et Gaoua.

- **Le sous-système Nord et Est** se trouve principalement centré sur Dori et secondairement sur Djibo.

Chacun des sous-systèmes abrite un potentiel naturel qui pourrait développer des activités et une économie de services pour les populations.

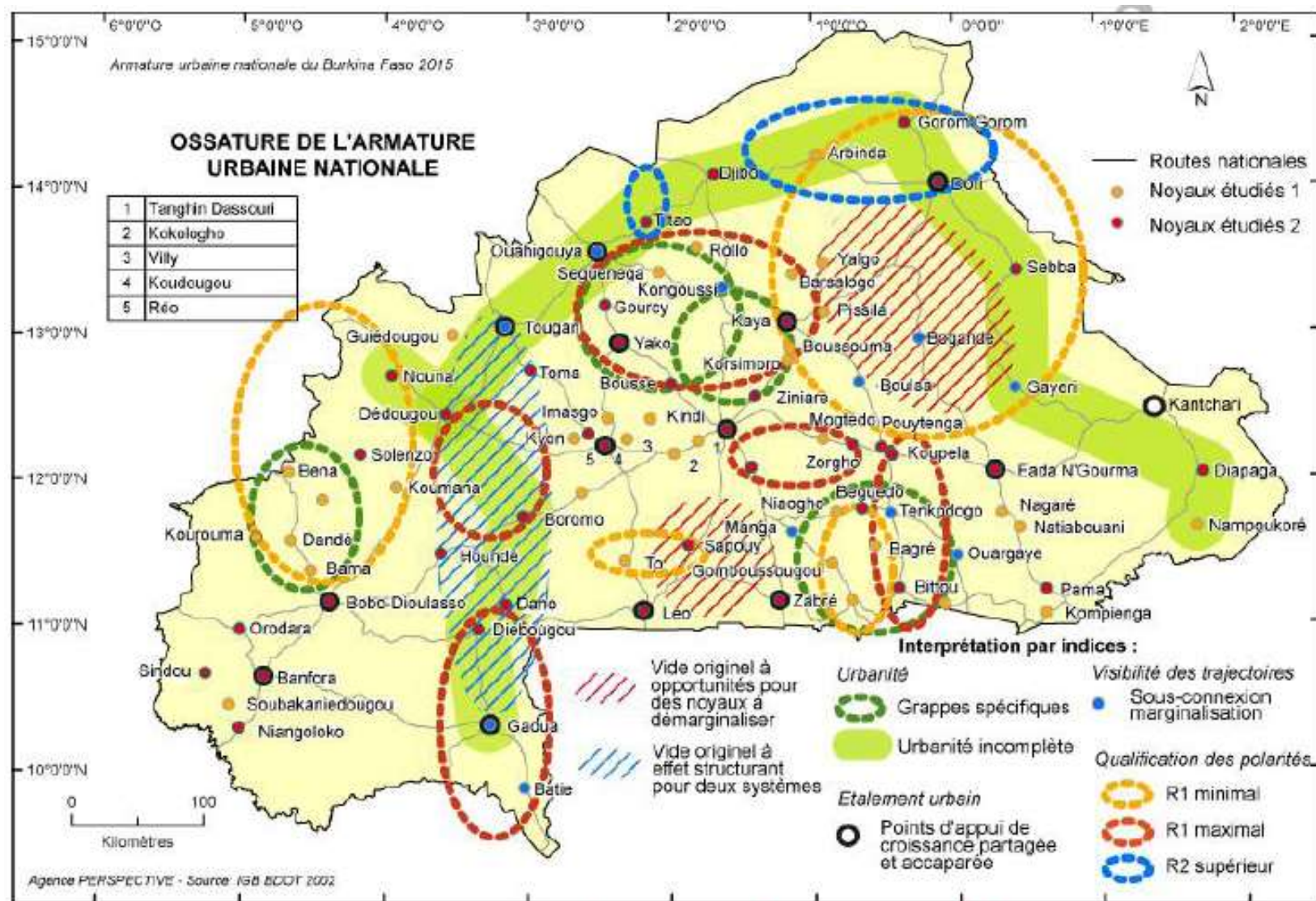
Les sous-systèmes de l'Ouest et du Centre regorgent des potentiels de développement agro industriel avec les agropôles du Sourou, de Samendéni et de Bagré ainsi que les grandes productions cotonnières autour de Dédougou, les productions sucrières et fruitières vers Banfora et Orodara, les productions maraichères autour du Lac Bam à proximité de Kongoussi. Bagré et Kompienga se distinguent aussi par leur potentiel de transformation de produits halieutiques, profitables aux différentes villes riveraines et au-delà.

Le sous-système du Nord et de l'Est constitue une grande zone d'élevage. Il est propice au développement d'une économie de transformation des produits de l'élevage pour les populations urbaines.

Les grandes villes de Bobo Dioulasso et de Ouagadougou sont polyfonctionnelles. Mais elles pourraient également développer certaines activités économiques au sein des villes satellites qui gravitent autour d'elles (Ziniaré, Tanghin-Dassouri, Saponé pour Ouagadougou et Bama pour Bobo Dioulasso) afin de préserver leurs ressources qui ne sont pas illimitées.

Enfin, il faut noter que certains couples de noyaux urbains sont en voie de conurbation (Réo-Koudougou, Koupéla-Pouytenga, Tenkodogo-Garango) ; d'autres sont dans une complémentarité fonctionnelle à renforcer, pour ne pas entrer en concurrence : Koupéla/Pouytenga et Tenkodogo, Boromo et Houndé pour les fonctions de transit pour voyageurs/transporteurs ; Manga/Pô, Sebba/Gayéri et Tougan/Toma pour les fonctions administratives et économiques.

Carte 4 : Ossature de l'armature urbaine nationale



Agence PERSPECTIVE – Armature urbaine nationale du Burkina Faso

Novembre 2016

3.4. LA PROBLEMATIQUE URBAINE

La relation marchande entre villes et campagnes n'est pas suffisamment développée. A la source du mécanisme, il y a un surpeuplement rural qui enferme la grande majorité des exploitations dans une autoconsommation vivrière, soucieuse avant tout de sécurité alimentaire. Le surpeuplement rural est par définition même anti-urbain. Les villes sont grandement dépourvues de base économique et n'ont pas les moyens de se doter du minimum vital en matière d'infrastructures et d'équipements marchands. Quand une fraction de la paysannerie parvient à produire un surplus (en dehors des cultures de rente encadrées qui n'ont pas d'impact urbain), les villes sont incapables de l'absorber, par manque de routes, de filières commerciales, de marché urbain propre. Le système rencontre des blocages surtout dans un contexte d'accroissement de la population, soit 3% par an. Le déblocage ne pourra venir que d'une action extérieure à la société rurale, c'est-à-dire de l'Etat. Mais cette action est difficile, pour des raisons de coût mais surtout parce qu'elle requiert une continuité et une articulation forte entre ses différentes composantes. Il faudra articuler très précisément : (i) développement agricole, (ii) désenclavement et (iii) promotion des pôles régionaux.

C'est ce qui fait l'importance de l'échelon régional, car cette coordination doit être effectuée à une échelle opérationnelle, avec un responsable de haut niveau. Ce sera précisément le rôle des Schémas Régionaux d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDT) de proposer les formes et le contenu de cette synchronisation, adaptée à chaque cas de figure.

Le développement nécessaire des villes régionales sera une œuvre à moyen/long terme alors que la pression de l'émigration rurale est déjà bien présente. Les capitales vont être soumises à rude épreuve.

- * **La nouvelle dimension de Ouagadougou** : Ouagadougou n'est plus seulement la capitale politico-administrative. Elle est devenue en sus **le régulateur du peuplement du pays tout entier**. Désormais, la migration majeure n'est plus celle de la Côte d'Ivoire ni celle des provinces d'accueil de l'Est et de l'Ouest en voie de saturation rapide, c'est la migration urbaine vers Ouagadougou.

Dans ces conditions, l'approche de la capitale doit être modifiée. Il faut l'appréhender en tant que Région Métropolitaine ; ce qui exige, en premier lieu, la définition d'une politique métropolitaine. **Cette action est urgente car les tendances actuellement à l'œuvre dans la capitale ne vont pas dans ce sens**. Le premier besoin porte sur les infrastructures urbaines et non sur les opérations immobilières de haut standing. **Ce sera une des tâches majeures du Schéma National que de faire des propositions concrètes dans ce domaine.**

- * **La relance de Bobo Dioulasso** : la capitale économique a un potentiel économique actuellement sous-employé. La stabilisation de la Côte d'Ivoire devrait faciliter cette relance mais il importe surtout de définir un véritable programme de développement, portant en priorité sur les infrastructures, les grands équipements et la gestion urbaine.

IV. LA GENESE ET LA CONFIGURATION DU TERRITOIRE

4.1. L'HISTOIRE TERRITORIALE

Le peuplement du Burkina Faso, attesté par des vestiges de cultures matérielles datés de plus de 50 000 ans avant J.C, est ancien. L'héritage actuel du peuplement est celui de la succession de migrations, conquêtes, assimilations de peuples différents à partir des XIV^{ème} et XV^{ème} siècles qui a donné lieu à des formes d'organisation qui structurent encore très fortement le rapport de l'homme au territoire.

Trois types de sociétés ont ainsi émergé : les sociétés à pouvoir politique centralisé (Moose, Gulimanceba, Peul, Dioula, Gan et dans une moindre mesure Marka); les sociétés à organisation lignagère ou segmentaire (Birifor, Bissa, Dagara, Gourounsi, Lobi, Goin, Karaboro, Sana, etc.) et les sociétés à organisation communautaire (Bobo, Bwaba, Senoufo).

De nouvelles hégémonies virent le jour, en prise directe avec l'activité commerciale interrégionale. Les Peuls, infiltrés progressivement dans le Sahel burkinabè depuis le XVII^{ème} siècle, constituèrent l'émirat du Liptako, centré sur Dori. Au milieu du XVIII^{ème} siècle, fut fondé le Gwiriko.

En 1897, les localités constituant le Burkina Faso actuel étaient entièrement conquises par la France, intégrées d'abord dans des territoires militaires, puis dans le Haut-Sénégal-Niger créé en 1904, qui comprenait les pays actuels du Burkina Faso, du Mali et du Niger. Le tableau politico-administratif et économique du pays à l'indépendance n'était pas très reluisant.

La loi de février 1963, qui réorganisa le territoire en 4 départements et 40 arrondissements, s'est avérée inapplicable. En 1966, les circonscriptions administratives furent limitées à 40 cercles, 39 subdivisions et 65 postes administratifs. Les réformes administratives entreprises se limitèrent à la départementalisation, synonyme d'une simple déconcentration. En 1970, le territoire fut divisé en 8 départements et 44 subdivisions, puis en 1979 en 11 départements, 35 sous-préfectures et 101 arrondissements, dont seulement 55 étaient fonctionnels.

Les réformes administratives les plus significatives furent réalisées sous la Révolution démocratique et populaire. Le système des départements fut abandonné pour celui des provinces, avec la volonté de créer une nouvelle citoyenneté, d'aboutir à une véritable intégration des différentes « nationalités » du pays et de lutter contre le régionalisme et l'ethnocentrisme. De 1983 à 1985, 25 puis 30 provinces dirigées par des Hauts Commissaires furent créées. Les sous-préfectures deviennent des départements.

Avec la transition démocratique, le découpage administratif se poursuit en même temps que les réflexions sur la décentralisation. En 1996, le nombre de provinces fut porté à 45, celui des départements à 350. La réorganisation administrative du territoire en 13 régions quant à elle, ne fit que reprendre le vieux schéma de départementalisation des années 1970 avec la création de deux régions supplémentaires.

Le processus d'urbanisation a d'abord été fonction du degré d'intégration à l'économie capitaliste coloniale. Il se mesure à l'importance de la présence commerçante européenne : il fut donc très lent et ne concerna guère que Bobo Dioulasso et Ouagadougou, où seront créés l'essentiel des services administratifs de base : bureau du cercle, centre médical, école, bureau des postes et télécommunications, travaux publics, équipements militaires et commerciaux...

La reconstitution de la Haute-Volta en 1947 et l'arrivée du chemin de fer relance l'urbanisation de Ouagadougou et ralentit celle de Bobo Dioulasso. La physionomie urbaine et l'activité commerciale s'accroissent pour les deux villes. Elles se poursuivront sur cette lancée jusqu'à l'indépendance.

Au lendemain de l'indépendance en 1960, le Burkina Faso se retrouva avec deux petites villes : Ouagadougou, 59 000 habitants et Bobo Dioulasso, 50 000 habitants, et trois autres chefs-lieux de cercles, plutôt des centres semi-urbains : Koudougou, Ouahigouya et Banfora. L'urbanisation progressive du pays s'est faite autour de ces cinq localités. Au premier recensement général de la population en 1975, la population urbaine était de 365 000 habitants, soit 6,40% de la population totale. Le recensement de 1985 retient 13 villes peuplées par environ 797 000 habitants, soit 12% de la population totale. En 1985, Ouagadougou et Bobo Dioulasso réunissaient, à elles seules, 72% de la population des 13 centres urbains.

Le taux d'urbanisation a évolué de 6,4% en 1975 à 22,7% en 2006 et à 29% en 2014. Selon les projections de l'INSD, le Burkina Faso atteindrait un taux d'urbanisation de 44% d'ici 2035. Les villes constituent le socle du changement. Les espaces urbains sont le moteur des processus de globalisation, de transformation technologique et de recomposition économique et sociale des territoires.

En somme, le pays s'urbanise lentement avec une concentration des services et des industries dans ces deux villes.

Depuis la Révolution de 1983, des actions fortes de l'autorité publique ont permis l'émergence et le développement de centres urbains même si la réduction de l'habitat spontané dans la périphérie de la capitale demeure problématique. Cette politique est accompagnée de l'extension de l'électrification, de l'adduction d'eau et de la voirie.

4.2. L'ORGANISATION DE L'ESPACE

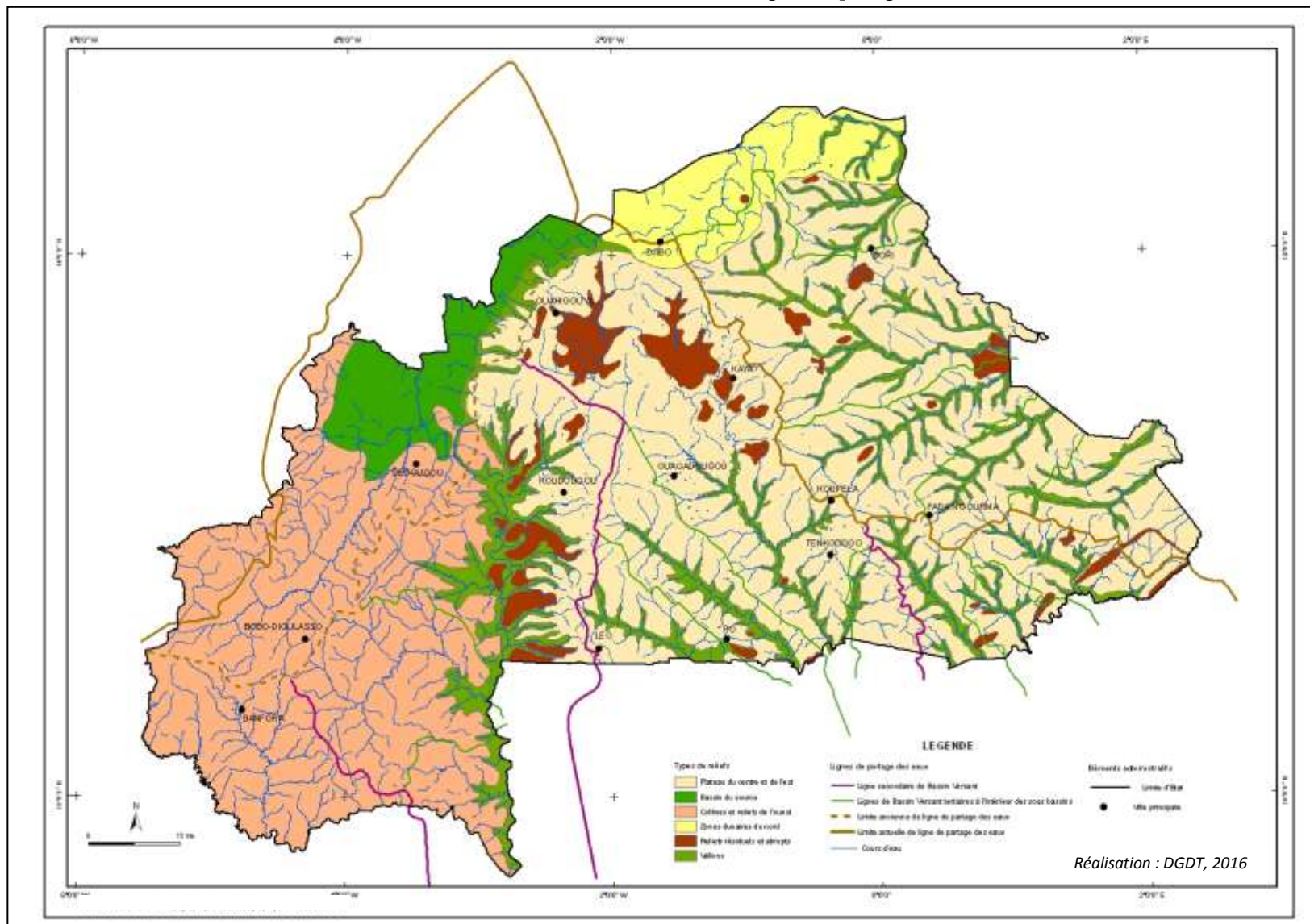
« L'espace voltaïque », du nom du principal bassin hydrographique de la zone (bassin des voltas), est situé entre le grand coude du fleuve Niger et le littoral atlantique qui s'étend sur un vaste territoire sous forme de triangle. Le bassin hydrographique proprement voltaïque a la forme d'un losange, avec trois drains principaux convergeant vers le Nazinon (Red Volta), le Mouhoun (Black Volta), le Nakanbé (White Volta) et l'Oti.

Entre les deux domaines, côtier et sahélien, le haut pays voltaïque occupe une position de transition au plan des relations commerciales et une position de bastion, face aux royaumes chasseurs d'esclaves et face aux empires sahéliens.

Durant la période précoloniale, les royaumes mossi ont réussi à occuper une position d'intermédiaire entre le Macina et le pays Ashanti sans tomber sous la coupe de ces puissants voisins.

L'aire politico-culturelle mossi s'étendait donc du Niger au Mouhoun, avec une zone centrale constituée autour de la colonne vertébrale qu'était l'axe des capitales, Tenkodogo (Tenkodogo), Wogdogo (Ouagadougou), Waiguyo (Ouahigouya), qui est en même temps un grand axe de communications régionales entre les deux pôles majeurs du commerce que sont le Macina au Nord et le royaume Ashanti au Sud. Entre le Macina et le cœur du bassin des Voltas, deux grandes voies assurent l'essentiel du trafic, une voie méridionale Kumasi-Bobo Dioulasso-San et une voie septentrionale Salaga-Pouytenga-Mané-Ouahigouya-Mopti. Ces deux voies sont parfaitement inscrites dans le contexte physique puisqu'elles suivent très précisément les lignes de partage des eaux du bassin des Voltas (confère carte 5).

Carte 5 : Formes de reliefs et lignes de partage des eaux



La localisation des axes marchands traduit une caractéristique majeure des pays de socle, à savoir le caractère répulsif des vallées. C'est l'inverse de ce qui se passe en terrain sédimentaire où toute la vie de relations est structurée par les vallées. Ici on fuit les vallées- et surtout en climat intertropical où le fond est le lieu de tous les dangers sanitaires. Les points forts de l'organisation de l'espace sont les points de divergence hydrographique - au contraire des bassins sédimentaires qui sont structurés sur les points de confluence.

Le dispositif d'ensemble a une forme d'éventail dont le point central serait à Ouahigouya.

Durant la période coloniale, le colonisateur a beaucoup hésité sur l'organisation spatiale de l'ensemble voltaïque et sur la connexion avec le Niger. Après la période militaire (1896-1904), il est créé une colonie dite du "Haut Sénégal-Niger" qui englobait toute la zone sahélienne, de Kayes à Niamey, d'une taille évidemment disproportionnée de sorte qu'il a fallu tailler des espaces d'un gabarit gérable. C'est ainsi qu'est née la colonie de la Haute Volta, entre le Soudan au Nord-Ouest et la Côte d'Ivoire au Sud.

Deux logiques principales ont présidé à la constitution de ce territoire : une logique militaire et une logique administrative. Le colonisateur mit en place un système mixte, articulant les héritages avec la nouveauté, représentée par le rail en direction d'Abidjan. Les nouvelles routes reprennent plus ou moins les anciens tracés tout en respectant la même logique d'interfluve. L'espace est structuré par les axes de communication Nord-Ouest-Sud-Est, les capitales royales et les marchés. Les capitales royales sont confirmées en tant que centres dirigeants, mais les voies de communication sont modifiées ; **la grande liaison extérieure n'est plus celle du Macina au Ghana, mais celle d'Abidjan à Ouagadougou.**

L'espace de la Haute-Volta est ainsi structuré en fonction du débouché sur Abidjan, c'est-à-dire de la voie ferrée et des deux places fortes qu'elle dessert à savoir Bobo Dioulasso et Ouagadougou.

Cette organisation ne sera pas modifiée profondément après l'indépendance. Mais les récents événements de la Côte d'Ivoire sont venus perturber ce système, engageant un processus de recomposition du dispositif relationnel.

A l'époque actuelle, la crise ivoirienne a enclenché un processus de recomposition du système relationnel du Burkina Faso dont il est difficile d'apprécier aujourd'hui dans quelle mesure ses effets sont structurels ou conjoncturels. Le mouvement s'est opéré rapidement sous forme d'un redéploiement du trafic au profit des ports de Tema, de Lomé et dans une moindre mesure celui de Cotonou compensant ainsi le repli d'Abidjan.

Avec l'apaisement de la situation, la Côte d'Ivoire retrouve peu à peu son leadership sans pour autant récupérer totalement sa part antérieure de marché sur le trafic avec le Burkina Faso.

LE PEIGNE ET LA ROUE

Deux contrastes territoriaux sont identifiés :

- un contraste entre les principaux axes et la plus grande partie du pays. Le trafic est concentré sur quelques liaisons, alors que la majeure partie du territoire ne connaît que de faibles relations, qui traduisent le niveau de développement des campagnes, enfermées dans l'auto-alimentation et accédant difficilement à un marché ;
- un contraste entre la partie Sud et la partie Nord du pays, les deux moitiés étant séparées par le grand axe Ouest-Est, d'Orodora à Kantchari, en passant par Bobo Dioulasso, Ouagadougou, Pouytenga-Koupéla et Fada N'Gourma. Ce contraste traduit des différences du niveau de

développement des régions, mais plus encore la dissymétrie des échanges extérieurs. Les relations sont orientées vers le Sud, alors qu'il ne se passe pratiquement rien du côté du Niger et du Mali.

A l'échelle nationale, on voit donc se dessiner trois systèmes :

- le système central reliant la capitale à Kaya, Yako et Koudougou;
- le système de l'Est, autour du trio de Tenkodogo, Fada N'Gourma et Pouytenga-Koupéla, qui joue un rôle déterminant dans les relations extérieures vers le Ghana, le Togo et le Bénin;
- le système du Sud-Ouest avec Bobo Dioulasso, Banfora et Orodora ; Bobo Dioulasso est la seule ville à structurer un espace régional (en dehors de la capitale), qui s'étend sur l'ensemble de l'Ouest, jusqu'à Dédougou. On note d'ailleurs que le trafic à la sortie de Dédougou en direction de Bobo Dioulasso (RN10) est presque le double de celui que l'on mesure en direction de Ouagadougou (RN14).

Le projet colonial consistait à s'appuyer sur la chefferie moose pour constituer une entité administrative associant le Moogo avec les territoires de l'Est (Liptako et Gulimance), culturellement proches du système moaga, avec les territoires du Nord à dominante peulh et touareg, et avec les territoires de l'Ouest qui relevaient d'une culture profondément différente.

Le Burkina Faso a réussi à se constituer en nation à partir de cet ensemble composite, même si les bases sont encore fragiles. Dans un cadre national unifié, les différences historiques deviennent des diversités régionales qui enrichissent la nation.

Mais l'intégration nationale n'est pas un acquis définitif car elle se définit en termes dynamiques, avec des avancées et parfois des reculs. L'aménagement du territoire - dont le paradigme est précisément l'unité nationale - est conduit à s'interroger sur les processus susceptibles de conforter ou au contraire de déliter l'intégration nationale. Deux éléments doivent être soulignés :

a) Le surpeuplement qui comporte beaucoup de dangers : l'équilibre global du territoire repose pour une bonne part sur la capacité des espaces périphériques à absorber le surpeuplement de la zone centrale. C'est le premier défi de l'Aménagement du Territoire.

b) L'isolement de la partie septentrionale : l'essentiel des relations est orienté vers les pays du Sud, alors que les voisins du Nord (Mali et Niger) ne jouent qu'un rôle moindre. Il y a là une dissymétrie relationnelle qui vient redoubler et renforcer la dissymétrie physique, liée aux écarts pluviométriques, et aggravée par l'assèchement du climat. C'est le deuxième défi de l'Aménagement du Territoire.

V. L'ANALYSE REGIONALE

L'analyse régionale est menée selon deux approches : (i) l'analyse en composantes principales, qui est une analyse factorielle, a permis de caractériser les régions en fonction d'une batterie d'indicateurs variés. Elle permet d'avoir une vue d'ensemble du système territorial du Burkina Faso sous un angle nouveau, intégrant à la fois plusieurs facettes des composantes régionales tout en permettant de résumer l'information «à grands traits» et de dégager les principales caractéristiques socio-économiques de chaque entité territoriale et (ii) la régionalisation des Produits intérieurs bruts (PIB) qui a consisté à construire des comptes économiques régionaux pour 2012 et de les comparer à ceux de 2005. Cette analyse permet d'apprécier le poids économique de chaque région et sa contribution à la richesse économique nationale et de cerner les tendances.

La construction des comptes économiques et l'élaboration des agrégats économiques à l'échelle de la région présentent un intérêt certain pour l'élaboration, l'exécution, le suivi et l'évaluation des politiques et des programmes économiques régionaux. Les comptes régionaux fournissent une représentation quantifiée de l'économie régionale, à travers une synthèse statistique. Ils visent aussi à présenter l'ensemble des phénomènes économiques de la région dans un cadre cohérent. C'est la cohérence du cadre comptable et la cohérence des chiffres présentés qui font des comptes régionaux un outil utile pour l'analyse économique de la région. De là, se dégagent deux objets principaux des comptes régionaux : une technique de synthèse statistique et un outil d'analyse économique.

Tout comme les comptes nationaux, les comptes régionaux constituent un instrument de politique économique à l'échelle régionale. Ils fournissent les grandeurs macro-économiques tels le PIB de la région, le Produit national brut (PNB), le revenu, les investissements, la consommation des ménages, les dépenses des administrations, l'épargne, etc. dont on se sert pour la construction de modèles économiques et l'élaboration de prévisions économiques.

5.1. LA REPARTITION DU PIB

L'examen des comptes nationaux en 2015 donne la configuration suivante en termes de répartition du PIB selon les secteurs d'activités :

- 30,3% pour la part du secteur primaire ;
- 20,10% pour la part du secteur secondaire ;
- Pour le secteur tertiaire, il se répartit comme suit : secteur informel (20,7%) et produits manufacturés dans les exportations de biens (10,06%)⁷.

⁷ PNDES 2016-2020, p.vi

5.2. L'EXAMEN DES COMPTES REGIONAUX

La décomposition du PIB par région s'est faite sur la base des seules données de 2012 disponibles actuellement auprès de l'INSD.

L'examen des comptes régionaux montre qu'en 2012, cinq régions se détachent des autres par leur importance économique : d'abord le Centre, avec Ouagadougou la capitale administrative qui vient largement en tête avec 30,9% du PIB, suivi par la région des Hauts-Bassins avec 12,7%, puis les régions du Sahel (10,1%), de la Boucle du Mouhoun (9,4%) et de l'Est (5,6%) respectivement en troisième, quatrième et cinquième position.

Les régions qui contribuent le moins sont le Centre-sud (2,2%), le Sud-ouest (2,7%) et le Plateau central (2,8%). Celles qui ont une contribution un peu plus élevée sont les régions du Centre-est, du Centre-ouest, du Nord et du Centre-nord.

Tableau 6 : PIB courant par région (en millions de FCFA)

Région	2005		2012	
	Valeur	%	Valeur	%
Boucle du Mouhoun	242,4	8,18	533,2	9,4
Cascades	138,3	4,67	195,7	3,4
Centre	873,6	29,50	1 759,5	30,9
Centre-est	156,5	5,29	309,6	5,4
Centre-nord	136,6	4,61	272,7	4,8
Centre-ouest	188,1	6,35	298,2	5,2
Centre-sud	88,1	2,97	125,1	2,2
Est	216,8	7,32	321,3	5,6
Hauts-Bassins	451,7	15,24	725	12,7
Nord	153,6	5,19	272,7	4,8
Plateau-Central	87,7	2,96	157,2	2,8
Sahel	131,9	4,45	576,5	10,1
Sud-ouest	96,5	3,26	153,4	2,7
Burkina Faso	2 961,2	100	5 700	100

Source : INSD, Comptes économiques de la Nation 1999 à 2012 : Comptes définitifs

Les données montrent la contribution de chaque secteur d'activités à la formation du PIB par région. Ainsi, le secteur primaire contribue à plus de 50% à la formation du PIB pour les régions de l'Est (60,2%), du Centre-ouest (59,4%), du Centre-sud (57,0%), du Sud-ouest (54,7%), de la Boucle du Mouhoun (51,7%) et du Plateau central (50,0%). La région du Centre enregistre moins de 2%. Pour les six autres, la contribution au PIB se situe entre 34,8 et 48,3%.

Quant au secteur secondaire, son apport au PIB régional se situe entre 2,1 et 53,1%. Pour la région du Centre, la contribution du secteur secondaire est de 27,8%. On constate que suite au boom minier, les régions du Sahel et du Centre-nord sont passées respectivement de 18,8% et 23,1% en 2005 à 53,11% et 30,4% en 2012. Le secteur tertiaire, en 2012 a contribué pour 57% à la formation du PIB dans la région du centre. Dans les autres régions, cette contribution varie entre 10,8 et 40,4%.

Tableau 7 : Apport des différents secteurs à la formation du PIB en 2005 et 2012 (en%)

Régions	Apport des secteurs					
	Secteur Primaire		Secteur secondaire		Secteur tertiaire	
	2005	2012	2005	2012	2005	2012
Boucle du Mouhoun	55,5	51,7	17,4	25,7	27,0	18,7
Cascades	41,5	48,3	15,1	6,1	43,4	35,9
Centre	1,9	1,8	32,1	27,8	66,0	57,0
Centre- est	45,5	35,8	20,6	21,8	33,9	33,4
Centre- nord	45,7	38,8	23,1	30,4	31,2	26,5
Centre- ouest	52,0	59,4	18,7	30,0	29,3	31,0
Centre- sud	50,3	57,0	20,1	2,1	29,6	33,5
Est	46,3	60,2	15,1	4,6	38,6	28,4
Hauts- Bassins	38,9	36,0	22,6	13,5	38,5	40,4
Nord	40,5	40,3	23,3	16,9	36,2	35,0
Plateau central	43,3	50,0	23,7	2,3	33,0	37,4
Sahel	56,9	34,8	18,8	53,1	24,3	10,8
Sud- ouest	57,2	54,7	16,8	4,1	26,0	33,3
Burkina Faso	34,5	31,5	23,1	22,4	42,4	37,5

Source : Dirasset-G2 Conception, 2005; INSD, Comptes économiques de la Nation 1999 à 2012: Comptes définitifs

La valeur ajoutée de l'**agriculture** par région en 2012 se présente comme suit :

- Boucle du Mouhoun (19,60%), Hauts-Bassins (14,11%) et Cascades (10,99%). Ces trois régions cumulent, 44,70% du PIB agricole national ;
- le deuxième groupe est formé par le Centre-ouest (10,2%) ;
- le troisième groupe comprend le Sahel (7,84%), le Centre-est (6,58%) et le Nord (5,72%). Il contribue pour près de 20% au PIB agricole du pays ;
- en bas de la liste, on retrouve le Centre (1,36%) et le Plateau Central (4,49%).

Les fortes contributions à la valeur ajoutée de l'élevage proviennent du Sahel (18%), des Hauts-bassins (14%) et de la région de l'Est (10,8%). Le Centre, le Sud-ouest, le Plateau Central et le Centre-sud détiennent les faibles contributions (moins de 4,5% chacun). Si pour le premier, sa faible contribution est due à son caractère urbain, pour les autres régions, la faible taille des espaces pastoraux et le relatif regroupement de la population en sont les principales raisons. Les régions à fort taux d'urbanisation ont les plus fortes contributions en termes de valeur ajoutée dans les secteurs secondaire et tertiaire.

En somme, on peut dire qu'en termes constants, le PIB national a été multiplié par 2,52 entre 2005 et 2012 soit 5,09% par an. En termes de spécialisation régionale, le sous-secteur de l'agriculture dans la Boucle du Mouhoun, les Hauts-Bassins et l'Est présentent un avantage comparatif par rapport au reste du Pays. Dans le domaine de l'élevage, le Sahel, l'Est et les Hauts-Bassins peuvent se spécialiser. Quant aux activités extractives, le Sahel et la Boucle du Mouhoun tirent un avantage comparatif par rapport aux autres régions.

Au regard des résultats du diagnostic mené dans chaque secteur de développement, il convient de tirer les leçons et de donner les orientations pour le développement territorial du pays d'ici à l'horizon du schéma.

PARTIE 2 : LES ORIENTATIONS DU SNADDT

INTRODUCTION : PARTIR DES REALITES NATIONALES

L'aménagement du territoire n'est pas une science. C'est une politique qui participe à la gestion de la chose publique. Sa mission consiste à introduire conjointement **la perspective à long terme et la cohérence territoriale** dans la réflexion des acteurs et dans les décisions des autorités étatiques et locales.

La Politique d'aménagement du territoire est la traduction spatiale du projet national global ; elle doit donc articuler les orientations nationales avec les réalités et les diversités du terrain. L'espace et le temps sont les deux dimensions de la pensée de l'aménagement, étant entendu qu'il s'agit d'introduire l'espace dans le temps. Cette mission implique l'idée de **consensus** national.

L'aménagement du territoire est une approche à la fois globale et transversale des problèmes. Réciproquement, il ne peut y avoir d'aménagement que sur la base d'un accord de toutes les parties prenantes au développement national, dans tous les domaines et à toutes les échelles. Le rôle de l'aménagement est d'impulser chez les acteurs une culture de la cohérence spatio-temporelle, avec tout ce que cela implique en matière d'outils et de méthodes de gouvernance.

Cette approche permet d'éviter une confusion courante en matière d'aménagement. On a longtemps cru qu'il s'agissait d'appliquer les règles générales et préétablies de l'aménagement à un territoire donné alors que le problème est tout au contraire de **traduire la problématique spécifiquement nationale en termes territoriaux**. Chaque pays présente une configuration spécifique et a sa définition propre de son aménagement qui est fonction de son histoire. En ce qui concerne le Burkina Faso, quelle est la problématique fondamentale en terme territorial ? Quels sont les scénarii possibles ? Quel est celui qui convient à la situation actuelle et future ?

Le projet national sera défini à partir des réponses à ces questions.

Dans cette partie, seront successivement abordés :

- la problématique et les scénarii ;
- l'aménagement du territoire pour le Burkina Faso actuel et futur ;
- les composantes du SNADDT ;
- la présentation de la carte du SNADDT.

I. LA PROBLEMATIQUE ET LES SCENARII

Le bilan diagnostic a permis d'identifier les grands problèmes qui caractérisent le Burkina Faso du point de vue de l'aménagement du territoire. Il s'agit de la maîtrise de la démographie, la réorganisation foncière, l'enseignement public, le développement agricole, le désenclavement interne, la politique urbaine, les mines, les industries et les infrastructures, la gestion des frontières et les enjeux sécuritaires. La problématique est bâtie à partir de ces grands problèmes. Il en découle deux scénarii pragmatiques possibles dont l'un pourrait constituer la solution au cas burkinabè.

1.1. LA PROBLEMATIQUE

1.1.1. La maîtrise de la démographie

La maîtrise de la démographie est la condition préliminaire incontournable et la priorité absolue d'une démarche de développement. Il faut se fixer un objectif ambitieux : réduire l'accroissement naturel de moitié au cours des 25 ans à venir. Les objectifs du Burkina Faso en termes de taux de natalité/mortalité en 2040 sont de 23/10, soit un accroissement naturel de 1,3% par an en 2040.

Même si on obtient que cette croissance soit ramenée à un niveau « raisonnable », si la capacité du système à produire des richesses n'est pas accrue, la pauvreté sera toujours ambiante. Le choix est donc clair, **il s'agit de maîtriser la fécondité et d'accroître la production nationale.**

A l'échéance 2040, selon le scénario tendanciel de la projection démographique de l'INSD, le Burkina Faso aura une population de près de 37 millions d'habitants, un Indice synthétique de fécondité (ISF) de 3,7 enfants/femme, un taux d'accroissement naturel de 2,4%, un taux d'urbanisation de près de 48,5%, une espérance de vie moyenne de 67,6 ans dont 68,6 pour les femmes et 66,5 pour les hommes. C'est un scénario volontariste, optimiste et réaliste.

1.1.2. La réorganisation foncière

Les conflits fonciers, la spéculation foncière et la sécurisation foncière sont les problématiques les plus récurrentes dans les collectivités territoriales. Il importe avant tout de clarifier la problématique du foncier. La tendance lourde va dans le sens de l'extension du marché foncier, avec une crise déjà très avancée et un repli de la coutume. **L'intervention de l'Etat est indispensable pour contrôler cette mutation, pour faire en sorte que la coutume se replie en bon ordre et que le marché foncier soit régulé dans l'intérêt général.**

1.1.3. L'enseignement public

Au Burkina Faso, la situation en matière scolaire est préoccupante. L'enseignement public est en grande difficulté tandis que le privé se développe essentiellement en ville. L'enseignement qui est au cœur de la problématique du développement est plus ou moins en crise en termes d'accès, d'infrastructures et d'équipements, de qualité de l'enseignement, d'adaptation des curricula au besoin du marché national et international, etc.

Le principal défi à relever concerne le renforcement de la gouvernance dans ce domaine qui constitue le pilier fondamental de toute action de développement.

1.1.4. Le développement agricole

Le Burkina Faso dispose d'un potentiel hydrique important qui constitue une grande richesse largement inexploitée. La difficulté majeure est celle de l'irrigation et de l'utilisation de l'eau. **La priorité et la grande opportunité de développement se trouvent dans la mise en valeur des bas-fonds.** La petite hydraulique représente un potentiel de développement de plusieurs centaines de milliers d'hectares à hauts rendements.

Les projets d'aménagement des bas-fonds doivent être promus au rang de priorité nationale. Toutefois, on note des difficultés dont les principales sont la question foncière, la gestion des périmètres et surtout la commercialisation des produits.

1.1.5. Le désenclavement interne

Le désenclavement fait partie des actions qui devraient faire l'objet d'une promotion au rang de priorité nationale, avec un accroissement substantiel des moyens.

Il est opportun et urgent, d'initier un projet global consacré à ce thème, en proposant, pour les 25 ans qui viennent, un maillage spécifique de désenclavement, avec un format routier adapté et un réseau conçu en termes de desserte des campagnes en direction des villes-centres ; d'assurer la circulation des personnes et des biens à moindre coût et l'ouverture rapide du pays aux marchés extérieurs.

Pour y parvenir, il faudra améliorer les réseaux de transport (ferroviaire et routier notamment). Le rail doit jouer un rôle important dans la structuration et l'aménagement du territoire, l'intégration régionale et le développement économique du pays.

1.1.6. La politique urbaine

Le SNADDT a retenu les chefs-lieux des communes urbaines comme villes. Ainsi, on dénombre 49 unités urbaines au Burkina Faso, structurées comme suit :

➤ **treize entités considérées comme des villes :**

- deux villes majeures : Ouagadougou et Bobo Dioulasso ;
- cinq centres régionaux : Banfora, Koudougou, Koupéla-Pouytenga, Ouahigouya, Fada N'Gourma. Le groupement Koupéla-Pouytenga associe deux entités profondément différentes, la seconde n'ayant qu'une fonction de marché, mais très développée ;
- Six villes moins importantes : Tenkodogo, Dédougou, Kaya, Gaoua, Houndé et Dori.

➤ **vingt-une entités à potentiel urbain variable :**

Ces entités sont : Diébougou, Nouna, Bogandé, Yako, Léo, Boromo, Kongoussi, Gorom-Gorom, Orodara, Diapaga, Tougan, Ziniaré, Djibo, Zorgho, Réo, Pô, Manga, Kombissiri, Titao, Niangoloko et Garango.

➤ **quatorze autres entités à forte dimension rurale :**

Ce sont : Solenzo, Toma, Sindou, Ouargaye, Bittou, Boulsa, Sapouy, Gayéri, Pama, Gourcy, Boussé, Sébba, Dano et Batié.

Cette analyse conduit à proposer la mise en œuvre d'une politique urbaine à quatre niveaux :

- **les métropoles** : Ouagadougou et Bobo Dioulasso. Pour Ouagadougou, les questions majeures aujourd'hui sont l'unité de la ville et la maîtrise foncière, le contenu et la cohérence des grandes actions urbaines, le financement des équipements et infrastructures de base, les formules d'intervention, l'appui à l'auto-construction et l'organisation fonctionnelle de la ville. Pour Bobo Dioulasso, il faut lui consacrer une attention particulière pour en faire une véritable capitale de l'Ouest ;
- **les centres régionaux** : l'objectif est de structurer le territoire de façon à impulser l'économie de marché dans les campagnes. Cette action doit donc être menée en relation étroite avec le désenclavement. Cela concerne les onze autres villes (en dehors de Ouagadougou et Bobo Dioulasso) à vocation proprement régionale évoquées plus haut ;
- **le niveau de base** : il concerne les autres entités (21 + 14) identifiées précédemment. Les priorités sont les marchés (collecte de base pour alimenter les marchés régionaux) et les services sociaux de base (santé et scolarité en particulier) ;
- **quelques unités disséminées (chefs-lieux de communes)** dans tout le pays qui ne sont actuellement que des embryons. Comme décrit plus loin dans les propositions (voir composantes du SNADDT), ces petites unités correspondent assez bien à l'échelon départemental / communal.

1.1.7. Les mines, les industries et les infrastructures

Les industries comme les mines posent à la fois le problème de l'énergie (l'électricité) et celui du chemin de fer. Le Burkina Faso doit développer une politique forte en matière d'électricité s'il veut assurer une viabilité certaine à ces deux secteurs et à d'autres comme celui du développement urbain, moteur du développement rural.

Pour ce qui concerne l'industrie, une piste s'impose, celle de la valorisation de produits de l'agriculture. Cela concerne le coton et les productions alimentaires. S'agissant du coton, on est en droit de considérer que le Burkina Faso, un des principaux producteurs africains, a un potentiel dans l'utilisation de la graine, dans la filature et le tissage. Pour les produits alimentaires, il est indispensable de développer la conserverie.

Par ailleurs, pour un pays enclavé comme le Burkina Faso, le développement du secteur minier va nécessairement de pair avec le développement du rail pour transporter davantage de marchandises et à un coût peu élevé (économie d'échelle).

1.1.8. La gestion des frontières et les enjeux sécuritaires

Ces dernières années, le Burkina Faso connaît une recrudescence de l'insécurité aussi bien à l'intérieur du pays qu'au niveau des franges frontalières, surtout dans sa partie Nord.

Le constat est que face aux nombreuses menaces à la sécurité, le pays rencontre des difficultés pour contrôler efficacement les frontières, assurer la sécurité intérieure, prévenir et répondre à ces menaces. Dans ce contexte, il y a lieu de mieux gérer les frontières, de renforcer la coopération transfrontalière, d'identifier et de créer des pôles sécuritaires dans ces espaces singuliers ; toute

chose qui permettra de lutter contre le terrorisme, le banditisme transfrontalier, les trafics illicites des armes, des drogues et des êtres humains...

En plus de la gestion des frontières, les enjeux sécuritaires ont trait à la lutte contre le grand banditisme sur les axes routiers, la criminalité urbaine, l'insécurité routière, l'incivisme, etc.

1.1.9. La problématique générale

La synthèse du diagnostic à partir des grands problèmes sus-mentionnés, fait apparaître que **la problématique générale du Burkina Faso est celle d'une croissance démographique difficile à soutenir, réduisant les résultats des efforts déployés par l'Etat. Elle bloque ainsi le développement socio-économique et humain et conduit au surpeuplement et à la surexploitation des ressources naturelles ; le tout débouchant sur un blocage socio-territorial et économique. La croissance est purement extensive, sans gain de rendement ni de productivité et elle conduit à une impasse. Cette situation est aggravée par des problèmes de fond qui sont l'enclavement interne et externe, la sous-urbanisation, la sous-scolarisation et la question foncière.**

1.2. LES SCENARII

L'Etude nationale prospective (ENP) « Burkina 2025 » a abordé les problèmes sus-mentionnés sous la forme de scénarii. Elle propose cinq scénarii :

- deux scénarii optimistes : «L'étalon au galop» et «La ruche des abeilles» ;
- un scénario à optimisme différé : «L'envol de l'albatros» ;
- deux scénarii pessimistes : «Silmandé et Dougoumato».

Les deux premiers supposent des bouleversements mondiaux et internes. «L'envol de l'albatros» est le scénario moyen, alors que «Silmandé» correspond bien à ce que l'on appelle «le scénario du fil de l'eau» qui aboutit au retranchement de chaque communauté derrière ses clôtures ethniques et à la décomposition de la nation. Ce scénario n'a rien d'extrémiste car il y a pire avec «Dougoumato» qui est simplement le scénario du réalisme pessimiste, celui qui risque de se réaliser si les tendances actuelles se poursuivent, sans correction majeure.

L'ENP « Burkina 2025 » a donc balisé le terrain. Elle a montré les issues possibles pour le développement du pays en partant d'éléments objectifs (nationaux et internationaux) qui pourraient influencer sur le devenir du Burkina Faso. Le SNADDT a pris en considération ces éléments ; l'éclairage territorial confirme certaines tendances pour conclure que **le Burkina Faso est à un tournant décisif de son histoire. Soit, il poursuit dans la tendance actuelle et il s'enlise dans le sous-développement ou alors il change de trajectoire et prend la voie du développement.**

De façon succincte, les cinq scénarii peuvent être résumés à deux scénarii fondamentaux :

- **scénario 1 : la sortie par le bas ; c'est le scénario du « fil de l'eau » et de l'enlissement ;**
- **scénario 2 : la sortie par le haut ; c'est le scénario volontariste, la voie du développement durable.**

1.2.1. Le scénario “fil de l’eau”

Le scénario « fil de l’eau » est celui du prolongement des tendances actuelles. Les hypothèses sont les suivantes :

✓ Population totale

Le taux de croissance naturelle est de 3,1% dans la période de 1996 à 2006 ; ce taux a été retenu pour la projection dans une première phase, jusqu’en 2014. Par la suite, on le fait baisser progressivement à 2,5% jusqu’en 2026 et 1,3 jusqu’en 2040. La baisse possible de la natalité est largement compensée par celle de la mortalité, infantile notamment, résultant des campagnes de vaccination et la gratuité des soins de santé pour les enfants de 0 à 5 ans. L’amorce de baisse de l’accroissement naturel n’est pas la résultante de la planification familiale, mais de l’urbanisation croissante de la population. Sur toute la période, le solde migratoire international devrait être considéré comme nul.

✓ Population rurale

L’hypothèse centrale est celle du « remplissage » des campagnes. Le SNADDT définit tout d’abord le taux de croissance nette, pour le début de la période. Les 2,6% par an de 1996 à 2006 ne peuvent être retenus ainsi, car cela inclut un fort effet de retour des Burkinabè de la Côte d’Ivoire. On conserve le différentiel de croissance entre population totale et population rurale constaté au cours de cette période, ce qui donne un taux de 2,2% en milieu rural pour les 2,5% au niveau du pays. De 1985 à 1996, le taux en milieu rural a été de 2,15%, à une époque où la migration internationale était forte, mais à une époque aussi où la densité rurale moyenne était de 32 habts/km².

D’après les recensements, le solde migratoire rural commence à devenir déficitaire à partir d’un seuil de 35 à 40 habts/km². Au cours des dix dernières années, seules les régions de densité rurale inférieure à 30 habts/km² ont enregistré un solde positif. La densité de 2010 était estimée à 51 habts/km². Le scénario considère donc que la poursuite de l’entassement des populations dans les campagnes se fera à un rythme annuel décroissant, de 2% l’an entre 2015 et 2020, puis 1,3% jusqu’en 2040.

✓ Population urbaine

La population urbaine est obtenue par le solde population totale - population rurale. Quant à la répartition entre villes, le scénario retient de prolonger les tendances actuelles, c’est-à-dire un exode rural orienté prioritairement vers la capitale, tandis que les villes petites et moyennes ne jouent aucun rôle propre. La part de la capitale dans la population urbaine totale augmente de 0,5 point par an, tandis que celle de Bobo Dioulasso reste stable. On calcule enfin la part des autres villes par solde. La prolongation des tendances actuelles signifie, pour le monde rural, la poursuite de l’accumulation, et donc une paupérisation fortement accrue, tandis que se tariront progressivement les ressources provenant de l’émigration, et donc aussi une usure accélérée du territoire. Ce scénario pourrait être qualifié de scénario “à l’égyptienne” avec ses trois caractéristiques : l’étouffement des campagnes par le surpeuplement, le gigantisme incontrôlé d’une capitale proliférant dans la grande pauvreté et la dépendance à l’égard des bailleurs puisque le système est incapable de se nourrir et de se financer.

S'agissant du Burkina Faso, on peut qualifier ce scénario de l'« Ingérable », parce qu'il ne sera pas possible de tenir en même temps toutes les contraintes, et en particulier celle d'un monde rural à 60 habts/Km² et celle d'une capitale à quatre millions d'habitants. A la base de ce scénario de l'« Ingérable », il y a le choix du « fil de l'eau » en matière de politique démographique. Il ressort qu'avec des taux de croissance naturelle supérieurs à 2,5%, on peut tout juste espérer limiter les effets de la pauvreté et qu'il ne faut pas rêver de développement. Ce scénario n'est pas un scénario catastrophe car il n'implique pas d'événements brutaux mais une usure, un affaiblissement continu, un enlèvement dans la pauvreté permanente.

La question de fond est donc la suivante : l'évolution démographique est-elle hors de portée des décisions politiques ? Faut-il continuer à assurer un service minimum et inefficace en matière de régulation des naissances, à constater que la population double à chaque génération, qu'elle s'appauvrit et que le système va dans une impasse ?

A cela, une réponse peut être donnée : non seulement la démographie n'est pas une fatalité, mais il y a une demande sociale, en provenance des premières concernées, c'est -à- dire des femmes, en faveur d'une régulation de la fécondité. Or aujourd'hui, cette demande est prise en compte certes, mais pas suffisamment, alors qu'il est tout à fait possible de le faire. C'est un choix de société, c'est un choix politique. Et c'est à partir de là que l'on peut envisager le scénario « Correction de la trajectoire ».

1.2.2. Le scénario volontariste : « correction de la trajectoire »

Il est construit à partir de l'idée selon laquelle si l'on veut que la croissance économique nette soit différente de zéro (positive), la densité rurale nationale doit être maintenue pour les 25 ans à venir en dessous de 50 habts/Km², ce qui fixe un plafond à 13,6 millions de ruraux. Pour respecter ce plafond, deux conditions sont nécessaires : un freinage efficace de la croissance naturelle et une accélération forte de la croissance urbaine en termes d'infrastructures et de services sociaux de base. Les deux paramètres stratégiques sont la fécondité et l'urbanisation.

a. Le freinage de la croissance naturelle doit être rapide et très significatif ; cela suppose des moyens et surtout une volonté politique clairement affichée. Le taux de 1,3% proposé pour 2040 correspond à la situation actuelle d'un pays comme le Maroc. En passant, en 25 ans, de 3,1 à 1,3%, on pourrait maintenir la population totale en dessous du seuil des 25 millions.

b. L'accroissement du taux d'urbanisation est un impératif. Il faut œuvrer à faire passer le taux de croissance de la population rurale en dessous de 1% par an, c'est encore un taux élevé qui sera difficile à gérer. Le calcul s'est basé sur un taux annuel moyen de 0,8, ce qui donne 12,8 millions de ruraux en 2026 et 13,2 en 2040 et un accroissement de 1,97 millions pendant la période, soit 18%. Cet accroissement est un maximum qu'il est impératif de respecter. Dans ces conditions, la population urbaine devrait passer de 3,1 à 7,2 millions entre 2006 et 2026, puis à 8,2 en 2040, ce qui correspond pratiquement au maintien du Taux annuel moyen de variation (TAMV) actuel. Il passerait simplement de 4,2 à 4 de 2006 à 2026 puis à 3,5 en 2040, ce qui est tout à fait réaliste.

Comme pour le scénario du « fil de l'eau », le SNADDT a choisi une définition large du fait urbain en prenant en compte le Grand Ouaga et non pas la commune. Cela correspond à un taux

d'urbanisation de 20% en 1996 et de 22,7% en 2006. A noter que cet accroissement minime du taux d'urbanisation est dû uniquement au Grand Ouaga et que le taux d'urbanisation (hors la capitale) est resté stable à 10,3 %.

Il faut un changement de rythme et le SNADDT propose de fixer l'objectif à 36% en 2040, soit 8,2 millions d'urbains, à répartir entre les deux capitales et les autres villes.

Les données chiffrées présentées ici constituent un modèle, c'est-à-dire un exercice de cohérence permettant de fixer des ordres de grandeur et de repérer les données stratégiques. On peut en distinguer quatre :

- la politique de la population et la nécessité de la régulation ;
- la politique des villes et l'impératif d'une croissance forte, d'un changement de rythme pour les villes intermédiaires ;
- la politique métropolitaine pour faire en sorte que le Grand Ouaga à quatre millions d'habitants soit une métropole humainement vivable, économiquement efficace et écologiquement viable, et non une accumulation de misère entourant un îlot de richesse ostentatoire ;
- la politique agricole : pour accroître la densité rurale de 20% sans détruire les sols, pour dégager un surplus commercialisable en direction des villes, pour commencer à inverser la tendance à la paupérisation de la paysannerie, il faudra un grand changement dans le monde rural. Il faudra réaliser un grand pas en avant, en mettant en valeur les espaces aujourd'hui délaissés que sont les bas-fonds.

1.2.3. Le choix : le projet national

La question des scénarii appelle à faire un choix entre le "Fil de l'eau" et la "Correction de la trajectoire".

Il importe évidemment d'explicitier ce choix, mais on est en droit de considérer qu'à partir du moment où l'Etat burkinabè décide de se doter d'un Schéma national d'aménagement et de développement durable du territoire, ce n'est pas pour aménager le fil de l'eau et gérer la pauvreté à un horizon indéterminé. Le seul scénario sur lequel il est possible de fonder un projet de développement national est celui de la Correction de la trajectoire. C'est le scénario réaliste ; c'est lui qui constituera le projet national. Il est entendu que ce projet forme un tout et que la correction qu'il faut appliquer doit être globale, concomitante et coordonnée, au sommet et sur le terrain. C'est cela le SNADDT.

Dans ces conditions, **définir le projet national, c'est définir la Correction de la trajectoire qui s'impose si l'on veut se dégager de l'impasse, c'est éviter les deux scénarii pessimistes, c'est se donner les moyens pour que la vision telle que décrite dans l'Etude nationale prospective ait des chances de se réaliser, à savoir : « *le Burkina Faso, une nation solidaire, de progrès et de justice, qui consolide son respect sur la scène internationale* »**. La tâche de l'aménagement du territoire est de décliner la vision de l'ENP aux plans sectoriel, spatial et temporel.

Pour engager correctement cette mutation, le pays doit impérativement gérer son territoire avec plus de cohérence et redéfinir ses cadres de référence (économique, urbain, social, environnemental, patrimonial, etc.), pour sortir de cette situation problématique largement décrite lors du diagnostic, sortir de la «saturation» et poser les jalons d'un développement durable, d'un Burkina Faso émergent.

Pour cela, certains choix sont nécessaires. Le présent chapitre expose les fondements de cette stratégie de développement et propose un projet de territoire cohérent pour sortir du sous-développement.

Cela dit, le scénario de la "Correction de la trajectoire" n'est pas univoque et déterminé à l'avance. A l'intérieur de cette enveloppe, il y a différentes options possibles. Parmi ces options, il y aura donc des choix à opérer et des politiques à définir.

Le SNADDT portera sur les grands problèmes de fond à savoir la régulation démographique, la scolarisation, le développement agricole, le désenclavement, etc. Mais cela suppose qu'un certain nombre de conditions préalables soient remplies, que des politiques claires soient définies et mises en œuvre.

Le SNADDT devra faire des propositions dans tous les domaines, dans le but de les intégrer, le moment venu, au Schéma Communautaire. Tous les thèmes sont bien connus et font l'objet parfois depuis longtemps de projets plus ou moins efficaces. Ce que propose l'aménagement du territoire c'est de :

- les hiérarchiser ;
- les fédérer ;
- les mettre en cohérence spatiale ;

...et cela, sous la direction effective de l'Etat.

II. L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE POUR LE BURKINA FASO ACTUEL ET FUTUR

L'aménagement du territoire est en premier lieu, une vision à long terme du développement spatial. Mais une fois posée cette définition générale, il importe de préciser le contexte national dans lequel on se situe et en particulier de définir la posture qui y correspond.

2.1. LA POSTURE DE L'AMENAGEMENT

L'aménagement du territoire se situe dans une posture de développement et non de réduction de la pauvreté. Ces deux notions ne se situent pas au même niveau. Le développement est un concept offensif qui prétend traiter les problèmes au niveau des causes. Certes, la lutte contre la pauvreté est nécessaire, mais elle ne peut fournir un cadre global d'action à long terme. La pauvreté est la conséquence d'une série de mécanismes plus fondamentaux. C'est un concept défensif qui traite des conséquences.

Une vision globale ne se définit pas au niveau des conséquences mais à celui des causes et c'est à partir de là que l'on peut passer à l'aménagement du territoire. La question de fond est de savoir à quel niveau se situe la barre.

2.2. L'ENJEU DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE AU BURKINA FASO

C'est le concept d'échéance qui définit l'enjeu. Il reste peu de temps avant que le territoire ne soit « bloqué ». Il est donc indispensable d'utiliser ce bref laps de temps pour mettre en place les outils qui permettront de gérer une situation qui deviendra beaucoup plus difficile. Le Schéma national étant conçu pour une période de 25 ans, c'est dire que la première décennie sera la plus décisive. Aussi, est-il impératif de créer les conditions pour une véritable politique de développement.

2.3. LA VISION ET LES OBJECTIFS DU SCHEMA NATIONAL

Se fondant sur l'Etude Nationale Prospective « Burkina 2025 », le SNADDT s'inscrit dans une vision qui intègre la réduction des disparités et le développement durable dans le futur voulu burkinabè. La vision du SNADDT se définit en ces termes : **A l'horizon 2040, le Burkina Faso, une nation solidaire, qui assure une planification spatiale et une croissance socio-économique, sur la base des potentialités nationales, dans la perspective d'un développement harmonieux et durable du territoire, réducteur des disparités inter et intra régionales.**

Le SNADDT par le Projet National entend donc canaliser tous les efforts des burkinabè pour préparer les conditions de base qui permettront d'atteindre cette vision d'ici à l'horizon 2040. Le SNADDT définit les secteurs structurants qui constitueront le socle pour l'avènement inéluctable d'un tel avenir. Le SNADDT se veut être un instrument de changement de trajectoire, un instrument qui permet d'éviter les scénarii pessimistes. Il a donc pour **principal objectif de mettre**

en place des conditions d'un développement que l'on espère pouvoir engager effectivement à l'issue de ces 25 années. Pour cela, le SNADDT se donne les objectifs spécifiques ci-après :

- définir le cadre logique du projet national ;
- donner une approche «globale» ;
- proposer une approche «proactive» du territoire ;
- présenter aux acteurs un projet national.

2.3.1. Définir le cadre logique du projet national

Il s'agit de conduire, pour les 25 ans à venir, la transition entre la phase de croissance difficile à soutenir que l'on connaît aujourd'hui et le véritable décollage économique que l'on doit préparer. Cette transition a pour tâche d'inverser les tendances lourdes qui caractérisent la situation actuelle : croissance démographique non maîtrisée, blocage des rendements, usure des sols, prégnance de la pauvreté.

Quelles sont les actions nécessaires pour initier un changement de cours, selon quelle hiérarchie et selon quelle cohérence ?

2.3.2. Donner une vision « globale »

La cohérence des actions est double : fonctionnelle et spatiale. La seconde doit s'exprimer à travers la carte du SNADDT. Le projet national doit passer par une représentation cartographique pour des raisons juridiques, pratiques et pédagogiques.

Le Schéma national d'aménagement et de développement durable du territoire est un cadre de cohérence spatiale, fédérateur de toutes les actions sur le territoire national qu'il doit intégrer dans une vision globale du territoire traduite par le projet national.

2.3.3. Proposer une vision « proactive » du territoire

Le schéma national n'est pas seulement une image à long terme mais aussi à court terme. Il ne se focalise pas uniquement sur l'avenir. Il vise également à montrer l'état actuel du pays et le sens des actions à mener, avec leur localisation. Ainsi par exemple, il localise la zone actuelle de production cotonnière et il montre dans quel sens il serait souhaitable que le système évolue. Il fournit ainsi à tous les acteurs mais en premier lieu aux administrations de l'Etat, un cadre de cohérence qui leur permet d'apprécier le contexte dans lequel il se situe et la dynamique dans laquelle ils doivent s'insérer.

2.3.4. Présenter aux acteurs un projet national

Le Schéma national d'aménagement et de développement durable du territoire devra servir de référence pour l'ensemble des acteurs notamment les PTF lors des négociations. L'objectif est certes ambitieux, mais réaliste. Il revient au Burkina Faso de définir lui-même son projet, de fixer ses priorités et d'inviter les partenaires à s'inscrire dans cette démarche.

2.4. LE CADRAGE DE LA DEMARCHE D'AMENAGEMENT

En quels termes peut-on aborder le territoire dans un but d'aménagement ? Deux outils sont disponibles à cet effet : le couple Contraintes/Atouts et le couple Risques /Opportunités.

Il faut faire une distinction entre les contraintes générales qui touchent l'ensemble du territoire et les contraintes régionales. Les premières sont certes importantes mais elles ne donnent pas lieu à une cartographie puisqu'elles sont spatialement indifférenciées. Les contraintes régionales par contre doivent figurer sur la carte. Autrement dit, il s'agit :

- des contraintes générales qui concernent la sous-alimentation, la pauvreté des sols, l'enclavement, l'absence de sources d'énergie, l'insuffisance de développement des villes, l'analphabétisme...
- des contraintes régionalisées qui sont de deux ordres, naturels et humains.

Le Burkina Faso dispose de plusieurs atouts aussi bien naturels qu'humains pour affronter cette situation. L'atout majeur, c'est l'eau. En effet, l'une des caractéristiques majeures du pays est la sous-utilisation massive d'un potentiel de plusieurs milliards de m³ par an, qui constitue un gisement sous-exploité de production et de productivité. Le SNADDT accorde une importance primordiale à ce facteur de développement du pays tout entier.

L'autre atout du pays est d'ordre humain : c'est le niveau de la cohésion nationale. L'ethnie n'étouffe pas la nation et la notion de Projet national a encore un sens. Dans le même temps, on a un Etat qui fonctionne et un corps de compétences dans la Fonction publique qui permettent d'envisager la mise en œuvre d'un projet de développement.

D'autres risques peuvent aussi être considérés : tensions ethniques, paupérisation dans les deux grandes villes, terrorisme, montée de l'incivisme, replis identitaires/communautaires prenant parfois la forme de conflits agriculteurs/éleveurs, sédentaires/nomades.

Face à ces risques, il y a des opportunités et elles aussi ont une dynamique qui permet de garder un optimisme raisonné :

- la montée du rôle des femmes : même si on peut déplorer des insuffisances et des lenteurs, la tendance lourde est au progrès de la condition féminine, à une place croissante des femmes dans la société. Et cela constitue certainement le premier facteur de progrès global, aussi bien économique que social ;
- la coopération régionale : le Burkina Faso a su se placer en position offensive dans le processus d'intégration régionale. Il reste beaucoup à faire, mais on peut envisager raisonnablement que dans les années à venir, les pays de la région seront capables de faire avancer les questions lourdes de la régulation du commerce international, de la conception de la coopération et du partenariat et que cela rendra possible la mise en œuvre de politiques de développement, conformes aux intérêts et à la dignité des pays africains.

III. LES COMPOSANTES DU SNADDT

Le cas burkinabè est particulièrement délicat parce qu'il ne se définit pas seulement en termes de croissance insoutenable. La croissance agricole extensive implique l'expansion des terres cultivées au détriment des jachères. La surface cultivée s'élargit au rythme même de la population, soit 3% par an. Les différentes formes d'érosion sont à l'œuvre ; ce qui fait que les sols n'ont pas le temps de se reconstituer. Et c'est là qu'il pourrait, y avoir une tendance vers «Dougoumato», celle du trou noir.

Ce diagnostic du développement difficile à soutenir a été émis depuis longtemps. Ce qui est par contre remarquable, c'est que ce mécanisme ait pu se poursuivre sans blocage majeur. Le pays a su faire face à un triplement de sa population en une trentaine d'années, certes au prix du non développement, mais en réussissant malgré tout à gérer et à nourrir tant bien que mal le passage de cinq à quinze millions d'habitants. Mais cela n'a pu se faire que par l'extension des surfaces cultivées. Or, les surfaces cultivables ne sont pas extensibles. Les terres disponibles se font de plus en plus rares et l'on approche de l'échéance majeure, celle de la **saturation spatiale**. Cette saturation spatiale à terme, pourrait conduire au blocage socio-territorial et par voie de conséquence au blocage économique.

Jusqu'ici il y a eu des marges de manœuvre spatiale, mais elles vont disparaître si rien n'est entrepris rapidement. Il y a donc urgence car, les signes avant-coureurs de cette échéance sont déjà perceptibles, avec les conflits fonciers, le refus d'accueil des migrants, la crispation communautaire sur les quelques terrains encore disponibles.

Par ailleurs, l'équilibre socio-économique et le développement du Burkina Faso impliquent des migrations, des échanges de population. Si chacun se replie sur son terroir, c'est l'asphyxie, l'enlissement.

La lutte contre la pauvreté est un impératif qui passe d'abord par la sortie du sous-développement. Si l'on pose la question : «peut-on envisager, demain l'engagement d'un processus de sortie du sous-développement ? La réponse sera négative », parce que les conditions de base, pour cela, ne sont pas remplies. On est toujours pris dans une ambiance de grande pauvreté de la plus grande masse de la population et de destruction de la base de vie.

La question est donc celle de la création des conditions élémentaires, nécessaires à l'engagement du processus de développement. Il s'agit donc de concevoir les 25 ans qui viennent comme une période de transition, avec pour tâche essentielle de renverser les tendances lourdes. Ce sera donc une période très difficile qui donnera peu de résultats tangibles et qui devra, en même temps, faire face à l'échéance redoutable de la saturation spatiale. **Le développement sera véritablement engagé, lorsque la croissance économique passera durablement à un niveau nettement supérieur à celui de la croissance démographique, autrement dit, quand la productivité croîtra plus vite que la population.** Cela suppose d'agir conjointement sur les deux facteurs : **la démographie et l'économie.**

Egalement, considérant les actions de la politique de décentralisation, la promotion d'une meilleure gouvernance foncière est un axe stratégique majeur dont l'opérationnalisation permettra de ramener la pression sur la terre à un niveau normal. Cela se fera à travers la consolidation des mesures et des dispositions proactives telles que le confinement des agglomérations, l'annulation de l'accaparement et de la monopolisation des terres, le respect de la vocation des différents espaces.

Le présent chapitre constitue la substance du SNADDT. Il passe en revue tous les facteurs qui contribuent au développement du pays, à la structuration et à la configuration du territoire. Il propose une hiérarchisation de l'ensemble et des orientations pour chacun, dans une optique de cohérence nationale. La hiérarchisation consiste d'abord dans une mise en ordre, selon le schéma : «facteurs fondamentaux, facteurs décisifs, vecteurs de croissance, facteurs transversaux».

3.1. LES FACTEURS FONDAMENTAUX

Il n'y a de richesse que des hommes à condition de préciser que pour participer à la création de richesses, les hommes doivent être en bonne santé, correctement nourris et suffisamment formés et évoluant dans un environnement sécurisé. Cela relève avant tout de la responsabilité de l'Etat.

Ces quatre grandes options constituent le socle des politiques de développement et d'aménagement. Elles seront prises en charge par les Ministères compétents (Santé-Agriculture-Education de base, Défense et sécurité). Il appartiendra à l'aménagement de veiller à la cohérence spatiale de ces actions ; celles-ci ne seront efficaces que si elles sont synchronisées et spatialement emboîtées.

Les fondamentaux du Burkina Faso renvoient donc aux quatre problèmes de base du pays qui sont :

- la démographie et la place des femmes ;
- l'éducation, l'enseignement et la formation ;
- la production agricole et l'autosuffisance alimentaire ;
- la sécurité.

Ce sont là les questions les plus élémentaires ; on ne pourra commencer à parler de développement que lorsqu'elles auront été résolues.

3.1.1. La démographie et la place des femmes

Il s'agit avant tout de la maîtrise de la fécondité ; ce qui renvoie plus largement au statut des femmes dans la société. Le Burkina Faso se situe en début de phase 2 de la transition démographique, phase où en même temps les taux de natalité et de mortalité évoluent pratiquement au même rythme et ce à un niveau élevé ; ce qui donne des accroissements annuels de l'ordre de 3%, soit le doublement de la population par génération. Cette évolution serait catastrophique et bloquerait toute perspective de développement si des mesures idoines ne sont pas prises à temps. Mais il est possible d'agir, d'accélérer la baisse de la fécondité par une politique

forte et clairement exprimée ; d'autant plus que cela répond à l'attente des femmes d'aujourd'hui qui sont en droit de reprocher à l'Etat ses insuffisances en matière de régulation de la fécondité.

La question de la place des femmes dépasse largement le seul problème de la fécondité, mais tout est lié. La régulation des naissances fait partie d'un ensemble plus large, qui englobe tous les droits, les capacités d'initiative et d'insertion sociale des femmes. Il y a là un potentiel de modernisation sociétale qui reste largement inexploité. La question centrale est celle des moyens à mettre en œuvre pour déployer une grande politique de population sur tout le territoire. Il ne s'agira pas seulement de campagnes de sensibilisation, aussi nécessaires soient-elles, mais aussi, de la mise en place d'un réseau dense des services de santé maternelle et infantile (intégrant des services de promotion du genre en général et de la femme en particulier), capables d'encadrer l'ensemble du territoire, jusqu'aux hameaux les plus éloignés.

Il n'y a pas de développement possible ni d'aménagement du territoire envisageable avec la configuration démographique actuelle. Les principales orientations retenues en matière de démographie et de place des femmes sont la mise en place d'une politique de maîtrise démographique et d'une politique de promotion des femmes dont les éléments essentiels sont les suivants :

■ **Les orientations préconisées en matière de politique de maîtrise démographique en corrélation avec la Politique nationale genre**

La politique de maîtrise démographique vise à créer une marge d'action là où il n'en existe que très peu actuellement. Au Burkina Faso, elle est davantage focalisée sur la planification familiale qui est très en deçà des besoins. Le SNADDT propose que le Burkina Faso se fixe comme objectif de maintenir sa population en dessous des 25 millions en 2040. Pour ce faire, il faut mettre en œuvre une politique en quatre axes stratégiques permettant de ramener progressivement le taux de croissance naturelle à 1,9% en 2015 et à 1,3% en 2040.

- Axe stratégique 1 : la satisfaction de la demande actuelle de planification familiale exprimée par les femmes ;
- Axe stratégique 2 : le développement des infrastructures sanitaires et le renforcement du personnel de santé, particulièrement en milieu rural ;
- Axe stratégique 3 : la mise en place d'une politique offensive de promotion de la femme et de la famille ;
- Axe stratégique 4 : le renforcement des actions d'IEC et de Plaidoyer à tous les niveaux.

A travers ces différents axes, il s'agira entre autres :

- de promouvoir les hôtels maternels ;
- de construire des centres d'éducation et de formation spécialisée, des services sociaux de proximité, des magasins du CONASUR ;
- de développer l'initiative « un CSPS un Travailleur social » dans chaque région ;
- d'assurer l'autonomisation économique de la femme à travers la facilitation de l'accès aux ressources de production ainsi que de leur contrôle ;

- d'appliquer effectivement les textes et mécanismes existants sur la promotion de la femme telle que la loi sur le quota genre relue ;
- de développer le leadership féminin ;
- d'assurer la fonctionnalité des maisons de la femme et des centres de formation pour femme dans les 45 provinces ;
- de prioriser les femmes dans l'octroi des superficies aménagées.

■ Projections de population 2015 et 2040

La projection de la population en 2015 et en 2040 (INSD) correspond au scénario «fil de l'eau». En effet, en l'absence d'une politique de population profondément renouvelée, le risque est bien réel d'une population avoisinant les 37 millions d'habitants en 2040.

■ La santé

Par le biais de constructions nouvelles et de rénovations, le réseau de base des équipements de santé s'est développé sur tout le territoire. En moyenne, un CSPS desservait 14 000 habitants en 2001, et 11 000 en 2006⁸ ; les inégalités interrégionales se sont réduites. Cependant, des actions de fond sont à entreprendre si l'on veut inscrire la question de population dans la durée. Il s'agit de :

- résorber le déficit en personnel ;
- mettre en place le chaînon manquant entre le service de santé et la population rurale ;
- résoudre enfin la question de l'accessibilité financière des pauvres aux soins de santé ;
- accroître très significativement le budget de l'Etat consacré à la santé.

■ La promotion de la jeunesse

Au Burkina Faso, la jeunesse constitue la frange la plus importante de la population. Selon les résultats du RGPH 2006, plus de 33,2% de la population se situe entre 15 et 35 ans. Les principales quêtes de la jeunesse s'expriment en termes de renforcement de l'accès à une éducation et une formation professionnelle de qualité, à l'emploi, aux services de santé et de protection sociale, aux Technologies de l'information et de la communication (TIC), à l'implication et la responsabilisation dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des politiques de développement, le renforcement de la participation des jeunes aux instances de gestion et de prise de décision, le droit à la liberté d'expression.

3.1.2. L'éducation et la formation professionnelle

L'éducation et la formation professionnelle sont, au même titre que la maîtrise de la croissance démographique et l'intensification de l'agriculture, des prérequis pour la mise en œuvre du SNADDT et pour orienter le pays vers une dynamique de développement.

D'une part, le caractère de priorité nationale de l'éducation au Burkina Faso est régulièrement affirmé dans tous les documents de politique éducative⁹. La réforme du système éducatif, adoptée en 2007, consacre au système éducatif la capacité à assurer un équilibre d'ensemble dans la

⁸ Sur la base du chiffre de population du RGPH 2006.

⁹ Loi N° 013-2007/AN du 30 juillet 2007 portant orientation du système éducatif burkinabè. Lettre de politique éducative adoptée par décret n°2008-681/PRES/PM/MESSRS/MEBA/MASSN/MJE du 3 novembre 2008, etc.

formation du capital humain et du développement de l'Homme. Il s'agira de travailler à disposer d'un système éducatif performant et inclusif qui forme des citoyens patriotes, responsables, producteurs et créatifs qui contribuent au développement socio-économique du pays.

La politique sectorielle de l'éducation repose sur trois orientations stratégiques, à savoir : (i) l'amélioration de l'offre d'éducation, de la qualité des enseignements/apprentissages et de la fourniture des services sociaux ; (ii) le développement de l'Education non formelle (ENF) de la petite enfance, des adolescents, des jeunes et des adultes ; (iii) le renforcement du pilotage et de la gestion du système éducatif.

S'agissant du secteur des enseignements secondaire et supérieur, les cinq axes stratégiques qui assurent la promotion et l'égalité des genres se déclinent comme suit:

- développement de l'accès à l'enseignement supérieur ;
- développement de la qualité de l'enseignement supérieur ;
- développement de la recherche universitaire ;
- amélioration de la fourniture des services sociaux ;
- amélioration de la gouvernance de l'enseignement supérieur.

D'autre part, la formation est la clé à la fois du développement des ressources humaines et du déblocage sociétal, pour faire entrer de plain-pied la masse de la population dans la problématique du développement.

S'agissant de l'opérationnalisation de la Politique nationale en matière d'enseignement et de formation techniques et professionnels (PNEFTP), la mise en œuvre de la politique en la matière permettra au Burkina Faso de disposer d'une expertise qualifiée, suffisante et disponible dans tous les corps de métiers et susceptible de valoriser le potentiel économique du pays. Ainsi, le Burkina Faso disposera d'une masse critique de compétences de niveau intermédiaire et de haut niveau pour stimuler la croissance économique et réduire la pauvreté.

L'atteinte de la finalité que se fixe la PNEFTP engage à faire les choix stratégiques pertinents et cohérents ci-après :

- mise en œuvre d'une diversité de parcours et de dispositifs publics et privés de développement des compétences ciblés, sur des publics spécifiques et prenant en compte la multiplicité et la complexité des situations socio-économiques ;
- évolution d'une logique d'offre de formation à une logique de demande de formation par la mise en œuvre d'une formation basée sur l'ingénierie de l'approche par les compétences (APC) en partenariat avec les organisations professionnelles concernées ;
- mise en œuvre des mécanismes d'accompagnement à l'emploi et à l'auto-emploi en lien avec la politique de promotion de l'emploi (fonds d'apprentissage, appui aux mécanismes de micro-crédit, aide à l'installation, création de pépinières d'entreprises...) ;
- institution de cadres ou dispositifs nationaux de reconnaissance des compétences acquises de manière formelle, non formelle et informelle ;

- conduite d'une action conséquente de mise à niveau des professionnels dans le secteur de l'artisanat et de l'industrie, susceptible d'accompagner les jeunes à se former en accord avec la politique de promotion du secteur privé ;
- contribution à la formation en nombre suffisant des producteurs ruraux d'une part et d'autre part d'ingénieurs et de techniciens en lien avec la politique de développement rural ;
- mise en place de mécanismes de financement soutenable et durable à travers des partenariats de cofinancement public/privé/PTF.

La formation professionnelle a pour objectif de permettre au pays de disposer d'une main d'œuvre plus qualifiée et un objectif qualitatif qui est de faire évoluer le système de valeurs sur lequel se fonde la société. Les principales orientations en matière de formation professionnelle sont les suivantes :

- former une main d'œuvre adaptée aux potentialités économiques locales ;
- développer la carte de la formation professionnelle sur tout le territoire ;
- mettre en place un dispositif de veille prospective en matière d'identification des besoins de formation adaptés à l'économie ;
- généraliser la formation professionnelle et l'orienter vers l'apprentissage ;
- améliorer les ressources humaines dans l'enseignement : qualité et motivation ;
- renforcer l'enseignement et la formation techniques et professionnels ;
- financer la formation professionnelle en tant qu'investissement.

3.1.3. La production agricole et l'autosuffisance alimentaire

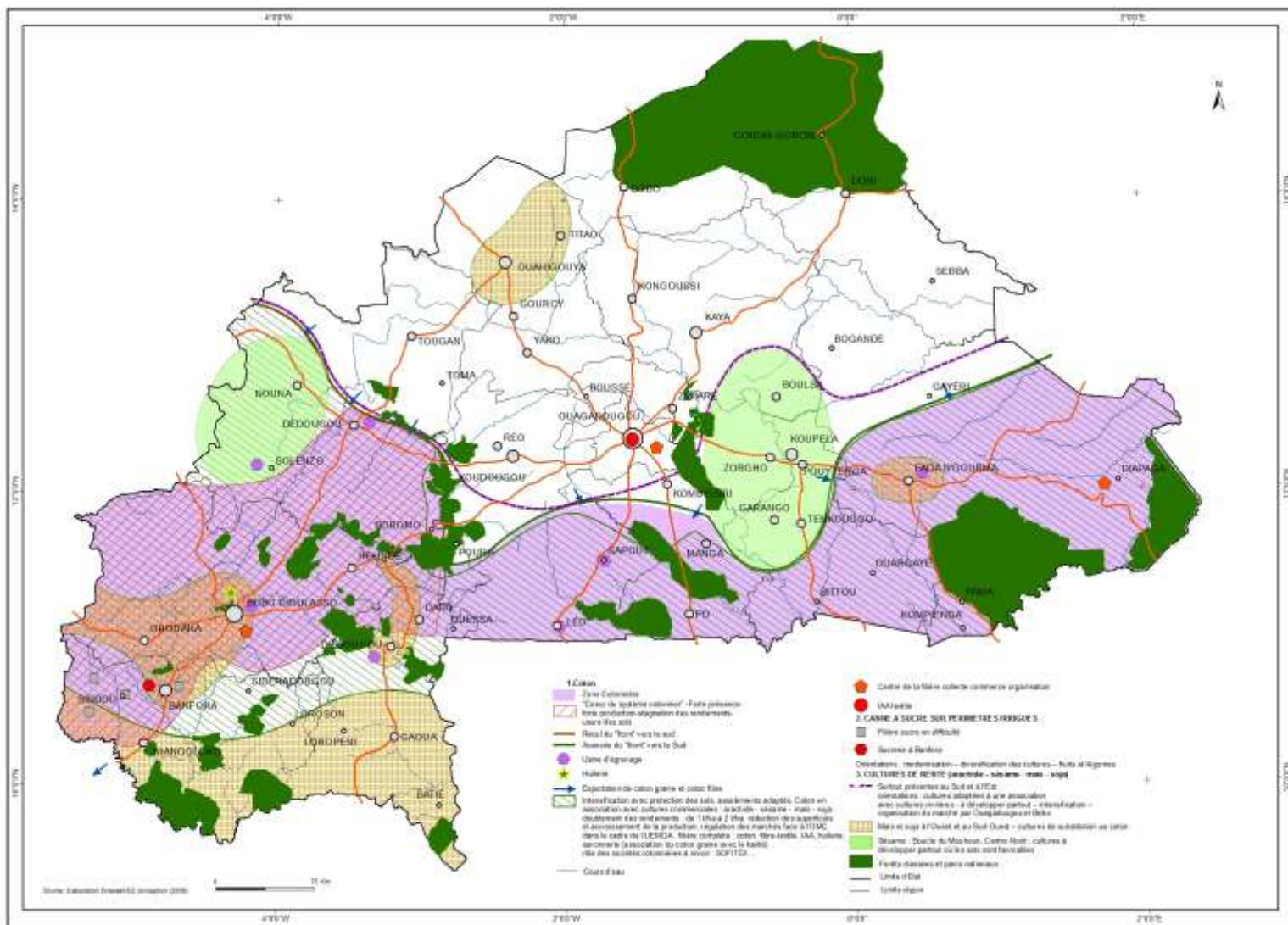
■ L'agriculture

L'intensification de l'agriculture est une nécessité vitale pour le pays. Elle est une question transversale qui intéresse l'ensemble du secteur agricole, y compris l'élevage. Elle est un objectif qui implique une multitude d'actions concomitantes et interactives. Il s'agit de définir une politique cohérente à long terme qui soit à même de dégager des orientations englobant toutes les conditions requises. Mais, compte tenu de l'urgence de l'intensification, il faut aussi que le processus s'engage dès maintenant. Le blocage des rendements constaté aussi bien dans les cultures vivrières que dans les cultures de rente est le verrou à faire sauter en premier lieu. L'objectif est de doubler les rendements en 25 ans. L'intensification doit être un objectif national et l'association de l'agriculture et de l'élevage en est le moyen réaliste.

Si l'on admet que l'extension des terres cultivées ne peut pas se prolonger sans aboutir à l'usure du territoire, ce doublement de la production implique un doublement des rendements accompagné d'un arrêt de la dégradation des sols et même d'une restauration des sols usés. Cela signifie un effort considérable mais possible d'intensification de l'agriculture et de l'élevage (la nécessité de l'engrais, les enclos de stabulation, la diversification de l'agriculture vivrière, la priorité à la zone centrale surpeuplée, la réorganisation d'un système de crédits adapté aux besoins). L'intensification implique forcément l'élévation du niveau de la formation professionnelle des exploitants.

Les cinq axes stratégiques qui seront mis en œuvre sont :

- augmentation des disponibilités alimentaires pour couvrir les besoins de façon durable : faire de l'accroissement de la production de ces produits un axe de la politique contribuera à renforcer une autosuffisance alimentaire nationale. La mise en œuvre de cet axe passera par la maîtrise des ressources en eau, l'amélioration de la fertilité des sols et le renforcement de la capacité technique et organisationnelle des acteurs ;
- renforcement de la capacité de prévention et de réponse face aux crises alimentaires et nutritionnelles. L'Etat doit promouvoir la protection sociale des communautés et des ménages vulnérables, l'accroissement des moyens d'existence des communautés et des ménages vulnérables et le renforcement des capacités d'adaptation des ménages vulnérables aux changements climatiques ;
- amélioration de l'accessibilité physique et financière des aliments. L'accessibilité monétaire de l'alimentation est une des dimensions de la sécurité alimentaire qui reste encore difficile à atteindre en raison de la précarité des sources de revenus et de l'incidence de la pauvreté encore élevée dans le pays. Ainsi, améliorer les opportunités de revenu des populations vulnérables et renforcer leur capacité de réhabilitation suite aux chocs exogènes est un des éléments centraux pour l'atteinte de la sécurité alimentaire. En plus de l'accessibilité monétaire, il faut améliorer l'accessibilité physique par l'accroissement des infrastructures de transport, de stockage, de transformation, de commercialisation et le fonctionnement des marchés des produits agro-alimentaires pour permettre un accès géographique permanent et à un coût abordable aux denrées alimentaires ;
- amélioration de l'état nutritionnel des populations. La situation nutritionnelle au Burkina Faso est caractérisée par une endémicité de la malnutrition pluri carencielle et des carences spécifiques (anémies, troubles dus à la carence en iode et carences en vitamines). Les enfants de moins de cinq ans et les femmes enceintes et allaitantes constituent les groupes les plus vulnérables. En outre, les maladies chroniques non transmissibles (obésité, hypertension artérielle) constituent de plus en plus un problème de santé publique, du fait des pratiques alimentaires inadéquates. Cela vise l'amélioration de l'état nutritionnel des populations et passera par la promotion de la production d'aliments à haute valeur nutritive, l'amélioration de la diversification alimentaire des ménages et de la transformation des produits locaux et de la qualité nutritionnelle des produits alimentaires ;
- renforcement de la gouvernance en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle. Au vu de son aspect transversal, la sécurité alimentaire et nutritionnelle exige qu'une attention particulière soit accordée au renforcement de sa gouvernance. Cela se fera à travers l'amélioration de la collaboration intersectorielle, l'amélioration de la gouvernance politique et institutionnelle et celle de la gouvernance financière.



➤ Quel avenir pour le coton ?

L'avenir de la zone cotonnière est incertain. Faut-il poursuivre la fuite en avant qui consiste à tenter de sauvegarder la valeur des exportations en étendant sans cesse les superficies cultivées (meilleurs sols) pour compenser la baisse des prix ?

Le maintien du rôle central de l'Etat a eu le mérite de faire du coton un incontestable facteur de progrès économique et social dans l'ensemble de la zone. Le coton est une culture stratégique puisqu'il est la principale culture d'exportation dont la fonction est de parvenir à la réduction du déficit de la balance commerciale.

Le coton a indirectement contribué à la diversification des cultures et à la mise sur le marché d'excédents de production. Cela montre la voie à suivre car l'objectif est d'assurer la continuité de la production cotonnière dans un cadre de développement durable.

La préservation des sols doit être également une préoccupation permanente des sociétés cotonnières et des groupements de producteurs de coton. Il existe de multiples possibilités techniques d'accroître les rendements sans mettre en péril les sols.

Le coton est une filière à consolider et à compléter. Il serait judicieux de compléter la filière en renforçant les activités textiles jusqu'au tissage et à la confection. **Cette possibilité peut s'envisager dans le cadre de l'UEMOA. Cela impliquerait de définir les créneaux offerts par le marché régional et les mesures transitoires de protection appropriées à mettre en place. La filature et le tissage adaptés aux besoins régionaux pourraient alimenter un artisanat de confection traditionnelle qui trouverait sa clientèle en Afrique de l'Ouest et à l'international, parmi les touristes.**

➤ Quel avenir pour la canne à sucre ?

La filière sucre connaît des difficultés analogues à celle du coton. Le même mécanisme que celui qui sévit pour le coton met en péril la plus grande usine du pays. Le dilemme est le suivant : soit les importations viennent librement concurrencer la production intérieure du pays et la filière est condamnée, soit une protection transitoire est décidée si possible dans le cadre de l'UEMOA, le temps de renforcer la compétitivité de la SN-SOSUCO, face au marché mondial. **Tout cela renforce encore la nécessité d'engager l'UEMOA et la CEDEAO à être offensives dans les négociations internationales pour que soient garantis aux producteurs un juste prix et aux activités industrielles une rentabilité équitable. Il y va de l'intérêt de la région et de l'intérêt national.**

■ L'élevage

Tout comme l'agriculture, l'intensification de l'élevage est une nécessité. Plus de 80% de la population active agricole pratique l'élevage, soit comme activité principale, soit comme activité secondaire. L'élevage assure une part importante (mais très variable selon les années) des recettes d'exportation du pays. Son importance socio-économique en fait une activité cruciale dans le monde rural.

Le cheptel numériquement important et diversifié est présent dans toutes les régions du pays. Sur tout le territoire, l'élevage est largement extensif. Il occupe la deuxième place (pour ce qui concerne le bétail) des exportations du pays après le coton. La viabilisation des zones pastorales est un impératif. A cet effet,

les zones pastorales inventoriées par le Ministère en charge de l'élevage doivent être rapidement mises en valeur à travers des schémas d'aménagement, des structures de gestion qui associent pleinement et responsabilisent les pasteurs, un encadrement spécifique sur les bonnes pratiques commerciales... C'est à partir des zones pastorales que les pratiques de sédentarisation seront généralisées. L'élevage périurbain est aussi un moyen fort pour la diffusion des bonnes pratiques en matière d'intensification dans le reste du territoire.

L'organisation d'une véritable filière (produits animaux) allant de la production à la commercialisation en passant par la transformation est le seul moyen de valoriser l'activité de l'élevage en prenant appui sur les spécialisations régionales, sur les marchés urbains et sur les infrastructures de communication. A cela, s'ajoute la nécessité d'une modernisation des circuits de commercialisation à travers la mise en place de filière viande et lait au Sahel, de filière viande au Sud-ouest, à Fada N'Gourma et à Ouagadougou.

Par ailleurs, le pastoralisme est la première victime du changement climatique. Les grandes sécheresses ont provoqué des évolutions majeures telles que le peuplement des zones d'accueil traditionnelles et le prolongement des itinéraires de transhumance vers les pays côtiers (Bénin, Togo, Ghana et Côte-d'Ivoire). C'est pourquoi, le Burkina Faso a décidé d'aménager des espaces pastoraux en vue de contenir les mouvements du bétail et de canaliser les déplacements par des pistes à bétail appelées pistes de transhumance. La réalisation des espaces pastoraux de même que la délimitation des pistes de transhumance suppose des négociations entre les communautés rurales concernées et les éleveurs.

Aussi, la poussée de la transhumance vers le sud entraîne-t-elle des difficultés dans les relations transfrontalières entre le Burkina Faso et les pays côtiers qui sont en voie d'être résorbées grâce à un accord sur la transhumance transfrontalière entre les pays de la CEDEAO.

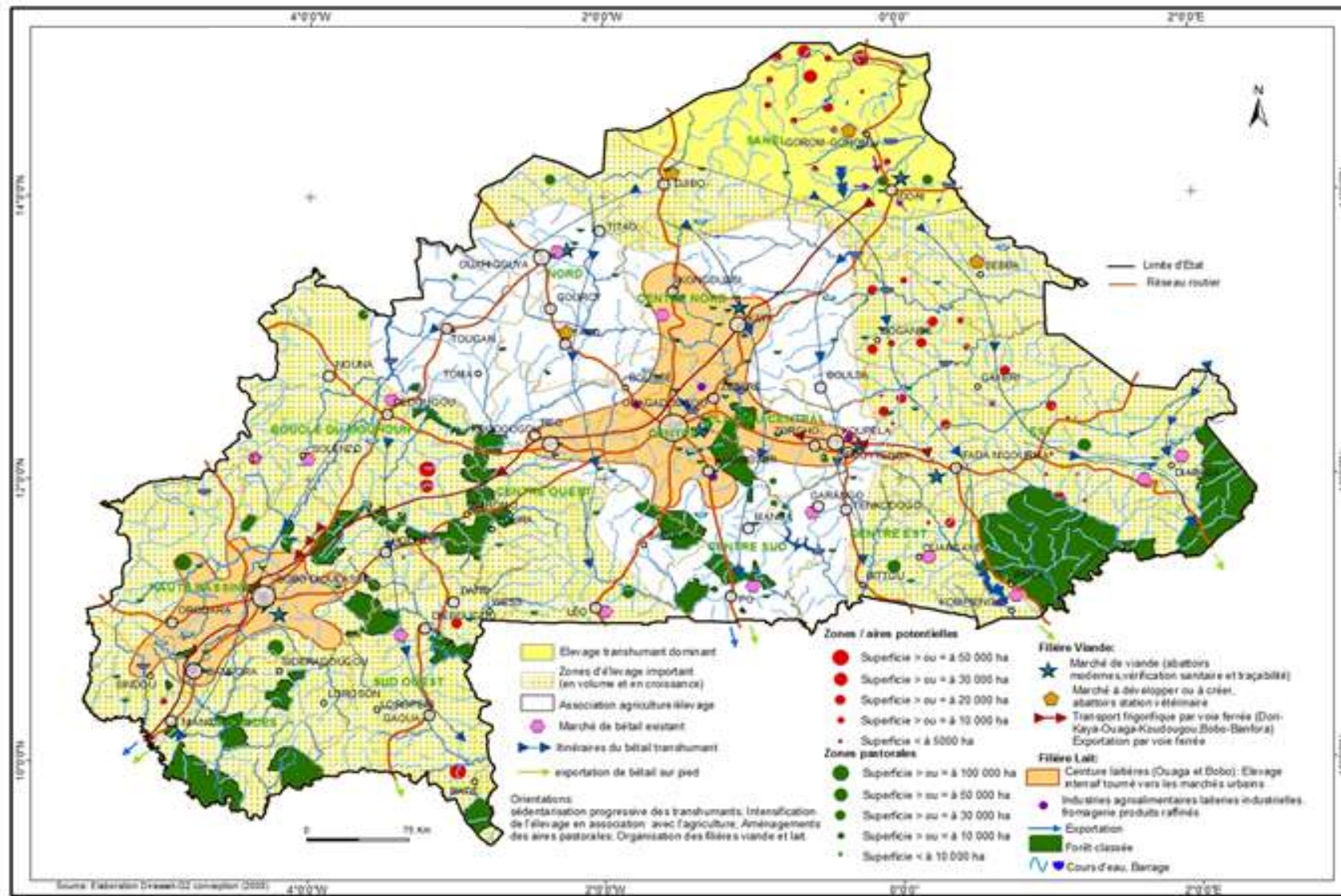
De même, l'élevage extensif transhumant est largement dominant puisque 70% du cheptel national relèverait de ce type d'élevage. Le nombre des éleveurs exclusifs ne dépasserait pas 1 million. Ils sont les grands utilisateurs des espaces pastoraux qui couvriraient plus de 60% du territoire national (170 000 km²). L'augmentation rapide du cheptel entraînera l'accroissement des besoins en espaces pastoraux. La concurrence qui s'amplifie entre les éleveurs et les agriculteurs proviendra une fois encore de la pression démographique qui pousse les uns et les autres à l'extension des surfaces respectives.

La solution ne peut venir que de l'intensification. Or la transhumance est par définition extensive. **L'avenir de la transhumance dépendra essentiellement de la capacité des éleveurs à évoluer vers l'intensification de leurs pratiques.**

Certes, les évolutions seront lentes et la transhumance va perdurer longtemps. Cependant, les leçons des années de grande sécheresse doivent être retenues par les éleveurs qui ne devraient plus s'opposer à une sédentarisation progressive. **La sédentarisation est à encourager partout à condition qu'elle s'opère dans le but d'intensifier l'élevage et de rechercher les complémentarités avec l'agriculture. La tradition qui veut que le bétail soit considéré comme un capital quel que soit son état, est à combattre et tout particulièrement chez les agriculteurs. Le bétail n'est une richesse que s'il est productif.** C'est pourquoi, la coopération et la recherche d'actions intégrées entre les Ministères en charge de l'agriculture et de l'élevage devraient se renforcer dans tous les domaines.

Au total, la concurrence entre l'élevage et l'agriculture doit être dépassée et tout montre que l'intensification de l'une ne peut se faire sans le développement de l'autre. A partir des savoir-faire et des potentiels existants, il est parfaitement possible de parvenir à une autosuffisance alimentaire en produits de l'élevage pour peu que les filières de commercialisation soient maîtrisées et organisées et que la productivité du cheptel s'améliore afin de répondre aux besoins des producteurs et des consommateurs. Toutefois, les changements ne se feront pas en un jour mais seront progressifs. Tous les domaines sont concernés et les effets auront des conséquences en chaîne sur l'ensemble du secteur. A cet égard, l'intervention des organisations de producteurs jouera un rôle crucial à la condition d'être indépendantes des instances gouvernementales.

Carte 7 : Orientations en matière de système de production de l'élevage



C. La mise en valeur des bas-fonds et l'autosuffisance alimentaire

Les bas-fonds occupent une superficie considérable largement sous-utilisée. Ils constituent la meilleure réserve de terres du pays qu'il faut mettre en culture. Parce qu'ils sont inondables, ils sont propices à la riziculture et il est possible de faire deux récoltes, l'une de riz, l'autre de productions diversifiées (cultures vivrières, cultures d'exportation) et en contre-saison (maraîchage). Le riz intervient de plus en plus dans l'alimentation du Burkinabè. Le constat, c'est que la production nationale est insuffisante face à une demande en riz de plus en plus croissante, d'où des importations qui s'amplifient d'année en année aggravant ainsi le déficit de la balance commerciale. En effet, selon les projections de la Direction des statistiques agricoles de 2004 à 2040, en francs CFA constants, le coût annuel des importations passera de 20 à 100 milliards, soit une multiplication par 5 (sans tenir compte des hausses spéculatives de 2008). Or, le pays a les moyens d'assurer son autosuffisance en riz. Si la mise en valeur des périmètres irrigués s'accélère et si celle des bas-fonds devient une priorité nationale, non seulement la production peut couvrir les besoins de consommation dès 2025, mais aussi devenir excédentaire en 2040.

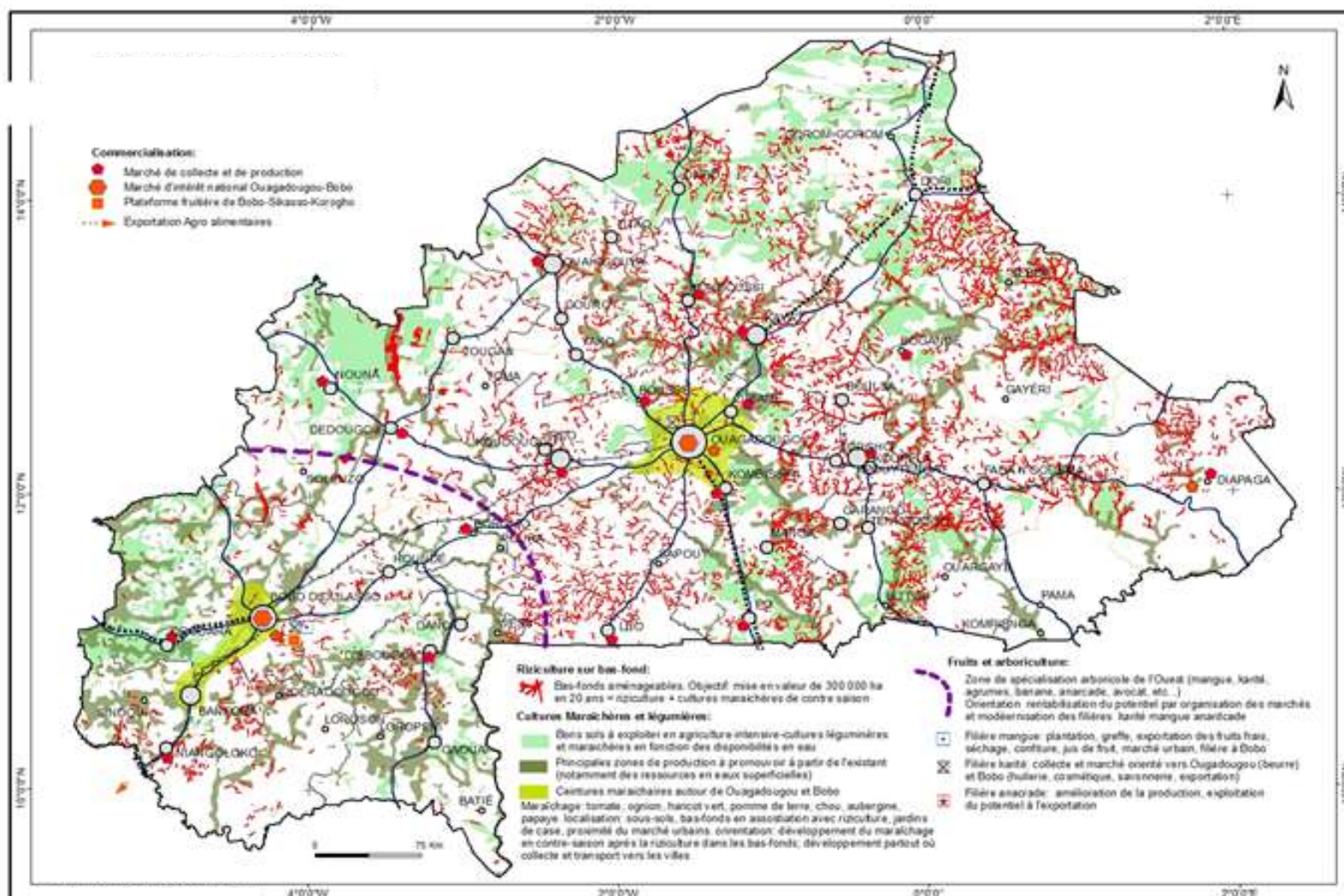
Les conditions de la mise en valeur sont favorisées par l'existence de textes législatifs et réglementaires en matière de sécurisation foncière (loi portant RAF et loi portant Régime Foncier Rural) qui apportent les moyens de résoudre la plupart des problèmes fonciers.

De même, l'adhésion des populations, la réduction des coûts d'aménagement, la diversification des cultures constituent des éléments importants pour la mise en œuvre efficiente des bas-fonds.

D. Le développement des cultures commerciales (légumières, maraîchères et fruitières)

Avec le riz, les cultures maraîchères et fruitières constituent l'un des plus forts potentiels de développement du pays. Les fruits et légumes constituent les spécialisations les plus porteuses, le potentiel dans ce domaine est incontestable. La carte 8 définit une zone à fort potentiel qui coïncide avec la zone cotonnière. Il y a là, en dehors des conditions climatiques favorables, de bons sols à vocation diverse : culture maraîchère dans les bas-fonds (Sud et Est), tubercules (Sud-ouest) et arboriculture (Ouest et Sud-ouest). Par ailleurs, les cultures maraîchères se développent autour des villes, autour des plans d'eau et parfois, dans des zones aux sols fertiles et bien alimentées en eau. Enfin, dans des cas encore peu nombreux de bas-fonds aménagés, les cultures maraîchères sont des cultures de contre-saison.

Carte 8 : Riziculture sur les bas-fonds



Source : BNDT (IGB), Etude SNADDT

DGDT, Octobre 2016

➤ L'organisation du marché intérieur

L'organisation du marché intérieur est la condition *sine qua non* du développement des exportations. Il va de soi que les opportunités d'exportation qui existeraient réellement doivent être exploitées immédiatement. L'organisation du marché intérieur, c'est d'abord de parvenir à la mise sur pied d'un système commercial garantissant la collecte des produits primaires, et ensuite d'assurer le transport vers un marché de gros capable de vérifier la qualité des marchandises et de les conditionner pour les diriger soit vers les marchés urbains où le secteur informel peut conserver toute sa place, soit vers l'industrie agroalimentaire.

➤ Les cultures maraîchères et légumières

Les superficies cultivées dans le maraîchage et les légumes ne dépassent pas 25 000 ha pour une production totale de 360 000 tonnes. Les rendements varient selon les cultures. Le rendement moyen est cependant 10 à 15 fois plus élevé que celui des cultures vivrières ou du coton. L'extension des cultures légumières et maraîchères est possible sur des centaines de milliers d'hectares en culture pluviale sur les bons sols encore faiblement peuplés comme dans le bassin du Sourou, hors du périmètre irrigable, au Sahel, dans les régions du Nord (pomme de terre dans les provinces de Yatenga, Loroum, Sanmatenga, Gnagna...), et dans les bas-fonds en cultures de contre-saison. La priorité est de développer les cultures commerciales autour des villes, parce que le marché urbain existe et ne peut que s'accroître.

Il y a donc lieu de prévoir la construction d'un marché d'intérêt national à Ouagadougou et à Bobo Dioulasso. Le projet de coopération frontalière entre la Côte d'Ivoire, le Mali et le Burkina Faso sur le triangle Sikasso, Korogho, Bobo Dioulasso a entrepris la création d'une plateforme fruitière à Bobo Dioulasso. Il faut se tourner aussi vers le marché international, celui de l'Afrique de l'Ouest d'abord (oignon, tomate, chou), mais aussi celui de l'Europe où la demande est forte (haricot vert). La professionnalisation des filières est d'une absolue nécessité.

➤ L'arboriculture

En matière d'arboriculture, les «filières» d'exportation sont actuellement en crise, après avoir connu un développement. Ce sont la noix de karité, la noix de cajou et la mangue. Dans les trois cas, la raison des échecs est commerciale. L'Etat devrait intervenir dans le sens d'organiser le secteur privé afin qu'il joue pleinement son rôle. Le karité, l'anacardier et le manguier peuvent **donner lieu à de véritables filières allant des vergers aux industries agroalimentaires et à l'exportation. Pour cela, il faut organiser la filière.** L'Etat pourrait apporter son appui technique aux producteurs et mieux contrôler le commerce qui place les producteurs en situation de faiblesse face aux intermédiaires et imposer la transformation qui rend possible l'exportation des produits finis.

➤ Les spécialisations régionales et les industries agroalimentaires

Les spécialisations régionales constituent un atout pour le développement de différentes filières. Les spécialisations existent déjà pour certaines spéculations. Il s'agit de les renforcer. Le tableau 8 en fait le point.

Tableau 8 : Localisation de certaines spéculations

<i>Spéculations</i>	<i>Régions concernées</i>
Tubercules	Hauts-Bassins, Cascades, Sud-ouest, Centre-sud, Centre, Centre-ouest, Nord, Est, Boucle du Mouhoun
Arachide	Centre, Hauts-Bassins, Cascades, Boucle du Mouhoun, Sud-Ouest, Centre-Sud, Centre-Ouest, Centre-Est, Sahel, Plateau-Central, Nord, Centre-Nord, Est
Sésame	Plateau-Central, Centre, Centre-Nord, Centre-Ouest, Centre-Est, Centre-Sud, Nord, Hauts-Bassins, Boucle du Mouhoun, Cascades, Est, Sahel, Sud-Ouest.
Fruits et légumes	Centre, Plateau central, Nord, Hauts-Bassins, Cascades, Centre-ouest, Centre-Sud
Soja	Centre, Centre-Est, Plateau Central, Est, Sud-Ouest, Centre-Ouest, Centre-Sud, Hauts-Bassins, Cascades, Boucle du Mouhoun,
Anacarde	Hauts-Bassins, Cascades, Sud-Ouest, Centre-Sud, Centre-Ouest.

Source : Direction Générale des Etudes et des Statistiques Sectorielles (DGESS)/MAAH, EPA 2015/2016

Dans l'ensemble du secteur des fruits et légumes, la question essentielle est celle de la commercialisation. Les cultures maraîchères (étant vite périssables) doivent être écoulées rapidement sur les marchés urbains nationaux. Des possibilités d'exportation, y compris par avion, existent, comme ce fut le cas pour les haricots verts. La demande internationale est forte pour certains produits (anacarde, karité) mais il se pose alors la question de l'organisation de ces filières.

Il faudra faire de Bobo Dioulasso un agropôle parce que les conditions sont réunies pour permettre le développement de multiples filières agroalimentaires et industrielles. Le potentiel industriel est déjà important avec les industries cotonnières, les brasseries, les minoteries. L'existence de plateformes logistiques, la présence du rail et de l'aéroport sont autant de facteurs favorables à l'essor de filières performantes pour le marché intérieur comme pour le marché extérieur. Bobo Dioulasso doit devenir une ville de l'agriculture, une agroville nationale et sous-régionale, concentrant une part importante des centres de formation aux métiers de l'agriculture, des formations supérieures et des fonctions de recherche nécessaires au pays. Cela n'exclut pas la création de centres universitaires et de centres de formation agricole dans d'autres régions et en particulier à Ouagadougou où elles s'ajouteront aux fonctions métropolitaines.

Au total, le Burkina Faso a d'incontestables possibilités pour développer une agriculture de qualité. Les sols favorables ne manquent pas, les ressources hydriques sont abondantes, le climat est favorable à des productions spécialisées nombreuses et très variées. Les perspectives de développement de ces cultures sont indéniables. Les obstacles tiennent surtout aux médiocres conditions de production et de commercialisation. Les efforts à fournir sont considérables, mais ils doivent être soutenus.

ORIENTATIONS ET OBJECTIFS EN 25 ANS DANS LE DOMAINE DE LA PRODUCTION AGRICOLE ET L'AUTO SUFFISANCE ALIMENTAIRE

1. Parvenir à des accords commerciaux dans le cadre de l'UEMOA et de la CEDEAO permettant une protection relative des marchés agricoles à l'égard des pays tiers (coton, riz, sucre) et assurant une rémunération correcte aux exploitants

2. Doubler la production de l'agriculture vivrière sans augmenter les superficies cultivées

Moyen : doubler les rendements par l'intensification et l'intégration de l'élevage à l'agriculture

3. Maintenir la production du coton en divisant par deux les superficies exploitées ou à exploiter

Moyen : doubler les rendements et diversifier la production: cultures commerciales (fruits et légumes)

4. Mettre en valeur 300 000 ha de bas-fonds

Moyen : généraliser l'expérience « riz pluvial » ; faire participer activement les populations riveraines ; apporter l'appui de l'Etat au projet national ; assurer la sécurisation foncière

5. Assainir et mettre en place des circuits commerciaux efficaces pour écouler la production

Moyen : prendre appui sur les organisations professionnelles ; contrôler la formulation des prix ; assainir les circuits pour que le secteur privé puisse prendre son essor ; mettre en œuvre la stratégie nationale de promotion des produits locaux

6. Mettre en place de véritables filières agro-industrielles

Moyen : créer un marché d'intérêt national à Ouagadougou et à Bobo Dioulasso ; développer les industries agro-alimentaires pour ravitailler le marché national et les exportations

7. Faire de Bobo Dioulasso un agropôle

Moyen : développer l'agropôle en lien avec les domaines que sont la formation, la recherche, les universités et les industries.

3.1.4. La sécurité

La mise en œuvre des politiques de maîtrise de la fécondité, le développement de l'agriculture, l'intensification de l'élevage, l'éducation et la formation, etc. ne peut se faire si les conditions sécuritaires ne sont pas réunies. La vision de la sécurité au Burkina Faso se concrétise à travers la consolidation d'un Etat fort par ses institutions et qui favorise l'épanouissement de l'individu. De cette vision, découlent les axes stratégiques qui vont guider la mise en œuvre de la sécurité. Ce sont :

- le renforcement des capacités organisationnelles et opérationnelles ;
- le renforcement de la fonction renseignement ;
- la participation communautaire ;
- le renforcement de la communication ;
- le renforcement du dispositif de prévention et de répression ;
- le renforcement de la coopération internationale et régionale.

Par ailleurs, l'adhésion/collaboration étroite des populations et des pays de la sous-région permettra de mieux solutionner les problèmes sécuritaires.

3.2. LES FACTEURS DECISIFS

Une des caractéristiques majeures de l'économie nationale est l'emboîtement des blocages. On produit des mangues mais la plus grande part pourrit sur place parce qu'il n'y a pas de piste pour sortir de la parcelle, pas de station de traitement à proximité, pas de circuit de commercialisation pour écouler la production. On pourrait multiplier les exemples. Combien de projets ont été promus à travers le pays et qui n'ont duré que le temps du projet ? L'économie agricole reste enfermée dans une autoconsommation réductrice, faute de marchés, de moyens de communication, d'électrification rurale, etc.

Les facteurs qui permettront d'avancer réellement sur la voie du changement sont : l'urbanisation, le désenclavement, l'électrification, l'adduction en eau potable et le développement de chaînes de valeur. Il s'agit ici des domaines clefs du développement, ceux qui joueront un rôle décisif pour engager la mutation, et qui revêtent ainsi un caractère prioritaire.

3.2.1. L'urbanisation

Il y a au moins deux problèmes urbains : (i) la maîtrise de la croissance des grandes villes et en tout premier lieu de la capitale et (ii), l'impulsion d'un développement d'un tout autre niveau pour les autres villes. Le système urbain dont le pays a besoin se compose de quatre niveaux :

- les petites villes de base pour la desserte du monde rural auquel elles resteront intimement liées ;
- les villes intermédiaires d'encadrement administratif et de services à la population ;
- les villes régionales qui auront en charge de structurer le pays et d'organiser l'économie de marché ;
- les deux villes majeures qui assument les fonctions d'encadrement et d'impulsion nationale et qui doivent être les moteurs de l'économie globale. Il est entendu que la capitale elle-même appartient à une catégorie supérieure.

Afin de faire des villes du Burkina Faso des pôles économiques et de développement contribuant à la lutte contre la pauvreté et d'assurer l'accès au logement décent aux couches sociales défavorisées, la politique nationale de l'habitat et du développement urbain entend développer les villes sur la base des axes stratégiques suivants :

- la contribution à la construction du réseau urbain national et sous-régional ;
- la planification et la maîtrise du développement urbain durable ;
- la promotion du logement décent pour tous ;
- la préservation et la valorisation du patrimoine culturel national ;
- la réduction de la pauvreté urbaine ;
- la promotion de la bonne gouvernance urbaine ;
- l'arrêt de l'érection des agglomérations à un niveau de statut institutionnel et administratif au regard seulement du critère « circonscription administrative » ;
- la promotion de l'éclosion de villes dont le statut est en conformité avec leur poids socio-économique dans le territoire de référence ;
- la mise en place d'une politique cohérente de métropoles avec en points d'orgue les deux villes de Ouagadougou et Bobo Dioulasso dont l'arrière-pays pourrait être rattaché sous statut de communauté urbaine ;
- l'institution des collectivités territoriales de rang unique par échelon territorial, suivant les unités motrices et les rôles leviers joués par chaque type de collectivité territoriale.

A plus long terme, les orientations et objectifs en matière d'urbanisation sont les suivantes :

1. Renforcer le rôle de l'Etat : prendre une batterie de **mesures de facilitation et d'encouragement** de l'habitat en vue de garantir l'augmentation de la production de parcelles et/ou de logements sociaux sans pour autant se mêler de l'activité de production.

2. **développer le système de financement** : diversifier les sources et les schémas de financement de l'habitat, notamment des **micro-crédits à l'auto-construction**,.
3. **Améliorer la gestion du foncier**, rationaliser la consommation des réserves foncières pour l'habitat par la **densification des tissus urbains** existants et surtout nouveaux, réduire la taille des parcelles entre 120 et 150 m² contre 250 à 300 m² actuellement.
4. **Assurer le développement de la promotion immobilière** : régler les préalables au développement de cette activité, tels que la définition du profil des promoteurs, le préfinancement de leurs projets et la définition des relations promoteurs-acquéreurs.
5. **Renforcer la participation communautaire et des ONG** : créer des synergies entre tous les acteurs de l'habitat (Etat, Collectivités Territoriales, ONG et populations concernées) notamment au niveau de la mise en œuvre des projets sociaux.
6. **Maîtriser les coûts** de production des logements sociaux : il s'agit de mettre en place des **mécanismes appropriés** pour atténuer le renchérissement des coûts des matériaux de construction, le niveau élevé des taux d'intérêts des crédits et des micro-crédits à l'habitat.
7. **Améliorer l'accès aux services urbains** : les actions à engager tant pour la mise aux normes des quartiers spontanés que pour la réhabilitation des quartiers urbains anciens devraient être conçues dans un cadre macro-économique de développement de l'emploi, d'amélioration des revenus et de promotion de la sécurité d'occupation foncière.
8. **Améliorer la planification de l'espace urbain du Grand Ouaga** : la création d'une **structure appropriée**, du type Agence ou Office est à envisager. Elle devrait être investie de l'autorité nécessaire et des moyens adéquats à la hauteur des enjeux du Grand Ouaga pour l'atteinte de ses objectifs. Au regard du fait que l'espace du Grand Ouaga fait toujours l'objet d'enjeux multiples en termes de délimitation, d'occupation et d'ancrage institutionnel, l'articulation de son rôle et des compétences qui lui sont dévolues, par rapport aux autres structures intervenant dans le périmètre du Grand Ouaga en matière d'aménagement du territoire et de gestion foncière, mais également par rapport aux différentes structures politiques et administratives présentes, doit être clairement définie.

3.2.2. Les désenclavements

A. Les infrastructures routières

Parmi les facteurs décisifs, le désenclavement constitue un domaine clé du développement revêtant un caractère prioritaire. Il s'agit en fait de deux types de désenclavement : l'un interne et l'autre externe.

Les objectifs assignés aux actions visant le réseau de transport routier sont les suivants :

- favoriser l'intégration du Burkina Faso dans son environnement régional Ouest-africain ;
- réduire l'enclavement intérieur des campagnes.

Le désenclavement externe renvoie aux infrastructures de transport à l'échelle de l'Afrique de l'Ouest. En tant que pays enclavé, le Burkina Faso est directement concerné. Il doit s'assurer de moyens de communication efficaces et sûrs avec tous ses voisins, et en premier lieu, ses voisins maritimes. Cela implique par exemple d'éviter une situation de monopole sur des flux stratégiques. Pour qu'il y ait un

véritable désenclavement, il faut disposer de différentes offres de transport. En matière d'infrastructures de transport, la concertation et la coopération régionale sont indispensables. Dans le cas du Burkina Faso, le cadre approprié est celui de la CEDEAO puisqu'elle intègre dans son ensemble des pays importants sur le plan économique tels que le Ghana et le Nigéria.

Le désenclavement interne est une condition *sine qua non* pour l'accès des campagnes à l'économie de marché, pour un véritable déblocage de l'agriculture. Il faudra «changer de vitesse» et le Schéma National souligne fortement le caractère stratégique de ce domaine et propose des priorités.

■ Le désenclavement intérieur : un programme stratégique

Il demeure la priorité car il concerne près de 80% de la population du pays et a des impacts lourds sur le plan économique et social. On ne peut envisager le développement des campagnes sans leur garantir un accès permanent aux villes, aux marchés et aux équipements. Les axes interrégionaux et transfrontaliers ne réduiront pas beaucoup l'enclavement intérieur des campagnes burkinabè, trop souvent fort éloignées de plusieurs kilomètres de la moindre piste carrossable. Rappelons que 20% seulement de routes sont bitumées parmi le réseau classé et que les routes modernes ne desservent que 22% de la superficie du pays. Afin de tirer vers le haut ces taux faibles, il est primordial que soit appuyé l'effort d'amélioration, de réhabilitation et de comblement de lacunes des routes régionales et départementales ainsi que des pistes rurales.

Une «Stratégie nationale de transport rural» existe, mais en réalité, dans son application, le volet programmation de l'aménagement des pistes rurales connaît des limites. Des projets d'aménagement de pistes ont été réalisés, mais il en faut davantage pour répondre à la logique des facteurs d'impulsion du développement économique et social qui leur a été assignée. Le SNADDT propose de cibler les campagnes à fortes densités mais également à fort potentiel agricole pour répondre à la fois à des impératifs sociaux mais également économiques. C'est sur cette base que les priorités peuvent être définies. Ainsi, le SNADDT propose de mettre en place des aires de désenclavement prioritaire et de les arrimer à des villes. En effet, c'est dans les villes que la production agricole est plus sollicitée et facilement écoulee.

Il est à noter que les aires de désenclavement prioritaires couvrent près de la moitié du territoire national et près des deux-tiers de la population. L'Etat doit convaincre les PTF de lever des fonds nécessaires, pour que le désenclavement intérieur ne reste pas tributaire de «la bonne volonté» des organismes.

Par ailleurs, l'approche Haute intensité de main-d'œuvre (HIMO) présente trois avantages comparatifs sur leurs homologues à Haute intensité d'équipement (HIEQ) : leurs coûts unitaires sont inférieurs de 30% à 80%, ils génèrent de 2 à 5 fois plus d'emplois et, enfin, ils économisent 30% des devises consommées par les projets HIEQ. La même approche peut être utilisée pour la mise en œuvre du programme de désenclavement externe.

■ Le désenclavement externe : un facteur d'intégration régionale

Bien qu'enclavé, le Burkina Faso est un passage obligé pour tout flux de marchandises, de biens de consommation et de services vers le Mali et le Niger à partir des ports d'Abidjan, d'Accra, de Lomé ou de Cotonou. Cette position de carrefour au cœur de l'espace Ouest-africain se traduit par une sollicitation extrême du réseau routier national, au seuil de la saturation parfois pour certains tronçons. La structure du réseau routier du Burkina Faso, en étoile centrée à Ouagadougou avec une branche prédominante

qu'est la RN1 vers Bobo Dioulasso, rend incontournable le transit par l'agglomération ouagalaise du transport lourd des marchandises (notamment pour tout échange entre le Niger et le Ghana ou la Côte d'Ivoire d'un côté, comme pour tout échange entre le Mali et le Ghana, le Togo ou le Bénin d'un autre côté). Ce qui concourt fortement à la dégradation de la voirie urbaine de la capitale.

De fait, la saturation de la RN1 entre Ouagadougou et Bobo Dioulasso ainsi que de la RN4 entre Ouagadougou et Koupéla rend nécessaire l'aménagement d'un axe transversal Sud (d'Ouest en Est) reliant Bobo Dioulasso à Pama via Diébougou, Léo, Pô et Bittou. A partir de cette dernière agglomération, cet axe qui longera la frontière Sud se prolonge déjà vers Fada N'Gourma au Nord par la RN18 bitumée et pourra être prolongé plus à l'Est vers Diapaga. Il empruntera successivement les emprises des routes nationales 23, 20, 25, 26 et 19, sans besoin d'expropriation. Grâce à ce nouvel axe, il sera possible de voyager entre le Mali ou la Côte d'Ivoire à l'Ouest et le Niger ou le Bénin à l'Est sans traverser Ouagadougou.

Cet axe aurait ainsi une double fonction : à l'échelle inter-Etats de la CEDEAO, il favoriserait davantage la fluidification des échanges et pourrait même se substituer à l'axe Kédougou-Parakou prévu par le Programme économique régional (PER) de la CEDEAO (ce dernier axe traverse quatre Etats), tandis qu'à l'échelle nationale, il contribuera au désenclavement et à l'accroissement des échanges transversaux entre les régions du sud du pays.

La mise en place des deux ceintures Nord et Sud ne résoudra pas entièrement le problème, le schéma de structure restant incomplet et faiblement connecté. L'effort doit être orienté vers le raccordement des deux ceintures Nord et Sud en passant par celle du Centre (Ouagadougou-Bobo Dioulasso) par des radiales articulées Nord-Sud. Ces voies structurantes permettront d'arrimer le Nord au Centre et au Sud et de là s'ouvrir vers les pays frontaliers. Il est important, pour la décennie qui vient, d'orienter l'effort vers le bitumage et la modernisation de ces axes pour compléter le réseau et mieux articuler le territoire.

Quatre radiales semblent prioritaires :

- celle située à l'Ouest pour permettre la liaison Mali-Nouna-Dédougou-Pa-Diébougou-Gaoua-Batié (et Gaoua Kampti) et de là vers le Ghana et la Côte d'Ivoire ;
- celle située au Centre à l'Ouest de Ouagadougou, pour permettre la liaison Mali-Ouahigouya-Gourcy-Yako-Koudougou-Léo et de là vers le Ghana ;
- celle située au centre à l'Est de Ouagadougou qui relie le Mali-Djibo-Kongoussi-Kaya-Boulsa-Koupéla-Tenkodogo à la frontière du Ghana ;
- celle située à l'Est qui relie le Niger à Dori, Bogandé, Fada N'gourma, Pama au Togo.

A ces quatre radiales prioritaires s'ajoutent, pour une réalisation dans une phase ultérieure, les liaisons suivantes : (1) Mali-Déou-Arbinda-Kaya, (2) Niger-Sebba-Bogandé-Piéla-Koupéla-Tenkodogo-Ghana, (3) Ghana-Léo-Koudougou-Tougan-Mali et (4) Mali-Orodara-Gaoua-Kpouéré-Ghana. L'ouverture vers les autres pays ne doit pas être exclusive mais doit concerner en plus de la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Bénin et le Togo. Le Burkina Faso ne doit plus dépendre d'un seul pays pour ses transactions, il s'agit là d'une question de souveraineté.

A côté de ces axes majeurs et au Nord de la capitale et pour le même objectif de contourner Ouagadougou, il semble tout aussi utile de relier Kaya à Dédougou via Yako et Tougan. Ainsi, sera-t-il

possible de voyager directement entre Dori (le Niger et au-delà) et Bobo Dioulasso (le Mali, la Côte d'Ivoire et plus à l'Ouest). L'artère Kaya-Dédougou empruntera les emprises de routes régionales ou départementales, toutes à l'état de pistes aujourd'hui. L'on pourrait ensuite parachever le «bouclage» côté Nord en bitumant la route nationale 15 entre Pouytenga et Kaya et au-delà jusqu'à Ouahigouya.

Toujours dans l'objectif de faciliter le transit transfrontalier mais cette fois entre les frontières Nord avec le Mali et Sud avec le Ghana, il y a lieu aussi de prévoir la mise à niveau de l'axe Léo-Koudougou-Tougan. Cet axe peut en effet devenir un corridor parmi les plus importants du trafic inter-Etats tout en évitant le passage, aujourd'hui «obligé», par Ouagadougou. A noter que le financement du bitumage de ce dernier axe (pour le tronçon Sabou-Koudougou-Dydir sur 84 km) a été réalisé par le «Millenium challenge corporation» (MCC, USA). Dans cette optique d'affermissement des relations avec les pays voisins, il est prévu par les structures de la CEDEAO des projets de réalisation d'autoroutes régionales d'une longueur totale de 1 066 km. Il est prévu deux liaisons principales : la première passera par Ouangolodougou - Niangoloko - Banfora - Bobo Dioulasso-Ouagadougou - Kantchari - Makalondi - Niamey (1 135 km); la deuxième reliera les villes de Bamako-Ségou-Bla-Koutiala-Faramana-Bobo Dioulasso (694 km). Ces liaisons permettront d'améliorer la compétitivité de l'économie du Burkina Faso tout en assurant une circulation plus aisée des personnes, des biens et des productions agro-alimentaires vers les zones côtières. Le problème du financement de ces grands projets routiers inter-régionaux est d'ailleurs le facteur le plus limitant auquel doit faire face le Gouvernement burkinabè dans sa volonté de renforcer la position du pays comme plaque tournante des échanges au centre de la région. La maintenance de ce réseau pose également de gros problèmes de financement. L'avantage du Burkina Faso, c'est qu'il assure la sécurité des transports et les barrages et péages illicites étant peu fréquents. Le produit des péages situés aux abords des grandes villes ne peut évidemment pas couvrir les frais d'entretien et d'amélioration du réseau existant des grands axes qui incombent au Ministère en charge des transports.

B. La logistique comme facteur de développement

Les grands centres urbains sont à la fois des espaces où se concentrent les activités et où se concrétisent les synergies entre les différents acteurs économiques. Ouagadougou reste le premier point d'ancrage du territoire et Bobo Dioulasso vient en deuxième position. Installées à la tête de l'armature urbaine du pays, elles sont les seules villes à offrir une gamme d'activités qui leur confèrent un rôle international. L'objectif à brève échéance est d'ouvrir le Burkina Faso sur les marchés extérieurs et Ouagadougou et Bobo Dioulasso sont les villes les mieux placées pour initier cette nouvelle phase économique. La mise à niveau de leur économie passe par une meilleure qualité de leurs infrastructures et une rationalisation des transports. Cet effort se justifie car les activités du pays ne doivent pas dépendre de goulots d'étranglement internes. La fluidité des trafics devient une nécessité absolue, notamment pour l'organisation de la production agro-industrielle. Par ailleurs, Ouagadougou et Bobo Dioulasso doivent développer leurs fonctions industrielles et des services économiques de haut niveau (finances, marketing, publicité, informatique...). Ces activités de services ont de fortes exigences, notamment, la centralisation urbaine et les télécommunications modernes.

Sur la base de ces éléments, parmi les grands changements que le Burkina Faso doit effectuer, il en est un qui est particulièrement important : c'est passer d'une problématique de transport à une problématique

de logistique. La logistique inclut évidemment les transports mais aussi la fluidité des flux, la continuité des modes, l'inter-opérabilité des infrastructures. La question logistique est prioritaire pour le Burkina Faso actuel parce que les marchés sur lesquels elle doit prendre place se gagnent pour une bonne part avec les délais de livraison. La concurrence se joue sur trois plans, la qualité, les prix et les délais. Il faudra une continuité logistique entre les espaces industriels et les ports et une excellente articulation entre les nœuds logistiques et les centres urbains. Le pays a pris du retard dans ce domaine par rapport à ses principaux concurrents, aussi bien quant aux réalisations logistiques elles-mêmes que pour la place de la logistique dans la réflexion urbanistique. Les plates-formes multimodales, elles-mêmes articulées en systèmes, constituent aujourd'hui un des éléments structurants des espaces urbains des grandes agglomérations.

C. La mobilité urbaine durable

La pression démographique et le flux migratoire important des populations vivant en milieu rural vers les villes ont entraîné une croissance de la population urbaine ces dernières années avec pour conséquences des besoins importants de mobilité en terme de :

- adaptation des infrastructures routières ;
- occupation des voiries par les commerces ;
- congestion dans la circulation routière en milieu urbain ;
- accidents de la route ;
- pollution de l'air ;
- forte demande de réduction du temps de parcours.

Sur la base de ces éléments, et en lien avec la logistique comme facteur de développement, il est nécessaire pour le SNADDT de mettre en œuvre une vision innovatrice sur les problèmes de mobilité urbaine durable des villes à travers un dispositif institutionnel apte à remplir efficacement les fonctions qui lui sont dévolues dans le secteur des transports collectifs urbains et au développement des initiatives de mobilité urbaine durable dans notre pays. Aussi, est-il nécessaire de :

- créer une structure nationale autonome de gestion de la problématique de la mobilité urbaine durable et disposer d'une réglementation urbaine ;
- mettre en place des infrastructures adaptées à la mobilité urbaine durable en termes de voies de circulation, aires de stationnement et passages réservés. Il s'agit là de prendre en compte les exigences des transports collectifs urbains (taxis, circulation rapide par bus (BRT), tramway, fer) et les passages dédiés uniquement aux modes de transports doux, notamment les trottoirs pour la marche à pieds et les passages réservés pour les bicyclettes, vélo-mobile, roller, patinette, trottinette et les planches à roulettes ;
- travailler à élaborer un dispositif de financement pérenne des actions entrant dans le cadre de la promotion de la mobilité urbaine durable de nos villes.

Le pays a intérêt à prendre à sa juste mesure cette question afin de permettre aux villes d'impulser réellement le développement et aux populations de vaquer sagement à leurs occupations.

D. Les infrastructures ferroviaires

Jadis mode de transport principal pour le trafic international de marchandises du Burkina Faso, le rail entre le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire n'a pas pu résister à la concurrence du transport routier¹⁰. De plus, la crise ivoirienne a fait chuter aussi bien le trafic marchand que celui des voyageurs. Ce dernier s'est réduit en raison de l'option commerciale du concessionnaire SITARAIL qui a décidé de se concentrer sur le trafic de marchandises, plus rentable. Pourtant, le rail doit jouer un rôle majeur dans la structuration de l'espace, le développement économique du pays et l'intégration régionale. Néanmoins, des perspectives de dynamisation du service voyageur sont en cours avec la signature récente le 29 juillet 2016 à Yamoussoukro de la convention de concession révisée de l'exploitation des transports ferroviaires.

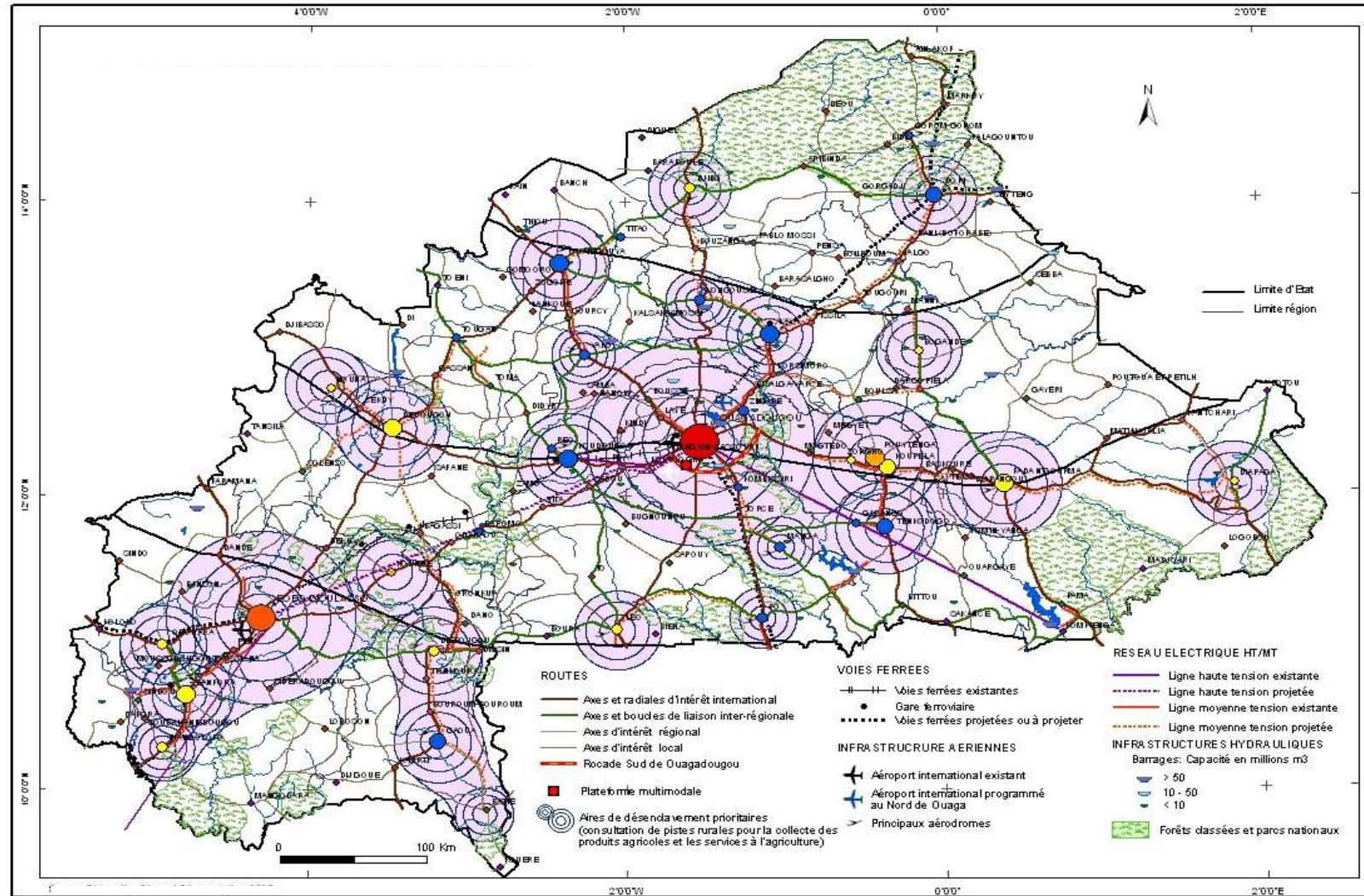
En outre, le besoin d'une évacuation du manganèse de Tambao et la volonté de faire de la région du Sahel un pôle de croissance a conduit l'Etat à envisager le prolongement de Kaya jusqu'à Tambao.

Le SNADDT propose donc de prolonger la voie ferrée jusqu'à Dori (ensuite à Tambao puis au Niger et au Mali) pour en faire un outil au service du développement de la région Nord du Burkina Faso. Le rail est une composante incontournable pour le développement intégré de cette région et surtout du développement de l'élevage, élément essentiel de son économie. Le SNADDT propose en effet la création d'un centre d'abattage de niveau international à Dori, autour duquel s'articuleraient une filière viande et une industrie agro-alimentaire (laitage, produits dérivés, tannerie, maroquinerie...) et la modernisation du marché de bétail actuel pour en faire une plate-forme orientée vers le marché national mais également vers l'exportation. Et si l'abattoir est la tête de filière industrielle, le rail en sera le «vecteur» d'expansion. Le bétail, la viande et les produits dérivés peuvent être distribués à l'échelle nationale et vers les pays voisins en empruntant le rail.

Les projets de liaisons ferroviaires avec les pays voisins méritent une attention particulière de la part de l'Etat burkinabè qui devrait en conserver la maîtrise même s'ils sont confiés pour la plupart au secteur privé. La liaison ferroviaire Burkina Faso-Ghana est également une opportunité pour diversifier les axes d'approvisionnement du pays et d'écoulement de ses exportations, la crise ivoirienne ayant conforté ce choix. Le désenclavement externe en passant par le Ghana devrait se faire autant par le biais du rail que par les routes et les aéroports. Cela renforcerait la diversification des débouchés et des approvisionnements et affirmerait le rôle du Burkina Faso comme plaque tournante pour des pays comme le Mali et le Niger. Le projet Ouagadougou-Kumasi s'insère d'ailleurs dans la dynamique d'intégration régionale et avait déjà été prévu dans le cadre de l'Initiative de développement spatial d'Afrique de l'ouest du NEPAD, ainsi que le projet de liaison Bobo Dioulasso-Sikasso (Mali).

¹⁰ En 1970, 70% du trafic international de marchandises du pays étaient transportées par voie de chemin de fer.

Carte 9 : Aires de désenclavement prioritaires



Source : BNDT (IGB), Etude SNADDT

DGDT, Octobre 2016

Toujours dans le cadre de l'intégration régionale, les pays de la CEDEAO ont adopté les résultats de l'étude de faisabilité technico-économique et environnementale de l'interconnexion des réseaux ferroviaires de la sous-région. Ainsi ont été inscrites dans le plan d'actions prioritaires de développement des infrastructures, les liaisons suivantes qui concernent le Burkina Faso :

- Burkina Faso-Niger : Kaya-Dori-Tera-Niamey (399 km)
- Burkina Faso-Niger : Ouagadougou-Fada N'Gourma-Kantchari-Niamey (492 km)
- Burkina Faso-Mali : Dori-Tambao-Ansongo (210 km)
- Burkina Faso-Togo : Ouagadougou-Fada N'Gourma-Pama-Sansanné-Blitta (783 km); Pama-Bénin.

En phase avec ce choix, le SNADDT propose de :

1. donner la priorité à la mise en œuvre de ce qui existe (Ouagadougou-Kaya) et prolonger la voie ferrée jusqu'à Dori, Tambao et au-delà, au Niger ;
2. faire avancer au niveau communautaire les dossiers des liaisons internationales :
 - de Bobo Dioulasso à Koulikoro ;
 - de Ouagadougou à Kumasi ;
 - de Ouagadougou à Niamey par Fada N'Gourma.

En particulier, l'ouverture vers le Ghana permettra un désenclavement en matière de transports (routier et ferroviaire) mais aussi économique (port, électricité, hydrocarbure, diverses matières premières et manufacturées). Cette ouverture aidera le pays à avoir des sources d'approvisionnement autres que celles francophones ; toute chose qui va entraîner une diversité de l'offre de produits et faire du Burkina Faso le meilleur passage en termes de rentabilité pour le Mali et le Niger. Cette ouverture pourrait également entraîner l'intégration rapide du Ghana à l'UEMOA.

E. Les télécommunications

La fluidité des échanges est fonction de la qualité du système de transport mais aussi de celle des télécommunications. Le Burkina Faso se doit d'améliorer la fluidité de ses liaisons internationales afin de les porter aux normes de qualité et de modernité internationales. Un effort complémentaire sera fait afin que les principales localités du pays soient connectées au système national et international de communication.

Le projet de backbone national en fibre optique s'inscrit dans la volonté de désenclavement numérique du Burkina Faso. Il doit permettre d'une part, d'assurer une liaison pour accéder aux ressources des câbles sous-marins et d'autre part, d'accroître les capacités en infrastructures fibre optique pour le pays (dorsale fibre optique) et servir de supports aux différentes initiatives en faveur du développement des usages et services numériques.

Il vient combler un déficit en infrastructures existantes en fibre optique, à savoir l'infrastructure dorsale détenue et exploitée par l'ONATEL. Celle-ci reste limitée quant à sa capacité et à sa couverture de déploiement.

3.2.3. L'électrification, l'eau potable et l'assainissement

L'électrification des localités est très partielle ; celle des campagnes est encore plus faible. Eau et électricité sont à prendre en compte aussi bien au plan économique qu'au plan social. Ce sont des outils indispensables de modernisation. Le doublement des rendements agricoles est difficile à concevoir sans l'énergie électrique.

a. L'électrification

Le Burkina Faso est l'un des pays les moins électrifiés du monde. Il ressort que si le taux d'électrification du Burkina Faso (26%) affiche un indicateur meilleur que celui du Niger (23%), il demeure loin du Mali (76%) et très loin du Ghana (266%).

Sur l'ensemble du territoire, on situe le taux d'électrification nationale à 26% et le taux d'électrification rurale à 3,1% ; c'est un niveau extrêmement faible qui constitue un obstacle majeur à la résolution des problèmes de développement du pays. En outre, jusqu'en 2008, le pays était dépendant de l'étranger pour son approvisionnement en énergie électrique à hauteur de 90%. En 2011, ce chiffre est tombé à 48,3%, preuve que l'effort est fait pour réduire cette dépendance. Cependant, la réduction de la dépendance ne devrait pas se faire uniquement par l'introduction d'un système de production qui renchérit le prix du kilowatts-heure. Ainsi, la maîtrise de la fourniture en électricité ira-t-elle nécessairement avec la maîtrise de l'approvisionnement en hydrocarbures. En considération de tous ces éléments, le SNADDT propose d'accorder un intérêt particulier à l'électrification des campagnes. Il s'agit en effet d'une condition essentielle et incontournable du développement humain, qui touchera près de 80% de la population du Burkina Faso et contribuera au développement économique et social de la population.

Outre l'interconnexion avec les pays voisins qui reste incontournable à court et moyen termes, deux pistes sont envisageables : la construction de barrages (énergie hydro-électrique) et la généralisation des énergies renouvelables, surtout l'énergie solaire. La technologie actuelle permet des installations communautaires pour de petits et moyens centres. Le Burkina Faso doit s'y investir afin d'accélérer l'électrification des principales villes du pays.

• Les espaces concernés :

- (i) le monde rural profond et les 800 villages pour lesquels l'électrification décentralisée est la meilleure alternative ;
- (ii) les centres ruraux les plus dynamiques, pour affirmer leur rôle dans la structuration de l'espace rural, la consolidation de leurs activités économiques, l'amélioration des conditions de vie et le fonctionnement des équipements sociaux et productifs.

b. L'eau potable et assainissement

Pour le sous-secteur de l'eau potable, sur les 25 ans à venir, l'objectif central est d'améliorer l'accès à l'eau potable aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural, conformément aux Objectifs de développement durable (ODD). Avec un taux de desserte de 65% en 2015¹¹, le milieu rural est bien

¹¹Inventaire National des Ouvrages Hydrauliques « INOH » en 2015

équipé en forages. Ce taux cache cependant de fortes disparités inter et intra régionales. En milieu urbain, le taux d'accès à l'eau est de 89,9% en 2015. En outre, le développement incontrôlé des nouveaux quartiers périphériques fait que de nombreux secteurs des centres semi urbains ne disposent pas de systèmes appropriés d'approvisionnement en eau. Cette disparité observée au Burkina Faso, entre la couverture calculée et l'accès réel à l'eau potable des plus démunis, nécessite de nouvelles orientations en vue d'atteindre les ODD. Il s'agit d'assurer l'accès universel à l'eau potable par la réalisation des centres de production d'eau (CPE) pour alimenter les villes et les villages les plus proches. Dans le même temps, il y a lieu de favoriser l'extension du réseau dans les villages rattachés aux communes, là où l'ONEA intervient dans la limite d'un rayon de 5 km, dans les villages de plus de 2 000 habitants et dans les zones non loties.

En milieu rural, la population locale dont l'accès à l'eau potable demeure le plus problématique devrait bénéficier davantage de projets déconcentrés et disséminés à travers tout le territoire national.

En matière d'assainissement, les besoins restent immenses. L'urgence se situe à deux niveaux : le volet infrastructure et le volet information, éducation et communication (IEC).

ORIENTATIONS ET OBJECTIFS EN MATIERE DE DESENCLAVEMENT, D'ELECTRICITE, D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

1. Mettre en place les conditions pour assurer le désenclavement externe

- rendre accessible le territoire dans toutes les directions : Mali, Niger, Togo, Bénin, Ghana ;
- bitumer et moderniser les axes et les corridors internationaux.

2. Mettre en place les conditions pour assurer le désenclavement interne : priorité nationale

- créer des aires de désenclavement prioritaires ;
- assurer l'utilisation permanente des pistes rurales et créer un réseau dédié au désenclavement avec un modèle routier spécifique.

3. Réhabiliter le rail pour en faire un outil du développement

- construire la ligne Kaya–Dori : pour répondre au besoin de l'arrimage du Nord et desservir le centre d'abattage de Dori ;
- diversifier les liaisons internationales : le prolongement vers le Mali, le Niger et le Ghana.

4. Développer la logistique à Ouagadougou et Bobo Dioulasso

- créer une plateforme logistique à Ouagadougou en relation avec le nouvel aéroport ;
- développer le projet du port sec de Bobo Dioulasso.

5. développer l'électricité des campagnes

- compléter la construction des barrages ;
- généraliser les énergies renouvelables.

6. Etendre les réseaux d'eau potable

- étendre des réseaux dans les villes et intégrer des quartiers périphériques ;
- multiplier les projets de construction et de réhabilitation des réseaux d'adduction d'eau potable simplifiée (AEPS) ;

- construire des bornes fontaines ;
- réaliser des études de faisabilité de l'adduction d'eau à partir des grands barrages tels que Bagré, Samendeni ;
- réaliser et réhabiliter des puits à grands diamètres, des puits modernes et des puisards ;
- former des cadres dans le domaine de la maintenance des équipements hydrauliques.

7. Améliorer l'assainissement

- renforcer les taux de raccordement à Ouagadougou et Bobo Dioulasso ;
- pourvoir les chefs-lieux de régions de réseaux collectifs ;
- couvrir les villes moyennes par le service d'assainissement ;
- construire des latrines publiques dans les lieux publics, dans les écoles et les CSPS.
- construire et étendre les réseaux d'égouts dans les grandes villes et les villes moyennes ;
- réaliser des stations de traitement des boues de vidange ;
- construire des réseaux d'assainissement pluvial ;
- faire en sorte qu'au moins 80% de la population urbaine et 50% de la population rurale aient accès aux services et infrastructures d'assainissement ;
- sensibiliser et former les populations pour un meilleur comportement en matière d'assainissement et de l'amélioration de l'hygiène et de la santé.

3.3. LES VECTEURS DE CROISSANCE

Sous l'appellation «vecteurs de croissance ou secteurs productifs», sont regroupés les secteurs classiques de l'activité économique : l'industrie, les mines, l'artisanat et les services notamment le tourisme. **L'informel** est traité à part, à cause à la fois de son rôle socio-économique et de son aspect transversal. Ces deux domaines (secteurs économiques et informel) font l'objet, dans le cadre de ce chapitre, de propositions d'ordre sectoriel, pour répondre aux objectifs assignés par le SNADDT pour le développement du Burkina Faso. L'importance de leurs impacts à la fois économique, financier et social en fait des éléments incontournables pour le développement futur du pays. Secteurs d'activités pourvoyeurs d'emplois, les vecteurs de croissance jouent un rôle structurant dans l'économie.

Le volet spatial est abordé sous l'angle des zones d'activités qui constituent le «contenant» des propositions sectorielles. Il s'agit des lieux d'accueil, des plateformes pour le développement des activités économiques. Ces lieux deviennent des pôles dynamiques de croissance qui entraînent les autres zones périphériques et le reste de l'économie. Très liées à la thématique des villes et de la politique urbaine, les zones d'activités renforcent le rôle des villes dans le développement du pays et constituent en même temps une réponse concrète au problème de l'emploi.

3.3.1. Le contenu : les secteurs économiques

La Politique sectorielle de l'industrie, du commerce et de l'artisanat (POSICA) ambitionne contribuer efficacement à la création des bases objectives d'un développement durable. Elle repose sur l'orientation stratégique globale suivante : « créer un environnement favorable à l'éclosion d'un secteur privé dynamique, compétitif, créateur d'emplois et de richesses ». Cette orientation est déclinée en sous orientations stratégiques suivant les trois secteurs que sont : l'industrie, le commerce et l'artisanat.

A. L'industrie et le commerce

L'industrie et le commerce sont deux secteurs productifs stratégiques pour le développement économique du pays.

Malheureusement, l'industrie burkinabè est très peu développée et structurée. Caractérisée par un tissu embryonnaire, elle demeure un secteur peu diversifié et reste dominée par les produits alimentaires, les boissons et le textile. Le secteur est peu concurrentiel et le pays est peu compétitif dans un contexte de mutations de l'économie à l'échelle mondiale.

Il faut donc reconstruire les bases de l'industrie. Dans ce sens, le marché intérieur est le socle sur lequel il convient d'asseoir les bases du secteur industriel. C'est le secteur agroalimentaire qu'il faut reconstruire et promouvoir en vue de satisfaire en premier lieu le marché national. Les propositions pour mettre en place les prérequis pour le développement de ce secteur peuvent se faire à plusieurs niveaux : la promotion des Petites et moyennes industries, la réorganisation des secteurs et l'amélioration de l'environnement des affaires.

L'orientation stratégique pour le secteur industriel est de développer une industrie intégrée et compétitive, génératrice de valeur ajoutée aux différentes matières premières. Les domaines cibles sont principalement l'agriculture (agro-industries et textile), l'élevage (cuirs et peaux, élevage industriel) et les mines (or, manganèse, cuivre, bauxite), l'énergie innovante (énergie solaire), la mécanique (outillage agricole et équipements domestiques), les pôles de croissance et les technologies de l'information et de la communication. Une telle orientation valorise et promeut la propriété industrielle. Elle vise en somme à faire du Burkina Faso, un pays qui ajoute de la valeur aux différentes matières premières dont il dispose y compris la matière grise.

En somme, il s'agit de développer une masse critique d'industries compétitives tournées vers la transformation des matières premières locales et exploitant les technologies émergentes. Pour atteindre cet objectif, les actions suivantes seront réalisées :

- assurer la compétitivité des entreprises industrielles ;
- développer les PME/PMI ;
- mettre en place des infrastructures de soutien à l'industrie ;
- collecter, analyser et exploiter les informations sur l'industrie.

Pour ce qui est du secteur du commerce, l'orientation stratégique sera de promouvoir le potentiel commercial interne et externe du Burkina Faso tout en respectant les règles de la concurrence saine et transparente.

Dans ce sens, le programme commerce vise à promouvoir les filières porteuses pour accroître le potentiel commercial du pays. Il ambitionne de diversifier les exportations à travers l'élargissement de la gamme des produits d'exportations et la conquête de nouveaux marchés et assurer aux produits burkinabè un environnement économique international propice à leur compétitivité.

En outre, il vise à assurer le fonctionnement optimum du marché national à travers la promotion des produits locaux et une concurrence saine et loyale. Ce programme s'exécutera à travers la mise en œuvre des actions ci-après :

- promotion du commerce extérieur ;
- participation aux négociations commerciales ;
- promotion du commerce intérieur ;
- régulation de la concurrence ;
- informations et analyses sur le commerce ;
- appui à la mise en œuvre du Cadre Intégré Renforcé au Burkina Faso.

B. Les mines : un secteur en croissance

Le secteur minier doit être développé et mieux organisé. Son apport en ressources financières est important et ses impacts en termes de création d'emplois ne sont pas négligeables. Des investigations géologiques et minières ont montré que le sous-sol du Burkina Faso renferme un potentiel minier riche et varié en minéraux précieux et métaux de base. Pour permettre au pays de tirer profit des activités minières industrielles et offrir davantage d'emplois et de richesses aux populations des zones minières, il serait indispensable de renforcer le cadre juridique et institutionnel qui régit l'activité minière industrielle d'une part, et qui tienne compte de l'impact au plan social, environnemental et économique d'autre part. Pour les nouveaux investisseurs, il serait nécessaire d'étendre le champ d'application des études d'impact sur l'environnement aux hommes en considérant le travailleur des mines comme un élément de l'environnement sur lequel les activités minières peuvent avoir des impacts négatifs. Par ailleurs, l'Etat devrait renforcer son système de contrôle, instaurer des mesures fiscales et se consacrer davantage à son rôle de régulateur des activités minières. Sur le plan socio-économique et en vue de faire de ce secteur un maillon fort du développement économique durable, l'Etat doit encourager et soutenir les artisans miniers par un encadrement qui garantisse à la fois l'exploitation maximale des ressources et la santé des mineurs.

C. Les services

Le secteur des services constitue un pool d'avenir pour le Burkina Faso, pour peu qu'un effort d'organisation soit fait dans le choix des services à promouvoir et en se basant sur un système de formation technique et professionnelle conséquent. Ainsi, tous les services liés à l'agriculture méritent d'être développés. Aussi, les services culturels, informatiques et électroniques qui constituent de vastes champs mais insuffisamment explorés pour le moment devront être améliorés. Ces services devraient être classés en deux catégories : 1) les services pourvoyeurs d'emplois (BTP, mécanique, services liés à l'agriculture) qui visent la grande masse et 2) les services d'excellence faisant du Burkina Faso une référence et constituant un pôle d'attraction dans la sous-région, un pôle de compétitivité, un lieu de destination et donc des sources de devises pour le pays. Il s'agit entre autres des manifestations culturelles (SNC, FESPACO, SIAO, théâtres, conférences...), mais aussi des services liés à la formation et à la médecine : création d'écoles techniques et professionnelles d'excellence (finances, administration, douanes, électronique...), ouverture de plateaux techniques pointus en matière de santé (cœur, nerfs...). Ce sont des domaines dont le but est de faire du Burkina Faso une référence.

Un des secteurs qui réunit les deux types (grand pourvoyeur d'emplois et de devises) est sans doute le secteur du tourisme. C'est un secteur qui dispose d'un potentiel important mais très peu exploité. Dans ce secteur, le Burkina Faso devrait encourager le tourisme de niches. Pour ce faire, il sera nécessaire de :

- régionaliser l'approche sur la base de l'identification de bassins touristiques ;

- renforcer le cadre juridique et réglementaire ;
- diversifier les produits et travailler sur l'identification des niches ;
- renforcer les infrastructures et moderniser les équipements ;
- mettre à niveau et qualifier la main d'œuvre ;
- développer le marketing touristique à l'international.

Les services marchands et non marchands : un secteur créateur de richesses et à fort potentiel d'emplois :

Depuis plus d'une dizaine d'années, les autorités burkinabè poursuivent leurs efforts à travers des réformes pour améliorer le climat des affaires comme en témoignent le classement du Burkina Faso en tête des pays d'Afrique pour plusieurs indices Doing Business de la Banque mondiale. Les réformes récentes comprennent :

- la déconcentration progressive de la Maison de l'entreprise du Burkina Faso (MEBF) ;
- la création des chambres spécialisées dans les affaires commerciales au sein des tribunaux ordinaires, pour abaisser le coût de l'exécution des décisions de justice ;
- la réduction du coût de l'enregistrement des propriétés ;
- la mise en place d'un guichet unique pour l'enregistrement des sociétés.

Malgré les progrès accomplis récemment, plusieurs facteurs continuent d'entraver le développement du secteur privé, notamment la médiocrité des infrastructures, le manque d'énergie et l'accès limité aux financements. Pour aplanir ces obstacles à la croissance, un ambitieux programme d'investissements publics centré sur la résorption du déficit d'infrastructures et de nouvelles réformes structurelles est en projet. Au sein des instances régionales, le Burkina Faso s'est aligné sur les prescriptions en matière de tarification douanière ou de mise en cohérence de politiques sectorielles. Pour les services, le pays a mis au point une stratégie sectorielle d'exportation des services et a pris d'autres mesures pour aplanir les difficultés de ce secteur. Le secteur des services est important et intervient dans le soutien à l'économie nationale à travers des activités telles que l'intermédiation financière, les assurances, la téléphonie, etc. A cet effet, le SNADDT propose de :

- renforcer les services publics dans les villes moyennes ;
- promouvoir les services privés à travers une législation encourageant la création d'entreprises de transports, d'intermédiation, de commerce ;
- mettre en place un programme pour le développement et la croissance des services ;
- promouvoir des zones d'activités comme support spatial pour permettre aux promoteurs de mieux vendre leurs produits ;
- impulser l'informel pour qu'il puisse s'intégrer progressivement dans les économies locales et régionales.

D. Le secteur privé

L'importance du secteur privé n'est plus à démontrer, dans la mesure où il contribue fortement au développement économique du pays. C'est un secteur transversal qui touche tous les secteurs de l'économie nationale. La politique sectorielle de l'industrie, du commerce et de l'artisanat (POSICA) vise

entre autres objectifs à assurer les conditions favorables à un développement du secteur privé et de l'entreprise au plan national.

Les actions prioritaires identifiées dans le secteur se déclinent comme suit :

- Amélioration de l'environnement des affaires ;
- Identification et mise sur le marché des idées de projets ;
- Promotion de la propriété industrielle ;
- Renforcement des capacités des structures d'appui au secteur privé ;
- Gouvernance des entreprises;
- Mise en place d'une infrastructure nationale qualité (normalisation, métrologie, évaluation de la conformité et accréditation) ;
- Appui aux organisations professionnelles et patronales.

E. L'artisanat

L'artisanat constitue un secteur à fort potentiel économique. Il occupe environ 1 million de personnes et participe pour près de 30% à la formation du PIB. Ce chiffre s'explique entre autres, par la multiplication des centres de formation non formels et l'arrivée des personnes retraitées dans le secteur. L'artisanat demeure le deuxième pourvoyeur d'emplois après l'agriculture et l'élevage. C'est un secteur qui est peu organisé et reste pour l'essentiel archaïque. Plus de la moitié des effectifs est constituée de femmes. Elles sont nombreuses aujourd'hui à être des professionnelles de la teinture, de la vannerie, du tissage, de la poterie, de la couture, de l'esthétique ou de la coiffure. C'est donc un secteur fort employant mais informel dans sa majorité.

Pour le secteur de l'artisanat, l'orientation stratégique est de créer les conditions nécessaires à l'émergence d'artisans et d'entreprises artisanales, soutenus par un cadre institutionnel adapté à leur développement. Ce faisant, l'on contribue davantage à l'économie nationale à travers une meilleure compétitivité des produits locaux aussi bien au plan national, sous-régional qu'international. La solution idoine, c'est de s'appuyer sur la valorisation des produits locaux et du capital humain par le biais de l'emploi et de la formation professionnelle.

Dans le développement de l'artisanat, plusieurs actions seront mises en œuvre en vue de l'atteinte des objectifs. Ce sont :

- la réglementation du secteur de l'artisanat ;
- l'organisation du secteur ;
- la formation des acteurs ;
- l'insertion économique des jeunes et des femmes ;
- le financement du secteur ;
- la promotion commerciale des produits de l'artisanat ;
- l'appui aux organismes institutionnels du secteur de l'artisanat.

Au-delà de la stratégie de promotion de l'artisanat dont s'est doté le secteur, le SNADDT propose une démarche plus volontariste. Il s'agit d'une démarche tournée vers la croissance et l'emploi, ce qui suppose un nouveau rôle de l'administration qui doit passer d'une administration de gestion à une

administration de développement. A l'Etat de choisir les axes de développement, orienter et encadrer les acteurs privés. Le secteur privé a pour rôle la mise en œuvre de ces axes et la création d'emplois. D'une démarche d'accompagnement, le SNADDT propose d'adopter une démarche de croissance. En appui aux actions en cours, il propose de mettre l'accent sur les actions suivantes :

- encourager l'émergence de producteurs de référence ;
- identifier les filières porteuses pour en faire le fer de lance lors de cette phase de démarrage ;
- encourager l'émergence de PME artisanales ;
- mieux structurer les artisans individuels (artisans urbains et artisans ruraux) ;
- institutionnaliser certaines actions transversales de fond.

3.3.2. Le secteur informel «tronc commun» des activités économiques

A. Un secteur majeur de l'économie burkinabè

Le secteur informel joue un rôle de plus en plus important dans l'économie et contribue considérablement à la création d'emplois et à la distribution des revenus. Les activités informelles touchent aussi bien la filière cotonnière que l'élevage, l'agriculture vivrière, le commerce et l'artisanat. La plupart des entreprises du secteur informel produisent des biens de consommation et des services simples, bon marché et qui pourvoient aux besoins des groupes de personnes à faibles revenus dans les villes et dans les zones rurales. Les denrées alimentaires de base, par exemple, sont principalement distribuées par un réseau de petits commerçants du secteur informel. Le secteur informel au Burkina Faso est semblable à celui de nombreux pays de l'Afrique sub-saharienne. Avec une taille moyenne d'une personne et demie par établissement, le secteur informel est massivement composé de micro-unités et d'auto-emplois. La majorité de la micro-entreprise du secteur informel au Burkina Faso emploie moins de 5 travailleurs et la plupart des entrepreneurs sont des travailleurs indépendants. Sa dynamique relève plus d'une logique de création d'emplois que d'une véritable dynamique d'entreprise. Néanmoins, il représente un maillon essentiel de l'économie urbaine puisqu'en moyenne, on compte une unité de production informelle par ménage. Les femmes constituent plus de 60% de la main-d'œuvre du secteur informel. Le secteur informel est caractérisé par la faiblesse du capital et de l'investissement dans le processus de production. La grande majorité des entreprises ont recours à des économies personnelles ou à des prêts consentis par la famille ou les amis.

B. Orientations : compétitivité et renforcement des capacités techniques et de gestion

Le caractère vital du secteur informel pour l'économie burkinabè est incontestable. Mais compte tenu de sa complexité, plusieurs interrogations se posent quant aux stratégies à adopter pour que les acteurs du secteur informel puissent jouer pleinement leur rôle dans un premier temps dans le processus de lutte contre la pauvreté et dans un deuxième temps, dans la dynamique de développement du pays. Les propositions sont les suivantes :

- mettre en place un système de financement spécifique qui s'adapte aux spécificités du secteur informel pour améliorer les moyens de financement et l'accessibilité au crédit ;
- renforcer les capacités techniques et de gestion à travers l'organisation de programmes de formation et de recyclage spécifique d'une main d'œuvre analphabète à plus de 70%, notamment en milieu rural.

- assurer un appui conseil à l'endroit des acteurs pour la transition vers l'économie formelle ;
- améliorer l'information sur le secteur informel.

3.3.3. Le contenant : les zones d'activités

Les zones d'activités sont le support spatial des propositions sectorielles énoncées plus haut. Elles répondent à un triple souci : (i) créer des emplois et territorialiser les politiques d'emploi ; (ii) impulser l'économie régionale ; (iii) accompagner l'urbanisation et constituer un support majeur de la mise en œuvre de la politique urbaine. Les zones d'activités sont des pôles d'animation de l'économie donc du développement à partir d'une ou de plusieurs activités motrices. Elles sont les moteurs de développement, les leviers et accélérateurs de la croissance.

A. Le concept

La question préliminaire concerne la place de l'aménagement du territoire dans des domaines bien définis au plan sectoriel et qui relèvent de la compétence de départements ministériels maîtrisant bien leur champ d'action. Comment les réalités locales et les capacités d'initiative des acteurs locaux, en commençant par les entreprises, sont-elles prises en compte ? L'apport original de l'aménagement ne se définit donc pas en terme technique mais bien en termes d'approche. Celle-ci ne prétend pas se substituer aux approches des départements responsables de l'emploi, elle peut être résumée selon deux règles : (i) prendre en compte tout le territoire, dans sa diversité, (ii) partir du terrain en impliquant les acteurs locaux.

L'approche de territorialisation des politiques d'emploi, exprime ainsi le souci de renforcer le ciblage territorial dans la recherche du meilleur niveau d'intervention en matière de création et de gestion de l'emploi. La territorialisation exprime également la volonté de transférer ou de déléguer les (ou des) attributions, et les (ou des) responsabilités dans ce domaine, aux décideurs et acteurs les plus proches des lieux d'intervention ; le but visé étant de créer des emplois, développer une gamme de projets d'activités et soutenir l'urbanisation. Il s'agit donc de décliner une gamme d'actions à mettre en place qui sont autant d'opérations pour la promotion de l'emploi et qui font appel à **une démarche urbanistique pour l'intégration dans le tissu urbain**. Ces opérations nécessiteront une préparation technique rigoureuse et surtout une concertation approfondie avec les acteurs locaux, publics et privés. Deux conditions préalables essentielles devront être remplies : (i) l'implication des communes et (ii) la qualité de l'emplacement des projets. Le SNADDT propose des zones d'activités réparties sur trois niveaux: le niveau de base, le niveau intermédiaire et les aires urbaines.

B. Les différents types de zones d'activités proposées

■ Le niveau de base

* *Micro-centre rural*

C'est l'équivalent, en termes d'opérations, de ce qu'est le microcrédit en matière bancaire. Il est admis que le développement des zones rurales passe par la promotion des centres locaux, des bourgs et des petites villes, par les équipements publics, mais aussi par le développement des activités. Le micro-centre rural consiste en la construction de quelques échoppes simplifiées, avec l'eau et l'électricité, en un lieu bien choisi pour ses qualités commerciales potentielles. Ce type d'opérations concerne les centres ruraux qui sont déjà des chefs-lieux de départements (communes) ou qui sont à même

d'accueillir une population rurale plus importante, compte tenu de leur situation et/ou de leurs potentialités.

* *Centre mixte de quartier*

Il s'agit du milieu urbain et plus précisément, des quartiers populaires, plus ou moins réguliers. L'opération est qualifiée de mixte, car étant à la fois artisanale et commerciale. Ce type de projet relève à la fois de la politique de développement socio-économique et de l'urbanisme. Toutes les villes, quelle que soit leur taille, sont concernées par ce type d'actions. En général, l'activité s'effectue à domicile, mais tous ceux qui ont un savoir-faire dans ce domaine disposent rarement de place pour s'installer.

* *Opération de promotion des métiers*

L'opération de promotion des métiers est de taille plus importante que la précédente et concerne les villes de plus de 18 000 à 20 000 habitants. Elle permet, outre le volet urbanistique et social, d'améliorer les conditions de vie, de stabiliser et d'accroître l'emploi, d'améliorer les revenus, d'élargir l'éventail de production et de services et de mieux insérer l'activité du quartier dans le marché local et provincial. Cette opération concerne les petites villes ou les gros centres ruraux, en particulier ceux qui ont connu un développement important à partir des fonctions administratives (notamment ceux qui forment la grande ceinture autour de Ouagadougou : Kaya, Ziniaré, Manga, Tenkodogo, Kombissiri, Yako...).

■ Le niveau intermédiaire

* *Développement des centres des villes*

Ce type d'opérations concerne les villes déjà confirmées dans leurs fonctions (chefs-lieux de régions et quelques autres villes dynamiques et/ou assez structurées). Il s'agit ici de consolider le centre existant mais surtout de le développer. Cela concerne à la fois les activités artisanales et commerciales mais aussi les petits métiers. Le volet urbanisme aura un rôle déterminant dans le succès du projet.

* *Opération de promotion industrielle*

L'Opération de Promotion Industrielle est proposée pour impliquer des zones industrielles comme celles de Ouagadougou et de Bobo Dioulasso, mais pas uniquement. L'aménagement est le mot-clé et l'accent est mis sur la qualité, en ce qui concerne les constructions, la localisation dans l'espace urbain, les équipements. La formation professionnelle est l'élément indispensable à la réussite de ce projet, dont elle sera la véritable locomotive.

La zone industrielle «classique» constitue un besoin permanent et représente des surfaces importantes. Le problème se situe au niveau des structures elles-mêmes. En principe, la promotion foncière à usage industriel n'a pas vocation à relever d'un organisme public.

■ Le niveau supérieur

* *Les plates-formes logistiques*

Le SNADDT a proposé d'implanter de telles plates-formes à Ouagadougou et Bobo Dioulasso en première étape, dans le but de rechercher la complémentarité des modes de transports et la nécessité d'atteindre la plus grande fluidité intermodale possible. Ces opérations ne relèvent pas seulement de la logistique; ce sont des options structurantes pour le développement des deux pôles nationaux. Ces aires ont vocation à accueillir bien d'autres fonctions. A l'horizon du terme du SNADDT, d'autres villes émergeront et nécessiteront probablement de tels traitements mais à une taille plus modeste (Ouahigouya, Fada N'Gourma, Dori, Dédougou, Pouytenga-Koupéla, Kaya...).

* *Les quartiers d'affaires*

Les activités qui connaissent les plus fortes croissances sont les activités immatérielles, les services, la finance, le marketing, la publicité, le design, etc. Toutes ces activités sont non seulement propres aux grandes villes, mais en plus, elles sont centrales. Ce sont des activités de bureau ou de laboratoire qui recherchent des localisations liées à la centralité, à la proximité d'un aéroport. Ce sont les espaces de type "bureaux-résidence-commerce-loisirs" qu'il faut promouvoir, selon des dosages qui s'effectuent au gré des différentes opérations et en laissant aux promoteurs le soin d'ajuster leurs programmes aux conditions du marché. Le projet de la ZACA est un début, il faut y mettre les moyens pour qu'il réussisse. Le SNADDT propose également d'implanter le même type d'opérations à Bobo Dioulasso.

■ Les zones thématiques : filières, niches ou pôles

Le pôle est un concept qui permet de développer des secteurs d'activité porteurs pour une région (pôle de compétitivité), pour une zone (pôle de croissance), pour une ville (pôle de développement) ou pour un secteur déterminé (technopôle), afin qu'ils puissent atteindre une masse critique telle, qu'ils génèrent

une dynamique de croissance nouvelle, permettant de repositionner une région ou la zone au niveau national, au niveau de l'Afrique de l'Ouest, voire au niveau international. La différence entre les régions du pays est telle que l'on pourrait croire que certaines sont négligées. Pourtant, de nombreuses possibilités existent et sont identifiées. Il s'agit alors de les mettre en cohérence pour assurer une croissance durable autour d'entreprises viables et compétitives. Des zones sont propices pour des pôles de croissance : Bagré, Samandeni, Sourou, Sahel, Est... Par ailleurs, avec la prolifération des sites miniers en exploitation, le Burkina Faso devrait prendre des dispositions pour que ces sites qui sont des zones sensibles deviennent de véritables pôles de croissance et non des lieux de destructions massives de ressources naturelles et des nids de conflits et de dégradations des conditions de vie des populations pendant et après l'exploitation des ressources minières. Cependant, l'un des défis à relever réside dans une stratégie nationale efficace de promotion et/ou d'écoulement des produits de ces zones d'activités.

ORIENTATIONS ET OBJECTIFS DES SECTEURS PRODUCTIFS

1. Reconstruire les bases d'une industrie, surtout celle de l'agro-alimentaire, priorité nationale

- désenclaver les campagnes ;
- mettre en place un système commercial adéquat ;
- établir des seuils de libéralisation pour protéger l'industrie naissante, garantir un minimum de rentabilité des entreprises ;
- refondre la politique industrielle, promouvoir les PME, réorganiser les secteurs.

2. Valoriser les ressources minières

- améliorer la connaissance scientifique des ressources et approfondir les travaux de recherche ;
- encadrer et réorganiser les activités minières informelles.

3. Développer des services marchands et non marchands

- généraliser les services pourvoyeurs d'emplois (BTP, mécanique, services liés à l'agriculture) ;
- se tourner vers les services d'excellence faisant du Burkina Faso une référence : manifestations culturelles, plateau technique de pointe en médecine, création d'écoles techniques et professionnelles pointues, promotion d'un tourisme de niches.

4. Développer l'artisanat, en faire un secteur en croissance à fort potentiel d'emploi

- faire émerger les producteurs de référence ;
- identifier les filières porteuses ;
- encourager l'émergence des PME artisanales.

5. Développer le secteur informel : renforcer les capacités de gestion et développer l'accessibilité au crédit

- améliorer l'information sur le secteur pour mieux cibler les interventions ;
- mettre en place des systèmes de financement spécifiques.
- renforcer les capacités de gestion ;
- développer l'accessibilité aux crédits adaptés à leurs besoins (montant, durée, coût, délai d'octroi, conditions d'accès) ;
- renforcer les capacités des acteurs de l'économie informelle par des formations ;

- promouvoir l'accès des acteurs ruraux à des financements et à la technologie adaptés à leurs besoins de production ;
- valoriser l'ensemble du potentiel de terres irrigables dans le pays en faveur des jeunes motivés et engagés dans le secteur agricole ;
- renforcer les actions d'alphabétisation et de formation sur les techniques agricoles modernes ;
- accroître l'offre d'EFTP dans les filières ayant trait au secteur agro-sylvo-pastoral et aux filières liées ;
- promouvoir l'accès au marché intérieur et extérieur par les acteurs ruraux à travers une meilleure professionnalisation des filières de production en milieu rural.

3.4. LES FACTEURS TRANSVERSAUX

Les questions transversales renvoient à quatre problèmes d'ensemble qui recoupent toutes les questions citées ci-avant : la question foncière, l'efficacité de la gouvernance nationale, la réforme de l'Etat et l'impulsion d'un nouveau système de coopération internationale.

3.4.1. Le préalable foncier

Sans réglementation foncière opérationnelle et acceptée par les populations, il n'y a pas d'action territoriale possible. L'incertitude qui règne en matière de foncier rural est un véritable facteur de blocage du développement. De plus en ville, toute occupation du domaine foncier national doit faire l'objet d'un titre d'occupation ou d'un document considéré comme équivalent. Or, au Burkina Faso, nombreux ceux qui construisent en ville sans autorisation. Mais si le foncier est un problème général, il faut désormais distinguer les deux milieux, car les situations sont divergentes :

- en milieu rural, les risques de blocage se durcissent, toutefois, il y a des perspectives de solution. La loi portant régime foncier rural (2009) devrait engager un processus de normalisation à condition que l'Etat burkinabè reste en tête du processus. De plus, tout dépendra de la mise en œuvre et des moyens qui seront disponibles pour le faire. Cela demandera plus d'une décennie, mais à l'horizon du SNADDT, on peut considérer que la question du foncier rural pourrait être résolue, et c'est un appui de toute première importance.
- en milieu urbain, c'est plutôt l'inverse. La situation rencontre des difficultés avec la décentralisation et la grande distribution de parcelles organisée par de nombreux maires qui a occasionné un étalement urbain considérable. Toute chose qui appelle à des investissements en termes de voirie, d'infrastructures et d'aménagement urbains.

La loi portant réorganisation agraire et foncière relue en 2012 apporte heureusement des réponses concrètes aux problèmes de gestion foncière tant en milieu urbain qu'en milieu rural. Elle vient renforcer et compléter les dispositions de la loi sur le foncier rural et ouvre des perspectives pour une amélioration de la situation. Néanmoins, une des grandes urgences nationales est l'élaboration d'une « Loi d'orientation foncière » pour cadrer le développement des villes et créer les outils de rattrapage du gâchis foncier dans la perspective d'une bonne gouvernance foncière.

3.4.2. L'efficacité de la gouvernance nationale

On a pris l'habitude d'associer le concept de gouvernance avec les notions de transparence, de lutte contre la corruption. Après des décennies de dévalorisation systématique des Etats accusés de tous les maux, il est indéniable que rien ne peut se faire sans un Etat efficient, surtout pour les pays pauvres. Le fonctionnement et le développement du pays sont directement déterminés par la qualité et l'efficacité de l'action de l'Etat.

Le Burkina Faso a su se doter d'un appareil d'Etat qui fonctionne et qui a su résister aux assauts des ajustements structurels. Il s'agit là d'une donnée essentielle ; c'est ce qui permet de parler d'Aménagement et de développement durable du territoire et d'envisager sa mise en œuvre.

Pour mener à bien une telle politique, des aménagements sont nécessaires au niveau de l'Etat. Des réformes profondes sont à envisager au niveau du couple «décentralisation-déconcentration», de la justice ainsi qu'au niveau des documents d'aménagement. La notion clé, s'agissant de l'Etat et des affaires publiques est celle de responsabilité. Il faut à ce niveau épauler le responsable de chaque domaine et de chaque territoire par des techniciens pour qu'il puisse accomplir pleinement sa mission. C'est via cette voie qu'on pourra avoir à terme plus de démocratie et de participation citoyenne.

Une autre réforme consiste à introduire/élaborer un Indice de développement local (IDL) dans le souci de mieux évaluer la portée et les impacts des actions de développement sur les populations locales. L'IDL permettra de :

- s'assurer que les interventions gouvernementales ciblent les territoires les plus nécessiteux ;
- identifier le niveau de développement des territoires ;
- concevoir et mettre en place un outil de mesure du niveau de développement des collectivités territoriales.

L'IDL devrait être un outil de mesure unique et évolutive du bien-être de la population sur chaque territoire donné, obtenu à partir de la mesure synthétique de l'existence de certains biens et services et de leur appropriation par les populations de chaque échelon de territoires.

Dans ce sens, il pourra être utilisé comme critère efficace et efficient dans le cadre de l'affectation des ressources aux collectivités territoriales pour le développement harmonieux et équilibré de l'ensemble du territoire.

L'objectif général de ce projet est de contribuer à une meilleure connaissance du niveau de développement des collectivités territoriales, en vue de rationaliser les actions publiques et privées en faveur du développement harmonieux et équilibré du territoire.

De manière spécifique, il est question de :

- disposer d'un outil d'aide à la décision permettant de hiérarchiser et de prioriser les interventions en faveur des collectivités territoriales et de la décentralisation ;
- identifier/proposer des indicateurs de mesure du développement local, leur méthodologie de calcul et d'agrégation en IDL ;
- mettre à la disposition de tous les groupes d'acteurs un processus automatisé de calcul de l'IDL à travers une application informatique ;

- proposer à partir de l'IDL un mécanisme de répartition des ressources financières susceptible d'assurer le développement local.

Les éléments synthétiques/composites de l'IDL pourraient faire l'objet de travaux de pré-façonnage entre le Ministère en charge de l'aménagement du territoire, des finances et celui de la décentralisation.

Somme toute, l'IDL fera annuellement l'objet d'un rapport homologué établi par des instances habilitées des ministères en charge de l'aménagement du territoire, des finances, de la décentralisation, de l'urbanisme, de la solidarité, de la santé, de l'éducation, etc.

A. La décentralisation et la déconcentration

La mise en œuvre d'une politique d'aménagement du territoire doit s'inscrire dans la perspective de la décentralisation. Et pour cela, il faut tenir compte des réalités et de l'expérience des collectivités territoriales. Aussi, la vision de la décentralisation préconise-t-elle, au demeurant, une démarche forte afin d'éviter que, désormais, des politiques faitières ou sectorielles omettent la place de la décentralisation. D'où, la constitutionnalisation qui est une approche globale visant à assurer que l'Etat, dans toutes ses composantes et dans un souci d'efficacité et d'efficience, vit au rythme et par le processus de décentralisation.

Toutefois, au regard de l'expérience de la décentralisation au Burkina Faso, il faut une dynamisation plus grande des actions et des moyens tant sur les plans humain, matériel que financier. En outre, le processus de décentralisation doit être accompagné d'une déconcentration des services de l'Etat, dans le souci de pérenniser le rôle régalien de l'Etat en matière de construction et de développement du territoire national.

Dans cette perspective, la vision prospective de la décentralisation devrait contribuer non seulement à la réduction de la pauvreté mais aussi à la création de conditions favorables au développement économique local et à la cohérence territoriale, ainsi que l'accompagnement des acteurs économiques et des créateurs de richesses sur leur territoire. Sa ligne directrice pour l'horizon 2040 est la suivante : « *Des collectivités territoriales performantes livrent des services publics locaux de qualité et accessibles, impulsent un développement local inclusif et durable et animent une démocratie locale ancrée dans le substrat socioculturel* ».

Les axes stratégiques qui guideront sa mise en œuvre se rapportent à :

- la gouvernance locale : enracinement de la démocratie, appropriation sociale et politique et gouvernance locale participative ;
- la délivrance des services publics locaux ;
- le financement de la décentralisation et du développement local ;
- le développement économique local et la cohérence territoriale.

B. LA JUSTICE

L'efficacité de la gouvernance repose d'une part, sur un Etat fort qui assure la sécurité des personnes et des biens et d'autre part, sur une institution de règles et de lois (un Etat de droit) qui garantissent un cadre sain pour les affaires et rassurent les acteurs du développement.

En matière de justice, pour jeter les bases d'un développement solide et durable, le Burkina Faso se doit de construire une justice crédible et équitable, indépendante et transparente, décentralisée, compétente et accessible à tous. L'image projetée se traduit par :

- l'existence d'un Etat fort et de droit ;
- l'indépendance de la justice ;
- le respect des droits humains ;
- l'accès à la justice.

L'atteinte de cette image projetée ci-dessus passera par les axes stratégiques suivants :

- le renforcement des capacités institutionnelles et organisationnelles du secteur ;
- le renforcement de la protection des droits et des libertés des femmes et des hommes ;
- la contribution à la sécurité publique tout en favorisant la réinsertion sociale des détenus.

3.4.3. La réforme de l'Etat

Un schéma institutionnel de ce type ne se limite pas à la question des institutions territoriales. Sa mise en œuvre implique une réforme profonde de l'Etat qui devrait être lui-même reconfiguré de façon à être en prise avec les mécanismes de la déconcentration et de la décentralisation. La première mesure et la plus évidente concerne la régionalisation du budget de l'Etat. Une loi de programmation doit être mise en place, avec tout ce que cela implique au niveau central et en région. Toutes les dépenses devraient être classées en deux catégories, nationales et régionalisées. Il appartient au Parlement de décider des critères et clés de répartition entre les régions et de distribution des enveloppes entre les régions. Les services de l'Etat en région doivent avoir les moyens de gérer correctement ces enveloppes.

Dans le même temps et sur un autre registre, il faut que les capitales de régions connaissent un plan ambitieux de mise à niveau urbaine qui leur permette d'assumer réellement le rôle qui leur est dévolu. Il y aura besoin pour commencer, de bâtiments administratifs et de logements de fonctionnaires.

3.4.4. Un nouveau système de coopération internationale

La coopération internationale comporte deux dimensions :

- * ***La coopération régionale avec les pays voisins et avec l'Afrique de l'Ouest (et au-delà au sein de l'Union Africaine)***

Le Burkina Faso a toujours apporté une contribution significative à la coopération et a œuvré à impulser cette dynamique. Des efforts restent cependant à fournir, aussi bien du côté de l'UEMOA que de la CEDEAO. Il s'agit de poursuivre et d'approfondir la dynamique de la coopération. Le projet d'élaboration d'un Schéma de Développement de l'Espace Régional (SDER) au niveau de l'UEMOA permettra de traiter de questions d'intérêt commun, et en particulier des infrastructures.

- * ***La coopération internationale avec les bailleurs de fonds***

A. Redéfinir le rapport avec les PTF

La coopération internationale actuelle pose les problèmes suivants :

- le libéralisme a fait disparaître les réglementations nationales dans le libre-échange. Autrement dit, les conditionnalités imposées dans la lutte contre la pauvreté pour obtenir les financements n'ont guère favorisé le développement durable ;
- la démarche de projets mise en œuvre a conduit à une prolifération d'actions sectorielles au coup par coup, mises en œuvre selon des logiques parfois contradictoires et sans cohérence nationale, ce qui n'a pas permis d'engager un véritable processus de développement ;
- une insuffisance des moyens mis en œuvre au regard de la gravité des problèmes posés.

Il va de soi que le changement du rapport avec les PTF ne viendra pas des PTF. Cela dépend des intéressés, et ce à deux niveaux :

- l'Etat national doit être capable de proposer son propre projet, de fixer ses priorités, en proposant aux partenaires de s'inscrire dans cette démarche. C'est exactement dans cette démarche que s'inscrit le SNADDT du Burkina Faso ;
- les organismes africains de coopération (CEDEAO, UEMOA...) sont les niveaux pertinents de portage de certains grands dossiers d'intérêt général à négocier avec les partenaires dont l'Union Européenne, à commencer par la politique commerciale notamment les Accords de partenariat économique (APE). Il y a là aussi une grande politique à mener de la part de la CEDEAO, pour défendre la notion de «seuil de libération des échanges» et la faire admettre par l'OMC.

Le SNADDT est un document qui prend en compte et hiérarchise toutes les composantes du développement. Et c'est à l'Etat national de fixer la stratégie et le cadre des projets. Ensuite, il invite les partenaires à inscrire leurs interventions dans ce schéma de cohérence. Cela suppose évidemment un effort de rigueur et une exigence de réalisme dans les choix. Cet exercice a abouti à l'écriture du PNDES qui pourra prendre en compte les propositions du SNADDT. Parallèlement, il est nécessaire de conduire les négociations commerciales dans le cadre des organismes régionaux et d'impulser la coopération régionale dans de nouveaux domaines.

B. Impulser la coopération régionale : la contribution du SNADDT

Plusieurs travaux ont été réalisés au niveau de la région de l'Afrique de l'Ouest par la Commission de l'UEMOA tel que le Programme Economique Régional (PER) ou encore « la Politique d'Aménagement du Territoire Communautaire » qui se sont focalisés sur les principaux axes d'amélioration des réalisations économiques ainsi qu'aux axes et leviers de développement régional. L'UEMOA élabore actuellement le schéma d'aménagement de l'espace régional afin d'apporter des réponses, entre autres, à l'insuffisance de compétitivité de l'espace communautaire.

Des travaux ont été élaborés par d'autres organismes dans le cadre de programmes régionaux, tels que le programme NEPAD¹², les études ECOLOC et plus récemment dans le cadre de la relance des politiques

¹² New Economic Partnership for African Development : la lutte contre la pauvreté étant la principale préoccupation, le NEPAD en tant que plan stratégique, vise à :

- Engager les Etats africains, pris individuellement et collectivement, dans la voie d'une croissance durable et du développement
- Mettre fin à la marginalisation de l'Afrique dans le processus de mondialisation en favorisant l'intégration complète et bénéfique du continent dans l'économie mondiale

d'aménagement du territoire en Afrique de l'Ouest et du Centre du PDM¹³, le projet pilote de coopération transfrontalière dans la zone SKBO¹⁴. Il est important d'appuyer et de renforcer ces programmes. Les propositions du SNADDT viendront donc appuyer et renforcer les travaux et les actions en cours d'exécution, proposés par des programmes régionaux et élaborés par les communautés économiques notamment la commission de l'UEMOA (PER et la Politique d'Aménagement du Territoire Communautaire de l'UEMOA).

Cela dit, le cadre de l'UEMOA apporte certaines réponses aux problèmes du Burkina Faso. Toutefois, d'autres questions restent en suspens et la CEDEAO pourrait être le cadre approprié pour les solutionner. Il s'agit entre autres des questions de développement économique et de sécurité.

■ Actions à l'échelle nationale

Plusieurs actions sont préconisées en vue de renforcer l'intégration régionale. Ce sont :

- la stabilité politique (renforcement de la démocratie) ;
- la libre circulation des personnes ;
- la circulation des marchandises ;
- l'union douanière ;
- la convergence macro-économique ;
- le financement des activités de la CEDEAO ;
- les mesures institutionnelles d'accompagnement ;
- les relations avec les bailleurs de fonds ;
- une meilleure transparence des systèmes juridique et judiciaire.

■ Actions transfrontalières

Les espaces transfrontaliers jouent une fonction de pivot dans la globalisation et dans l'intégration régionale du fait qu'ils peuvent représenter le lieu d'intenses échanges commerciaux. Le Burkina Faso est un pays enclavé, qui gagnerait à la mise en place de Pôles d'échanges avec les pays voisins. A cet effet, les actions préalables à la consolidation de la coopération transfrontalière sont les suivantes :

- élaborer des études de diagnostics des potentialités des zones transfrontalières ;
- identifier des infrastructures et des équipements ainsi que les ressources naturelles partagées d'intérêt régional à classer comme « biens communs régionaux » ;
- instaurer des pôles d'échanges transfrontaliers en s'appuyant sur les spécificités économiques et culturelles des régions concernées afin de mettre en œuvre une véritable politique de « pays frontière » ;
- accompagner et renforcer les initiatives locales de coopération transfrontalières ;
- élaborer une politique régionale d'aménagement pour les espaces transfrontaliers, de gestion concertée et intégrée des ressources spécifiques transfrontalières.

¹³ Partenariat pour le Développement Municipal

¹⁴ Action de coopération transfrontalière pour la zone de Sikasso - Korhogo - Bobo Dioulasso

Les pôles transfrontaliers pourraient être économiques, touristiques, agro-pastoraux, socio-culturels, etc. Il est donc à saluer l'adoption en 2015 de la Stratégie Nationale de Gestion des Frontières qui, dans sa mise en œuvre permettra de gérer ces questions.

■ Actions sous régionales

La déclinaison des différents axes en programmes, projets et actions devra être fortement soutenue par la présence d'accords de non-agression adoptés en 1981 et d'assistance en matière de défense ainsi que des principes politiques de la CEDEAO adoptée en juillet 1991.

- sur le plan de gestion des programmes :
 - définir des priorités d'intervention au niveau de la libéralisation des échanges, les tarifs extérieurs communs et la convergence macro-économique ;
 - prendre en compte la gestion des écosystèmes humides et celles des bassins versants.
- Sur le plan de la libéralisation des échanges : le renforcement et l'amélioration du schéma de libéralisation des échanges ;
- Sur le plan institutionnel : la restructuration des institutions (Secrétariat exécutif et Fonds de la CEDEAO).

On retiendra avant tout que la mise en œuvre d'une politique d'aménagement du territoire suppose un Etat plus structuré et plus efficace, où les responsabilités sont clairement définies et affectées. Ce chapitre peut être résumé par les schémas ci-après :

- la boussole du SNADDT ;
- l'organigramme du SNADDT.

LA BOUSSOLE DU SNADDT

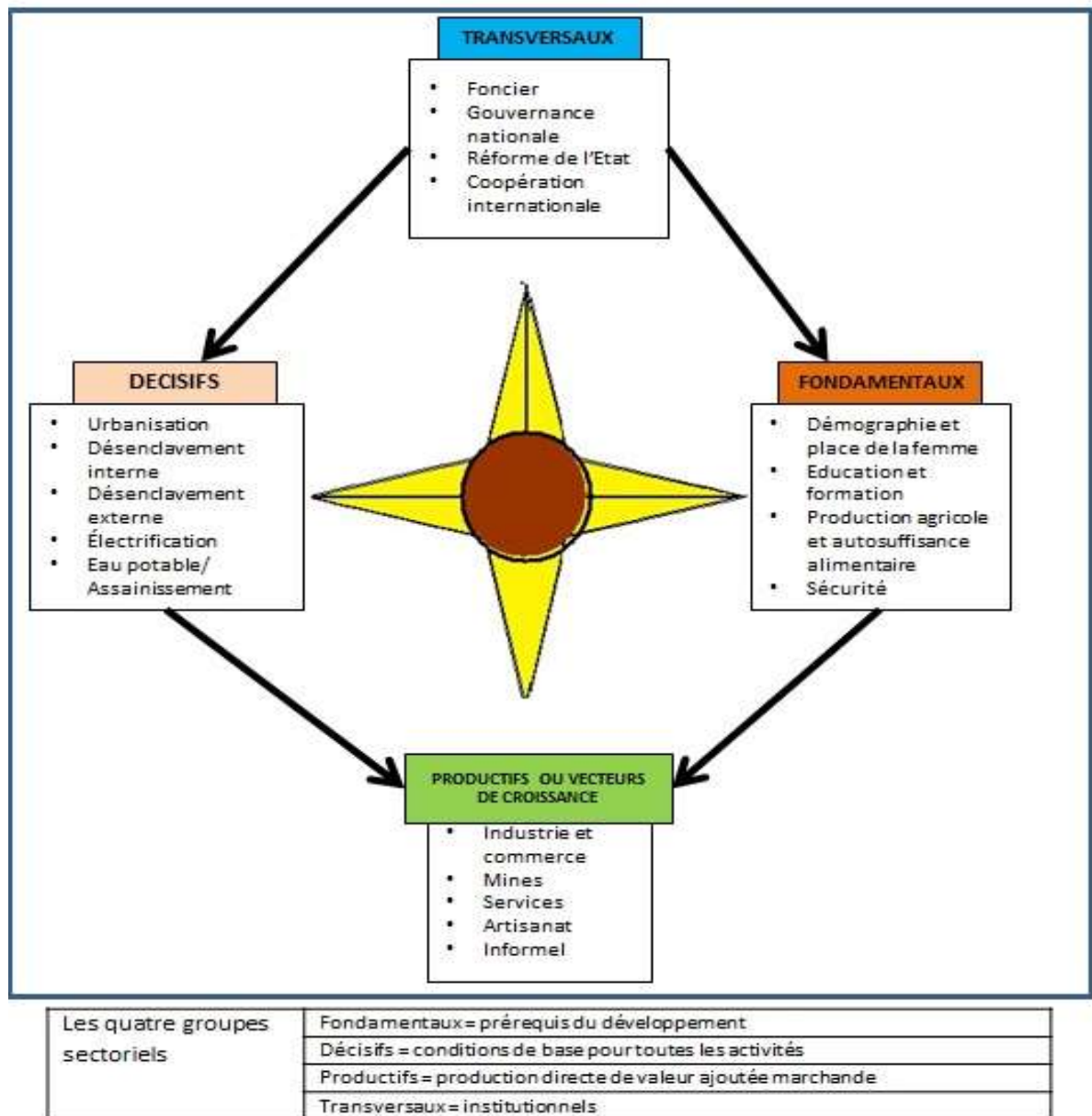
La boussole du Schéma national d'aménagement et du développement durable du territoire repose avant tout sur la distinction entre le fondamental et le décisif.

Le premier dépasse largement le champ de l'aménagement : ce sont les prérequis qui doivent être mis en place pour que le territoire devienne aménageable. Il faut une fécondité maîtrisée, des hommes correctement nourris et en état de travailler, une population alphabétisée, le tout dans un environnement sécurisé.

Le second, facteur décisif, renvoie aux conditions de base pour que le territoire fonctionne : il faut des réseaux de transport et des villes, de l'eau et de l'électricité.

Le troisième champ est de nature différente : il s'agit des transversaux, les domaines à caractère institutionnel ; ce qui renvoie au fonctionnement de l'Etat, à l'intégration régionale et à la coopération internationale. Ces domaines jouent un rôle de premier plan, mais ils ne constituent pas des champs programmatiques. Par contre, on sera conduit à y faire référence en tant que préliminaires indispensables pour le développement de certains programmes.

Reste un quatrième champ, les vecteurs de croissance, qui rassemble des secteurs producteurs de valeur ajoutée marchande et fournisseurs d'emplois. Dans l'état actuel du pays, la priorité est de créer les conditions pour que ces secteurs puissent se développer.

Graphique 5 : Boussole de l'aménagement et du développement durable du territoire

L'industrie illustre parfaitement cette problématique : il y a beaucoup de problèmes à résoudre avant de concevoir un développement industriel conséquent. Les secteurs qualifiés ici de productifs (excluant l'agriculture de subsistance) n'ont pas leur place dans les programmes prioritaires qui se situent en amont.

C'est pourquoi, le choix stratégique a consisté à prioriser le fondamental et le décisif parce qu'ils relèvent précisément de la logique de programme alors que les domaines productifs peuvent fonctionner en logique de projets.

Le graphique n°5 résume la démarche du SNADDT en précisant comment les Programmes Prioritaires s'y insèrent. Les domaines impliqués par la procédure « Programmes Prioritaires » sont indiqués en rouge.

L'ORGANIGRAMME DU SNADDT

Le Burkina Faso est actuellement dans une posture très difficile pour son développement. Avec un taux de croissance naturelle en hausse et dépassant les 3% et une population rurale massivement analphabète, la capacité d'investissement de l'Etat est insuffisante (les dépenses de fonctionnement dépassent les recettes ordinaires de l'Etat) et ses marges de manœuvre sont très limitées.

L'objectif est de transformer cette situation pour mettre le pays en position de développement, à l'issue des 25 années à venir. L'aménagement du territoire propose le fil directeur de la préparation du développement. Il vise la mise en place des conditions d'un développement que l'on espère pouvoir engager effectivement à l'issue de ces 25 ans.

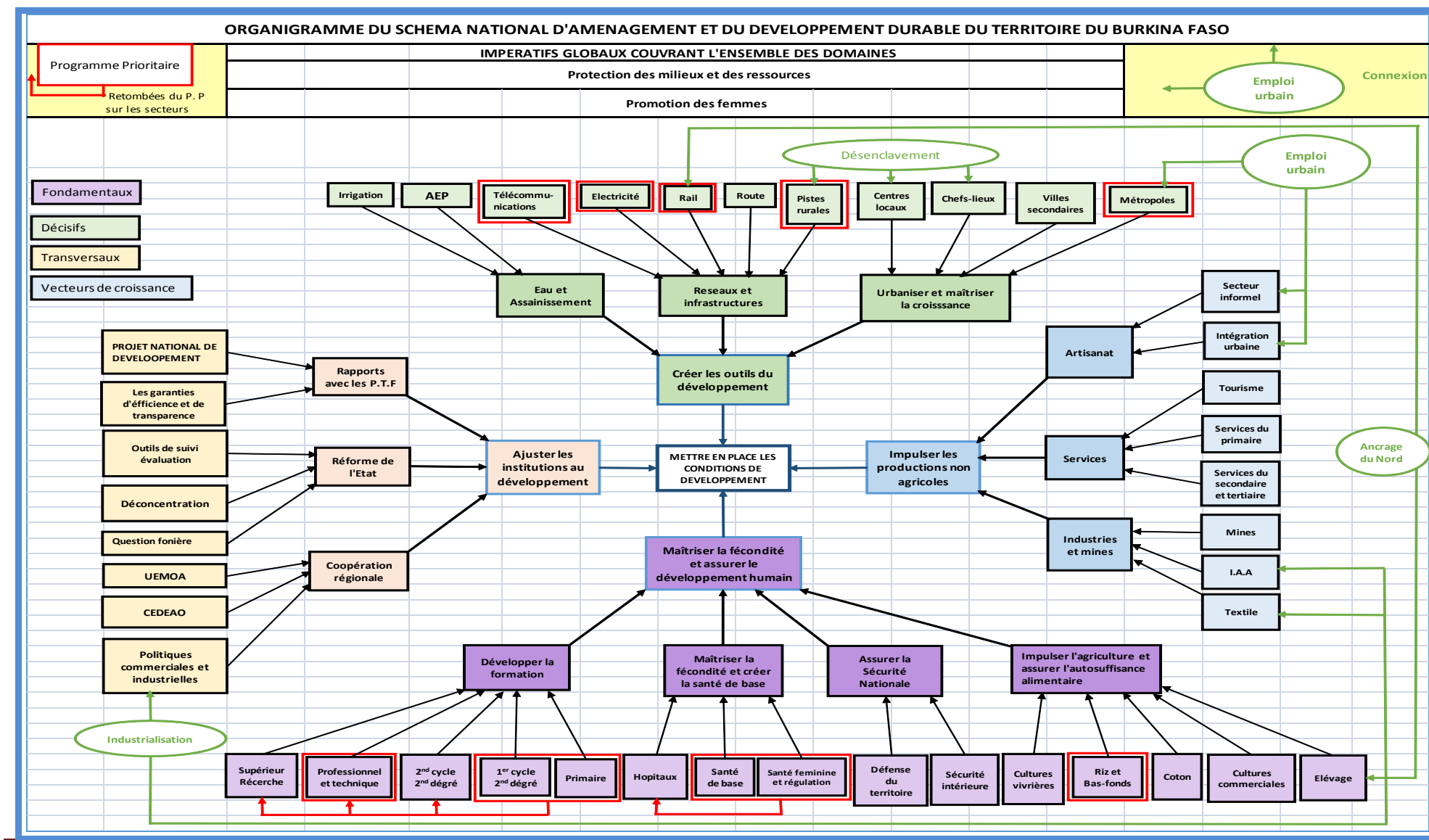
C'est pourquoi le graphique 7 est construit autour de la case centrale « **METTRE EN PLACE LES CONDITIONS DU DEVELOPPEMENT** »⁽¹⁵⁾.

Créer les conditions du développement est une tâche considérable qui est difficilement réalisable dans les conditions actuelles de fonctionnement et de financement du pays. Cela suppose des transformations profondes, touchant aussi bien le fonctionnement de l'Etat que celui du système international. Les PTF sont des acteurs majeurs, mais leur mode actuel d'intervention et d'articulation avec l'Etat ne permet pas d'envisager une sortie du sous-développement.

L'objectif central du SNADDT est de doter l'Etat d'un outil de négociations avec les acteurs particulièrement les PTF permettant de déboucher sur une régulation qui se fixe pour objectif explicite, le développement du pays. C'est cet outil qui est présenté ici : il s'agit du Projet national ou Programme de mise en œuvre du SNADDT. Il a pour objectif de mettre en place les conditions du développement durable du Burkina Faso.

¹⁵ A partir de la case centrale, le graphe se déploie en auréoles, en trois étapes successives : les quatre grands objectifs généraux, puis les objectifs sectoriels et enfin les domaines particuliers.

Graphique 6 : Organigramme du SNADDT



Trois thèmes ont été placés en tête du graphe et non pas à l'intérieur ; il s'agit de la Protection des milieux et des ressources, de la Promotion des femmes et de la Sécurité. En effet, il ne s'agit pas de thèmes sectoriels, mais de ce que l'on a qualifié d'« impératifs globaux », concernant à des degrés divers, tous les points abordés.

Il est exclu, pour le SNADDT, de consacrer un chapitre spécifique au Développement durable, à la Femme ou à la Sécurité, parce que cela reviendrait à « sectoriser » des questions transversales qui doivent nourrir l'ensemble de la réflexion. Le SNADDT dans son ensemble est construit à partir de la notion de développement durable et de primat de l'écologie et il est orienté en priorité sur la question de la place des femmes dans la société et la sécurisation des personnes et des biens. Le noyau comporte quatre composantes, directement issues des propositions du SNADDT.

A. Maîtriser la fécondité et assurer le développement humain

Les problèmes primordiaux sont les problèmes humains. Ils constituent les fondamentaux du programme.

- i) Dans les conditions du Burkina Faso, le préalable absolu à toute démarche de développement réside dans le traitement de la question de la fécondité. Il faut un changement de niveau dans l'approche du problème. Il s'avère que l'absence d'un véritable système de santé de base, implanté dans le monde rural, constitue un grand obstacle. C'est pourquoi, il faut associer santé de base, régulation des naissances et santé féminine.
- ii) En matière de développement humain, la situation du Burkina Faso est originale. En général, les composantes du développement humain sont la santé et l'éducation. Ici, la situation est différente ; la masse de la population est en état de pauvreté et cette pauvreté est d'abord alimentaire. Le premier défi, c'est d'assurer la souveraineté alimentaire, notamment que chaque Burkinabè puisse manger à sa faim, surtout en milieu rural. Mieux, le Burkina Faso pourrait devenir exportateur de produits alimentaires. Cela est d'autant plus faisable qu'il existe une réserve largement sous-utilisée : l'eau. Il y a des millions d'hectares de bas-fonds dont une partie est aisément aménageable et peut donner de bons résultats et à faible coût.
- iii) La situation dans le domaine de la formation mérite une attention particulière. L'enseignement supérieur souffre entre autres de l'explosion de ses effectifs, de l'insuffisance de financement, du vieillissement du personnel enseignant. Le secondaire est sursaturé, alors qu'il ne scolarise qu'une faible part de la population concernée. Enfin, la formation de base est dans un état critique. Les organismes internationaux ont retenu comme critère pour le dégagement des crédits promis par le mécanisme PPTE, l'élévation massive du taux de scolarisation, c'est-à-dire l'inscription des enfants à l'école, alors que l'essentiel manque, c'est-à-dire les moyens de former et de rémunérer des enseignants qualifiés en nombre suffisant. L'investissement scolaire, ce n'est pas seulement les bâtiments, mais aussi et surtout le personnel enseignant.

Il y a un point commun à tous les domaines qui viennent d'être évoqués sous le titre de développement humain : c'est qu'il faut à la fois un changement de rythme et des changements d'orientation, mais ils sont surtout conditionnés par l'existence d'un environnement sécurisé. C'est là que doit porter le principal des efforts en matière de programmes prioritaires. Soutien à

l'enseignement obligatoire, formation technique et professionnel, maîtrise de la fécondité, santé féminine et de base, autosuffisance alimentaire et sécurité comptent pour 66,4% du montant global du Programme d'appui à l'aménagement et au développement durable du territoire (PADDT).

B. Créer les outils du développement

Les outils du développement sont les décisifs du système. Beaucoup de choses existent déjà, mais à un niveau très insuffisant et dans des conditions de fonctionnement souvent inefficaces.

Les outils du développement concernent trois secteurs :

- l'eau ;
- les réseaux et infrastructures ;
- les villes.

En matière hydraulique, on doit développer les barrages pour la production d'électricité, d'eau potable et d'agriculture. Dans ce domaine, le choix du Burkina Faso - la gestion intégrée des ressources en eau avec une stratégie par bassin - reste la référence dans le cadre du SNADDT.

L'électrification concerne les villes et les noyaux d'équipement du monde rural. Il importe de définir un mode spécifique d'électrification rurale qui ne prétende pas couvrir immédiatement l'ensemble des besoins.

S'agissant des réseaux de transport, des progrès certains ont été accomplis pour les principales liaisons nationales et internationales. Ces efforts doivent être poursuivis ; désormais, la priorité revient au désenclavement interne et en premier lieu au désenclavement du monde rural. L'effort en matière de télécommunication doit être renforcé.

Dans le domaine de l'urbanisation, il faut distinguer deux problèmes :

- la sous-urbanisation massive du territoire qui suppose un effort de grande ampleur pour impulser le développement des petits centres et des villes moyennes. Ce sont les équipements publics qui aideront à la résolution de ce problème ;
- les difficultés auxquelles se heurtent les deux grandes villes, en particulier Ouagadougou. La capitale assume mal sa fonction de métropole nationale ; elle ne maîtrise pas sa croissance et ne parvient pas à créer les emplois nécessaires à sa population. Quant à Bobo Dioulasso, c'est une grande ville qui fonctionne en deçà de ses capacités. Un effort tout particulier est indispensable en direction des deux villes majeures du pays qui représentent à elles seules les deux tiers du capital urbain du pays et qui devront absorber la moitié de l'accroissement de la population urbaine au cours des deux décennies à venir.

C. Impulser les productions non agricoles

Les productions non agricoles sont appelées aussi secteurs productifs. Dire que les 25 prochaines années seront consacrées, en priorité à la mise en place des conditions du développement signifie que l'on ne néglige pas ce qui peut être fait dès maintenant. Néanmoins, il faut être bien conscient des limites et des difficultés. La plupart des anciennes industries d'Etat sont abandonnées ou en

déshérence. Les Investissements directs étrangers (IDE) s'aventurent timidement dans des contrées enclavées et sous-équipées. Le capital national est embryonnaire, souvent limité au domaine des marchés publics et au secteur foncier immobilier. Cela dit, des efforts restent à faire dans les trois domaines que sont : l'industrie, l'artisanat et les services. On insistera ici sur le cas de l'artisanat et plus particulièrement sur le secteur informel. Alors qu'il constitue le principal gisement d'emplois dans les villes africaines comparables, l'informel est ici confiné spatialement et économiquement.

D. Ajuster les institutions aux exigences du développement

Ajuster les institutions aux exigences du développement renvoie à trois volets :

- la coopération régionale ;
- la réforme de l'Etat ;
- le Projet national.

Ces trois volets constituent les secteurs transversaux du SNADDT.

i) La coopération régionale n'en est qu'à ses débuts et elle n'a pas encore abordé les problèmes clés qui sont de sa compétence, en particulier la mise en place des politiques commerciales et industrielles communes. Il est urgent d'avancer dans ces domaines et d'aboutir à une véritable intégration économique et sociale.

ii) Dans sa configuration actuelle, l'Etat peine à impulser une véritable politique de développement. Les instruments de suivi, d'évaluation des projets sont à améliorer. Par ailleurs, la déconcentration n'est pas suffisamment opérationnelle. Il y a lieu d'opérationnaliser le processus de déconcentration de l'administration au profit des populations des collectivités territoriales.

Plus généralement, le système territorial actuel résulte de la mise en œuvre d'une politique de décentralisation sans véritables moyens et sans le respect des étapes nécessaires. Il faut insister fortement sur le fait que la déconcentration est le préalable de la décentralisation. Avant de confier des responsabilités nouvelles aux collectivités territoriales, il faut s'assurer que l'Etat est en mesure d'assumer et d'encadrer cette mutation. Ce n'est pas le cas aujourd'hui. La priorité est de renforcer l'échelon des Gouverneurs de Région pour faciliter l'exécution de leurs missions en matière budgétaire.

iii) Le troisième volet en matière institutionnelle concerne l'élaboration du Projet National de Développement. Ce document est d'abord nécessaire à l'Etat lui-même et c'est l'outil indispensable des négociations avec les Partenaires. La reprise par l'Etat de la maîtrise du processus de développement passe d'abord par là. C'est à sa définition que contribue le SNADDT.

IV. LES ORIENTATIONS REGIONALES

Les orientations régionales vont se traduire par la déclinaison des orientations nationales au niveau de chaque région en tenant compte de sa spécificité. Les lignes qui suivent présentent ces spécificités régionales qui doivent compléter les orientations nationales.

4.1. LA BOUCLE DU MOUHOUN : UNE REGION NANTIE, ENCLAVEE, EN VOIE DE PAUPERISATION AVEC UNE EMIGRATION SOUTENUE

4.1.1. Les actions de réhabilitation et de sauvegarde

Sont particulièrement concernées les réserves de faune et de flore, les forêts classées, localisées essentiellement dans les provinces des Balé, du Mouhoun et du Nayala et représentant environ 7% de la superficie régionale (231 042 ha) et le périmètre aménagé de la vallée du Sourou. Il s'agira :

- d'engager une protection accrue des forêts en associant la population riveraine à leur gestion, c'est-à-dire surveillance, restauration, conservation et exploitation (miel, tourisme...) à toutes fins utiles ;
- de diversifier les activités et accroître les rendements (trois à quatre fois plus élevé qu'en culture pluviale) dans la vallée du Sourou.

4.1.2. Les actions de développement

Les actions de développement tournent autour de quatre axes principaux :

- accroître les rendements agricoles ;
- commercialiser et transformer les produits à travers les villes de la région : la collecte, la transformation et la distribution constituent des chaînons manquants qui limitent la circulation et la promotion commerciale des produits agricoles. Les villes dans le Mouhoun se contentent de drainer les denrées nécessaires à leur consommation, sans prendre l'initiative de stimuler la production. L'avenir commun est donc dans une synergie d'action entre communes urbaines et rurales. Ces dernières y trouveront un marché organisé pour leurs produits; les autres, de la matière première pour faire tourner les unités de transformation et créer des emplois en amont et en aval ;
- créer des liaisons fonctionnelles : le désenclavement interne et externe concerne surtout l'axe Dédougou-Solenzo-Koundougou ; carrefour-Safané-Boromo. En outre, le désenclavement de la vallée du Sourou permettra d'évacuer le surplus des produits maraichers ;
- favoriser l'émergence de créneaux et de filières de compétitivité : la région de la Boucle du Mouhoun recèle de filières potentielles qui peuvent constituer les moteurs de zones de compétitivité. On peut citer entre autres : les céréales, la bière locale et l'agrobusiness compte tenu de la disponibilité en terres irriguées et irrigables qui attire déjà de nombreux investisseurs dans la région.

4.2. LES HAUTS-BASSINS : UNE REGION EN CROISSANCE, MAIS HANDICAPEE PAR LA CRISE DE SA METROPOLE

4.2.1. Les actions de réhabilitation et de sauvegarde

Trois actions principales seront concernées : riz irrigué, riz pluvial et fruits.

- restructurer les périmètres rizicoles irrigués : les périmètres aménagés (vallée du Kou, Banzon et Niéna-Dionkélé) représentent des investissements importants en dormance, parce que insuffisamment exploités par de petits exploitants ; il faudra restructurer les périmètres en vue d'une modernisation et d'un accroissement conséquents de la production et tenir compte des femmes dans l'attribution des périmètres agricoles;
- encourager la production du riz pluvial dans les bas-fonds : la recherche scientifique permet avec des aménagements moins coûteux, de faire rapidement du riz un produit économiquement rentable et compétitif sur le marché national et Ouest africain ;
- supporter la promotion commerciale des fruits : la production de fruits est une source potentielle de revenus monétaires, mais pour la conquête du marché, elle doit être accompagnée de grands moyens et par l'implication d'autres acteurs que les producteurs.

4.2.2. Les actions d'aménagement

Les Hauts-Bassins souffrent de trois grands maux : la faible exploitation des potentialités, la dépendance excessive de la culture du coton et le manque de dynamisme de Bobo Dioulasso. Les actions à mener sont les suivantes :

- recharger les nappes souterraines et mobiliser l'eau de surface ;
- diversifier les cultures de rente pour réduire l'emprise du coton sur l'économie régionale ;
- encourager la production des produits laitiers pour la substituer à l'importation ;
- ériger Bobo Dioulasso en plaque tournante à travers la promotion du port sec ;
- favoriser l'émergence de crêneaux et de filières de compétitivité. En effet, la région dispose de nombreuses potentialités : ressources minières ; climat, végétation et sols favorables ; infrastructures structurantes (zone industrielle viabilisée, aéroport moderne, port sec, barrage de Samandéni). Compte tenu de ces potentialités, des pôles peuvent être créés autour des domaines tels que la métallurgie, l'agro-alimentaire, le coton et le tourisme.

4.3. LES CASCADES : UNE CROISSANCE ASSEZ SOUTENUE, BASEE SUR LES CULTURES DE RENTE : UNE DIVERSIFICATION NECESSAIRE

4.3.1. Les actions de réhabilitation et de sauvegarde

- protéger et mobiliser la ressource en eau : mieux gérer le barrage de Moussodougou qui alimente le périmètre rizicole de Karfiguéla et la ville de Banfora, les deux cours d'eau permanents (la Comoé et la Léraba) ainsi que les nombreux lacs et retenues d'eau ;
- valoriser le potentiel touristique : la falaise gréseuse de Banfora, les cascades, les dômes de Fabédougou, les pics de Sindou, le lac de Tengrela, etc.

- aménager et protéger les forêts: les forêts classées non aménagées de Diéfoula et de Dida, les 280 000 hectares d'aires protégées au plan national devront être aménagés. Aussi, la forêt-galerie des roussettes, les chutes de Tourny, le lac de Tengrela et les pics de Sindou, devront faire l'objet d'un classement de protection pour soustraire ces sites aux éventuelles dégradations anthropiques.

4.3.2. Les actions d'aménagement

Les actions d'aménagement sont :

- promouvoir la commercialisation des cultures vivrières et fruitières ;
- développer les industries agro-alimentaires ;
- renforcer les capacités du marché à bétail de Niangoloko ;
- ouvrir et désenclaver un 4^{ème} centre urbain à Mangodara et désenclaver Sindou ;
- aménager les sites touristiques : notamment les célèbres pics de Sindou et les Cascades de Banfora. Le programme d'actions prioritaires pourrait consister en la création de campements touristiques, d'hôtels et de théâtres, l'aménagement des accès et des sites d'accueil du Mont Ténakourou ;
- favoriser l'émergence de créneaux et de filières de compétitivité : il y a la possibilité de création de nombreux pôles de compétitivité dans la région eu égard aux divers créneaux : 1) l'agroforesterie ; 2) les ressources animales ; 3) l'agriculture ; 4) la chasse et la pêche ; 5) l'industrie, l'artisanat et le commerce ; 6) le tourisme ; 7) les transports et les communications (ligne du chemin de fer Abidjan-Kaya, proximité avec la Côte d'Ivoire, le Mali, et le Ghana...). Les pôles de compétitivité pourraient s'adosser sur : la canne à sucre, l'anacarde, la médecine naturelle et les produits essentiels autour de Phytofla, les boissons autour de Bomba Techno, les fruits et légumes, les oléagineux, l'écotourisme.

4.4. LE SUD-OUEST : UNE REGION ATYPIQUE A FORT POTENTIEL AGRICOLE ET TOURISTIQUE

4.4.1. Les actions de réhabilitation et de sauvegarde

Les actions de réhabilitation et de sauvegarde concerneront le patrimoine forestier et les sols menacés par la dégradation. La région devra faire l'objet de reboisements pour répondre à deux objectifs : 1) la conservation et la restauration des sols ; 2) le développement de la sylviculture.

4.4.2. Les actions de développement

Les actions d'aménagement sont :

- désenclaver la région : relier Dissin à Legmoïn en passant par Zambo, Malba, Boussera et Gbomblora ; désenclaver Kpuéré, Kampti, Midebdo ou Djigoué. Bitumer l'axe Batié-Kpuéré - frontière du Ghana et de la Côte d'Ivoire ; relier la région au Ghana par des ouvrages de franchissement sur le Mouhoun ;
- assurer une armature urbaine fonctionnelle : il s'agira de créer sur le plan urbain, un pôle principal autour du chef-lieu de la région, Gaoua, et des pôles secondaires à partir des chefs lieu de province et des départements les plus dynamiques ;
- assurer le développement économique : il faut profiter des potentialités de la région pour intensifier les activités agro-pastorales, en relation avec les circuits de commercialisation. Cela concernera : 1)

la partie centrale de la région, entre les latitudes de Diébougou et Gaoua pour développer l'irrigation et le développement de cultures à haute valeur ajoutée autour des deux centres de Gaoua et Diébougou qui pourront assurer la commercialisation et la transformation des productions ; 2) la partie Sud-est de la région pourra développer les tubercules ; 3) la partie Sud-ouest de la région se spécialisera dans l'élevage ; 4) enfin, partout où les opportunités se présentent, il convient de développer fortement l'anacardier qui est en plein essor ;

- favoriser l'émergence de créneaux et de filières de compétitivité : compte tenu des nombreux atouts dont regorge la région, il est possible de développer des pôles de compétitivité basés sur les filières suivantes : les tubercules (manioc et igname) ; le dolo (une combinaison avec la recherche permettrait de concevoir des processus de transformation plus avancés, de niveau industriel) ; les produits forestiers avec entre autres le *Blighia sapida* (ris de veau ou arbre à fricassée) ; le karité (*Butyrospermum parkii*) ; l'écotourisme avec une dizaine de sites à potentiel touristique dont un site inscrit au patrimoine mondial par l'UNESCO.

4.5. LE CENTRE-OUEST : UNE RÉGION CHARNIÈRE EN FAIBLE CROISSANCE

4.5.1. Les actions de réhabilitation et de sauvegarde

Il s'agit de :

- sauvegarder et développer le patrimoine forestier : la partie Sud de la région est particulièrement concernée dans la mesure où elle concentre à la fois les principales forêts (Sissili, Kalio, Laba, Gabio...) et les plus grandes menaces (poids démographique, conflits d'usage...) ;
- protéger le potentiel touristique.

4.5.2. Les actions de développement

Les actions de développement sont :

- promouvoir le développement régional : compte tenu de l'importance de Koudougou pour la région, il convient de lui accorder la priorité. Son ouverture sur l'extérieur passera par le bitumage des axes Sabou-Léo, Koudougou-Yako et Koudougou-Toma-Tougan-frontière du Mali. Il s'agira également de bitumer la route reliant Léo à Ouessa et Léo à Pô ;
- assurer une armature urbaine fonctionnelle : sur le plan de la politique urbaine, il s'agira de renforcer le rôle de Koudougou en encourageant la création d'une ville bipolaire qui regroupera Koudougou et Réo, situées à 15 km l'une de l'autre. Afin que la région du Centre-ouest profite au mieux de sa position frontalière, Léo devra jouer un rôle de second plan suite à son désenclavement. Par ailleurs, Sapouy, en tant que ville-relais entre Léo et Ouagadougou, pourra se développer autour de l'agrobusiness et du tourisme cynégétique ;
- promouvoir le développement agro-sylvo-pastoral : la modernisation de l'agriculture d'un côté, l'intensification de l'élevage de l'autre sont les deux grands axes des orientations à promouvoir ;
- favoriser l'émergence de créneaux et de filières de compétitivité : les terres du Sud sont favorables à l'agrobusiness avec au Sud les céréales et les tubercules (Ziro et Sissili). Les créneaux proposés sont les suivants : 1) coton / textile / huilerie autour de SOFITEX ; 2) spiruline ; 3) exploitation minière, avec Perkoa et d'autres sites répertoriés ; 4) cultures maraichères ; 5) karité et miel ; 6) élevage

(porcins et volailles) ; 7) pôle commercial avec la présence d'entreprises commerciales et du chemin de fer; (8) bière de mil (dolo).

4.6. LE CENTRE-SUD : UN DÉVELOPPEMENT PRÉCAIRE POLARISÉ PAR LA CAPITALE

4.6.1. Les actions de réhabilitation et de sauvegarde

Les actions réhabilitation et de sauvegarde sont :

- promouvoir la gestion intégrée des aires protégées : entre protection et exploitation, l'introduction du tourisme dans les aires protégées devra être portée par les populations riveraines afin de protéger efficacement ces espaces et de générer des ressources financières grâce à la réalisation d'aménagements touristiques ;
- assurer la sécurisation foncière : appliquer les textes existants ;
- réhabiliter le périmètre irrigué du Bazèga ;
- protéger et promouvoir les zones pastorales.

4.6.2. Les actions de développement

L'objectif est de bâtir une économie stable au niveau régional, capable de garantir la sécurité alimentaire et l'accès aux services de base à la population. Le développement du Centre-sud s'articulera autour de 5 grands axes :

- assurer le désenclavement intérieur : valoriser tout le long de la RN5 (l'axe Accra – Ouagadougou) par le développement des activités agricoles pour les grandes villes (maraîchage) et de petites industries. Poursuivre l'effort de désenclavement des localités secondaires afin de drainer les produits (notamment du lac Bagré à l'Ouest) vers les grands marchés ;
- améliorer l'accès aux services socio-collectifs : le développement des infrastructures éducatives, l'adduction d'eau potable et l'assainissement, le raccordement à l'électricité et la couverture téléphonique devraient être étendus à toutes les agglomérations ;
- promouvoir le développement économique : 1) la promotion de l'élevage ; 2) l'accroissement et la spécialisation de la production agricole ; 3) le développement de l'hydraulique agricole et l'agriculture de contre-saison, afin de soustraire l'agriculture régionale aux aléas climatiques ;
- développer l'exploitation minière : notamment des gisements identifiés (le site de Nagrégré, le site de Bongou, Kiaka gold, la mine d'or de Gogo) ;
- favoriser l'émergence de créneaux et de filières de compétitivité : la région de par sa position à proximité du Ghana et du Togo, constitue un carrefour de commerce entre ces deux pays et la capitale, Ouagadougou, à travers la ville de Kombissiri. Traversée par le Nakanbé et le Nazinon, elle dispose aussi d'un bon potentiel hydraulique, favorisant le développement de la pêche et du maraîchage. Les propositions de pôles s'articulent autour des domaines suivants : 1) éco-tourisme : Ranch de gibier du Nazinga, parc National Tambi Kabore, Pic du Nahouri, etc. 2) transformation des cultures maraîchères ; 3) hydraulique et ressources halieutiques avec la présence de Bagré ; 4) élevage (petits ruminants et volaille) compte tenu de la proximité de Ouagadougou et du Ghana qui sont de bons débouchés pour cette activité.

4.7. LE CENTRE-EST : DÉMOGRAPHIE ET ÉCONOMIE EN CROISSANCE MOYENNE, UN BON POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT

4.7.1. Les actions de réhabilitation et de sauvegarde

Face à la menace de la dégradation des ressources naturelles, le plan de sauvegarde devra s'articuler autour des axes suivants :

- défendre et restaurer les sols et le couvert végétal ;
- sécuriser l'exploitation de la terre pour les producteurs agricoles et pastoraux ;
- impliquer les populations dans la gestion des ressources menacées, notamment au niveau des aires protégées.

4.7.2. Les actions de développement

Les actions de développement sont :

- désenclaver la région par la route : le désenclavement concerne prioritairement le Koulpélogo et la zone de Zabré.
- renforcer les équipements et l'urbanisation : il s'agit de construire l'armature urbaine autour des deux principaux pôles (Koupéla-Pouytenga et Tenkodogo) d'où graviteront trois villes de second niveau qui sont Pouytenga, Bittou et Garango et celle du troisième niveau telles que Ouargaye, Zabré...
- développer la production agro-pastorale en relation avec le commerce : au regard de la faiblesse des terres cultivables et des potentialités hydriques du Centre-est, le développement sera axé sur l'intensification agricole par la mise en valeur des terres humides, la transformation des produits agricoles, notamment le riz, l'arachide et l'élevage compte tenu de la proximité des marchés ghanéens et togolais demandeurs de ces produits ; le commerce devra s'appuyer sur l'aménagement de marchés modernes, en premier lieu à Pouytenga en tandem avec Koupéla et au niveau des villes de second rang ;
- favoriser l'émergence de créneaux et de filières de compétitivité : le fort potentiel de la région en tourisme, en production de légumes et de céréales conduit à proposer des actions dans trois domaines : 1) tomate : tomates fraîches ; concentré de tomate ; tomate en poudre ; tomate transformée (produits dérivés de la tomate) ; 2) agrobusiness : le domaine de l'agrobusiness peut être développé autour de la production du riz de Bagré : riz transformé (sous-produits de riz) ; fertilisants ; 3) écotourisme : services hôteliers ; activités nautiques ; restauration ; activités récréatives et de loisirs.

4.8. LE CENTRE ET LE PLATEAU CENTRAL : UNE MÉTROPOLE ET SA RÉGION SATELLITE

4.8.1. Les actions de réhabilitation et de sauvegarde

Il s'agit de :

- intensifier les productions agropastorales ;

- ouvrir les massifs forestiers à de nouveaux emplois, gage de protection des ressources : il s'agira de contrer la menace et les pressions que les forêts subissent en mettant en place une gestion participative orientée vers la production de combustibles ligneux.

4.8.2. Les actions de développement

Parmi les nombreuses possibilités, quatre axes sont prioritaires :

- opérer un désenclavement interne : les voies prioritaires à entretenir ou à ouvrir sont celles qui mettent les pôles régionaux en contact privilégié, atténuant ainsi l'attraction de Ouagadougou sur chacun d'eux ; ainsi, une route bitumée devra être établie entre Boussé et Ziniaré via Zitenga / Dapélogo pour raccourcir la distance entre les deux villes.
- soutenir les reconversions professionnelles : la reconversion économique de la région s'impose d'elle-même en raison d'une saturation de l'espace agropastoral et de la proximité de la capitale. cela passera par un effort de formation en direction des acteurs engagés dans les métiers de l'agriculture péri-urbaine et dans les métiers non agricoles. Les formations sont à prévoir dans les filières porteuses comme l'apiculture, l'élevage de poules et de poulets de chair, l'élevage de porcs, la pisciculture... ; le renforcement des capacités d'organisation des acteurs s'inscrit également dans cette optique de reconversion.
- élaborer des schémas d'aménagement urbain : l'élaboration de schémas d'aménagement urbain serait une manière de prévenir la spéculation foncière qui s'installe dans ces petits centres situés à proximité de la capitale et d'organiser leur fonctionnement en incluant l'implantation de zones industrielles.
- favoriser l'émergence de créneaux et de filières de compétitivité : la région du Plateau central présente de nombreuses opportunités : 28 retenues d'eau pérennes, le futur aéroport de Ouagadougou, le barrage de Ziga, les potentialités touristiques (site de Laongo, musée de Manega, parc animalier de Ziniaré). Du fait de la proximité de la capitale, la région du Plateau central a au moins deux secteurs potentiels que l'on peut développer : l'élevage périurbain et le maraîchage avec leurs produits en aval.

4.9. LA REGION DU NORD : UNE CROISSANCE MOYENNE, UNE FORTE ÉMIGRATION ET USURE DES SOLS, UN RELAIS VERS LE MALI (MOPTI)

4.9.1. Les actions de réhabilitation et de sauvegarde

Il s'agit de sauvegarder les ressources naturelles de la région (sols, eaux, formations végétales, pratiques agricoles...), pour lesquelles des mesures sont déjà initiées, sans réel succès.

4.9.2. Les actions de développement

Quatre actions sont à cibler :

- désenclaver la région : la priorité est accordée au bitumage de la « route du poisson » (Ouahigouya - frontière du Mali) et de l'axe du Sahel-Titao-Ouahigouya-Zogoré-région du Mouhoun ;
- créer et renforcer les pôles urbains en services socio-collectifs structurants. L'ensemble de la région du Nord doit se structurer autour de Ouahigouya, centre commercial et administratif à

renforcer. La région pourrait développer le secteur industriel, et notamment agro-alimentaire au regard des potentialités économiques régionales notamment dans le domaine agropastoral. Par ailleurs, il faut organiser et canaliser l'émigration, pour tirer profit de l'apport financier qui en découle et du retour des migrants qui s'avèrent plus réceptifs aux innovations ;

- promouvoir le développement économique : 1) l'agriculture : l'intensification agricole, par la pratique de l'agro-pastoralisme dans les exploitations familiales; la stabilisation de l'élevage sous forme d'embouche ; l'encadrement de la commercialisation des produits maraîchers. 2) l'exploitation minière : une meilleure organisation de secteur permettra aux acteurs (Etat, Collectivités territoriales et Populations locales) de tirer un meilleur profit tout en conservant l'environnement et la santé des populations dans une perspective de développement durable ;
- favoriser l'émergence de créneaux et de filières de compétitivité : La vie économique régionale dépend des activités agro-pastorales et de bonnes potentialités touristiques (caïmans sacrés de Koumbri, fosses des lions de Koura Bangré, palais du Yatenga Naaba, etc.). La région pourrait bâtir ses pôles de compétitivité autour de ces deux domaines.

4.10. LE CENTRE-NORD : UNE RÉGION RELAIS EN VOIE DE SAHÉLISATION, UNE ÉCONOMIE EN STAGNATION

4.10.1. Les actions de réhabilitation et de sauvegarde

La sauvegarde du patrimoine forestier devient plus que nécessaire, car le Centre-nord, les régions limitrophes du Kadiogo, sont appelés à ravitailler Ouagadougou en bois énergie et en produits vivriers entraînant la destruction massive de nombreuses potentialités. La protection de l'environnement à travers la réhabilitation et la sauvegarde de la forêt, des sols et des lacs vis-à-vis de la surexploitation et des pollutions anthropiques, devrait être l'action prioritaire de la région.

4.10.2. Les actions de développement

La priorité sera accordée aux actions suivantes :

- mettre l'accent sur le désenclavement interne : il s'agit de mettre la priorité sur la route nationale en provenance de Ouahigouya, qui dessert Kongoussi, Kaya et Boulsa avant de rejoindre Pouytenga et l'axe routier Kaya-Barsalogo-Arbinda-frontière du Mali ;
- promouvoir le développement économique : il paraît judicieux de spécialiser la région par : 1) l'irrigation des abords des lacs Bam et Dem, qui permettra de développer les cultures maraîchères avec une mention spéciale pour les haricots verts ; 2) la création de bassins laitiers le long des mêmes lacs ; 3) la production de gomme arabique ; 4) l'élevage des petits ruminants (ovins et caprins) ;
- créer et renforcer les pôles urbains en services socio-collectifs structurants : il s'agit de structurer les trois (3) centres urbains de Kaya, Kongoussi et Boulsa en pôles autour d'activités commerciales axées sur les potentialités et les spécificités locales : Kaya pour les cuirs et peaux ; Kongoussi pour les fruits et légumes. Pour Boulsa, il conviendra de combler les déficits en équipements de base et d'impulser les équipements économiques (marché de légumes et fruits) et les activités artisanales. Le développement industriel de la région du Centre-nord s'appuiera sur la production maraîchère et sur l'artisanat ;

- favoriser l'émergence de créneaux et de filières de compétitivité : les potentialités de la région du Centre-nord relèvent tant de l'agriculture, de l'élevage, de l'artisanat que de l'exploitation minière. Les pôles de compétitivité seront construits autour des filières suivantes : les ruminants, le lait et produits dérivés, les cuirs et peaux.

4.11. LA RÉGION DU SAHEL : UN RÔLE IMPORTANT DE L'ÉLEVAGE, DE LOURDS HANDICAPS ÉCONOMIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX

4.11.1. Les actions d'aménagement et de sauvegarde

Trois zones se distinguent en matière d'aménagement et d'utilisation de l'espace :

- la zone pastorale du Nord de Djibo jusqu'à Oursi. Cette zone pastorale ouverte restera une zone de transhumance par excellence ;
- la zone agro-pastorale saturée se situe au Nord de la ligne rejoignant Pobé-Mengao à Gorgadji, puis Bani et Titabé. C'est une zone de transition où l'élevage sédentaire, dominant, tend à se stabiliser ;
- la zone agro-pastorale située en limite Sud de la région et comprenant essentiellement la province du Yagha. Cet espace à dominante agricole est en équilibre instable.

L'aménagement et la sauvegarde prendra en compte les spécificités de chacune des zones.

4.11.2. Les actions de développement

Les actions de développement sont :

- désenclaver la région : le désenclavement de la région du Sahel prendra en compte le bitumage de l'axe Dori-Gorom-Gorom-Markoye-Tambao-frontière du Niger, de la RN23 (Dori-Aribinda-Djibo) et de la RN24 (Dori-Sebba- frontière du Niger) permettant de relier les 4 chefs-lieux et d'«unifier» la région, en fonctionnant comme une véritable «épine dorsale» du Sahel ;
- créer et renforcer les pôles urbains en services socio-collectifs structurants : les centres provinciaux et départementaux devront bénéficier de mesures de désenclavement et d'équipements collectifs afin d'assurer les services adéquats à la population (formation professionnelle, santé, soutien à la production agricole...) ;
- promouvoir le développement économique : il s'appuiera sur les atouts indéniables en matière d'agriculture et d'élevage en particulier, associés à l'orpaillage et aux marchés régionaux. Le développement économique du Sahel passera par : 1) la délimitation de zones préférentielles d'appui au développement ou à la création d'activités industrielles. Les deux centres régionaux de Dori et Djibo apparaissent tous indiqués pour accueillir des activités agro-alimentaires en relation directe avec la vocation agro-pastorale de la région ; 2) la définition de zones prioritaires de développement agro-pastoral : l'aménagement des bas-fonds et des alentours des mares, bien représentées dans la région, permettra de poursuivre les cultures au-delà de la courte saison des pluies ; 3) les pôles de développement touristique ; 4) l'érection de la Région du Sahel en pôle de croissance ;
- favoriser l'émergence de créneaux et de filières de compétitivité : les pôles de compétitivité pourraient se construire autour de : 1) l'élevage de naissance, le lait, les cuirs et peaux ; 2) le

haricot (*Phaseolus vulgaris*) ; 3) la gomme arabique (*Acacia senegalensis*) ; 4) l'artisanat ; 5) le domaine minier ; 6) l'éco-tourisme.

4.12. LA RÉGION DE L'EST : UN RÉSERVOIR DE RESSOURCES NATURELLES, MAIS UNE CROISSANCE ENCORE HÉSITANTE

4.12.1. Les actions de réhabilitation et de sauvegarde

L'importance du patrimoine cynégétique et naturel de la région et les pressions auxquelles il est soumis nécessite en premier lieu la mise en place d'une véritable politique de gestion et de protection des aires protégées (parc d'Arly, du W, réserves partielles ou totales de Pama, Singou, Arly...). L'objectif est d'assurer la préservation de la biodiversité et des écosystèmes tout en permettant, selon les zones définies, le développement d'activités et notamment l'ouverture au tourisme de vision et de chasse.

4.12.2. Les actions de développement

Il s'agit de :

- désenclaver la région : dans la région de l'Est, le réseau routier bitumé est très insuffisant. Certaines routes prioritaires pour la région méritent d'être bitumées : Kantchari-Diapaga-frontière du Bénin, Fada-Bogandé-Taparko, Fada-Gayéri-Sebba-frontière du Niger.
- créer et renforcer les pôles urbains en services socio-collectifs structurants : la structuration des centres urbains et ruraux se fera en renforçant les équipements et les services de base dans l'ensemble des centres porteurs de dynamisme : on peut citer Bogandé, Diapaga, Kompienga, Gayéri, Kantchari, mais également Pama, Maticoli, Arli, Botou, Tansarga, Logobou, Foutouri ;
- promouvoir le développement économique par :
 - la délimitation de zones préférentielles d'appui au développement ou à la création d'activités industrielles : autour des principales villes de la région, Fada, Bogandé et Gayéri en priorité;
 - la définition de zones prioritaires de développement agricole : il s'agira de promouvoir l'aménagement dans les bas-fonds ou en aval des barrages pour permettre d'y poursuivre les cultures au-delà de la courte saison des pluies ;
 - les pôles de développement touristique : les villes de Diapaga, Pama et Kompienga, de par leur situation privilégiée à proximité des parcs nationaux d'Arly et du W, ont vocation à devenir des pôles d'appui au développement touristique de la région ;
 - la définition d'une zone prioritaire de développement pastorale.
- favoriser l'émergence de créneaux et de filières de compétitivité : les créneaux possibles à promouvoir pour la région de l'Est sont : coton, écotourisme, élevage et lait, produits forestiers.

V. LA PRESENTATION DE LA CARTE DU SNADDT

Ce qui se conçoit bien s'énonce par la carte en matière d'aide à la prise de décision sur un territoire. Cela ne signifie pas pour autant qu'il faille tout indiquer sur la carte. Il n'y a pas lieu de représenter les faits qui concernent uniformément l'espace national. C'est le cas en premier lieu des services publics de base (enseignement et santé) qui doivent faire l'objet d'une action territoriale égalitaire. On sait qu'il s'agit de domaines absolument prioritaires et le fait qu'ils n'apparaissent pas sur la carte ne diminue en rien leur primauté. Mais dans le cas précis du Burkina Faso et du fait de la grande uniformité physique du terrain, certains facteurs économiques importants échappent aussi à la cartographie. C'est le cas de la céréaliculture ; mil et sorgho constituent la base de l'alimentation en tous lieux ; ils sont cultivés partout, dans les mêmes conditions et avec des rendements aussi médiocres. La perspective dans ce domaine était le doublement des rendements et cela vaut pour tout le territoire. Il n'y a donc pas lieu de le représenter, bien que ce soit une donnée de première importance.

Autrement dit, il faut lire la carte avec ce qu'elle représente, mais en ayant à l'esprit ce qui est difficile à représenter. **La carte du SNADDT est construite en fonction du couple «Risques/Opportunités».**

5.1. LES RISQUES

5.1.1. L'environnement

Le risque primordial est d'ordre **environnemental**. L'érosion et l'appauvrissement des sols, la dégradation du couvert végétal, entraînent une véritable **usure du territoire**. La base du pays, son capital fondamental, les sols, se détruisent à un rythme qui dépasse 1% par an. Ce n'est pas seulement du développement insoutenable, c'est de la croissance prédatrice. Et c'est ce processus-là qu'il faut absolument arrêter.

L'objectif premier du SNADDT est de répondre à ce défi et l'on peut ordonner toutes les actions nécessaires en fonction de cette question vitale. Puisque l'environnement constitue la priorité absolue, on l'a représenté comme le premier facteur, à la base de tout. L'indicateur principal est, bien entendu, l'érosion des sols. Celle-ci est intense sur plus de la moitié du territoire dans la partie centrale (représenté par un ensemble en vert clair avec des rayures obliques) et concerne plus des deux tiers de la population. Elle constitue aussi la zone à faible potentiel agricole.

A l'indicateur sur la dégradation des sols, il faut ajouter deux autres indicateurs qui concernent respectivement la perte de la biodiversité et le taux de la couverture végétale.

5.1.2. Le surpeuplement

L'érosion des sols est avant tout anthropique, aggravée dans certains cas par les conditions climatiques. La cause première est le surpeuplement rural. C'est pourquoi la carte du SNADDT indique très clairement la zone de surpeuplement accentué qui est la même que la zone à forte érosion des sols et à faible potentiel agricole. L'indicateur utilisé est l'indice pondéré de peuplement rural ; la base 100 correspond à une densité de 50 habitants au km² pour une pluviométrie de 800 mm par an, parce que dans les conditions actuelles de fonctionnement des exploitations agricoles, on peut nourrir 50 personnes au km² pour une pluviométrie de 800 mm. L'indice est égal à :

Indice pondéré de peuplement rural = (Densité rurale du lieu / 50) / (Pluviométrie du lieu / 800) * 100

On a considéré que le seuil de surpeuplement se situait à l'indice 125, soit une surcharge de population correspondant à un quart de la capacité théorique. On voit apparaître au centre de la carte le même grand ensemble en vert clair avec des rayures obliques qui correspond assez bien au panneau central, légèrement élargi dans le sens Est - Ouest. C'est la zone sensible, la zone à risque, celle qui est soumise à la plus forte pression et du même coup, celle qui alimente les flux migratoires intérieurs et extérieurs – et ce, de longue date. Le freinage – voire l'arrêt dans certains cas, de l'émigration ne pourra qu'augmenter la pression.

C'est là que les efforts de promotion agricole doivent porter en priorité, qu'il s'agisse des cultures vivrières traditionnelles ou de la mise en valeur des bas-fonds. Les solutions sont connues et elles sont maîtrisées par le Ministère en charge de l'agriculture : c'est avant tout le développement de la culture attelée, de la fumure, l'association de l'agriculture et de l'élevage.

Cette perspective est tout à fait envisageable parce que les populations concernées sont bien conscientes de l'acuité des problèmes et sont dans une posture de demande d'améliorations. Il est indispensable de répondre à cette demande et cela constitue une option directrice de l'aménagement du territoire.

La réponse au surpeuplement du plateau central se situe désormais à l'intérieur même de cet espace et non plus à l'extérieur comme dans le passé. La réduction du surpeuplement résultera de la combinaison de plusieurs facteurs :

- amélioration générale des rendements ;
- mise en valeur des bas-fonds ;
- développement des villes moyennes ;
- émigration vers Ouagadougou ;
- développement d'une agriculture commerciale relativement intensive pour le marché de Ouagadougou : ceinture agricole et maraîchère.

5.2. LES OPPORTUNITES

Il s'agit de l'agriculture, envisagée dans sa globalité, (couple agriculture-élevage.), et prenant en compte les structures d'accompagnement indispensables à la modernisation, la commercialisation et les industries agro-alimentaires.

L'agriculture burkinabè dispose de trois grandes opportunités :

- les bas-fonds ;
- les régions méridionales (représentées au Sud de la carte par un ensemble en vert clair unique) bien arrosées et disposant encore de terres susceptibles d'accueillir aussi bien les cultures de rente, les cultures vivrières intensives que diverses autres cultures : arboriculture, canne à sucre, cultures maraîchères et fruitières. C'est aussi une forte zone d'élevage ;
- la présence de grandes villes capables d'organiser des ceintures agricoles et pastorales ; cela concerne Bobo Dioulasso et surtout Ouagadougou; dans la perspective des quatre millions d'habitants dans la capitale, on peut impulser des ceintures alimentaires à vocation urbaine qui pourront également déboucher sur des industries agro-alimentaires.

La mise en valeur de ces opportunités est fortement corrélée avec la pluviométrie.

Par ailleurs, la carte indique les forêts classées, soumises à une protection absolue par l'administration compétente et les zones protégées qui relèvent d'une gestion participative, impliquant les populations locales.

5.3. LA LECTURE DE LA CARTE DU SNADDT

5.3.1. Les infrastructures

Le volet infrastructure traite du réseau routier, du rail, du transport (aérien et énergie), des barrages et de l'économie numérique.

a. Le réseau routier

Il est indiqué sur la carte les axes et radiales d'intérêt international, les axes et boucles de liaison interrégionale et les axes et boucles de liaison à créer.

Une place particulière est accordée au désenclavement qui constitue une catégorie à lui seul. Il faut initier un réseau spécifique et définir un profil routier dédié à la desserte du monde agricole.

Il est représenté sur la carte, sous forme de cercles autour des villes, les aires prioritaires de désenclavement. Ces routes ont une fonction spécifique : promouvoir les relations entre la ville et sa campagne environnante, pour impulser les relations marchandes. Il faut donc le concevoir à partir des villes ayant vocation de centres régionaux.

b. Le rail

Il est indiqué d'abord la voie ferrée existante, de la frontière ivoirienne jusqu'à Kaya. La principale limite, c'est la non-utilisation du tronçon Ouagadougou – Kaya.

Non seulement, il faut utiliser la voie ferrée jusqu'à Kaya, mais aussi, il faut la prolonger jusqu'à Dori. C'est une priorité d'aménagement ; c'est le moyen à la fois de développer l'économie du Nord et du Sahel et de l'arrimer au reste du pays. Les gares sont également indiquées sur la carte.

Notons qu'une étude de développement des infrastructures ferroviaires et de l'aménagement du territoire au Burkina Faso a été réalisée en 2015. Elle a identifié les liaisons d'interconnexion ferroviaires suivantes :

- Burkina –Niger dans la cadre de la Boucle Ferroviaire (Kaya-Dori-Tera-Niamey) pour avoir accès au port de Cotonou via Niamey-Dosso-Parakou-Cotonou ;
- Burkina-Ghana (Ouagadougou-Manga-Pô-Bolgatanga-Tamalé-Kumasi) qui permettra l'accès au port de Tema ;
- Burkina-Mali (Bobo Dioulasso-Orodara-Sikasso-Bamako) pour s'ouvrir au port de Dakar ;
- Burkina –Togo (Ouagadougou-Fada-Pama-Blitta-Lomé).

Une liaison directe Ouaga-Cotonou ne présente pas grand intérêt, si la boucle ferroviaire qui permettra de transiter par Niamey se concrétisait.

Une autre étude de développement des infrastructures ferroviaires et d'aménagement du territoire au Burkina Faso est celui du projet de train péri-urbain pour desservir les quartiers périphériques de la ville de Ouagadougou.

c. Le transport aérien

Le transport aérien est un outil important pour les pays enclavés. Le Burkina Faso dispose de deux places aéroportuaires de gabarit international :

- Bobo Dioulasso, actuellement sous-utilisé pourrait connaître une reprise dans le futur, avec le développement de ses activités marchandes et industrielles ;
- Ouagadougou où l'on a deux symboles pour le même aéroport ; l'aéroport actuel et le projet du nouvel aéroport de Donsin.

Le Burkina Faso en plus de ses deux aéroports internationaux compte près de cinquante aérodromes secondaires, peu ou pas entretenus et qui n'accueillent pratiquement pas de vols commerciaux.

Dans l'objectif de promouvoir le transport aérien domestique, d'appuyer les politiques de désenclavement, sécuritaire et de défense nationale, il a été décidé de doter les aérodromes secondaires d'un schéma de développement et d'aménagement des infrastructures à l'horizon 2030.

La réalisation de ce projet stratégique permettra de disposer de données actualisées nécessaires pour le développement du transport aérien au Burkina Faso.

De plus, il convient de prendre les mesures idoines pour le développement du trafic aérien de nos aéroports internationaux. Ces mesures sont :

- le renforcement de la desserte aérienne entre les aéroports internationaux de Ouagadougou et de Bobo Dioulasso ;
- le développement d'activités à l'export notamment des fruits et légumes.

Pour le cas de l'aéroport de Bobo Dioulasso dont les infrastructures sont très peu exploitées, il convient de noter que l'aéroport dispose d'un terminal fruitier : magasin fret de grande capacité et parking avions dédié. Il pourrait être développé un pôle export autour de cet aéroport, notamment les activités agricoles et touristiques dont regorgent la région des Haut Bassins et des autres régions avoisinantes (Cascades et Sud- Ouest). A ce titre, il est proposé :

- à court terme : dans le cadre du projet Samandéni, qu'une priorité et des facilités puissent être accordées aux opérateurs qui voudraient se lancer dans des cultures à l'export (haricot vert, pomme de terre, fleurs, mangues, etc.). Les Ministères en charge de l'Agriculture, de l'Eau, du Commerce et des Transports ainsi que la Chambre de Commerce et la Maison de l'Entreprise pourront réfléchir à cette problématique dans un cadre approprié à mettre en place ;
- à long terme, il est proposé de :
 - donner la priorité et les facilités aux opérateurs qui voudraient se lancer dans des cultures à l'export (haricot vert, pomme de terre, mangues, etc.) dans les pôles de croissances des régions avoisinantes ;
 - mettre en place une politique nationale de l'aviation civile qui sera un référentiel de développement pour tous les acteurs dont les activités touchent au transport aérien.

d. Le transport d'énergie

Il s'agit des réseaux à haute et moyenne tension, connectés avec les pays voisins et fournisseurs. Cette question est parfaitement maîtrisée par l'Opérateur et l'Aménagement se contente de prendre acte des

projets élaborés dans ce domaine. Le réseau électrique a même servi de base pour procéder à la typologie des centres locaux, en les distinguant en fonction de leur appartenance au réseau.

e. Les barrages

Le pays est dépourvu de relief et donc de sites de barrages. Toutefois, les quelques réalisations et projets existants sont d'autant plus importants. Rappelons que la majorité des barrages sont à finalité hydro-électrique et que leur intérêt agricole est très limité.

f. L'économie numérique

Dans la perspective de la réussite de la mise en œuvre de la politique nationale de développement de l'économie numérique, le Burkina Faso doit relever les sept défis majeurs suivants pour assurer la transformation numérique du pays :

- instaurer une gouvernance efficiente et efficace, garante de l'engagement des actions et des projets relevant de la politique nationale de développement de l'économie numérique ;
- créer un environnement de confiance numérique, garant d'une large appropriation des usages et services numériques par l'ensemble des acteurs et de la société burkinabè ;
- assurer le déploiement d'infrastructures large bande (haut débit) de qualité sur l'ensemble du pays, support indispensable au développement de l'économie numérique ;
- faire des TIC un levier durable de la transformation de l'administration publique et de l'ensemble de l'économie burkinabè ;
- développer et promouvoir une expertise numérique nationale reconnue ;
- préparer la population burkinabè aux nouvelles conditions d'employabilité associées au numérique ;
- garantir un développement de l'économie numérique équitable et inclusif.

5.3.2. L'urbanisation

Le rôle du SNADDT est de traiter des villes en termes d'armature urbaine. Quelle est l'armature en place et dans quel sens doit-elle évoluer ?

En première approximation, on distingue trois grands niveaux, que l'on peut appeler tout simplement les petites, les moyennes et les grandes villes :

- il y a deux grandes villes (métropoles) confrontées à des problèmes sérieux ;
- il y a une dizaine de villes moyennes (villes secondaires), qui sont aujourd'hui trop faibles pour assurer l'encadrement économique du territoire ;
- le niveau des petites villes (villes intermédiaires) est quasi-inexistant et ne dépasse guère le niveau du marché rural.

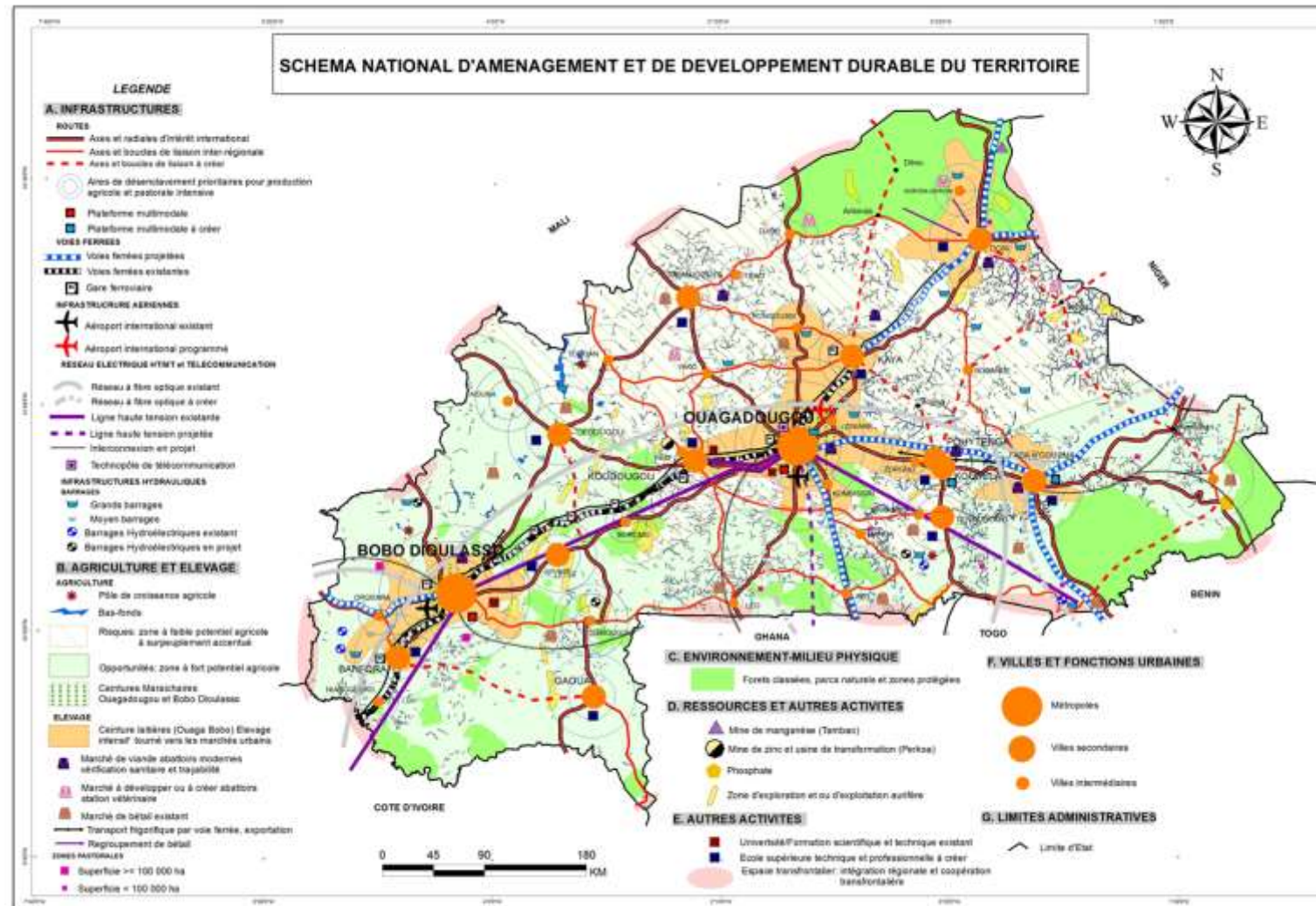
5.3.3. Les ressources et les activités minières

Outre l'or, sont indiqués les principaux gisements en exploitation ou exploitables : le manganèse et le zinc. Ces ressources minières devraient connaître une exploitation optimale pour le développement du pays.

5.3.4. Les espaces transfrontaliers

Il s'agit des zones de passage où se trouvent en général des villes ou des centres d'échanges commerciaux avec les six pays frontaliers. Elles figurent en ellipses de couleur rose au niveau des zones susceptibles de sous-tendre des actions de coopération transfrontalières. Elles constituent les bases pour la mise en œuvre d'une véritable politique soutenue de « pays frontière ».

Carte 10: Carte du SNADDT



PARTIE 3 : LA MISE EN ŒUVRE DU SNADDT

Le plus souvent, l'élaboration d'un schéma d'aménagement du territoire ne traite pas de la mise en œuvre. Ce qui est généralement retenu, ce sont les orientations, les grands axes d'aménagement et de développement, laissant aux structures techniques le soin de développer les programmes et les actions de mise en œuvre. Ceci a comme inconvénient un développement des activités dans tous les sens avec des délais très longs. Afin de rendre le présent SNADDT réaliste et utilisable, il a été développé des programmes prioritaires à mettre en œuvre immédiatement après son adoption. Ils sont complétés par un programme d'accompagnement.

Par ailleurs, le Burkina Faso a déjà entrepris une partie de cette vaste opération de mise en œuvre, en mettant en place quatre grands chantiers : la loi portant RAF, le CGCT, la SCADD et le PNDES. La loi sur la réorganisation agraire et foncière a clairement défini la teneur de l'aménagement du territoire et a précisé le contenu des documents de planification. Le Code général des collectivités territoriales précise le contenu et la portée de la décentralisation. Il prévoit de doter les collectivités territoriales de prérogatives et d'outils adéquats pour contribuer efficacement aux opérations de développement. La SCADD sur la période 2011-2015, a posé les bases pour la réalisation d'une croissance économique forte, soutenue et de qualité, génératrice d'effets multiplicateurs sur le niveau d'amélioration des revenus, la qualité de vie de la population et soucieuse du respect du principe de développement durable. Toutefois, ces objectifs n'ont pas été atteints à l'échéance 2015. Le PNDES s'est fondé sur la nécessité de corriger les insuffisances de la SCADD. Il se fixe comme objectif global « de transformer structurellement l'économie burkinabè, pour une croissance forte, durable, résiliente, inclusive, créatrice d'emplois décents pour tous et induisant l'amélioration du bien-être social ». Ces référentiels constituent des acquis de grande importance. Ils complètent les conditions de mise en œuvre du SNADDT.

Dans cette troisième partie, il s'agit des modalités de mise en application des prescriptions du document du SNADDT. Elle s'articule autour de cinq chapitres :

- les acquis : rappel des prescriptions de la loi portant RAF, du Code général des collectivités territoriales et de la politique nationale d'aménagement du territoire ; c'est la base du travail qui doit être consacrée à la mise en œuvre du SNADDT ;
- les outils et instruments de mise en œuvre qui constituent l'ensemble des dispositifs d'application des prescriptions du SNADDT ;
- la mise en cohérence ;
- la démarche de mise en œuvre du SNADDT ;
- le programme de mise en œuvre du SNADDT.

I. LES ACQUIS

Le Burkina Faso dispose d'un référentiel juridique et réglementaire assez fourni qui a traité de la question de l'aménagement du territoire et des institutions qui possèdent une expérience à capitaliser en matière de connaissance du territoire. Toutefois, à cause de l'innovation apportée par le document du SNADDT, cet héritage devrait être mis à niveau pour répondre aux nouveaux besoins identifiés par ce document, ce qui implique des procédures et des outils nouveaux.

Le pays a opté depuis plus de 20 ans, de mettre en œuvre une politique d'aménagement du territoire à travers :

- l'introduction de la planification régionale dans le processus de mise en œuvre du Plan National et la création d'une Direction chargée de l'Aménagement du Territoire en 1978 (devenue DGAT-DLR, DGAT-AD, DGPC-AD puis DGDG) ;
- la loi portant Réorganisation Agraire et Foncière (RAF) au Burkina Faso qui définit l'Aménagement du Territoire et détermine ses instruments (SNADDT, SRADDT, SPADDT et SDADDT, SOFA, DTA), adoptée en 1984 et relue en 1991, 1996 et 2012 ;
- le renouvellement, en 1994, du concept et du processus de planification, défini selon trois fonctions : prospective, stratégique et opérationnelle ;
- l'adoption des Textes d'orientation de la décentralisation (1998), puis du Code général des collectivités territoriales (2004) et ses textes d'application ;
- l'adoption du Code de l'urbanisme et de la construction (2006) et d'autres lois sectorielles qui ont traité à l'aménagement du territoire ;
- la production continue de documents d'aménagement : analyses sectorielles et monographies sur les territoires, rapports sur les modalités de mise en œuvre des projets aux niveaux régional et local, documents sur la pauvreté dans les villes et régions, atlas cartographique illustrant les disparités régionales...

En aménagement du territoire, on note l'existence d'un document de Politique nationale d'aménagement du territoire (PNAT, 2006) et de nombreux textes juridiques. Parmi eux, la loi portant Réorganisation Agraire et Foncière (RAF) de 2012 qui fonde les principes de l'aménagement du territoire. Il y a également le Code général des collectivités territoriales (CGCT) de 2004, la Loi portant Régime foncier rural (RFR), le Code de l'urbanisme et de la construction (CUC), etc. La loi portant RAF pose l'aménagement comme une compétence partagée entre l'Etat, les collectivités territoriales et les institutions supranationales (UEMOA, CEDEAO...). L'aménagement peut donc relever de la compétence de la collectivité s'il s'agit de l'intérêt local, sans exclure les décisions d'aménagement aux niveaux supérieurs.

II. LES OUTILS ET INSTRUMENTS DE MISE EN ŒUVRE DU SNADDT

L'application des prescriptions du SNADDT suppose des préalables que sont:

- des bases conceptuelles pour harmoniser les démarches en matière de programmation du développement ;
- des instruments juridiques ;
- des outils techniques opérationnels ou instruments pour l'aménagement et le développement durable du territoire ;
- des outils institutionnels et organisationnels ;
- des outils financiers.

2.1. LES BASES CONCEPTUELLES

A. FAIRE DE LA PROGRAMMATION DU DEVELOPPEMENT UNE APPROCHE MULTIDIMENSIONNELLE.

Il convient de définir les démarches multiples dans lesquelles s'inscrit cette approche participative. Le résumé de cette démarche est le suivant :

- **démarche synthétique** : le programme de développement doit constituer une synthèse des besoins, des atouts et contraintes (économiques et sociaux) dans les communes, départements ou régions étudiés et dans les secteurs visés ;
- **prospective** : un programme s'échelonne dans le temps. Les actions qui le ponctuent, ainsi que ses différentes composantes s'inscrivent dans une durée qui conditionne en large partie la réussite de leur mise en œuvre ;
- **économique** : toutes proportions gardées, les économies locales sont appelées à évoluer vers une complexité de plus en plus grande (due à la modernisation des procédures et à la diversification des besoins). Le programme à mettre en place doit en tenir compte pour la commune dans laquelle il va s'appliquer ;
- **financière** : le programme doit aboutir à des projets réalisables et dont les coûts d'investissement ont un impact majeur sur le développement. L'étude du programme devra donc s'attacher à évaluer les projets ;
- **territoriale** : le programme doit trouver un équilibre entre les villes et les campagnes, ainsi que les grandes utilisations du sol, dans le but de rationaliser les ressources existantes ;
- **humaine** : la croissance de la population, l'impératif d'améliorer son niveau de vie, les besoins en emplois sont autant de composantes dont doivent tenir compte les dispositions du programme. Le « développement humain » et la « lutte contre la pauvreté » constituent les préoccupations essentielles de toute action ;
- **institutionnelle** : la réalisation du programme demande un effort considérable et soutenu. Les institutions qui y participent n'ont pas toujours une appréciation adéquate de la nature des

problèmes et des solutions adaptées, ou si elles l'ont, elles ne possèdent pas toujours les moyens de jouer leur rôle. Le programme devra donc être "taillé" pour correspondre à l'organisation et aux capacités des institutions (et pour en améliorer les performances, et ce, dans le but d'assurer la pérennité des acquis) ;

- **participative et inclusive** : la réalisation du programme doit être acceptée et comprise par tous les acteurs.

Ainsi, l'élaboration du programme de développement devra tenir compte de l'interférence de ces multiples aspects. Pour sa conception et sa mise en œuvre, elle devra s'inscrire dans un cadre à la fois pédagogique et pragmatique.

B. FAVORISER LE PARTENARIAT ET RENFORCER LES CAPACITES DE GESTION DU DEVELOPPEMENT

Il est demandé à l'Etat central d'abandonner une partie de ses prérogatives au profit des collectivités décentralisées. En fait, il est nécessaire de convaincre tous les partenaires qu'il n'y a pas d'antinomie entre décentralisation et participation.

L'idée de **partenariat** est la clé de voûte de la décentralisation et de ses modalités de mise en œuvre. Pour la réussite de ce partenariat, il y a nécessité de renforcer les capacités (surtout aux niveaux régional et communal) pour accroître la vision intégrée et cohérente du développement, d'expliquer et d'appuyer l'élaboration des textes législatifs et réglementaires pour mettre en place la décentralisation sur une longue période. Le niveau régional jouera un grand rôle dans la réussite de cette démarche.

C. MENER DE PAIRE PREVISION SOCIO-ECONOMIQUE ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Concernant l'approche territoriale, il convient de concilier les aspects territoriaux du développement et les approches sectorielles, c'est-à-dire qu'il faut trouver l'imbrication et la complémentarité optimales entre approche sectorielle et approche spatiale, sans oublier la dimension sociale. Le but de l'approche territoriale est de montrer les éventuelles incohérences entre les différents projets sectoriels. De ce fait, il s'agit d'une approche "horizontale" qui relève beaucoup plus de la coordination que de la décision.

D. ASSOUPPLIR LES MONTAGES INSTITUTIONNELS ET LES MECANISMES D'ARTICULATION

Les programmes de développement devraient être conçus, en termes d'appui direct au renforcement des collectivités territoriales et ce, pour compléter les efforts :

- des collectivités territoriales dans le but de l'optimisation de leurs revenus (fiscaux et autres);
- des bénéficiaires pour la mobilisation de leurs propres ressources, et cela, à un moment où il faut appuyer le développement de l'initiative privée.

Par conséquent, le cadre institutionnel des programmes de développement devrait être décentralisé plutôt que de rester au niveau central. En outre, les programmes doivent prêter une attention particulière aux modalités d'exécution pour les rendre plus efficaces.

2.2. LES INSTRUMENTS JURIDIQUES

Avec la relecture des textes de la RAF intervenue en 2012, l'aménagement du territoire a été clairement situé dans le processus de décentralisation – déconcentration et une assise juridique a été donnée à la Directive territoriale d'aménagement et au Schéma d'organisation fonctionnelle et d'aménagement (SOFA). Il y a nécessité d'élaborer une loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire du Burkina Faso.

A travers la loi d'orientation sur l'aménagement du territoire, trois priorités sont poursuivies :

- **première priorité** : réduire les inégalités territoriales ;
- **deuxième priorité** et objectif de fond : jeter les bases d'un développement durable en permettant au Burkina Faso non seulement de promouvoir un modèle de croissance qui économise les ressources et privilégie les stratégies de long terme plus cohérentes et plus efficaces mais aussi de respecter ses engagements internationaux pris aux sommets de Rio de Janeiro, de New York et de Kyoto et en 2015 à Paris ;
- **troisième priorité** : consolider la décentralisation.

2.3. LES OUTILS TECHNIQUES OU INSTRUMENTS D'AMENAGEMENT

Dans le cadre de la mise en œuvre du SNADDT, les documents suivants sont préconisés.

A. LES SCHEMAS REGIONAUX D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE

L'importance est donnée aux schémas régionaux d'aménagement et de développement durable du territoire (SRADDT). Ceux-ci comprennent une analyse prospective (diagnostic prospectif), une charte régionale (les orientations fondamentales avec un volet opérationnel comprenant de véritables programmes d'équipements publics) et un document cartographique qui traduisent les grandes orientations. L'originalité des documents d'aménagement est qu'ils comportent deux volets : une littérature et une carte. L'importance de l'élaboration des Schémas Régionaux réside dans le fait qu'ils constituent une étape importante dans la mise en œuvre de la régionalisation et fournissent une occasion idéale pour impliquer les instances élues et donner du corps au dialogue entre elles et les administrations.

B. LES DIRECTIVES TERRITORIALES D'AMENAGEMENT

Les Directives territoriales d'aménagement (DTA) sont des documents d'Etat stratégiques, de planification à long terme, qui permettent d'intervenir rapidement et de résoudre des problèmes d'aménagement qui se posent avec acuité à un moment donné (par exemple : inondations, transport, environnement, problème de fond soulevé lors de l'application de la loi portant RAF...). Elles constituent l'un des moyens juridiques de mise en œuvre des projets d'aménagement définis par l'Etat, dans le respect des compétences des collectivités décentralisées, en articulation avec les documents d'urbanisme élaborés par les communes et leurs groupements. Les DTA doivent ainsi permettre de créer les liens nécessaires entre les orientations nationales et la planification locale, dans le prolongement de la décentralisation. Les documents de planification locale doivent être compatibles avec les DTA.

C. LE SCHEMA D'ORGANISATION FONCTIONNELLE ET D'AMENAGEMENT

Le SNADDT propose un nouveau document d'aménagement, le «Schéma d'organisation fonctionnelle et d'aménagement» (SOFA). Il est un document de cadrage au double sens du terme : il fixe les orientations générales et traduit, par la carte, le consensus entre l'Etat et la ville sur ces orientations. Le SOFA est un dispositif d'articulation et de développement des fonctions principales, dans le cadre de la croissance globale de l'agglomération. Il est donc centré sur la notion de fonction qui est le concept majeur d'approche de l'urbain pour l'aménagement du territoire.

Le SOFA concerne les deux métropoles et il doit répondre à la problématique spécifique des très grandes villes (millionnaires ou en passe de le devenir). Le SOFA doit servir de cadre à l'élaboration des plans d'urbanisme et de support à la concertation avec tous les acteurs concernés. Les deux SOFA métropolitains constituent donc des urgences.

D. LES SCHEMAS DIRECTEURS D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE

A la suite de l'approbation du SNADDT, il est proposé la mise en place d'une série de Schémas directeurs d'aménagement et de développement durable du territoire (SDADDT). Pour assurer une meilleure cohérence des politiques et stratégies sectorielles avec le SNADDT, les ministères engagés dans sa mise en œuvre devraient actualiser et ajuster leurs priorités sur la base du projet de développement initié par le SNADDT.

Certains outils susmentionnés sont synthétisés dans le tableau ci-après.

LES DOCUMENTS D'AMENAGEMENT						
Echelon géographique	² GRANDES VILLES	AUTRES VILLES	MILIEUX RURAUX	Document	Fonctions	Responsabilité
NATION	SNADDT			Schéma national d'aménagement et de développement durable du territoire	Options générales d'aménagement du territoire national	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
REGION		SRADDT		Schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire	Cadrage du développement économique- Equipements régionaux	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET REGION
PROVINCE		SPADDT		Schéma provincial d'aménagement et de développement durable du territoire	Articulation ville-campagne- Développement rural -Equipement	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET PROVINCE
TOUTES LES COMMUNES		SDADDT		Schéma directeur d'aménagement et de développement durable du territoire	Structuration spatiale - Equipement	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET COMMUNE

E. LES CONTRATS-PROGRAMMES

Le contrat-programme vient en appoint aux projets initiés par les ministères sectoriels. Il ne se substitue pas à leurs programmes. Il conforte les orientations du SNADDT et des SRADDT et propose des actions pour répondre aux urgences. Le caractère urgent et donc exceptionnel des actions explique leur intégration dans un cadre spécifique qui est le contrat-programme.

Trois éléments fondamentaux doivent guider les contrats-programmes :

- mettre en place un partenariat privilégié avec les régions, en associant également les autres collectivités (Partenariat Public-Privé) ;
- resserrer sur un nombre limité de thématiques prioritaires et de projets d'investissements structurants de grande envergure ;
- prendre en compte l'inter-régionalité.

Les contrats-programmes sont perçus comme un des moyens nécessaires pour **mettre en cohérence les projets** des nombreux acteurs publics qui interviennent sur un seul et même territoire, et **accompagner les progrès de la décentralisation**.

Dans le cadre du contrat-programme :

- la **sélectivité dans le choix des projets** est souhaitée ; il faut tenir compte des spécificités et des priorités des régions et les critères de qualité des projets sont les supports de négociation du contrat ;
- **le couple Etat-région est un moteur** pour l'aménagement et le développement durable du territoire. Mais ce couple doit faire entrer dans ses vues communes le plus grand nombre possible de partenaires (collectivités territoriales, organismes et établissements publics).

En résumé : un contrat-programme = un territoire + une stratégie + un projet.

F. L'OBSERVATOIRE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Le but du SNADDT n'est pas de fixer une image définitive de l'espace Burkinabè dans 25 ans. Le SNADDT sert plutôt à fixer les règles du jeu pour les acteurs de l'aménagement du territoire afin de répondre aux objectifs du développement durable. Il ne peut prévoir toutes les interventions qui viennent d'initiatives diverses et qui ont un impact sur le territoire. Ainsi, au fur et à mesure de sa mise en œuvre, des révisions périodiques sont nécessaires pour le compléter et l'adapter en fonction des données nouvelles. Un système de suivi et d'évaluation du SNADDT organisé autour d'un Observatoire de l'aménagement du territoire permettra une bonne gestion du SNADDT et sa révision périodique.

L'observatoire de l'aménagement du territoire, comprend un dispositif institutionnel (groupe de personnes commis à sa gestion) dont les tâches consistent à collecter les informations sur la mise en œuvre du SNADDT, à les traiter, analyser les résultats et les évolutions des territoires, apprécier les conjonctures nouvelles et proposer si nécessaire des nouveaux objectifs et des moyens correspondants. Dans le dispositif institutionnel de l'observatoire, est comprise la Commission nationale d'aménagement et de développement durable du territoire (CNADDT) qui valide ses rapports périodiques avant qu'ils ne

soient soumis au Gouvernement. L'observatoire comprend en outre un système d'information composé d'un Système d'information géographique (SIG) et d'un tableau de bord.

Le SIG contient des données écrites (statistiques, tables, graphiques, rapport...) contenues dans une base de données sur Microsoft Access, des cartes thématiques et une interface de consultation et d'édition des cartes. Il permet des échanges et la communication des informations territoriales entre les différentes structures décisionnelles aux niveaux communal, provincial, régional et national.

Le tableau de bord, élaboré pour chaque programme du SNADDT, permet : (i) d'établir des rapports annuels faisant l'état de l'avancement et de la mise en œuvre du SNADDT, (ii) et de donner une lisibilité à chaque programme. Il comprend des indicateurs de réalisation, des indicateurs de résultats et des indicateurs d'impact.

L'observatoire permettra enfin, la confection périodique d'Atlas sur les différentes caractéristiques du Burkina Faso : humaines, géographiques, naturelles, socio-économiques, etc.

2.4. LES OUTILS INSTITUTIONNELS ET ORGANISATIONNELS

A. LE COMITE DE COORDINATION

Le Comité de Coordination devrait assurer trois coordinations :

- entre les Ministères, les collectivités territoriales et le secteur privé concernés ;
- entre les Partenaires techniques et financiers concernés ;
- entre les Partenaires techniques et financiers et l'Etat Burkinabè.

La notion de coordination suppose en même temps une mission de suivi – contrôle – évaluation. Ce qui suppose des moyens humains et financiers. Le comité de coordination devrait logiquement être présidé par le Premier ministre et la structure chargée de l'aménagement du territoire serait tout indiquée pour en assurer le secrétariat.

La gestion du Programme d'appui à l'aménagement et au développement durable du territoire (PADDT) reposera sur l'aptitude des acteurs à combiner deux modes relationnels :

- un mode centralisé par le Comité, sous l'autorité du Premier Ministre, pour tout ce qui touche aux décisions et aux orientations ;
- un mode direct du (ou le cas échéant des) PTF concerné(s) avec le ministère chargé de la mise en œuvre du Programme pour tout ce qui touche à son exécution.

L'organe chargé du Secrétariat en l'occurrence l'aménagement du territoire, devra disposer de moyens lui permettant d'assurer le suivi et l'évaluation des programmes sur le terrain. Ce qui pose le problème de la mise en place de Directions régionales de l'aménagement et du développement durable du Territoire (DRADDT) ou du moins (dans les court et moyen termes) le renforcement des Directions régionales de l'économie et de la planification (DREP) en moyens humains outillés pour les actions d'aménagement du territoire.

B. LE RAPPORT DE SUIVI DU SNADDT

Le premier instrument de l'aménagement du territoire devrait être le Rapport remis régulièrement par la direction nationale en charge de l'aménagement du territoire à la Commission Nationale d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire. L'expérience internationale montre que le bon rythme est biennuel.

Ce rapport portera sur l'activité de la Direction en charge de l'aménagement du territoire, sur l'application du SNADDT et les problèmes soulevés. Il proposera des mesures et des actions. L'élaboration de ce rapport devra être précédée par l'envoi à la direction chargée de l'aménagement du territoire, en provenance de tous les Ministères concernés, d'un rapport sur la mise en œuvre de la Politique d'aménagement du territoire et du SNADDT dans leur département. Ces rapports ministériels seront joints au rapport principal destiné à la CNADDT. Un rapport synthétique sera adressé au Gouvernement à travers le ministre en charge de l'aménagement du territoire. Après adoption du rapport par le Gouvernement, il pourra être publié et mis à la disposition du public.

A côté du rapport général sur le SNADDT, un rapport consacré au PADDT sera régulièrement élaboré (tous les six mois) selon le même processus et soumis au Comité de coordination du PADDT.

C. L'ORGANISATION DE LA DIRECTION CHARGÉE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE : LA REGIONALISATION

L'intérêt de mettre en place un échelon régional d'aménagement du territoire ne résulte pas seulement de la gestion du PADDT. Il y a au moins autant de bonnes raisons résultant de la gouvernance du pays.

La déconcentration implique que le Gouverneur soit doté d'outils performants pour développer et aménager son territoire d'autorité. La décentralisation suppose que les élus soient suffisamment informés et qu'ils puissent s'adresser à un service compétent à leur échelon.

On peut affirmer fortement que le processus de décentralisation – déconcentration ne pourra prendre sa véritable dimension qu'avec un échelon régional de l'aménagement du territoire, au service conjoint de l'Etat et des collectivités territoriales.

Le dispositif actuel mis en place accorde une place importante aux structures déconcentrées du Ministère de l'économie, des finances et du développement. Les DREP sont au cœur du système de planification au niveau régional et local et sont le nœud sur lequel s'articule la mise en œuvre de la décentralisation. Ces structures jouent un rôle important dans l'appui aux Conseils régionaux et aux Conseils municipaux dans la préparation de leurs plans de développement. Leur renforcement en moyens techniques, humains et matériels est le préalable à la réussite du processus.

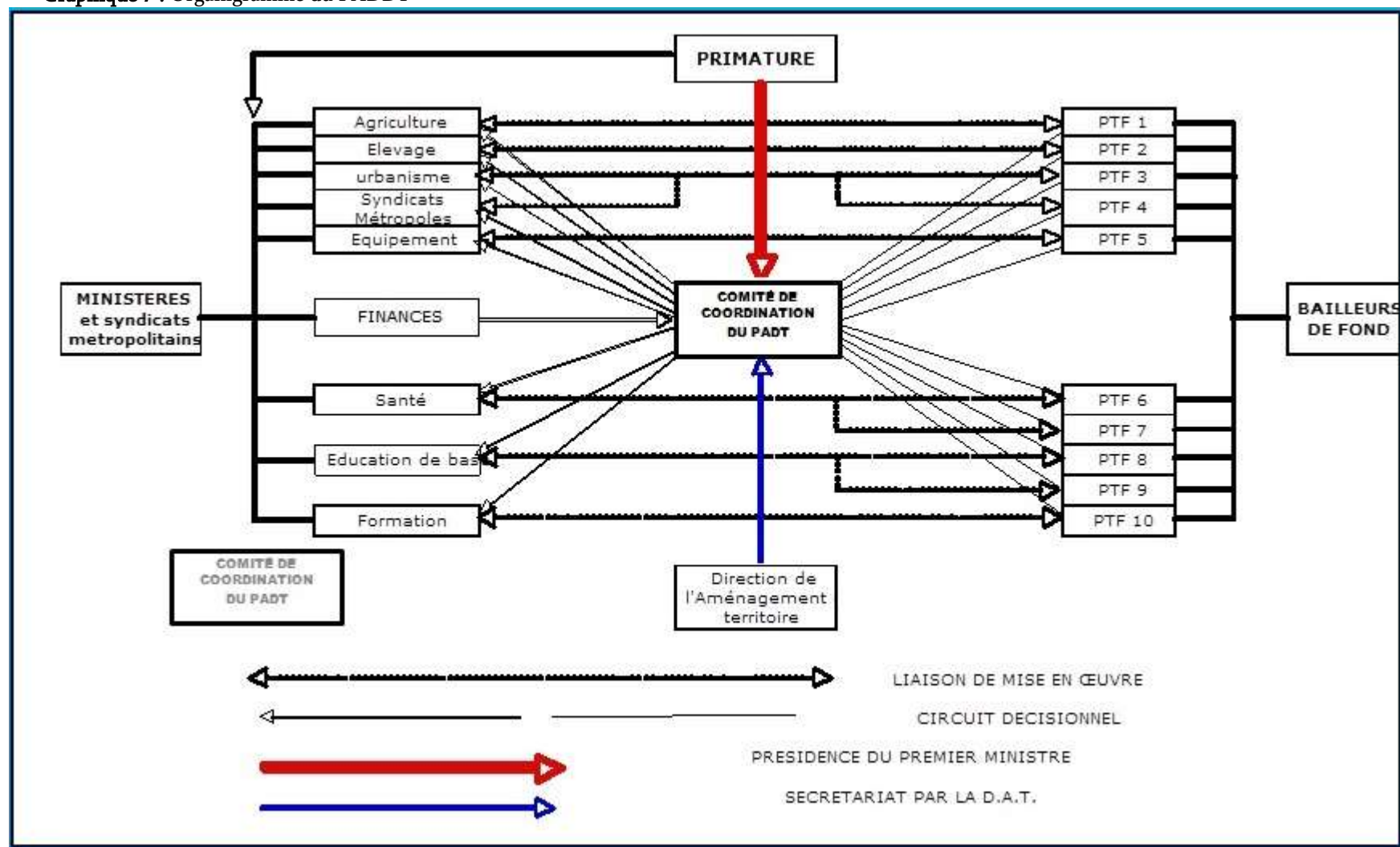
2.5. LES OUTILS FINANCIERS : MECANISMES DE FINANCEMENT DES PROGRAMMES DU SNADDT

Le caractère stratégique des actions du SNADDT et leur durée dans le long terme (25 ans) commande que le financement du SNADDT ne soit pas soumis à des projets de courte durée sans perspectives de reconduction mais qu'il soit arrimé aux mécanismes de financement de longue durée, qu'il privilégie l'aide budgétaire et qu'il soit axé sur les résultats et conçu sous l'approche budget-programme.

En examinant le système de financement du développement du Burkina Faso, deux sources sont à distinguer: le budget de l'Etat (ressources propres) et l'aide publique au développement (ressources extérieures). Le financement du SNADDT se fera de quatre manières : les contributions propres de l'Etat burkinabè, les collectivités territoriales, le privé et les partenaires techniques et financiers. Par ailleurs, en dehors de ce financement général du SNADDT, deux actions stratégiques doivent être entreprises :

- la mobilisation d'un fonds de micro-crédits pour financer les besoins en fonds de roulement des agriculteurs des quatre spéculations (riz, maïs, niébé et sésame) ; des micro-crédits spécifiques sont nécessaires pour assurer la réussite du programme des quatre spéculations qui constituent la clé de voute de l'autosuffisance alimentaire ;
- la mise en place d'un fonds pour les études préparatoires, l'assistance aux cadres appartenant aux organismes concernés par les différents programmes, et enfin le suivi et l'évaluation des projets. Les études préparatoires doivent permettre de disposer d'étude de préaisabilité pour chacune des actions du programme prioritaire. Cela aura l'avantage de raccourcir les délais de démarrage des programmes et facilitera les négociations avec les partenaires. Ce fonds permettra en outre d'assurer le suivi et l'évaluation des programmes. Il constitue un fonds d'opérationnalisation du SNADDT.

Graphique 7 : Organigramme du PADDT



III. LA MISE EN COHERENCE

3.1. LA MISE EN COHERENCE ENTRE LE SNADDT ET LES DOCUMENTS D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE EN AVAL

Doter le pays d'un document de planification territoriale comme le SNADDT est une grande avancée pour le Burkina Faso. Le pays disposera ainsi d'un cadre de cohérence pour orienter les actions d'aménagement et de développement durable du territoire.

Passer à une échelle inférieure pose la question de la coordination entre les différents documents et la mise en cohérence de leurs actions par rapport au document de référence qu'est le SNADDT. Assurer une mise en cohérence entre le SNADDT et les autres documents en aval constitue un grand chantier et une garantie de la continuité de la politique d'aménagement du territoire sur différents échelons spatiaux. L'emboîtement des différents documents de planification territoriale devrait être toujours présent à l'esprit. Le développement qui suit expose les principaux mécanismes depuis l'échelle nationale jusqu'à l'échelle locale.

A. LA COHERENCE ENTRE INSTRUMENTS D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE

A l'échelle nationale, l'instrument de référence est le Schéma national d'aménagement et de développement durable du territoire (SNADDT). Il tire son essence de la politique nationale d'aménagement du territoire. Le SNADDT est traduit dans les régions par des Schémas régionaux d'aménagement et de développement durable du territoire (SRADDT) qui doivent se conformer à ses orientations. La logique des SRADDT découle donc du SNADDT. Le SPADDT intéresse une province ; il traduit les orientations du SRADDT, à l'échelle provinciale et sert à assurer l'articulation ville/campagne.

A l'échelle locale, l'aménagement du territoire intéresse des espaces plus limités : communes, zones, centres urbains ou semi-urbains, centres ruraux, d'où son caractère souvent opérationnel. Il peut aboutir en effet à des projets sous forme d'études de préfaisabilité. Trois volets peuvent être distingués :

- volet rural : schéma ou plan d'aménagement rural ;
- volet urbain supérieur : Schéma d'organisation fonctionnel et d'aménagement (SOFA) : pour les espaces métropolitains comme l'ensemble urbain de Ouagadougou et celui de Bobo Dioulasso ;
- volet urbain : Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme (SDAU). Il intéresse une ville et il est opérationnalisé par le Plan d'occupation des sols (POS).

La "contrepartie active" de ces trois volets est le programme d'investissements.

L'articulation des divers schémas d'aménagement constitue un paramètre important pour la cohérence et l'efficacité de l'aménagement du territoire. Le schéma est "descendant" et emboîté, avec une certaine flexibilité aux niveaux supérieurs, pour laisser une marge de manœuvre aux modifications éventuelles, au niveau de l'élaboration des documents à petite échelle.

B. LA COHERENCE ENTRE INSTRUMENTS D'AMENAGEMENT ET INSTRUMENTS DE PLANIFICATION

Les instances de planification au Burkina Faso, distinguent deux types d'articulation :

- une articulation verticale qui se fait entre des instruments de planification de même nature ; cette articulation fait que les instruments de niveau inférieur doivent être conformes aux instruments de niveau supérieur et traduire à une échelle plus fine leurs orientations ;
- une articulation horizontale qui se fait entre des instruments de planification de nature différente et de même niveau.

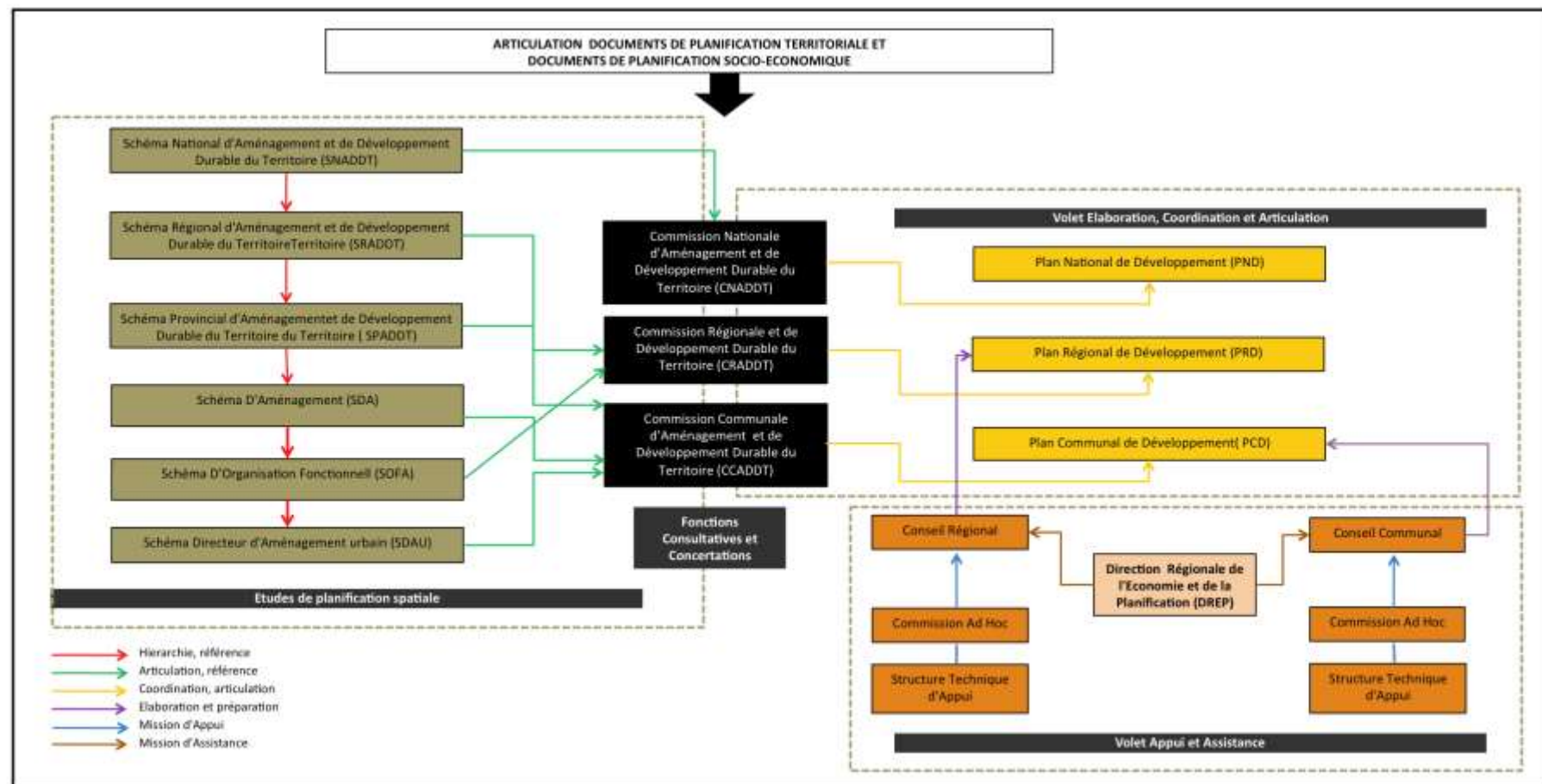
Le principe d'articulation verticale s'applique comme on l'a vu sur les documents de planification territoriale qui doivent impérativement s'emboîter les uns dans les autres et traduire à la fin les orientations du SNADDT. Il s'applique également sur les différents plans de développement prévus. Ainsi le Plan régional de développement (PRD) doit tenir compte des orientations du Plan national de développement. Le Plan communal de développement (PCD), lui doit tenir compte des orientations du PRD. Le principe d'articulation horizontale est plus complexe puisqu'il s'agit d'articuler des documents de nature différente. A l'échelle nationale, le SNADDT devrait servir de cadre de cohérence spatiale pour le Plan national de développement. Pour le cas actuel, le SNADDT pourra servir de cadre de cohérence spatiale pour le PNDES ; le SRADDT devrait l'être pour le PRD, les SPADDT et les SDADDT pour les PCD.

Concrètement, le Programme de développement régional définira ses composantes socio-économiques sur la base des prescriptions du SRADDT et des SDADDT de la région concernée. Reste que le contenu, les orientations et les actions de ces deux instruments devront être mis en œuvre par plusieurs PRD qui sont des documents de planification socio-économique qui s'étendent sur cinq ans.

Au niveau des provinces, les SPADDT et les SDADDT (des communes, de zone et des villes) servent également de repères pour la réalisation et la mise en œuvre des PCD.

L'articulation des différents documents est illustrée par le graphique 8:

Graphique 8 : Articulation des documents de planification



3.2. LA MISE EN COHERENCE ECONOMIQUE ET TERRITORIALE

La planification économique, comme indiquée plus haut est intimement liée à l'aménagement du territoire. Les documents de planification territoriale fixent le cadre de référence dans lequel peuvent être opérationnalisées les orientations des documents de planification économique.

Le PNDES, instrument d'orientation, définit les priorités du pays auxquelles les ressources financières sont allouées dans le cadre du budget.

L'aménagement du territoire a été mentionné dans le PNDES comme une priorité transversale prise en compte dans les politiques et programmes de développement. En ce sens, elle préconise la dynamisation des économies locales et la réduction des disparités régionales à travers un aménagement efficace du territoire. Le SNADDT a défini les secteurs fondamentaux et décisifs pour un développement durable dans les 25 prochaines années. Il a indiqué la voie pour éviter les scénarii pessimistes identifiés dans l'Etude prospective « Burkina 2025 ». Il appartient à chaque secteur d'inscrire dans son référentiel ces programmes et de leur assurer les financements. Cela signifie que dans le cadre des budgets-programmes, les actions prévues dans le programme prioritaire du SNADDT doivent figurer en bonne place. Le SNADDT n'est donc pas un nouveau programme qui vient remplacer ce qui existe. Il propose une orientation pratique tirée de l'Etude nationale prospective « Burkina 2025 ». Il opérationnalise l'Etude prospective et définit un cadre de référence pour les actions de tous les jours. Il indique des programmes prioritaires à partir desquels les politiques sectorielles doivent bâtir leur stratégie. Ces programmes prioritaires du SNADDT seront donc pris comme prioritaires dans chacun de ces documents.

Le SNADDT ne définit pas des politiques sectorielles pour les ministères ; il s'intéresse à une partie de chaque secteur dont la réalisation aidera à la constitution de la base du développement durable. Ainsi, chaque ministère élabore sa politique en prenant soin d'intégrer la partie le concernant. Les politiques sectorielles restent dans la mesure où elles ne sont pas en contradiction avec l'Etude nationale prospective « Burkina 2025 » et le SNADDT. C'est pourquoi, il est prévu une relecture de certaines politiques sectorielles pour les adapter à ces deux documents d'orientation, si toutefois il arrivait de constater qu'il apparaissait une contradiction. C'est donc au Ministre chargé de l'aménagement du territoire de négocier des financements pour cette relecture.

Au cours des travaux d'élaboration des politiques sectorielles, une concertation est nécessaire pour assurer une cohérence des choix économiques avec les orientations spatiales et socio-économiques du SNADDT.

IV. LA DEMARCHE DE MISE EN ŒUVRE DU SNADDT : L'APPLICATION DU SNADDT

4.1. LA MISE EN PLACE DU PADDT ET DE SA STRUCTURE DE COORDINATION

La principale tâche de l'aménagement pour la période à venir est la création du Programme d'appui à l'aménagement et au développement durable du territoire (PADDT). Pour garantir la mise en œuvre du SNADDT, le programme prioritaire devra être en cohérence avec le PNDES. Le Gouvernement donnera toutes les garanties à ses partenaires techniques et financiers, que toutes les conditions requises existent quant à la mise en œuvre du programme du SNADDT.

Le PADDT est un programme du gouvernement burkinabè proposé aux bailleurs de fonds, les invitant à s'inscrire dans cette démarche de sanctuarisation à long terme et de définition des priorités. Il est tiré du SNADDT et comprend les programmes prioritaires, les études de base pour le démarrage de ces programmes et le programme de communication pour avoir l'adhésion des acteurs.

L'initiative appartient à l'Etat burkinabè. C'est à lui qu'il revient de lancer l'opération en s'adressant au pays tout entier et aux partenaires techniques et financiers.

Il devrait s'ensuivre une négociation avec ces derniers pour définir le cadre du PADDT et les modalités de sa mise en œuvre. Certains domaines relèvent de l'appui budgétaire renforcé, tandis que d'autres peuvent relever d'un aménagement des procédures déjà en œuvre dans les différents projets.

Cela devrait déboucher sur la mise en place consensuelle du Comité de Coordination, réunissant les partenaires techniques et financiers et l'Etat sous la présidence du Premier ministre avec le ministère chargé de l'aménagement du territoire qui assure le secrétariat. Le PADDT s'exécute à travers les différents ministères qui intégreront toutes ses propositions dans leurs politiques sectorielles, leurs plans d'actions et programmes d'activités. Les propositions du PADDT étant dans les faits les programmes prioritaires du SNADDT, le rôle des différents ministères consistera à choisir la meilleure forme d'intégration de ces programmes dans leur budget-programme sous forme d'actions ou d'activités.

C'est l'occasion pour le ministère chargé de l'aménagement du territoire et des finances de proposer au Comité de coordination, le fonds d'opérationnalisation du SNADDT qui comprendra le financement pour : les études préparatoires dont l'étude des SRADDT, la relecture de certaines politiques sectorielles afin de les adapter au SNADDT et à l'Etude prospective, la mise en œuvre du plan de communication, le suivi et l'évaluation des projets et programmes du PADDT et le programme d'accompagnement préalable avec des actions concrètes, à savoir :

- la sensibilisation et l'information des populations sur les tenants et les aboutissants du SNADDT ;
- la formation du personnel ;
- l'assistance pour la mise en place des procédures de passation des marchés publics, l'adaptation de ces procédures à celles des bailleurs de fonds ;

- l'assistance pour la mise en place de mécanismes et de tableaux de bord de suivi des projets ;
- l'assistance pour établir les mécanismes et critères d'évaluation des programmes : amélioration du revenu par habitant, incidence de la pauvreté dans les milieux ruraux et urbains, taux de scolarisation et nombre d'élèves par classe, taux de croissance démographique et taux de fécondité, taux de mortalité infantile ;
- la mise en place de mécanismes de suivi des retombées des programmes sur les équilibres globaux du pays, notamment les critères de convergences : le solde budgétaire de base rapporté au PIB, le ratio de la masse salariale sur les recettes fiscales, le ratio des investissements publics financés sur ressources internes rapportés aux recettes fiscales, l'amélioration du taux de recouvrement des recettes fiscales, etc.
- l'assistance pour faire les études de satisfaction auprès des bénéficiaires des programmes ;
- la poursuite de la déconcentration/décentralisation et le renforcement des capacités des services décentralisés, des acteurs locaux et des services déconcentrés de l'État.

4.2. LA MOBILISATION DES RESSOURCES

Les échanges du gouvernement avec les PTF devraient aboutir à des accords de financements et d'appuis qui seront négociés de manière multilatérale sous la forme de table ronde ou toute autre procédure appropriée. Ils pourront déboucher sur des conventions bilatérales ou multilatérales. La mobilisation interviendra à l'issue de ces différentes conventions. Le partenariat public privé sera développé afin de renforcer la mobilisation de ressources tant internes qu'externes, nécessaires à la mise en œuvre du SNADDT.

Il n'est pas nécessaire d'attendre que tous les acteurs signent des conventions avec l'Etat avant de démarrer la mise en œuvre du PADDT. Le démarrage commencera avec les premiers accords et au fur et à mesure chaque PTF intégrera le processus.

Outre le PADDT dont le cas est traité précédemment, la mobilisation des ressources pour le financement du programme d'appui suivra la procédure classique actuellement utilisée :

- instruction des dossiers par les ministères en concertation avec la structure en charge de l'aménagement du territoire ;
- inscription des "projets mûrs" dans la banque intégrée de projet (BIP) ;
- élaboration de dossiers de projets et de requêtes de financement.

4.3. LA MISE EN ŒUVRE D'UNE STRATEGIE DE COMMUNICATION

Pour que les acteurs puissent s'approprier le SNADDT, il convient d'engager sa large diffusion et son explication. Dès l'adoption du SNADDT, le processus de dissémination des résultats devrait démarrer tant au niveau national, régional que local.

L'appropriation du SNADDT par tous les concernés requiert une stratégie de communication publique qui intègre trois (3) approches complémentaires : une forte présence nationale, une implication judicieuse des cibles et une caution solidaire des décideurs (autorités gouvernementales, partenaires techniques et financiers).

- **La forte présence nationale** est caractérisée par la production et la dissémination d'outils de communication efficaces au profit des populations-cibles sur l'ensemble du territoire national. Elle vise à mettre à la disposition de ces populations-cibles, l'information sur le SNADDT et ses produits. En d'autres termes, il s'agit de rendre lisibles et visibles les produits du SNADDT. Dans ce sens, des actions de communication de masse sont envisagées, notamment, la production et la diffusion de spots radiophoniques, télévisuels, d'annonces-presse, d'affiches, ainsi que de supports hors médias : **communication de masse**.
- **L'implication active des concernés** est caractérisée par la facilitation d'échanges d'informations et d'expériences entre les acteurs de la mise en œuvre du SNADDT aux niveaux national et local. Elle vise à faire en sorte que chaque acteur se sente vraiment impliqué et qu'il accepte de partager la vision commune du développement. Ainsi, des actions de relations publiques et/ou missions d'information et de sensibilisation sont envisagées : **communication de proximité**.
- **La caution solidaire des décideurs** est caractérisée par le parrainage et/ou la présidence effective des rencontres nationales sur le SNADDT par des autorités gouvernementales (Président du Faso, Premier ministre, Président de l'Assemblée nationale, Présidents d'institutions républicaines), ainsi que des partenaires techniques et financiers (représentants-résidents de la Banque Africaine de Développement (BAD), de la Banque mondiale, de l'Union européenne ou de diplomates accrédités au Burkina Faso). Elle vise à cristalliser l'attention de l'opinion publique nationale sur le SNADDT et à susciter l'intérêt des décideurs à accompagner sa mise en œuvre : **actions de plaidoyer**.

Au total, la combinaison des trois types de communication envisagés (masse, proximité, plaidoyer) suppose que chaque action à réaliser dans un type donné soit complémentaire des actions d'autres types.

4.4. LA REALISATION D'ETUDES DE BASE POUR LE DEMARRAGE DES PROGRAMMES

Les partenaires techniques et financiers pourraient se prononcer sur les programmes prioritaires sur la base des études détaillées ; or ces études prennent du temps et mobilisent beaucoup de moyens. Dès la mise en place du comité de coordination, son secrétariat entreprendra les études de base pour l'ensemble du programme prioritaire afin d'offrir une base de négociation. C'est l'occasion de démarrer l'étude des treize schémas régionaux qui sont des instruments de traduction régionale du SNADDT en cohérence avec les propositions des entités régionales notamment les collectivités territoriales.

Une négociation avec les PTF mettra en place un fonds d'études à cet effet ; ce fonds décrit ci-avant sera aussi utilisé pour le suivi évaluation de la mise en œuvre.

4.5. LE SUIVI, L'EVALUATION ET LA CAPITALISATION DE LA MISE EN ŒUVRE DU SNADDT

Pour le système de suivi et évaluation du SNADDT, il est créé un observatoire de l'aménagement du territoire qui a été décrit plus haut.

Au regard du caractère complexe des programmes du SNADDT, de la multiplicité des acteurs impliqués dans sa mise en œuvre, le suivi pourra se faire à deux niveaux :

- **au niveau des ministères en charge des programmes et de leurs opérateurs**, les données seront collectées selon un format type afin de faciliter la consolidation. Le suivi intégrera le processus habituel de chaque département ministériel avec les mêmes périodicités et les mêmes supports sans documents supplémentaires ;
- **au niveau du ministère en charge de l'aménagement du territoire**, il consistera à consolider les informations issues des ministères pour donner une vue d'ensemble des progrès dans les objectifs du SNADDT.

Le Ministère en charge de l'aménagement du territoire développera des rapports étroits avec les autres ministères pour assurer un suivi régulier des activités du SNADDT. Il le fera à travers le Secrétariat d'Etat chargé de l'aménagement du territoire et la Direction en charge de l'aménagement du territoire qui assure le Secrétariat du Comité de coordination. Un rapport de suivi sera élaboré tous les semestres et soumis à la CNADDT puis au Conseil des ministres. Ces rapports semestriels consolidés seront soumis annuellement au Comité de coordination. Afin d'améliorer le contenu des rapports, le Secrétariat pourrait avoir des revues sectorielles avec les ministères et les partenaires pour approfondir certaines questions particulières.

L'évaluation quant à elle aura pour objectif de mesurer l'impact des programmes dans le contexte territorial et socio-économique. Cette évaluation sera à la fois géographique (au moyen de la carte) et socio-économique et se fera au moyen de l'observatoire de l'aménagement du territoire.

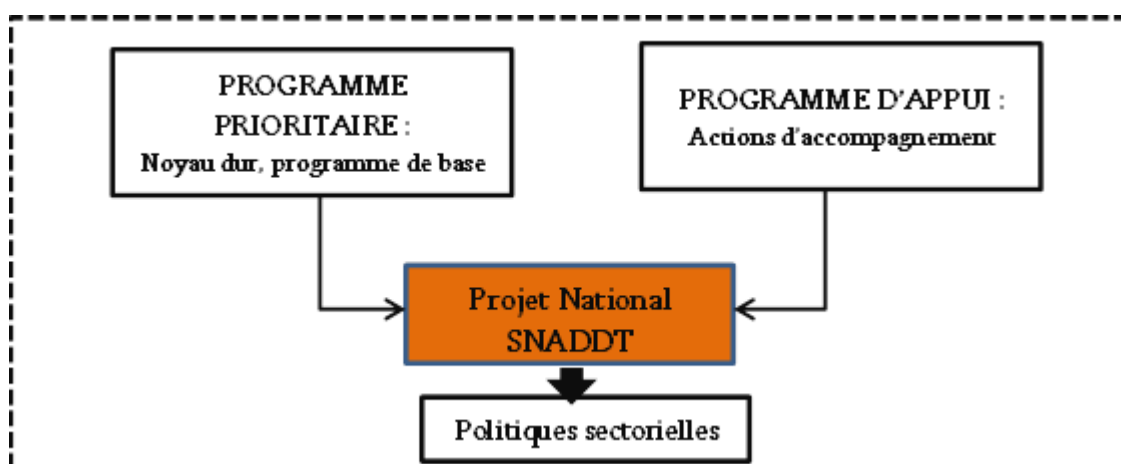
Ce suivi au quotidien et cette évaluation constitueront une base pour capitaliser l'ensemble des expériences et retenir les bonnes pratiques pour un renforcement du processus afin d'enclencher les moteurs du développement durable.

Quant au rapport de suivi, il devrait être élaboré périodiquement (tous les deux ans) par la structure en charge de l'aménagement du territoire et transmis à la Commission Nationale d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (CNADDT). Le rapport portera sur l'activité de la structure en charge de l'aménagement du territoire, sur l'application du SNADDT et proposera des recommandations.

V. LE PROGRAMME DE MISE EN ŒUVRE DU SNADDT

Le programme de mise en œuvre du SNADDT (ou Projet National SNADDT) est constitué essentiellement de deux grands volets :

- un **programme prioritaire**, le «noyau dur» qui regroupe les actions « fondamentales » et «décisives» à mettre en œuvre dans les 20 ans à venir.
- un **programme d'accompagnement** ou programme complémentaire qui propose des actions d'accompagnement dont l'objectif est d'ajuster, infléchir ou renforcer certaines politiques sectorielles, afin qu'elles puissent mieux s'articuler avec toutes les actions de développement entreprises par le pays et plus particulièrement celles portées par le SNADDT.



Les principaux points du programme de mise en œuvre sont les suivants :

- la présentation du programme de mise œuvre ;
- le programme prioritaire ;
- le programme d'accompagnement.

5.1. LA PRESENTATION DU PROGRAMME DE MISE EN ŒUVRE

Dans un contexte de sous-développement, où tout est urgent, l'exercice le plus difficile et le plus important est de hiérarchiser les urgences, de dégager les priorités. Celles-ci concernent avant tout le domaine fondamental et en second lieu le décisif. Pour les 25 ans à venir, la question est donc de mettre en place les conditions du développement, c'est-à-dire que la priorité absolue est au développement humain et aux infrastructures de base.

Le programme prioritaire a été tiré du fondamental et du décisif et est focalisé sur les points suivants :

- La place des femmes est la question primordiale :** sont prises en compte dans le programme prioritaire la santé féminine et la régulation des naissances.

- b. **La formation est la base du développement** : le programme prioritaire retient le primaire, le premier cycle du second degré et la formation technique et professionnelle.
- c. **L'agriculture et l'élevage sont et resteront les activités majeures de la société** : le programme prioritaire a retenu la mise en valeur des bas-fonds en vue d'une production massive de riz qui peut être la base de l'autosuffisance alimentaire. Au Sahel, la mise en place de la filière viande à Dori et l'arrimage du Nord au reste du pays, sera le facteur premier de la modernisation de l'élevage.
- d. **La sécurité** : le programme prioritaire retient la sécurité intérieure car elle conditionne la réalisation des autres actions de développement.
- e. **Les Réseaux et infrastructures** : les domaines ci-après sont retenus pour faire partie du programme prioritaire : les pistes rurales, le prolongement des rails jusqu'à Dori, l'électricité et les télécommunications. Le champ est immense car il couvre tous les moyens de transport, les communications, l'électrification.
- f. **L'urbanisation** : les programmes prioritaires concernent le niveau supérieur de l'armature urbaine, avec la Capitale et Bobo Dioulasso. Ils devront être complétés par un programme sur les onze villes secondaires (régionales ou moyennes).

5.2. LES PROGRAMMES PRIORITAIRES

5.2.1. Les critères

Les programmes prioritaires, relevant du système PADDT ci-dessus défini, devront répondre à une série de critères :

- ce sont des actions lourdes à effets différés, qui nécessitent une continuité sur le long terme. Le meilleur exemple est celui de la maîtrise de la fécondité, dont les effets ne se feront réellement sentir qu'après dix ans, au moins. Le système actuel des projets, et surtout des projets courts cherchant des résultats immédiats, est incapable de traiter ce genre de problème. La notion de sanctuarisation des financements s'impose pour des domaines comme l'éducation et la santé de base qui ne peuvent supporter une interruption, ni même un ralentissement, des ressources budgétaires ;
- ils concernent des domaines stratégiques, dont le développement conditionne celui d'autres secteurs. Le désenclavement rural illustre ce cas de figure ; ce n'est pas une simple action de transport ; c'est la première condition pour que les relations ville-campagne puissent se nouer, pour que le marché puisse fonctionner, pour que les industries agro-alimentaires puissent exister, pour que les villes intermédiaires puissent décoller. Il y a donc là un effet de levier considérable ;
- il s'agit de domaines ayant un effet d'impulsion dépassant leur propre champ. Ainsi par exemple, le développement des métropoles ne concerne pas seulement ces villes elles-mêmes, mais l'ensemble du développement comme l'équilibre du peuplement ; avec des

campagnes en état de surpeuplement accentué, la croissance urbaine est un impératif global ;

- le dernier critère est celui de la claire définition du domaine. Les contours doivent être précis et la gestion aisément contrôlable. Les bailleurs de fonds sont en droit de s'assurer de la juste utilisation des fonds et les données doivent être immédiatement accessibles. C'est aussi l'intérêt de l'Etat burkinabè que le système soit simple et ne prête pas à contestation.

Pour le domaine fondamental, les objectifs sont essentiellement humains et ils renvoient à l'Indicateur de développement humain (IDH). La question primordiale est celle de la démographie ; il est vital de raccourcir au maximum la durée de la phase II de la transition démographique, d'amener le taux de natalité à un niveau supportable. Dans le même temps, le développement suppose des hommes et des femmes alphabétisés, en bonne santé, correctement nourris, formés à un métier et évoluant dans un environnement sécurisé.

5.2.2. Les actions du domaine fondamental et du domaine décisif

Les actions du fondamental concernent les domaines suivants : (1) maîtrise de la fécondité-santé féminine et santé de base, (2) soutien de l'enseignement obligatoire, (3) formation technique et professionnelle, (4) autosuffisance alimentaire, (5) sécurité.

Pour celles du décisif, il s'agit : (1) du désenclavement rural, (2) du prolongement de la ligne de chemin de fer de Kaya à Dori, (3) de la ville de Ouagadougou, (4) de la ville de Bobo Dioulasso, (5) des villes secondaires, (6) de l'électrification, (7) des télécommunications.

Tableau 9 : Actions du domaine fondamental

Domaines	Actions proposées
Maîtrise de la fécondité-santé féminine et santé de base	○ Implanter en 25 ans, un CMA à raison d'au moins un par commune, et un pour 50.000 habts en milieu urbain ○ Renforcer les autres CSPS avec le volet promotion sociale ○ Créer au moins deux postes de médecins par CMA communal, en veillant à ce qu'au moins un des postes soit occupé par une femme ○ Doter chaque CSPS d'agents chargés de la santé en général, de la promotion économique et sociale et du bien-être familial ○ Promouvoir les crèches publiques et privées
Soutien de l'enseignement obligatoire	<u>L'enseignement de base</u> ○ Porter le taux de scolarisation de 55 à 80 % en 25 ans ○ Baisser dans le même temps le nombre d'élèves par classe de 55 à 45 ○ Développer un système de motivation à l'endroit des enseignants surtout ceux qui sont dans les campagnes <u>Le Post primaire</u> ○ Un taux de scolarisation de 30% au premier cycle a été retenu pour 2040, avec des effectifs par classe passant de 82 à 50. Même avec des ratios aussi faibles, il faut plus que quadrupler le corps enseignant, passant de 2 600 à 11 800
Enseignement supérieur de qualité	○ Porter le nombre d'étudiants pour 100 000 habitants de 611 en 2015 à celui de la norme de la CEDEAO (829 en 2020); ○ Accroître la proportion des étudiants ayant achevé un cycle de 28% en 2015 à 90% en 2040 soit dans 25 ans ; ○ réduire la durée moyenne d'obtention d'un premier emploi pour un sortant de l'enseignement supérieur de 5 ans en 2015 à moins d'un an en 2040 ; ○ accroître la proportion d'étudiants dans des filières adaptées aux besoins réels de l'économie nationale de 8% en 2015 à 80% en 2040.
Formation technique et professionnelle	○ Définir préalablement les besoins des entreprises ○ Créer cinq centres de formations de formateurs ○ créer un collège d'enseignement technique ou un lycée professionnel et un centre d'enseignement supérieur technique et professionnel par région ○ Développer deux écoles d'excellence à Ouagadougou et à Bobo Dioulasso avec un soutien matériel et financier important aux élèves
Autosuffisance alimentaire	○ Aménager et mettre en exploitation les 300 000 hectares de bas-fonds aisément aménageables et bien arrosés ○ Développer partout sur le territoire la culture intensive du riz, du maïs, du niébé et du sésame ○ Développer l'élevage et l'agriculture intensifs périurbains autour des principales villes ○ Promouvoir l'aviculture villageoise semi-intensive en commençant par les zones péri-urbaines
Sécurité	○ Assurer la sécurité intérieure ; ○ Assurer la sécurité nationale ; ○ Assurer la défense du territoire.

Tableau 10 : Actions du domaine décisif

Domaines/ Programmes	Actions proposées
Désenclavement rural	○ Désenclaver complètement les zones prioritaires définies par le SNADDT qui couvrent 40% du territoire et comptent les deux tiers de la population. Par désenclavement complet, on entend la mise en place d'une trame viaire d'une densité de 25 km de voie pour 100 km² ○ Désenclaver partiellement le reste du territoire selon une trame de 10 km de voirie pour 100 km² et avec le même modèle de piste
Prolongement de la ligne de chemin de fer de Kaya à Dori	○ Créer un abattoir moderne et un dispositif frigorifique à Dori ○ Prolonger le chemin de fer de Kaya à Dori
Ouagadougou	○ Assurer le contournement Nord-Est/Sud/Ouest de la capitale ○ Restructurer le centre-ville ○ Créer la nouvelle zone d'activités artisanales, commerciales et de services (à l'Ouest de la région du Centre) ○ Réaliser des axes routiers internes ○ Assurer l'assainissement et le drainage ○ Poursuivre d'autres opérations de rattrapage dans les quartiers périphériques
Bobo Dioulasso	○ Réaliser la rocade Sud (10,7 km) et Est (10,3 km) ○ Restructurer le centre ancien (25 ha) ○ Moderniser un axe urbain central majeur ○ Réaliser des axes routiers internes ○ Assurer le rattrapage et la création d'infrastructures dans les quartiers spontanés récents (190 ha) ○ Construire des équipements économiques (abattoir, agropôle, gare routière...)
Villes secondaires	○ Développer l'agriculture dans la zone d'influence de la ville sera à la base même du processus ○ Assurer le désenclavement rural qui devra commencer par ces espaces ○ Développer l'équipement des villes, tant dans le domaine public que privé ○ Mettre en place les infrastructures urbaines : AEPS et électrification urbaine - drainage et assainissement ○ Développer la voirie ○ Développer les services : crédit agricole, assurances, services d'entretien du matériel et équipements agricoles
Électrification	○ Electrifier au passage des interconnexions les principales agglomérations rurales qui sont traversées ○ Proposer des systèmes solaires de grandes portées pour l'ensemble des chefs-lieux de communes qui ne sont pas dans les zones traversées par

Domaines/ Programmes	Actions proposées
	les interconnexions ○ Développer un partenariat afin que les opérateurs miniers intègrent dans leurs stratégies la production d'électricité (surtout solaire) pour les agglomérations environnantes ○ Réaliser l'interconnexion avec les pays voisins ○ Réaliser la construction de barrages (énergie hydro-électrique) ○ Développer la généralisation de l'énergie solaire ○ Œuvrer à l'émergence d'opérateurs privés spécialisés dans la production d'électricité ○ Assurer la maîtrise des coûts du thermique par la maîtrise des coûts des hydrocarbures
Télécommunications	○ Créer un environnement technologique et infrastructurel compétitif dans la sous-région. Il s'agit de réaliser un backbone national très performant avec des accès très haut débit des dernières générations ○ Assurer la mise en œuvre d'un programme de développement du numérique qui concernerait les écoles et ce dans le but de réduire la fracture numérique et la fracture rurale ○ Assurer la mise en place d'un système performant de couverture intégrale du territoire en télévision et radio nationales sur la base du numérique terrestre en tant que première nécessité pour l'amorce d'un développement durable, de caractère national et unitaire

5.2.3. Le bilan des programmes prioritaires

L'ensemble du programme prioritaire (fondamental + décisif) est proposé de telle sorte que l'on note d'abord la montée régulière des coûts, particulièrement pour l'ensemble hors métropole.

Tableau 11: Coût du programme prioritaire

Domaines/ Programmes	Quinquennats				Total (en milliards de FCFA)
	1 ^{ère}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	
Domaine fondamental					
1) Maîtrise de la fécondité-santé féminine et de base	41	115	172,5	307,5	636
2) Soutien à l'enseignement obligatoire	376,5	510,6	765,9	1350	3 003
3) Formation technique et professionnelle	27,5	112,8	169,2	202,5	512
4) Autosuffisance alimentaire : riz ;	10	17,2	25,8	130	183
4) Autosuffisance alimentaire : maïs, niébé et sésame	12	14	21	20	67
5) Sécurité	14	32	70	100	216
Total fondamental	481	801,6	1224,4	2110	4617
Domaine décisif					
1. Désenclavement rural	150	158	237	300	845
2. Chemin de fer de Kaya à Dori	10	14,8	22,2	20	67
3. Ouagadougou	150	140	210	250	750
4. Bobo Dioulasso	20	56	84	60	220
5. Villes secondaires	25	58	87	50	220
6. Electrification	15	22	33	30	100
7. Télécommunications	15	32	48	40	135
Total décisif	385	480,8	721,2	750	2 337
Total général	866	1 282,40	1 945,60	2 860	6 954

- 12,45% pour le premier quinquennat ;
- 18,44% pour le deuxième quinquennat ;
- 27,98% pour le troisième quinquennat ;
- 41,13% pour le quatrième quinquennat ;

Il ressort du tableau 11 que 66,4% du budget du PADDT est consacré au domaine fondamental et 33,6% au domaine décisif.

La répartition est faite par grands secteurs : une moitié pour le «soft» (salaires et formation) et l'autre moitié pour le «hard» (réalisations, entretien, fonctionnement).

Le montant global se chiffre à **6 954 milliards** de FCFA¹⁶ soit environ 10,6 milliards d'euros. soit 11,07 milliards de dollars US.

Si ces ressources sont mobilisées et bien gérées, on peut créer les conditions d'un décollage économique au Burkina Faso.

5.3. LE PROGRAMME D'APPUI : LES ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT

Le programme prioritaire constitue le « noyau dur » des actions de développement à engager rapidement pour régler dans le fond, les obstacles au développement. C'est le grand chantier à engager par le pays avec les partenaires sur les 20 années à venir et à consolider sur les 5 années suivantes.

En même temps et parallèlement à cet effort, il est recommandé d'engager des actions complémentaires pour appuyer le noyau central du projet national de développement. Ces actions impulsent surtout une nouvelle dynamique et un changement de trajectoire pour se caler sur les prescriptions du SNADDT. En effet, on ne peut articuler le développement du pays sur les seules actions du programme prioritaire. Il est donc important de lancer des actions structurantes de soutien et d'ajustement ; **c'est le programme d'appui, constitué de plusieurs actions d'accompagnement.**

Toutefois, la transversalité et la longue durée de leur mise en œuvre interdisent que ces propositions soient des guides précis d'actions accompagnées d'échéanciers intermédiaires et d'évaluations des coûts. Ce sont des orientations de développement à caractère territorial. Le programme d'appui aborde les actions à intégrer par les différents ministères dans leurs politiques pour régler les difficultés actuelles et parer à celles qui risquent de se poser dans les années à venir.

Ce programme d'appui s'articule autour de treize thèmes :

1. l'éducation et la formation ;
2. l'agriculture et l'élevage ;
3. les infrastructures ;
4. l'environnement ;
5. les villes, l'habitat et l'urbanisation ;
6. la grille des équipements collectifs de proximité ;
7. le secteur informel : définir un espace vital pour les activités ;
8. les secteurs productifs ;
9. la promotion des investissements directs étrangers (IDE) ;
10. les enjeux de l'innovation technologique au Burkina Faso : analyse et propositions d'actions ;
11. les collectivités locales : acteurs fondamentaux dans le processus d'aménagement du territoire au Burkina Faso ;
12. l'Etat et la gouvernance ;
13. la coopération internationale.

¹⁶ 1 euro équivaut à 665,957 FCFA et 1 dollar US équivaut à 628,17920 FCFA

5.3.1. L'éducation et la formation

En plus de ce qui est prévu dans le programme prioritaire, l'ajustement de la stratégie sectorielle de l'enseignement recommande les axes suivants : aménager et réorganiser l'enseignement secondaire, réorganiser les ministères de tutelle, poursuivre l'ouverture de centres universitaires dans les régions, élaborer et mettre en œuvre la carte universitaire, faire de la recherche scientifique et l'innovation un important levier de développement économique de notre pays en l'orientant vers la recherche-développement.

5.3.2. L'agriculture et l'élevage

L'agriculture du Burkina Faso est aujourd'hui fragilisée, aussi bien le coton que les cultures vivrières ou les « filières ». Une réorientation est donc nécessaire. Elle ne peut se concevoir que dans le cadre communautaire de l'UEMOA ou de la CEDEAO dont les pays membres connaissent les mêmes difficultés, mais elle comporte une forte implication nationale.

5.3.3. Les infrastructures

Ce volet concerne les actions complémentaires au programme prioritaire réservé aux infrastructures. Parallèlement au volet rural qui fait partie du programme prioritaire, il est également important d'ouvrir le territoire dans toutes les directions : diversifier les liaisons ferroviaires internationales, articuler l'aéroport de Bobo Dioulasso avec les composantes du port sec, entreprendre une meilleure mobilisation de l'eau, améliorer l'assainissement.

5.3.4. L'environnement

En matière d'environnement, les actions suivantes sont retenues : respecter la nature, conserver la diversité biologique, développer une gestion participative des espaces protégés et développer les énergies renouvelables.

5.3.5. Les villes, l'habitat et l'urbanisation

Les actions proposées sont :

- mobiliser le maximum de sources de financement pour l'habitat social ;
- recentrer le rôle de l'Etat pour relancer le secteur avec plus de facilitations et moins d'engagements ;
- élaborer une loi d'orientation foncière pour le foncier urbain ;
- traiter le problème de l'accès à la parcelle pour les 2/3 de la population exclue du marché ;
- faire de la place à l'informel dans la structure urbaine avec accès à la centralité ;
- assurer les services élémentaires à la population rurale (santé, éducation, eau potable et assainissement) et aider à l'installation des services liés à l'agriculture et au développement des marchés.

5.3.6. La grille des équipements collectifs de proximité

La grille traite des équipements de proximité parmi lesquels les centres de santé, d'éducation, les aires de sports et de loisirs, l'adduction d'eau potable. Elle se présente sous forme de tableaux qui définissent des normes selon la localisation, les niveaux d'accessibilité, la taille et les seuils de population pour programmer tel ou tel équipement de proximité (seuil d'apparition du besoin). Cette grille permettra la rationalisation des équipements à mettre en place.

5.3.7. Le secteur informel

Le programme d'appui propose les actions d'aménagement suivantes :

- les espaces marchands au profit du secteur privé ;
- un espace institutionnel et réglementaire pour accompagner l'informel vers la formalisation ;
- un espace financier et de formations adaptées aux besoins du secteur privé.

5.3.8. Les secteurs productifs : l'industrie, les mines, le tourisme, l'artisanat et le secteur privé

Le programme complémentaire propose les éléments suivants :

- reconstruire et promouvoir l'industrie agro-alimentaire ;
- disposer d'un cadre juridique et institutionnel régissant l'activité minière industrielle d'une part, et appréhender l'impact au plan social, environnemental, économique tant pour les communautés minières que pour le pays, d'autre part ;
- instaurer, dans le cadre de l'UEMOA, des « seuils de libéralisation » pour garantir temporairement un minimum de rentabilité aux entreprises nationales et protéger par la même occasion les produits agro-alimentaires de la concurrence internationale. C'est la condition indispensable pour sortir l'industrie burkinabè de son marasme ;
- valoriser l'image du pays à l'étranger : la valorisation passe par une opération «marketing territorial» mettant l'accent sur les paysages les plus attrayants et ce, à travers la mise en place d'un bureau de tourisme dans les villes comme New-York, Rio de Janeiro, Taïwan, Berlin, Madrid, Montréal, Paris, etc.
- promouvoir le secteur privé pour dynamiser la croissance économique.

Les zones d'activités

Le SNADDT propose des zones d'activités pour le niveau de base territorial et les grandes aires urbaines :

Niveau de base territorial	Grandes aires urbaines
- le micro-centre rural - le centre mixte de quartier - les opérations de développement artisanal - les opérations de promotion des métiers - le niveau territorial intermédiaire - le développement des centres des villes - les opérations de promotion industrielles	- les lieux d'accueil et de soutien pour les PMI - les zones industrielles classiques - les plates-formes logistiques - les quartiers industriels - les quartiers d'affaires

5.3.9. La promotion des Investissements Directs Etrangers (IDE)

Pour attirer les IDE, le Burkina Faso devrait :

- mettre en place des partenariats public/privé ciblés qui lient quatre composantes essentielles : les ressources (mines, industrie), l'éducation, le capital humain, les capacités institutionnelles ;
- disposer d'informations transparentes avec une mise à disposition rapide ;
- mettre en confiance l'entreprise privée ;
- améliorer le climat des affaires : stabilité et sécurité, réglementation et fiscalité, financement et infrastructure, main-d'œuvre et marché du travail, interventions sélectives.

5.3.10. Les enjeux de l'innovation technologique au Burkina Faso

Des actions ont été proposées par la Banque Mondiale¹⁷, en vue de promouvoir l'économie du savoir au Burkina Faso. Le SNADDT les appuie. On peut citer entre autres :

- la mise en place d'une politique nationale d'innovation regroupant la totalité des politiques sectorielles en s'appuyant sur des pôles de compétitivité régionaux.
- l'adoption d'une politique nationale de promotion de la qualité assortie d'un plan d'action et de programme d'investissements.

5.3.11. Les collectivités territoriales : acteurs fondamentaux dans le processus d'aménagement du territoire

Pour faire des communes du Burkina Faso des acteurs majeurs dans le processus d'aménagement du territoire, les actions suivantes sont à envisager :

- recruter et/ou former des spécialistes en aménagement du territoire au niveau des collectivités territoriales du Burkina Faso ;
- renforcer les capacités des acteurs des collectivités territoriales dans les domaines de l'aménagement du territoire ;
- améliorer les transferts des ressources et les dotations de l'Etat ;
- élaborer des schémas communaux, cadres de référence pour l'intervention des programmes ;
- concevoir et mettre en place un système d'information pour la gestion communale comportant un package de logiciels tels que : la comptabilité intégrée des collectivités territoriales, le suivi des recouvrements des taxes, le suivi des dépenses, le suivi de la dette, le système d'information géographique...

5.3.12. L'Etat et la gouvernance

Dans ce domaine, le SNADDT propose :

La Déconcentration/décentralisation

La réussite de la décentralisation implique la mise en place préalable de la déconcentration et un partage clair des responsabilités. Il sied de renforcer la gouvernance territoriale notamment par la valorisation des fonctions des représentants de l'Etat pour une mise en œuvre cohérente du SNADDT.

La Justice

Ce sont des actions qui favorisent :

- l'existence d'un Etat fort et de droit ;
- l'indépendance de la justice et le respect des droits humains ;
- l'accès à la justice.

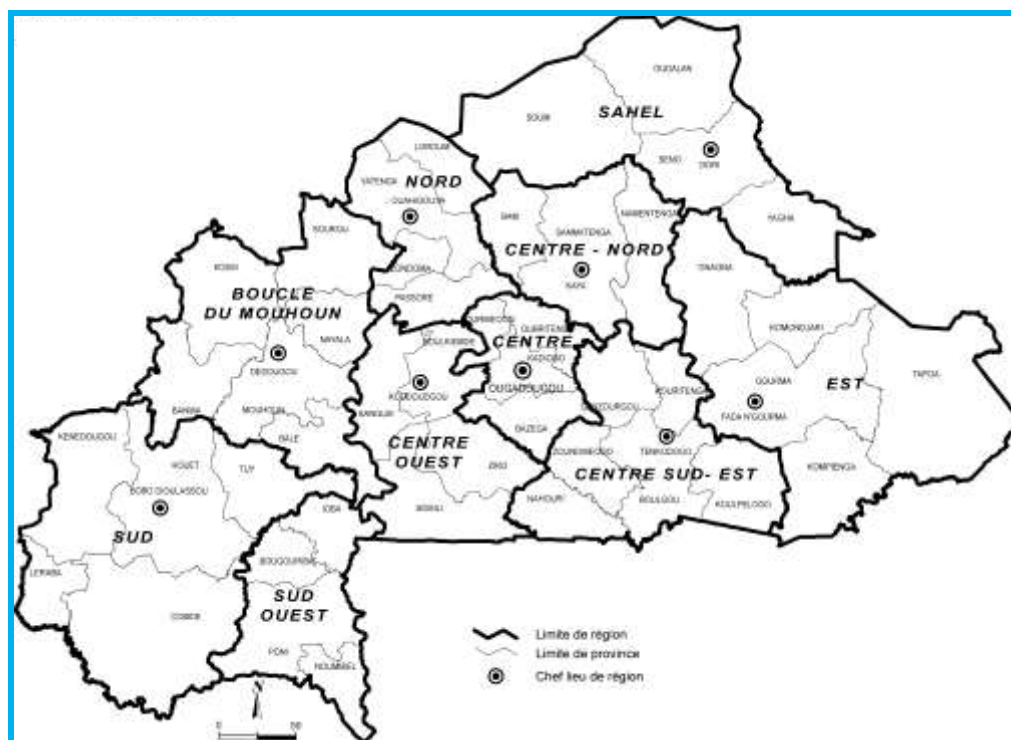
La modification de la carte des régions

Il s'agit de modifier la carte des régions pour passer de treize à dix régions et pour tenir compte du statut de la métropole Ouagalaise. La province du Kadiogo n'est pas assez grande pour contenir Ouagadougou. Il faut agrandir la région du Centre, en y adjoignant les provinces voisines : Bazèga, Oubritenga et

¹⁷Ce texte reprend les différentes analyses de l'étude sur « Les enjeux de l'innovation technologique au Burkina Faso : analyse et propositions d'actions » ; Banque Mondiale-Ouagadougou-Avril 2007

Kourweogo. Cela est d'autant plus facile qu'il existe la région du Plateau Central qui correspond assez bien à la grande périphérie de Ouagadougou et qui a vocation à la rejoindre.

Carte 11: Proposition de redécoupage du territoire en régions et provinces



La réforme de l'Etat

La réforme consiste à assurer la liaison avec le développement du territoire. Il s'agit d'affirmer le rôle central des gouverneurs de région et développer la régionalisation du budget. Les Schémas régionaux d'aménagement et de développement durable du territoire, élaborés sur la base d'un large consensus seront la référence de cette cohérence.

Le changement de rapport entre l'Etat et les PTF

L'Etat doit se donner les moyens de prendre l'initiative et ce, dans deux directions complémentaires :

- en direction des PTF, en mettant en forme un projet national de développement, traduit dans un programme prioritaire d'investissements ;
- en direction des associés au sein des organismes régionaux : seules l'UEMOA et la CEDEAO peuvent porter les idées fortes et peser dans les négociations.

5.3.13. La coopération internationale

Les propositions du programme d'appui du SNADDT concernent les volets suivants :

- CEDEAO : (i) mise en place de politiques commerciales communes, (ii) définition de politiques industrielles communes afin d'éviter les doublons, de mettre en place des politiques tarifaires unifiées, (iii) concrétisation du concept de pays frontaliers ;
- UEMOA : (i) développement des programmes intégrés en matière d'infrastructures, (ii) développement d'une coopération en matière d'enseignement supérieur et de recherche ;
- UA : mise en œuvre du Programme frontière de l'Union africaine (PFUA) et de la convention sur la coopération transfrontalière (convention de Niamey).

CONCLUSION GENERALE

Le Schéma national d'aménagement et de développement durable du territoire (SNADDT) 2040 du Burkina Faso constitue un acte de transparence dans l'action de l'Etat. C'est un document d'orientation qui affiche, sous forme de stratégies territoriales et d'actions prioritaires, le projet de l'Etat burkinabè pour le développement du pays, et ce, à l'échelle d'une génération.

Le SNADDT est donc une affaire qui relève de la puissance publique, parce que l'Etat porte la responsabilité de l'unité et de l'intégrité nationales. L'objectif est d'assurer, sur le long terme, la cohérence du développement territorial, dans l'unité de la nation.

En élaborant et en publiant un tel document, l'Etat burkinabè fait connaître à ses services, centraux, déconcentrés et décentralisés, sa vision du développement spatial et les invite à inscrire leurs propres décisions dans la cohérence nationale. Cela devra se traduire à travers l'élaboration et la mise en œuvre des instruments d'aménagement du territoire (SRADDT, SPADDT, SDADDT, SOFA, DTA) et des outils de développement local (PCD, PRD).

Le SNADDT s'adresse aussi à l'ensemble des citoyens et en particulier, aux acteurs du développement, qu'ils soient du public ou du privé. Il leur permet de se situer dans l'espace et dans le temps et de mieux ajuster leurs initiatives de développement. Il s'adresse enfin aux partenaires du Burkina Faso et les invite à inscrire leurs interventions dans ce cadre national de cohérence.